

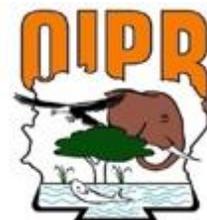
RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER - PHASE 2

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES



Avril 2022

**ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
DU FIP-2**

INDEX DES RAPPORTS

Document d'engagement

Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

Documents cadres

<i>Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) NES 1,3,6 et 8</i>	<i>Cadre de Réinstallation (CR) NES 5</i>
---	---

Documents opérationnels

<i>Plan de Gestion des Nuisibles (PGN) NES 3, 4 et 6</i>	<i>Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) NES 2</i>	<i>Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) NES 10</i>
--	--	---

Rapport des Consultations

Equipe mission 1	Equipe mission 2
Bouaké (Participants Régions Gbêkê et Hambol), 21/01/2021	Man (Participants Région Tonkpi), 21/01/ 2021
Kouakou-Kouadiokro (Région Gbêkê), 21/01/2021	Gnondrou (Région Région Tonkpi), 21/01/2021
Mankono (Participants Région Béré), 23/01/2021	Guiglo (Participants Région Cavally), 23/01/2021
Bada (Région du Béré), 23/01/2021	Zouan (Région Cavally), 23/01/2021
Daloo (Participants Région Haut Sassandra), 25/01/2021	San Pedro (Participants Région de San Pedro), 25/01/ 2021
Gbeuligbeu (Région Haut Sassandra), 25/01/2021	Kremoué (Région Haut Sassandra), 25/01/2021
Abengourou (Participants Région Indénié-Djuablin), 27/01/2021	
Kirifi (Région Indénié-Djuablin), 27/01/2021	

Document de référence

PAD du FIP-2

Avant-propos

Le projet d'investissement forestier phase 2 (FIP-2) et le projet de développement intégré de la Chaîne de Valeur du Cacao (PDIC) sont liés de par leur zone géographique, leurs objectifs, les bénéficiaires et les agences d'exécution.

De ce fait, les documents de gestion environnementale et sociale de chaque projet ont été préparé de manière à assurer une cohérence lors de la mise en œuvre des différents processus de gestion qui sont applicables aux 2 projets. Ainsi, le présent Plan de mobilisation de parties prenantes a été préparé pour le FIP-2.

En outre,

- Les 2 projets partageront une stratégie de communication commune qui sera élaborée dès le démarrage du projet et qui continuera pendant la mise en œuvre du projet. Chaque projet par la suite élaborera son plan de communication.
- Un comité de pilotage unique ou pour les deux projets sera mis en place. Toutefois, chaque projet aura comités techniques qui s'assurera que les informations transmises au comité de pilotage soit adapté à la prise de décision et que les décisions prises par le comité de pilotage soient mises en œuvre.
- Un système de gestion environnementale et sociale (SGES) sous la forme d'une plateforme web sera mise en place et paramétré dès le début des projets et permettra aux 2 unités de gestion (UIAP pour le FIP-2 et le CCC pour le PDIC) d'avoir accès aux informations de gestion environnementale et sociale en temps réel pour ce qui concerne leur projet. Ce système intègre un mécanisme de gestion des plaintes qui permet de documenter et de suivre le traitement de toutes les plaintes et réclamations.
- L'Unité intégrée d'administration des projets (UIAP), l'unité de gestion du projet du FIP 2, recevra les appels téléphoniques des plaignants qui utiliseront, entre d'autres points d'accès au mécanisme de gestion de plaints, le numéro unique qui fera le dispatch des plaintes aux organismes qui doivent les traiter.
- Le SGES contient également un module dédiée la mobilisation des parties prenantes. Tous les organismes qui auront réalisé des activités de mobilisation des parties prenantes auront l'obligation d'établir la programmation de ses activités dans la plateforme, et y inclure toute la documentation nécessaire à la démonstration de la réalisation de ces activités (compte rendu, photo, liste de présence, etc.).

Table of Contents

1. LES COMPOSANTES DU PROJET ET SES PRINCIPAUX ENJEUX	20
1.1 Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des FC de catégorie 3 dans la boucle du cacao (74 millions US\$).....	22
1.2 Présentation des principaux enjeux du projet	33
2. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	34
2.1 Catégorisation de parties prenantes	36
2.1.1 Communautés locales bénéficiaires, les chefferies traditionnelles et les personnes affectées par le projet : Importance forte / influence faible ou forte dans le cas des chefferies traditionnelles	36
2.1.2 Femmes rurales et groupes ou individus vulnérables : Importance forte / influence faible	37
2.1.3 La société civile organisée et les ONG : Importance forte / Influence forte ou faible selon le cas..	40
2.1.4 Parties prenantes institutionnelles : Importance forte / Influence forte ou faible dans certains cas (institutions qui ne seraient pas très impliquées dans la mise en œuvre du projet pour des raisons diverses)	43
2.1.5 Secteur privé : Importance forte / Influence forte	49
3. MÉTHODE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	50
4. Consultations entreprises pendant la phase de préparation du projet	50
5. Objectifs et calendrier du projet de mobilisation des parties prenantes	52
5.1 Calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes	52
5.2 Consultation itérative et indicateurs de succès	54
5.3 Stratégie proposée pour la diffusion des informations	56
5.3.1 Brève description des informations à communiquer	56
5.3.2 Formats et modes de communication qui seront utilisés	56
5.4 Stratégie proposée pour les consultations des parties prenantes.....	59
5.5 Activités envisagées.....	64
5.6 Personnel du projet	69
5.7 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	69
5.8 Application web.....	70
6. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	70
6.1 Objectifs et calendrier du projet de mobilisation des parties prenantes.....	70
6.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	71
6.3 Résumé des consultations déjà engagées.....	71
7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) DU FIP 2 et du PDIC.....	73

7.1	Généralités	73
7.2	Dispositif et organes du MGP	74
7.3	Missions de gestion des plaintes.....	75
7.4	Type de plaintes et litiges probables.....	76
7.5	Mécanisme des plaintes et litiges potentiels.....	76
7.5.1	Voies d'accès pour déposer une plainte.....	76
7.5.2	Mode opératoire du MGP.....	77
7.6	Recours à la justice	78
7.7	Prévention des plaintes et litiges	78
7.8	Rapportage.....	78
7.9	Archivage	78
7.10	Mécanisme dans la zone du FIP 2	78
7.11	Le traitement des plaintes sensibles	79
7.11.1	Les comités de traitement de plaintes sensibles	79
7.11.2	Délai et feedback après la dénonciation de plaintes dites sensibles.....	81
7.11.3	Réponse à un cas d'exploitation et abus sexuel / harcèlement sexuel (EAS / HS)	81
7.11.4	Mesures disciplinaires	82
7.11.5	Indicateurs de suivi du MGP de plaintes sensibles	82
7.11.6	Considérations concernant des plaintes liés au travail interdit aux enfants	83
8.	<i>SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</i>	<i>84</i>
8.1	Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	84
8.2	Rapports aux groupes de parties prenantes	84
8.3	Suivi d'un tiers	85
8.4	Budget de mise en œuvre du PMPP	86

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Matrice d'importance et d'influence des parties prenantes	34
Figure 4 : Dispositif institutionnel du MGP	74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Résultats des diagnostics socioéconomiques.....	21
Tableau 2. Principales obligations découlant du contrat d'agroforesterie	23
Tableau 3. Part de l'appui à l'agroforesterie entre le FIP-2 et Olam dans les FC C3 ciblées	24

Tableau 4. Rémunération des activités d'agroforesterie.....	25
Tableau 6. Principaux groups de parties prenantes	35
Tableau 7. Société civile organisée	40
Tableau 8. Partenaires institutionnels	43
Tableau 9. Partenaires de développement.....	46
Tableau 10. Secteur privé	49
Tableau 11. Programme de mobilisation de parties prenantes	52
Tableau 12. Stratégie proposée pour les consultations	60
Tableau 13. Stratégie de divulgation de l'information par phase du programme	62
Tableau 14. Stratégie proposée pour le partage des informations.....	65
Tableau 15. Synthèse des modes d'intervention par type de parties prenantes.....	69
Tableau 16. Agenda des activités d'information et de consultation menées dans la zone du FIP 2 par rapport aux instruments de sauvegardes	71
Tableau 17. Composition de base des organes du MGP	74
Tableau 18. Comités de MGP du mécanisme REDD+ installés dans la région de la NAWA	79
Tableau 19. Budget proposé du PMPP sur les six ans de mise en œuvre du projet	86

SIGLE ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence Foncière Rurale
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CCC	Conseil Café Cacao
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIES	Constat d'Impact Environnemental et Social
CR	Cadre de Réinstallation
Consultation LIP	Consultation Libre, Informée, et Préalable
EAS/HS	Exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Classée
FEREADD	Fédération des Réseaux et Associations de l'énergie, de l'environnement, et du Développement Durable
FIP-2	Programme d'investissement forestier – Deuxième phase
FPRCI	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement.
HSC	Haut Stock de Carbone
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
HS	Harcèlement Sexuel
IDH	Sustainable Trade Initiative
ICRAF	Centre International de Recherche en Agroforesterie
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau – Banque de développement allemande
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts

MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NES	Norme Environnementale et Sociale
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONFI	Office National des Forêts International
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OI-REN	Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles
PR	Plan de Réinstallation
PAP	Personne Affectée par le Programme
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Sociale
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNT	Parc National de Taï
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRE	Programme de Réductions d'Émissions
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
UIAP	Unité intégrée d'administration des projets
WCF	Wild Chimpanzee Foundation

DEFINITIONS

- **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un mécanisme de gestion des plaintes sera localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du projet mis en œuvre.
- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.
- **Transparence** : Les parties prenantes seront clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- **Accessibilité** : le mécanisme sera accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière sera portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

Plainte : Dans le cadre du FIP 2, une plainte ou un grief est une forme d'expression d'un mécontentement, d'une insatisfaction exprimée par un individu ou un groupe concernant, entre autres, la mise en œuvre du projet ou le non-respect des normes et / ou des accords convenus dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet. Cette plainte peut être orale ou écrite. Une plainte doit être traitée de manière efficace et transparente.

- **Plaignant** : Un individu ou un groupe (bénéficiaires, personnes impactées par le projet ou PAP, ONG, riverains, etc.) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre. S'agissant du présent document, un plaignant est toute personne physique ou morale, touchée directement ou indirectement par le processus de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et de clôture des interventions du Projet et qui introduit une requête contre ledit projet.

Le système de gestion des plaintes du projet : c'est un processus communautaire non judiciaire de règlement de différends à l'amiable, à travers lequel les parties prenantes déposent une plainte et reçoivent une réponse à leurs préoccupations. C'est également un ensemble de procédures simple et rapides qui donnent accès aux parties prenantes à un moyen sûr de faire entendre des plaintes dans les domaines ayant trait et relevant seulement du contrôle du projet.

Les doléances sont des requêtes adressées par un tiers aux responsables (autorités, responsables) essentiellement pour faire des remarques, ou pour exprimer un souhait.

RESUME EXECUTIF

Le projet FIP-2 vise à renforcer l'engagement de fond pour améliorer la gestion forestière en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, les acteurs institutionnels restent centraux, cependant, l'engagement des parties prenantes non-institutionnelles devient d'une importance fondamentale.

Les parties prenantes du projet comprennent les institutions responsables de la gestion des forêts classées (FC) et des aires protégées, à savoir la SODEFOR et l'OIPR, qui sont également des agences d'exécution du FIP-2, et leurs bureaux régionaux. Les autres acteurs institutionnels sont le Ministère des Forêts et de l'Eau, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, les préfetures et sous-préfetures, les bureaux de l'Ombudsman au niveau régional, et les municipalités.

Les autres acteurs clés sont les chefs coutumiers qui occupent toujours une position sociale et culturelle centrale dans le contexte rural, les agriculteurs qui cultivent de manière informelle à l'intérieur des GF, les communautés vivant autour des GF, les communautés vivant autour des NS et NR ciblés, les ONG travaillant sur les questions de travail des enfants, les ONG et les coopératives travaillant sur la production de cacao, l'agroforesterie et la gestion durable des forêts, et les organisations de femmes, en particulier au niveau local. Compte tenu de la diversité des origines ethniques, nationales et socio-économiques des personnes dans les zones d'intervention, l'engagement des parties prenantes tiendra compte de ces dynamiques et des différents niveaux de vulnérabilité des parties prenantes et prévoira la nécessité de consultations spécifiques avec les personnes vulnérables. Ces dernières comprennent les femmes rurales, les populations migrantes, les enfants et les jeunes.

Une approche verticale de la participation à la gestion des terres, axée sur l'information, la communication et l'éducation plutôt que sur l'engagement et la consultation inclusifs, serait inappropriée et pourrait déclencher de graves conflits sociaux.

Le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) met l'accent sur une approche participative avec les communautés impliquées dans le développement de plans de gestion pour leurs zones et les activités de conservation et de subsistance qui en découlent. Le projet disposera de comités communautaires locaux qui serviront d'interface entre les villages et le projet, ce qui permettra de renforcer l'engagement des parties prenantes.

Le présent plan décrit les processus d'information, de consultations publiques et la divulgation d'information entreprise à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du projet. Il est préparé conformément à la réglementation ivoirienne et aux standards de la Banque mondiale. Plus spécifiquement, ce plan vise à :

- Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le programme (y compris les personnes affectées dans le cadre d'éventuel plan d'action de réinstallation), concernées par le programme ou susceptibles d'exercer une influence sur le programme ;
- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le programme et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du programme avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;

- Partager l'information et dialoguer sur le Programme, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Programme ;
- Guider la conception et la mise en œuvre du Programme et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le programme.

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le long du cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet. Les défis de cette mobilisation résident dans le nombre de bénéficiaires, leur dispersion géographique et leur littéracie qui demanderaient des méthodologies de participation et consultation inclusives, horizontales et adaptées au contexte et des outils de communication adaptés et un processus efficace de diffusion de ces outils.

Sans être exhaustif, le processus d'information, de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Stratégie de diffusion de l'information ;
- Consultation et participation itérative des parties prenantes ;
- Gestion des plaintes
- Stratégie de la rétroactivité (retour de l'information aux parties prenantes).

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes précise les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et participation des parties prenantes concernées par le projet. A cette étape de la préparation du FIP 2 et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu. L'analyse des différents types de risques sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement ou indirectement.

Les parties prenantes au FIP 2 ont été groupées sous les trois catégories suivantes :

- **Les parties affectées** - personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet, qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion; cette catégorie comprendrait notamment les personnes affectées par le projet (PAP) et éventuellement les communautés hôtes qui logeraient ces PAP;

- **Les parties prenantes bénéficiaires du projet** – ces personnes ne sont pas impactées de manière négative par le projet et, au contraire, verraient leurs moyens de vie améliorés et quelques-uns bénéficieraient d'un permis d'utilisation de sol formel pendant une période renouvelable de dix ans; d'autres, comme les compagnies privées, bénéficieraient des contrats pour établir de plantations forestières ;
- **Les parties prenantes intéressées** - individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et / ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre; cette catégorie comprend, par exemple, les ministères et agences du gouvernement avec une responsabilité dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les partenaires techniques et financiers internationaux impliqués dans l'agroforesterie, la conservation des aires protégées et / ou le travail non autorisé des enfants ;
- **Les personnes ou groupes vulnérables** - Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Tout au long du projet, une attention particulière sera accordée aux personnes ou groupes vulnérables dont la détermination se fera sur la base d'un certain nombre de critères répondant au contexte local. Parmi ces critères on trouve, entre autres, les femmes rurales en général et les femmes chefs de ménage; les enfants, notamment les enfants qui travaillent dans le domaine agricole ; des handicapés (physiques ou mentaux); les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes des IST-VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les personnes à risque élevé du COVID 19, les vieillards, particulièrement quand ils vivent en ménage solitaire, les ménages dont les chefs sont des femmes, les ménages vivant dans l'extrême pauvreté , les jeunes au chômage, les personnes victimes ou risque d'être victime de SEA/SH, les personnes déplacées des zones de conflits, les veuves, les orphelins et les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses ainsi que les femmes enceintes.

L'Unité Intégrée d'Administration des Projets (UIAP) a pour mission de gérer la consultation des parties prenantes et traiter les réclamations dans le cadre de la mise en œuvre du Projet en relation avec les structures de mise en œuvre du projet. Pour cela, il s'appuiera sur ses spécialistes que sont l'Expert en Sauvegarde Environnementale (ESE), un Expert Social International, un Expert Genre avec une expérience avérée sur les questions EAS/HS, et un Expert en engagement de parties prenantes.

Les Comités Locaux de Co-Gestion (CLCG) dans les villages adjacents aux FC ciblés et leurs Comités de suivi des villages seront également des instances fondamentales de l'engagement des parties prenantes, notamment au niveau local.

L'implication de ces acteurs dans les processus de consultation et d'engagement pour mieux communiquer sur :

- Les activités du projet;
- Les impacts du projet ;
- La préparation et la mise en oeuvre des Plan d'aménagement participatif forestiers (PAPF)
- Les mesures liées à la réinstallation et de la restauration de moyens de subsistance ;
- Les politiques et procédures de recrutement des entreprises ;
- Les procédures de santé et de sécurité communautaires ;
- Les procédures de santé et de sécurité des travailleurs.

Le Projet utilisera un système de gestion environnementale et sociale qui contient un module de mobilisation des parties prenantes. Ce module contient entre autres

- Des informations sur les divers parties prenantes (leurs représentants, intérêts et questionnements),
- La planification les activités de mobilisation qui sont réalisées par les différents organisation qui assureront la mise en œuvre du projet
- Les détails des consultations tenues (y compris le lieu où elles se sont déroulées, les sujets traités et les résultats), les activités d'engagements planifié par le projet, ceux en instance et ceux réalisés
- La documentation liée à la réalisation de ces mobilisations notamment, les comptes rendus de ces activités d'engagements, des photos, liste de présence, etc

La diffusion des informations se fera lors des réunions publiques avec les communautés locales, des focus groups avec les femmes, les jeunes, les agriculteurs, des entretiens individuels avec les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables, des ateliers et les réunions des comités régionaux et de cogestion. Les médias de masse, le Site web du PIF, les brochures seront également utilisées. Des mises à jour régulières concernant le projet seront également communiquées aux personnes affectées et aux populations locales, dès qu'elles seront disponibles et via les canaux identifiés tout au long du cycle de vie du projet.

La prise en compte des points de vue de toutes les personnes affectées et particulièrement les groupes vulnérables sera effective en mettant à contribution les organisations non gouvernementales très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables existantes dans chacune des localités concernées par le projet pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal.

Le projet s'assurera que les principaux intervenants (agence d'exécution) et la cellule de gestion de projet (UIAP) mobilisera les ressources financières et humaines nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes.

EXECUTIVE SUMMARY

The FIP-2 project aims to enhance substantive engagement to improve forest management in Cote d'Ivoire. In this context, institutional actors remain central, however, the engagement of non-institutional stakeholders becomes of fundamental relevance.

Project stakeholders include the institutions responsible for Gazetted Forests (GFs) and Protected Areas' management namely SODEFOR and OIPR, who are also implementing agencies under the FIP-2, and their regional offices. Additional institutional stakeholders include the Ministry of Forests and Water, the Ministry of Environment and Sustainable Development, the prefecture and sub-prefectures, the regional level Ombudsman offices, and the municipalities.

Other key stakeholders are the customary chiefs who still hold a central social and cultural position in the rural context, farmers who are informally cultivating inside the GFs, communities dwelling around the GFs, communities living around the targeted NSs and NRs, NGOs working on child labor issues, NGOs and cooperatives working on cocoa production, agroforestry, and sustainable forest management, and women's organizations particularly at the local level. Given the context of people's varied ethnic, nationality, and socio-economic backgrounds in the areas of intervention, the stakeholder engagement will consider these dynamics and the varying levels of vulnerability of the stakeholders and foresee the need for specific consultations with vulnerable people. The latter include rural women, migrant populations, and children and youth.

A vertical approach to participation in land management focused on information, communication, and education rather than on inclusive engagement and consultation, would be inappropriate and could trigger serious social conflict.

The Stakeholder Engagement Plan (SEP) emphasizes a participatory approach with communities involved in the development of management plans for their areas and the subsequent conservation and livelihood activities. The project will have local community committees to act as an interface between villages and the project, which will enable the stakeholder engagement to be strengthened.

This plan describes the information, public consultation and disclosure processes undertaken to date, as well as the planned commitment for the operational phases of the project. It is prepared in accordance with Ivorian regulations and World Bank standards. More specifically, this plan aims to:

- Systematically and comprehensively identify all stakeholders affected by the Project (including those affected under any resettlement action plan), concerned by the Project or likely to influence the Project;
- Establish and maintain a constructive dialogue between the Project and its stakeholders during the remaining stages of its life cycle, building on and learning from the information and consultation activities carried out to date;
- Design and plan the implementation of the Project's information and consultation activities with its stakeholders in an appropriate, effective and accessible manner;
- Ensure social inclusion by identifying vulnerable groups who may be excluded or marginalized in the consultation process and design tools that ensure that they are fully included in this process with real listening and consideration of their points of view;
- Share information and dialogue on the Project, its impacts and benefits to create and maintain a climate of trust between stakeholders and the Project;

- Guide the design and implementation of the Project and reduce technical, social and budgetary risks;
- Ensure a transparent, open, accessible, inclusive and fair process, in a spirit of trust and respect, without manipulation, interference, coercion and intimidation and without participation fees;
- Establish a grievance management mechanism that allows for the expression and handling of grievances and complaints from those affected and interested in the program.

The consultation and participation of stakeholders is based on an inclusive and participatory approach conducted throughout the project cycle, with the aim of building around stakeholders, effective and efficient ownership and commitment for the assessment and management of environmental and social risks and impacts of the project. The challenges of this mobilization lie in the number of beneficiaries, their geographical dispersion and their literacy that would require inclusive, horizontal and context-specific participation and consultation methodologies and adapted communication tools and an effective process for disseminating these tools.

Without being exhaustive, the process of information, consultation and stakeholder participation will include the following activities:

- Identification and analysis of stakeholders
- Planning of the strategy for stakeholder consultation and participation
- Information dissemination strategy
- Iterative consultation and participation of stakeholders
- Grievance management
- Feedback to stakeholders.

The SEP specifies the modalities for planning and executing the information, consultation and participation process of the stakeholders concerned by the project. At this stage of the preparation of FIP 2 and within the framework of this SEP, some stakeholder consultation and participation activities are already underway, and others will be planned.

The process of identifying individuals and organizations in each group is ongoing. The analysis of the different types of social and environmental risks has made it possible to identify the distinct individuals and groups that should be referred to as the affected stakeholders either directly or indirectly.

FIP 2 stakeholders have been grouped into the following four categories:

- **Affected parties** - persons, groups and other entities in the project area that are directly impacted (actually or potentially, positively or negatively) by the project, that have been identified as most likely to be affected by the project and that must be closely involved in identifying impacts and their significance, as well as in decision-making on mitigation and management measures; this category would include including the people affected by the project (PAP) and possibly the host communities that would host these PAPs;
- **The beneficiary stakeholders of the project** – these people are not negatively impacted by the project and, on the contrary, would see their livelihoods improved and some would benefit from a formal land use permit for a renewable period of ten years; others, such as private companies, would benefit from the contracts to establish forest plantations ;
- **Interested stakeholders** – individuals/groups/entities who might not directly feel the impacts of the Project but who consider or perceive their interests to be affected by the Project and/or who could affect the Project and the process of its implementation in any way; this category includes, for example, government departments and agencies with a responsibility in the implementation

of the project, as well as international technical and financial partners involved in agroforestry, conservation of protected areas and/or unauthorized child labor;

- **Vulnerable individuals or groups** - Persons likely to be disproportionately affected or more disadvantaged by the project compared to other groups due to their vulnerability and this may require special engagement efforts to ensure their equal representation in the consultation and decision-making process associated with the project. Throughout the project, special attention will be paid to vulnerable individuals or groups whose identification will be based on a number of criteria that meet the local context. These criteria include, inter alia, rural women in general and women heads of household; children working in agricultural activities, the disabled (physical or mental), the sick, especially people with STI-HIV/AIDS or other serious or incurable diseases, people at high risk of COVID-19, the elderly, especially when living in a solitary household, households headed by women, households living in extreme poverty, unemployed youth, persons who are victims or at risk of being victims of SEA/SH, displaced persons from conflict zones, widows, orphans and persons belonging to certain ethnic, cultural or religious minorities, as well as pregnant women.

The Integrated Project Administration Unit (UIAP) is responsible for managing the consultation with stakeholders and address complaints during the implementation of the Project . To do this, it will rely on its specialists, namely the Environmental Safeguard Expert, an International Social Expert, a Gender Expert with proven experience on EAS/HS issues, and a Stakeholder Engagement Expert.

The Local Co-Management Committees (LCMCs) in the villages adjacent to the targeted GF and the Village Monitoring Committees will also be fundamental forums for stakeholder engagement, particularly at the local level.

The involvement of these actors in the consultation and engagement processes to better communicate on:

- Project activities
- The impacts of the project
- Preparation and implementation of Participatory Forest Management Plans (PFMPs)
- Measures related to the resettlement and restoration of livelihoods
- Companies ' recruitment policies and procedures
- Community health and safety
- Workers ' health and safety procedures.

The Project will use an environmental and social management system that contains a stakeholder engagement module. This module contains, among other things,

- Information on the various stakeholders (their representatives, interests, and questions),
- Planning the mobilization activities that are carried out by the different organizations that will ensure the implementation of the project
- Details of the consultations held (including where they took place, topics covered and results), commitment activities planned by the project, those pending and those carried out
- Documentation related to the realization of these mobilizations in particular, reports of these commitment activities, photos, attendance list, etc.

Information will be disseminated through public meetings with local communities, focus groups with women, youth, farmers, individual interviews with local authorities, local elected officials, customary chiefs, opinion leaders, vulnerable people, workshops, and meetings of regional and co-management committees. Mass media, the PIF website, brochures will also be used. Regular updates regarding the

project will also be communicated to affected people and local populations as soon as they are available and through the channels identified throughout the project lifecycle.

Considering the views of all affected persons and particularly vulnerable groups will be effective by involving non-governmental organizations that are very active in defending the interests of existing vulnerable groups in each of the localities concerned by the project to identify this target and organize information sessions, awareness raising and collecting their requests. The solutions to the problems identified and collected will be analyzed and communicated to them through the same channel.

The project will ensure that the main stakeholders (executing agency) and the Project Management Cell (UIAP) will mobilize the necessary and sufficient financial and human resources that will be devoted exclusively to SEP management and implementation.

INTRODUCTION

Contexte du projet

Le FIP-2 constitue la deuxième phase du projet d'investissement forestier FIP-1 (P162789), en cours de mise en œuvre depuis 2018. Le FIP 2 est conçu pour soutenir la mise en œuvre de : (i) de la Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (SPREF - 2018) et (ii) de l'Initiative cacao et forêts (ICF - 2017) pour une production durable de cacao dans la région Sud-Ouest/Est. Les deux sont menées par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Le FIP-2 sera mise en œuvre en synergie avec le Projet de développement intégré de la chaîne de valeur du cacao (PDIC, P168499). Le FIP-2 est un projet pilote qui contribuera à la mise à l'échelle du SPREF en conservant et en augmentant le stock forestier et en améliorant l'accès des communautés locales aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts classées (FC). Le projet vise à lutter contre la déforestation liée au cacao par la mise en œuvre d'activités agroforestières basées sur le cacao et la protection des parcs nationaux et des réserves. La déforestation liée au cacao est responsable de 60 % de la déforestation en Côte d'Ivoire et 40 % de la production de cacao provient des GF et des zones protégées.

Objectifs

Le PMPP est un outil de gestion du dialogue entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer, durant tout le cycle de vie dudit projet, des liens de collaboration et de bon voisinage avec les communautés affectées et un engagement actif des autres parties concernées à un titre ou un autre. Le PMPP est un outil dynamique, souple et adaptable au fil de l'évolution du projet, des idées et des situations.

Le présent plan décrit les processus d'information, de consultations publiques et la divulgation d'information entreprise à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du Projet. Il est préparé conformément à la réglementation ivoirienne et aux standards de la Banque mondiale.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

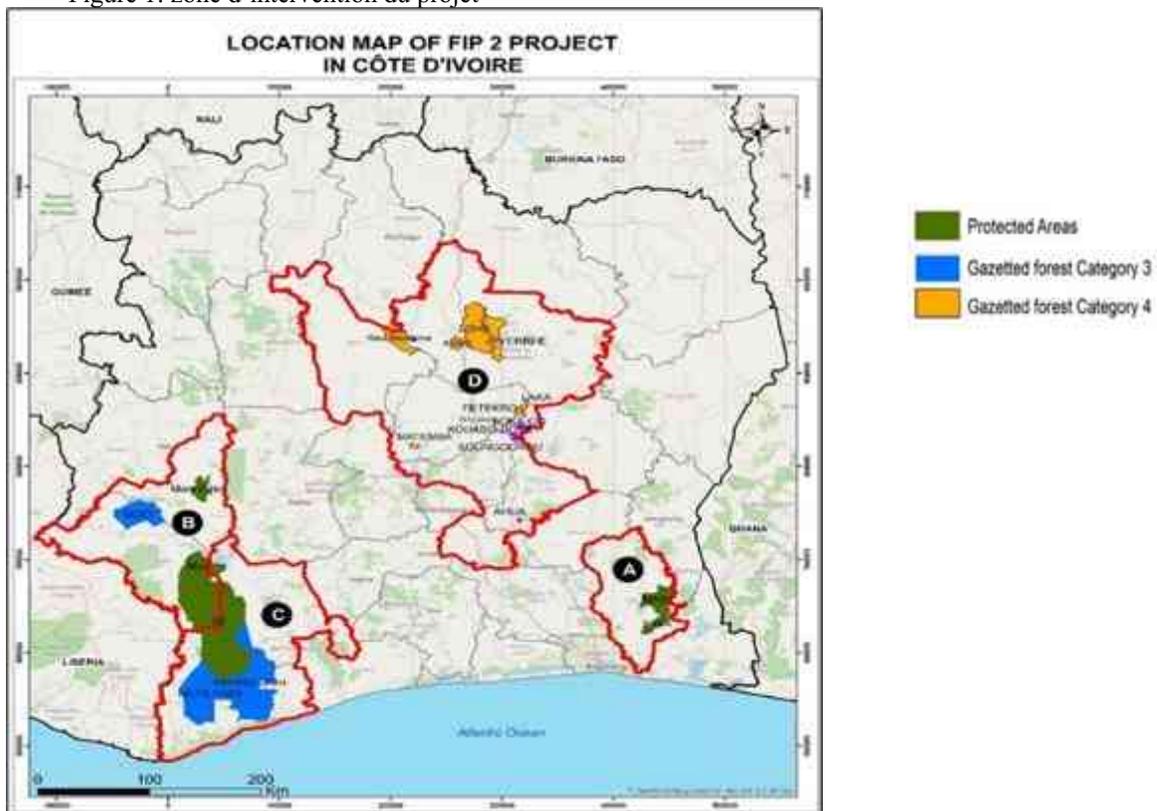
- Identifier systématiquement et de façon exhaustive toutes les parties prenantes affectées par le Projet (y compris les personnes affectées dans le cadre d'éventuels plan d'action de réinstallation), les parties prenantes concernées ou susceptibles d'avoir une influence sur le Projet ;
- ⊖ Établir et maintenir un dialogue constructif entre le Projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent leur pleine inclusion dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;

- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- Guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le Projet ;

1. LES COMPOSANTES DU PROJET ET SES PRINCIPAUX ENJEUX

Le projet s'articule autour de quatre composantes opérationnelles pour soutenir la mise en œuvre de la FCI et de la SPREF comme suit : (i) la composante 1 établit les bases de la gestion durable des forêts par l'élaboration de plans de gestion participatifs des forêt classée ciblés de catégorie C3 et C4; (ii) La composante 2 traite de la déforestation due à l'agriculture par la mise en œuvre de l'agroforesterie à base de cacao dans les FC C3 ciblés; (iii) La composante 3 traite de la pression exercée par l'extraction illégale de l'or à petite échelle en optimisant les processus existant de protection des parcs nationaux et des réserves naturelles; et iv) la composante 4 porte sur le déboisement dû à la récolte de forêts naturelles pour le bois d'œuvre et le bois de feu grâce à la création de forêts de production de remplacement dans les forêt classées C4 ciblés.

- Figure 1: zone d'intervention du projet



Composante 1 : Appui à l'élaboration des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts (PAPF) (7 millions US\$)

L'objectif de la composante 1 est d'appuyer la mise en œuvre de l'ICF et de la SPREF par le biais, entre autres, de l'élaboration de PAPF pour :

- les trois FC C3 ciblés dans la ceinture de cacao (Rapides Grah, Haute-Dodo et Scio) pour une superficie totale de 548 633 hectares¹ ;

¹ Le FIP-2 a financé une assistance technique pour le développement des trois PAPF pour les trois FC C3.

- ii. six des 11 FC C4 de la région centrale (Soungourou, Kouabo-Boka, Boka-Go, Laka, Fêtékro et Ahua) pour une superficie totale de 32 464 hectares² ;

Sous-Composante 1.1.: Soutenir l'élaboration des PAF des FC C3 ciblées dans le Sud-Ouest (US\$6 millions)

Conformément à la demande du Gouvernement, le FIP-1 a commencé l'élaboration de Plans d'Aménagement Forestier Participatif (PAFP) pour trois FC C3 (Rapides Grah, Haute-Dodo et Scio) situés dans le Sud-Ouest, depuis juillet 2021, sous la tutelle de la SODEFOR. Pour chaque PAFP, un consortium³ de firmes internationales et nationales a été recruté pour travailler en étroite collaboration avec les communautés locales afin de réaliser des diagnostics socio-économiques des FC avant le développement des PFMP de manière participative et inclusive.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des études diagnostiques basées sur un échantillon de 10% d'agriculteurs opérant dans les FC, qui ont été livrés par les firmes en octobre 2021. Il faudrait prendre en compte que la FC de Goin-Débé ne fait plus partie des forêts où le FIP-2 interviendra.

Tableau 1. Résultats des diagnostics socioéconomiques

FC	Superficie (ha)	Superficie exploitations de cacao (ha)	Taux de dégradation (%)	Production de cacao (tonnes) ^a	Contribution à la production nationale de cacao (%)	Nombre d'agriculteurs	Population totale ^b	Nombre d'habitants/km ^{2c}
Rapides Grah	269,350	216,555	95	108,000	5.4	50,506	252,530	93.76
Haute Dodo	174,415	143,140	97	66,000	3.3	22,000	110,000	63.07
Scio	88,000	30,770	88	18,461	.9	6,154	39,600	45.00
Total	531,765	390,465	91	192,461	12,6	78,660	402,130	99.1

Notes :

a. Le rendement moyen est de 510 kg par ha.

b. Sur la base de 5 personnes par famille.

c. Cette densité est plus élevée que la moyenne nationale (70 habitants par km²).

Les trois FC C3 ciblées ont connu un taux d'empiètement agricole et humain extrêmement élevé et sont gravement dégradés. En raison de cette situation, il serait extrêmement difficile de restaurer complètement ces zones dans leur état « d'avant l'empiètement ». Tenant compte de cette réalité et afin de minimiser les impacts sociaux de la restauration du couvert forestier, les premières ébauches de PFMP remises par les cabinets spécialisés en décembre 2021 préconisent deux approches agroforestières : (i) introduction de 68-100 arbres/ha dans les cacaoyères situés dans les zones plates des GF (représentant 95% de la superficie totale des GF) avec pour objectif de créer un paysage permanent agroforestier cacao ; et (ii) travailler à la récupération complète des zones humides et des zones des sommets des chaînes de montagnes en introduisant 250 à 400 arbres/ha dans les plantations de cacao pour créer un paysage agroforestier temporaire et moins invasif. Cette approche permet de reconstituer progressivement ces

² Le FIP-1 a également financé une assistance technique pour le développement de six PAFP pour les FC C4 dans la région du Centre.

³ Les entreprises suivantes ont été recrutées par voie concurrentielle en juin 2021 : Proforest pour Goin Débé, AETS pour Haute-Dodo, Terea pour Rapides Grah. ONFI a été recruté en novembre 2021 pour Scio.

zones sensibles en zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) et à Haut Stock de Carbone (HCS) à long terme. Cette approche hybride permet également de restaurer les services écosystémiques essentiels dans ces zones au profit des populations (épuration des rivières, régulation climatique) limitant ou prévenant ainsi les maladies hydriques, les inondations et la sécheresse.

Le soutien de la finalisation de ces PAPP adopte une approche d'engagement au niveau local et une communication participative et inclusive pour assurer la Consultation LIP (Consultation Libre Informé Préalable) des communautés locales dépendantes des forêts avant leur adoption par le gouvernement et leur mise en œuvre ultérieure⁴.

Sous-composante 1.2.: Soutenir l'élaboration des PAPP des FC C4 ciblées dans la zone des savanes (US\$1 million)

Le FIP-1 a également financé une assistance technique pour le développement de six PAPP pour les GF C4 dans la région du Centre (Soungourou, Kouabo-Boka, Boka-Go, Laka, Fétékro et Ahua) pour une superficie totale de 32 464 hectares, sous la coordination de la SODEFOR.

Contrairement aux FC C3 fortement empiétées par la production de cacao, y compris les établissements humains au sein des FC, les FC C4 de savane offrent de grandes surfaces de reboisement sans présence humaine, ce qui sera vérifié pendant la mise en œuvre du projet pendant la préparation des PAPP. Ces FC ont été dégradées principalement par les feux de brousse pendant les saisons sèches, et l'agriculture saisonnière (maïs, sorgho et coton) qui a laissé d'anciennes jachères propices au reboisement. Avant l'élaboration des PAPP, les consultants effectueront une analyse socio-économique des communautés riveraines des FC et établiront des cartes de la faune et de la flore, y compris une carte des jachères pour le reboisement.

Pendant la saison sèche, l'UIAP s'assurera que les routes de passage des transhumants resteront ouvertes en dehors de la zone de reboisement et ce conformément au PAPP.

1.1 Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des FC de catégorie 3 dans la boucle du cacao (74 millions US\$)

L'objectif de cette composante est de contribuer à la mise en œuvre des PAPP dans les paysages ciblés par le projet dans la boucle du cacao à travers trois sous-composantes : (i) appui au système de contrats agroforestiers axés sur les résultats avec les cacaoculteurs des FC; (ii) renforcement des capacités de la SODEFOR pour une gestion durable des FC ; et (iii) appui aux Activités Génératrices de Revenus pour les communautés vivant dans et autour des FC.

Sous-composante 2.1: appui au système de contrats agroforestiers axés sur les résultats avec les cacaoculteurs dans les FC (35 millions US\$)

La sous-composante vise à soutenir la restauration du couvert forestier des FC de C3 ciblée en minimisant les impacts sociaux, grâce à un système contractuel d'agroforesterie entre la SODEFOR et les agriculteurs.

Sur la base des consultations menées par les cabinets chargés de l'élaboration des plans de gestion participatifs en cours depuis juillet 2021 (dans le cadre du FIP-1) et des missions de terrain de l'équipe du projet pendant la préparation (du FIP-2), les agriculteurs ont exprimé un grand intérêt pour la mise en

⁴ Les PAPP de ces trois CF ont été en cours d'élaboration avec l'appui du FIP-1 et seront achevés et adoptés par le gouvernement au cours de la première année de mise en œuvre du projet.

œuvre de l'agroforesterie à base de cacao: (i) agroforesterie permanente à base de cacao dans les zones plates ; et (ii) agroforesterie temporaire dans la zone à haute valeur de conservation et/ou à haut stock de carbone (HCV/HCS). Les agriculteurs des deux zones vivent tous dans les villages officiellement délimités par le gouvernement au sein des GF, appelés « enclave », qui représentent autour de 20 % de la surface des GF. Les agriculteurs continueront à cultiver dans les GF et seront invités à signer un contrat d'agroforesterie conforme aux deux schémas suivants d'agroforesterie à base de cacao et de conditions :

- Zone plate : introduction de 50 à 100 plants forestiers/ha dans les cacaoyères sur la base d'un contrat agroforestier renouvelable pendant toute la durée des PAFP (10 ans), entre l'agriculteur et le Gouvernement. Il a été démontré que cette densité d'arbres n'a pas d'impact sur la productivité du cacao. Au contraire, les rendements seront plus élevés que la production de cacao en plein soleil. Si les agriculteurs respectent pleinement les clauses du contrat, leur contrat sera continuellement renouvelé lorsque les PAFP seront évalués et reconduits pour des cycles supplémentaires de 10 ans. Les agriculteurs seront également autorisés à renouveler les plantations de cacao intégrées à l'agroforesterie sur le long terme.
- Zone HVC/HSC : introduction dans les cacaoyères d'espèces d'arbres indigènes jusqu'à 400 arbres/ha sur la base d'un contrat agroforestier non renouvelable de 5 ans. L'objectif est de restaurer intégralement les services écosystémiques ainsi que la biodiversité de la faune et de la flore à long terme (15 à 20 ans). Avec cette forte densité d'arbres, la productivité des exploitations devrait diminuer progressivement au fur et à mesure de la maturation des arbres jusqu'à ce que les exploitations ne soient plus productives, laissant place à une restauration complète du couvert forestier. Les agriculteurs occupant ces zones HVC/HCS qui finiront par perdre leurs parcelles seront autorisés à établir de nouvelles exploitations dans les zones rurales voisines après l'expiration de leur contrat de 5 ans. Le nombre d'agriculteurs potentiellement touchés économiquement par les activités du projet est estimé à 3 850 (dont 1 900 à Rapides Grah ; 1 050 à Haute-Dodo, et 900 à Scio). Ces agriculteurs seront soutenus par des PR et des PRMS spécifiques qui seront élaborés et financés par les fonds du projet conformément au cadre de réinstallation. La sous-composante financera également les le coût de la mise en œuvre de la réinstallation pour appuyer le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre les PR et les PRMS.

Tableau 2. Principales obligations découlant du contrat d'agroforesterie

Principales obligations découlant du contrat d'agroforesterie		
Principales obligations de l'exploitant	(i)	maintenir son exploitation dans la FC pendant toute la durée de l'accord contractuel ;
	(ii)	payer une redevance locative annuelle de 15 000 FCFA/ha (30 US\$) ;
	(iii)	ne pas étendre /créer de nouvelles exploitations agricoles ;
	(iv)	ne pas défricher, mutiler ou abattre des arbres ;
	(v)	ne pas recourir au travail des enfants non autorisé.
Principales obligations du Gouvernement	(i)	renouveler le contrat agroforestier des agriculteurs si les clauses du contrat ont été pleinement respectées ;
	(ii)	autoriser les agriculteurs à renouveler leurs plantations de cacao à condition qu'ils ne défrichent pas les forêts restantes pour étendre leurs exploitations ;
	(iii)	fournir gratuitement aux agriculteurs des plants forestiers ainsi qu'une formation et une supervision des travaux d'agroforesterie ;

- | | |
|------|--|
| (iv) | sensibilisation sur la définition juridique du travail des enfants, sur les conditions de travail des enfants de 16 ans et plus et sur les conditions d'engagement des enfants âgés de 14 ans et plus ; et |
| (v) | traitement de toute plainte déposée par un agriculteur conformément au Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet |

Les agriculteurs bénéficieront d'un délai de grâce pouvant aller jusqu'à 18 mois pour entrer dans le système contractuel ou s'en retirer. Cette période commencera au début de la sensibilisation sur les contrats agro-forestiers, des formations et des visites d'échanges sur des champs de démonstration. À la fin de cette période, les agriculteurs qui ne souhaitent pas contracter devront cesser de cultiver dans les forêts classées six mois après les récoltes de cette année-là. Les agriculteurs qui se retirent seront indemnisés conformément à ce CR et aux PR associés qui seront préparés pendant la troisième année de mise en œuvre.

Pour les agriculteurs optant pour l'adhésion, le projet soutiendra l'agroforesterie à base de cacao sur 548 633 hectares de zones dégradées dans les trois FC de C3 ciblées dans le Sud-Ouest : Scio, Rapides Grah et Haute-Dodo. Les zones dégradées restantes à Rapides Grah (157 900 ha) et Haute-Dodo (90 733) pour un total de 248 633 ha, seront appuyées en agroforesterie à base de cacao par la firme agroalimentaire (Olam) qui a une lettre d'agrément avec le MINEF pour signer une convention de partenariat agroforestier pour accompagner la mise en place de l'agroforesterie dans les blocs de terres dégradées de ces deux FC en lien avec l'ICF.

Les interventions d'Olam seront fournies par le biais d'un financement parallèle (et conformément aux normes environnementales et sociales (NES) du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale qui encadrent la mise en œuvre du projet.

Tableau 3. Part de l'appui à l'agroforesterie entre le FIP-2 et Olam dans les FC C3 ciblées

Nom de la FC	Superficie totale (ha)	Superficie sous contrats d'agroforesterie (par le biais du projet) (ha)	Superficie avec soutien à l'agroforesterie (par de biais d'Olam)
Scio	88,000	88,000	0
Rapides Grah	263,900	106,000	157,900
Haute-Dodo	196,733	106,000	90,733
Total	548,633	300,000	248,633

Les agriculteurs dont des cacaoyers sont infectés par la maladie du « *swollen shoot* » seront encadrés par le Conseil Café Cacao (CCC) qui fera l'arrachage des cacaoyers contaminés pour éviter l'infection du verger conformément au cadre réglementaire national concernant le *swollen shoot*.

Le Projet de développement intégral de la chaîne de cacao (PDIC) de la Banque mondiale (P168499), également en cours de préparation, soutiendra l'arrachage des plantes affectées par le *swollen shoot*. Aucune compensation pour les cacaoyers affectés par la maladie n'est prévue, néanmoins, un soutien sera

fourni en raison de la perte des arbres déracinés. Cette assistance comprendra : (i) une aide en nature (plants, intrants, outils) dont le coût est estimé à 260 \$US/ha, pour aider les producteurs à rétablir de nouvelles activités productives, agricoles ou non agricoles ; et (ii) une subvention en espèces (190 \$US/ha) pour faire le pont jusqu'à ce que les revenus de leur nouvelle activité productive soient mis en place. Le coût de ce paquet complet est donc estimé à 550 \$US/ha.

Les agriculteurs devront attendre trois à quatre ans avant de replanter des cacaoyers selon le calendrier établi par le CCC. Malgré cela, les agriculteurs touchés pourront s'engager dans toute autre production agricole compatible en signant le contrat agroforestier. Ils pourront immédiatement cultiver des cultures annuelles ou autres en utilisant la méthode *taungya*. Les agriculteurs qui sont impactés par le *swollen shoot* et qui ne cultivent pas dans les zones HVC/HSC pourront renouveler leur contrat.

Le projet veillera à ce que les contrats basés sur la performance soient signés de manière équitable par les hommes et les femmes en fonction de leurs domaines d'intérêt. Olam mettra également en œuvre le paiement basé sur la performance selon le dispositif financier du projet pour la mise en œuvre de l'agroforesterie sur les 248,633 et conclura avec les agriculteurs ciblés un accord contractuel type. Olam respectera intégralement les normes de sauvegarde de la Banque, telles que stipulées dans les instruments de sauvegarde du projet.

Le suivi E&S du projet portera également sur la mise en œuvre des mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) convenues dans les zones des FC sous gestion Olam.

Les agriculteurs seront encouragés par la rémunération des activités d'agroforesterie basée sur la performance pour leur participation aux travaux de plantation, de production des plants et d'entretien des arbres plantés. En outre, pour la sécurité alimentaire, les agriculteurs seront autorisés à mettre en œuvre la méthode *taungya*. Cette situation intégrée et participative « avantageuse pour tous » fournira aux agriculteurs des flux de revenus alternatifs, mais elle en fera également des acteurs clés de la gestion durable des Forêts Classées. Les paiements seront déclenchés par :

- (i) le nombre de plants produits par les agriculteurs ;
- (ii) le nombre de plants mis en terre ; et
- (iii) l'entretien efficace des arbres plantés.

Les rémunérations suivantes seront versées aux agriculteurs, conformément aux taux standard nationaux pour les travaux forestiers :

Tableau 4. Rémunération des activités d'agroforesterie

Activités	Rémunération /ha
Développement de pépinières pour 100 plantes/ha	50 US\$/ha
Développement de pépinières pour 400 plantes/ha	125 US\$/ha
Préparation de terrain et plantation	30-75 US\$/ha
Entretien des plants	25 US\$/ha/an

⁵ Système de culture déjà mis en œuvre avec succès dans le cadre du FIP-1 consistant à intercaler des cultures agricoles (maïs, arachide, manioc, igname, soja) dans les plantations forestières.

La vérification des performances sera effectuée par les unités décentralisées de la SODEFOR, suivie d'une autre vérification par une ONG internationale qui sera recrutée en début de projet, puis rapportée à l'UIAP. Sur la base de ce protocole de double vérification, les paiements aux bénéficiaires seront effectués par une agence de paiement par transfert d'argent mobile. Le contrat du fournisseur de services mobiles MTN, sélectionné compétitivement pour le paiement mobile dans le cadre du PIF-1, sera prolongé sous le FIP-2. Un manuel spécifique développé par la SODEFOR et actuellement utilisé dans le cadre du PIF-1 régit le mécanisme de paiement basé sur les performances relatives aux travaux de plantation (depuis la production des plants jusqu'à la mise en terre et à l'entretien périodique pour la protection contre les feux de brousse). Ce manuel sera étendu et adapté au FIP-2. Il comprend le mécanisme permettant d'assurer un transfert régulier des paiements aux bénéficiaires en fonction de leurs performances. Malgré quelques retards initiaux dans les transferts en raison de la nouveauté de cette méthode, tant la méthodologie de vérification des performances que les transferts de paiement fonctionnent désormais efficacement dans le cadre du PIF-1 et fournissent une base solide pour la poursuite de l'approche dans le cadre du FIP-2.

Sous-composante 2.2 : Appui au renforcement des capacités de la SODEFOR pour l'aménagement durable des FC (5 millions US\$)

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer les capacités de la SODEFOR en vue de permettre la mise en œuvre appropriée de l'agroforesterie à base de cacao et d'améliorer la surveillance des FC pour y éviter un nouvel afflux d'agriculteurs.

La sous-composante financera les services d'une entreprise d'agroforesterie chevronnée qui sera recrutée au début de la mise en œuvre du projet et hébergée à la SODEFOR pour soutenir par l'encadrement/mentorat les producteurs de cacao pour l'introduction d'espèces d'arbres dans leurs parcelles ainsi que l'entretien des arbres pour équilibrer le rapport soleil/ombre dans les plantations de cacao.

Des Agents de Développement Communautaire Local (ADCL) seront également recrutés, formés en agroforesterie par la firme, équipés de motos et basés au niveau du village pour faciliter le suivi et la supervision quotidienne de la mise en œuvre de l'agroforesterie au niveau des exploitations. Les ADCL participeront également aux activités de concertation et de sensibilisation aux côtés des ONG locales en appui aux centres de gestion décentralisés de la SODEFOR à San-Pedro pour Rapides Grah et Haute-Dodo, et à Guiglo pour le GF de Scio.

La sous-composante financera également (i) l'acquisition des équipements requis pour les patrouilles, y compris des véhicules, motos, drones afin de renforcer la capacité des centres décentralisés de la SODEFOR à assurer une surveillance efficace des FC ciblées ; et (ii) la réhabilitation des postes avancés de contrôle et des locaux d'habitation des patrouilleurs, y compris la couverture des frais de communication (téléphone cellulaire, services Internet) entre les patrouilleurs et l'administration pour une coordination en temps réel des interventions dans les FC.

Des comités de surveillance villageois (comités de vigilance) composés de groupes sélectionnés au sein du CLCG seront également mis en place pour soutenir la SODEFOR dans ses efforts de surveillance, et empêcher de nouveaux défrichements agricoles dans les FC ciblées. Outre les comités de vigilance, la surveillance des FC sera assurée conjointement par la SODEFOR et les membres du CLCG. Le projet soutiendra les coûts de fonctionnement du CLCG, y compris les réunions régulières, ainsi que la fourniture

de moyens de communication (téléphones portables) et de motos pour la réalisation de patrouilles dans les FC.

Sous-composante 2.3. Appui à la restauration des moyens de subsistance des PAP et Activités génératrices de revenus pour les communautés riveraines (US\$34 millions)

Cette sous-composante est conçue pour fournir un appui financier et technique aux : (i) agriculteurs dans les zones non HVC/HCS qui ne seraient pas intéressés à signer des contrats ; (ii) les agriculteurs des zones HVC/HCS dont les contrats agroforestiers ne seront pas renouvelés ; et, (iii) d'autres communautés riveraines des FC intéressées à entreprendre d'autres activités que l'agriculture, pour améliorer leurs conditions de vie.

Un accent particulier sera mis sur les AGR de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) tels que l'apiculture et la production et la commercialisation de champignons, qui sont actuellement en cours avec un succès avéré parmi les communautés dépendant de la forêt dans les FC de Béki (boucle du cacao) et Kobo (région centre). Une évaluation de ces filières PFNL en cours sera menée au début du projet et les leçons en seront tirées pour le financement de PFNL supplémentaires pour les agriculteurs potentiellement touchés.

Pour l'apiculture et la production de miel, la sous-composante financera : (i) le renforcement des capacités et l'acquisition de ruches à haute productivité pour les communautés ciblées dépendantes des forêts ; (ii) une étude de marketing portant sur les sources de la demande, les options d'emballage, d'étiquetage et de certification ; et (iii) de petites unités de transformation du miel pour les bénéficiaires, organisés en coopératives avec l'appui du projet.

Pour la production et la commercialisation des champignons - activité principalement menée par les femmes - le projet travaillera avec les bénéficiaires potentielles pour identifier leurs besoins et les soutenir avec du petit équipement facilitant la production, la transformation, le stockage et l'emballage des champignons.

Care International, l'ONG sélectionnée à la suite d'un processus concurrentiel de demande de propositions pour la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus et des micro-projets du projet du Mécanisme de subvention dédié aux peuples autochtones et aux communautés locales de la Banque mondiale (DGM), appuiera la mise en œuvre de la sous-composante en tant que prestataire de services sous la responsabilité de la SODEFOR et la supervision conjointe de la SODEFOR et de l'UIAP. Une convention tripartite sera signée entre Care, la SODEFOR et l'UIAP au début de la mise en œuvre du projet. Care assurera la liaison avec les institutions locales, y compris les centres de gestion décentralisés de la SODEFOR, les conseils régionaux, les ONG locales, les ADLC, les PAP et les communautés riveraines pour la sélection participative et la mise en œuvre des AGR conformément aux PAR et au manuel de génération de revenus élaborés par le projet.

Composante 3 : Gestion durable des Parcs Nationaux (12 millions de dollars US\$)

L'objectif de cette composante est de soutenir la gestion durable des Parcs Nationaux de la boucle du cacao, soumis à de fortes pressions de la cacaoculture et de l'orpaillage artisanal clandestin.

Les sites cibles pour cette composante sont : (i) le Parc national de Taï (PNT), qui, avec la Réserve partielle de Faune de N'zo, constitue la plus grande forêt tropicale primaire d'Afrique de l'Ouest sous protection, et le Parc national du Mont Peko. Le PNT une forêt tropicale dense, l'une des dernières en Afrique de l'Ouest, et la plus grande zone pour la conservation de la biodiversité du domaine guinéen. Ces parcs et

réserves font partie des sites du projet de Paiement des Réductions d'Emissions (PRE) ; et (ii) la Réserve naturelle de Mabi-Yaya qui constitue la plus grande forêt bien conservée du Sud-Est du pays, sévèrement menacée par l'empiètement de la cacaoculture. Le renforcement de la conservation contribuera à y maintenir un équilibre écologique favorable à une meilleure productivité du cacao dans les exploitations voisines. La composante s'articule autour des deux sous-composantes suivantes :

Sous-composante 3.1: Renforcement des capacités de surveillance et de suivi écologique des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles (7 millions de dollars US\$)

Cette sous-composante vise à renforcer la capacité de surveillance de l'OIPR et à sensibiliser les communautés afin de maintenir l'intégrité du PN de Taï et de la Réserve partielle de Faune de N'zo adjacente, et d'améliorer la préservation du PN du Mont-Peko et de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya en réduisant les pressions de l'orpaillage et la cacaoculture.

La sous-composante financera donc : (i) l'acquisition de drones et la formation à leur utilisation efficace ; (ii) des travaux de réhabilitation d'environ 200 kilomètres de pistes d'accès très dégradées du PNT et de la Réserve partielle de faune du Nzo adjacente, de PN du Mont Péko et de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya, menacée les l'orpaillage clandestin ; (iii) la réhabilitation des bases-vie dégradées des agents de surveillance ; (iv) la mise à disposition de véhicules de patrouille et des équipements techniques pour renforcer la surveillance; et (v) les coûts de fonctionnement liés à la mise en oeuvre des plans annuels de surveillance desdites aires protégées.

Outre les efforts de surveillance, les activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) auprès des communautés riveraines des aires protégées sont essentielles pour créer un changement de comportement et accroître le potentiel de participation communautaire à la gestion durable des parcs et réserves et de leurs ressources. Le projet soutiendra des programmes sur la sensibilisation à l'environnement et sur la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces programmes s'articuleront autour des campagnes de sensibilisation ainsi que des séances d'éducation environnementale dans les écoles primaires, les collèges et les lycées situés en zones périphériques des Parcs ciblés.

La sous-composante financera : (i) la production et la diffusion de matériels de communication et de sensibilisation sur des thèmes liés à l'orpaillage et à ses impacts sur l'environnement et la santé humaine ; (ii) la diffusion par les radios locales de messages de sensibilisation sur la gestion durable des aires protégées ; et (iii) des ateliers de sensibilisation dans les écoles pour l'éducation à l'environnement et le développement durable, animés par des ONG environnementales locales recrutées par le projet.

Sous-composante 3.2: Amélioration des moyens de subsistance des communautés riveraines des Parcs (5 millions de dollars US\$)

L'objectif de cette sous-composante est de réduire la pression humaine sur les Parcs Nationaux et Réserves ciblés en concevant et en mettant en œuvre des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AGR) au profit des communautés riveraines des Parcs nationaux de Taï et du Mont Péko, de la Réserve partielle de Faune du N'zo et de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya.

Ces AGR seront réalisées au profit des populations riveraines de ces aires protégées notamment les femmes pour la sécurité alimentaire et l'augmentation de leurs revenus, sachant qu'elles ont un accès limité aux revenus issus des cultures de rente. Les activités éligibles comprendront : (i) la culture de

légumes biologiques ; (ii) la production de riz biologique ; (iii) l'élevage, en alternative à la chasse au gibier de brousse ; (iv) la pisciculture et l'aquaculture ; et (v) le reboisement et l'agroforesterie communautaires.

Deux catégories de bénéficiaires seront éligibles aux sous-subsidations pour le développement et la mise en œuvre des AGR : (i) les associations communautaires (20 personnes en moyenne par association) ; et (ii) les individus. Les seuils de financement proposés par association communautaire et par individu sont les suivants :

- pour un microprojet communautaire: 20 000 à 60 000 USD
- pour un microprojet individuel: 5 000 à 10 000 USD

Il est attendu que la sous-composante finance l'élaboration et la mise en œuvre d'environ 270 microprojets, dont 77 pour des associations communautaires et 193 pour des individus, avec un impact direct et indirect sur 177 000 membres des communautés, grâce à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire.

Les subventions seront versées aux bénéficiaires par transfert mobile en trois versements (40% d'avance, 40% à mi-parcours et 20% à l'achèvement du développement de l'AGR). Pour les AGR communautaires de reboisement et d'agroforesterie autour du PNT, les paiements seront effectués par une agence de paiement selon l'approche paiement au résultat.

Les bénéficiaires devront satisfaire aux critères suivants : (a) être un résident d'un village adjacent aux parcs ou à la réserve naturelle ; (b) avoir une expérience opérationnelle avérée de la soumission d'AGR à financement ; et (c) fournir une preuve de contribution personnelle (10%, en espèces ou en nature). Les associations communautaires devront présenter une preuve de reconnaissance officielle et être fonctionnelles. Les particuliers devront fournir un certificat de résidence. Afin d'élargir les opportunités et de faciliter le renforcement des capacités parmi les membres de la communauté, les associations communautaires pourront faire une demande de financement même si seuls certains membres de l'association ont une expérience dans la soumission d'AGR à financement.

La sous-composante financera également des travaux pour la création de forages (identifiés comme un besoin dans l'évaluation de l'écart entre genres) pour les communautés dépendant des parcs, en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable (pour les femmes comme pour les hommes) et de créer des pépinières par des femmes en soutien à la culture maraîchère. Des "tricycles" (transport motorisé de marchandises) seront également acquis pour faciliter l'accès des femmes aux sites de production et aux marchés pour la vente de leurs produits agricoles et agroforestiers - étant donné que le manque de moyens de transport a également été identifié comme un écart entre hommes et femmes.

Composante 4 : Appui à la mise en œuvre des PAPF des FC de Savanes (44 millions de dollars)

L'objectif de cette composante est de soutenir la mise en œuvre des FC C4 ciblées à travers (i) un programme de reboisement à grande échelle afin de contribuer à l'objectif du SPREF de restaurer le couvert forestier du pays à 20 pour cent d'ici 2040 ; et (ii) soutenir le partenariat avec le secteur privé et les collectivités locales initié dans le cadre du FIP-1.

La composante s'articule autour de deux sous-composantes : (i) mise en place et gestion des forêts de production à travers le paiement basé sur la performance ; et (ii) la promotion du partenariat avec les associations de femmes et le secteur privé local pour la gestion durable des forêts.

Sous-composante 4.1: mise en place et gestion durable de forêts de production (29 millions de dollars US\$)

Cette sous-composante vise à lutter contre les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts dus aux prélèvements de bois d'œuvre et de bois de feu dans les forêts naturelles, par le développement de plantations forestières gérées de manière durable en réponse aux besoins en bois d'œuvre et en bois énergie.

Les FC de catégorie 4 ciblées compte tenu de leur potentiel de production élevé sont les suivantes : *Haut Bandama, Loho, Pyerrhé, Kobo, Matiamba, Soungourou, Kouabo-Boka, Boka-Go, Laka, Fêtékro Ahua, Bandama Supérieur, Léraba, Nzi Supérieur, Boundialy, and Pouniakélé.*

La sous-composante appuiera la SODEFOR dans la création de 12 000 ha de plantations en *teck* et *gmelina* ainsi que de 1 000 ha de plantations en *cassia siamea*, essence de bois de feu à croissance rapide couramment utilisée en Côte d'Ivoire.

La sous-composante appuiera la SODEFOR dans la création d'un total de 20 000 hectares de forêts de production, dont 17 000 ha de plantations de bois d'œuvre avec des espèces de *teck* et de *gmelina* et 3 000 ha de plantations de bois de feu avec l'essence *acasia siamea*, une espèce de bois de feu à croissance rapide couramment utilisée dans Côte d'Ivoire. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de plantations forestières à établir dans les FC C4 ciblés :

La création de forêts de production dans les zones fortement dégradées des Forêts Classées de catégorie 4 sera appuyée par les activités préparatoires suivantes : (a) étude pédologique pour vérifier la qualité des sols et identifier, étudier et cartographier les sites potentiels de plantation ; (b) travaux de démarcation et de signalisation sur le terrain pour délimiter les zones réservées pour l'établissement de plantations ; et (c) développement de pépinières communautaires pour la production des essences retenues.

La SODEFOR développera des itinéraires techniques pour l'installation et la gestion durable des plantations. La sous-composante financera les travaux de mise en place des plantations et des pare-feux manuels, boisés, ou mécanisés contre les feux de brousse potentiels (facteur de déforestation et de dégradation des forêts) qui seront étroitement surveillés tout au long des quatre premières années de croissance, au cours desquelles les nouvelles plantations sont les plus vulnérables aux feux de brousse de saison sèche.

Les travaux de plantation seront effectués manuellement de manière participative et inclusive avec les communautés locales, ou mécaniquement sur les endroits difficiles. Les communautés locales seront incitées par un mécanisme de paiement au résultat pour encourager leur participation active aux travaux de plantation, notamment : la production de plants prioritairement par les femmes, le transport des plants vers les sites de plantation, l'entretien des plantations et des pare-feux, élimination des mauvaises herbes et surveillance générale des plantations. Jusqu'à présent, la mise en œuvre dans le cadre du PIF-1 a connu un fort succès avec la signature de plus de 240 contrats de reboisement basés sur les performances, touchant plus de 500 bénéficiaires, dont environ 42% sont des femmes.

Des contrats basés sur la performance seront conclus entre les agriculteurs et la SODEFOR. Le projet veillera à ce que ces contrats soient signés à la fois par les hommes et les femmes, comme cela a été fait dans le cadre du PIF-1.

Les paiements seront déclenchés par : (i) le nombre de plants produits ; (ii) le niveau de préparation du terrain ; (iii) le nombre de plants transportés vers les sites de plantation ; (iv) le nombre de plants mis en terre et le taux de réussite (plants bien établis sur une période donnée) ; et (v) l'entretien périodique et efficace des plantations pendant quatre ans. La vérification des performances sera effectuée par des unités décentralisées de la SODEFOR ainsi que par des vérificateurs indépendants, et rapportée au siège de la SODEFOR avant le transfert de paiement mobile via MTN. Il est prévu que grâce à ce système basé sur la performance, 4,000 emplois seront créés sur la base d'une moyenne de 5 ha de surface de reboisement par agriculteur, soit 20 000 ha de FC dégradées seront reboisés à travers la sous-composante.

Le manuel basé sur la performance établi pour le PIF-1 a été révisé pour soutenir la mise en œuvre de cette sous-composante.

La sous-composante financera également : (i) l'acquisition d'équipements de patrouille, y compris des véhicules, des motos, pour renforcer la capacité des centres de gestion décentralisés de la SODEFOR des GF ciblés pour une surveillance efficace des plantations ; et, (ii) les frais de fonctionnement pour le suivi et la surveillance des plantations forestières.

Sous-composante 4.2: promotion du partenariat avec les associations de femmes et le secteur privé local pour la gestion durable des forêts (15 USD millions)

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la participation des femmes et du secteur privé local à la gestion durable des forêts.

Participation des femmes à la gestion forestière : Afin de réhabiliter les GF dégradées en zone de savane, la SODEFOR promeut le partenariat avec des associations dirigées par des femmes. Les associations se voient attribuer des blocs de zones GF dégradées où elles sont autorisées à cultiver en mettant en œuvre l'agroforesterie basée sur la taungya. Le système taungya consiste en des cultures intercalaires, c'est-à-dire en plantant des cultures agricoles telles que le maïs, l'arachide, le manioc, l'igname, le soja entrecoupées de plantations forestières, et a été mis en œuvre avec succès dans le cadre du FIP-1.

La SODEFOR fournit les plants forestiers aux associations pour leur mise en terre et leur entretien pendant les quatre premières années de leur cycle de vie, lorsqu'elles sont sensibles aux feux de brousse de saison sèche. Au bout de quatre ans, alors que les premiers blocs plantés se développent et prennent progressivement le contrôle des terres, des concessions supplémentaires sont accordées aux associations dans d'autres zones des forêts dégradées.

La SODEFOR fournit les plants d'arbres et le renforcement des capacités dans la méthode taungya et les Associations ont la responsabilité de la plantation et de l'entretien des arbres. Les produits ligneux issus de l'élagage des plantations appartiennent aux associations utilisables pour le bois de feu. Cette approche gagnant-gagnant pour la SODEFOR et les communautés fournit de la main-d'œuvre à la SODEFOR d'une part, et d'autre part, assure la sécurité d'utilisation des terres aux communautés en plus de la sécurité alimentaire et de l'amélioration des moyens de subsistance grâce à la vente de bois taillé et à la vente de produits agricoles dérivés du système taungya.

Un exemple en cours est un partenariat entre la SODEFOR et une association de femmes bien organisée (Malébi) qui réhabilite et gère une FC C4 (Ahua, 4 652 hectares) située à Dimbokro, dans la région du centre. Le FIP-1 appuie cette association à travers la SODEFOR avec : (i) la fourniture de plants d'arbres, (ii) le renforcement des capacités en méthode taungya, (iii) la mise en place de forages pour faciliter l'accès

à l'eau à proximité de la FC pour arroser leur parcelles taungya ; et (iv), les moyens de transport (tricycles et leur entretien) pour accéder à la FC et aux marchés. Par ailleurs, dans le cadre du FIP-1, la SODEFOR a prolongé l'engagement contractuel de Malébi à 15 ans compte tenu de la bonne gestion de la FC par l'Association.

La sous-composante travaillera avec la SODEFOR pour établir des accords de partenariat supplémentaires avec les femmes pour la gestion des FC C4 de Loho, Pyerrhé et Kobo. Le projet soutiendra également le renforcement des capacités à taungya, fournira aux femmes des plants d'arbres, des kits d'intrants agricoles, la mise en place de forages et de points d'eau, des moyens de transport et une assistance technique aux associations de femmes pour le développement de pépinières, la plantation et l'entretien des arbres.

Les femmes ciblées ont également manifesté leur intérêt pour le développement d'activités d'élevage dans le cadre de leur programme agricole basé sur la taungya. La sous-composante fournira donc de petites subventions aux associations de femmes pour le développement et la mise en œuvre de micro-projets d'élevage afin d'améliorer davantage l'accès des femmes aux revenus grâce à la vente de leurs récoltes agricoles et des produits animaux, ainsi que pour améliorer la sécurité alimentaire.

Care International soutiendra cette activité dans le cadre de l'accord avec l'UIAP pour la mise en œuvre des AGR du projet.

Composante 5 : Administration, coordination et sauvegarde du projet (11 millions de dollars US)

L'objectif de cette composante est de soutenir l'administration quotidienne globale du projet afin de s'assurer que le suivi et l'évaluation (S&E) sont effectués régulièrement et qu'il y a une boucle de rétroaction des résultats pour informer la prise de décision sur la mise en œuvre du projet. Cette composante est mise en œuvre par le biais des deux sous-composantes suivantes.

Sous-composante 5.1 : Administration et coordination (9 millions de dollars US)

La sous-composante soutiendra la coordination générale des activités du projet qui sera assurée par l'UIAP pour les projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles financés par la Banque mondiale, établi par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MINEEDD) en 2020 et doté du personnel suivant : (a) un coordinateur général UIAP, (b) un coordinateur technique FIP, (c) des spécialistes de la gestion financière (FM), (d) des spécialistes de la passation de marchés, (e) des spécialistes du suivi et de l'évaluation, (f) des spécialistes des sauvegardes, et (g) des spécialistes de la communication et de l'engagement des parties prenantes. L'UIAP sera étayé par une Unité de Développement Communautaire avec des Agents de Développement Communautaire Locaux décentralisés basés au niveau des villages pour soutenir la mise en œuvre de l'agroforesterie en appui aux centres de gestion décentralisée du GF de SODEFOR à San-Pédro pour les Rapides Grah et la Haute-Dodo et à Guiglo pour Scio.

Sous-composante 5.2 : Soutenir le renforcement des capacités nationales en matière de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale (2 millions de dollars US)

L'objectif de cette sous-composante est d'améliorer les systèmes du pays pour l'adoption et la mise en œuvre des instruments du CES de la Banque mondiale. La sous-composante financera les services d'une société internationale de sauvegarde ayant l'expérience et la connaissance du CES de la Banque mondiale

pour renforcer la capacité nationale en matière de sauvegarde, y compris le soutien à l'UIAP pour la mise en œuvre des instruments de sauvegarde du projet. Le cabinet entreprendra (a) une évaluation des capacités et des besoins de toutes les parties prenantes clés afin de déterminer quelles capacités existent déjà et où une formation supplémentaire est nécessaire ; (b) le développement et la mise en œuvre d'un plan de formation CES ; et (c) un soutien au renforcement des capacités des institutions nationales, en particulier l'ANDE, la SODEFOR, l'OIPR, le CCC, ainsi que d'autres entités ministérielles ou agences chargées de la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale. Cela comprendra une assistance technique pour l'élaboration des termes de référence (TdR) environnementaux et sociaux, des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, des études environnementales et sociales (c'est-à-dire des évaluations d'impact environnemental et social), et des ateliers ou forums sur le contenu et la procédure du CES.

1.2 Présentation des principaux enjeux du projet

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux en lien avec la mise en œuvre du projet ont été identifiés et sont présentés ci-dessous :

- *La présence des agriculteurs qui occupent les FC de manière informelle* : Le projet sera mis en œuvre dans des forêts classées qui sont actuellement occupées à grande échelle par des occupants informels, comme indiqué dans les rapports préliminaires des plans d'aménagement forestier participatif. Le besoin de conservation et de protection demande à ce qu'une certaine partie de cette population arrête leur exploitation dans les zones fragiles au point de vue écologique (zone à haute valeur de conservation ou zones à haut stock carbone) qui entraînera des déplacements physiques et économiques.
- *Les conflits sociaux* : Les conflits sociaux sont possibles pour diverses raisons, dont la concurrence pour l'accès aux terres. En outre, des conflits potentiels peuvent être aussi générés par les empiètements qui continueraient à avoir lieu dans les FC.
- *Le travail des enfants* : Le secteur du cacao connaît également une forte prévalence du travail des enfants, en particulier du travail dangereux des enfants, l'exposition aux produits agrochimiques étant l'une des principales causes du travail dangereux des enfants.
- *L'afflux de population dans les zones où il y aura un appui auprès des producteurs agricoles* : Le projet va financer les Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour soutenir les producteurs agricoles installés à la périphérie des FC ciblées, en vue de réduire leur pression sur ces forêts et d'améliorer leurs conditions de vie. Cette initiative pourrait amener les personnes non riveraines aux FC à se fonder parmi les bénéficiaires des AGR ;
- *La gouvernance du processus de paiement pour services environnementaux et des subventions pour les AGR* : Les paiements des AGR communautaires de reboisement et d'agroforesterie autour du PNT, de création de pépinières, de mise en place des pare-feux, etc. seront basés sur les résultats/performances. La vérification des performances sera réalisée par les centres de gestion décentralisés de la SODEFOR ainsi que par des vérificateurs indépendants, et rapportée au SEP-REDD. Sur la base de cette double vérification, les paiements aux bénéficiaires seront effectués par téléphone mobile par la compagnie MTN. Cette dernière assurera le paiement des subventions

pour la mise en œuvre des AGR pour soutenir les producteurs agricoles installés à la périphérie des FC du projet en vue de réduire leur pression sur ces forêts et d'améliorer leurs conditions de vie. La bonne gouvernance du processus de paiement pour services environnementaux et des subventions pour les AGR va optimiser les retombées du projet ;

- *La problématique de la pression foncière* : la zone du programme généralement marquée par des pressions foncières et des questions de droit foncier occasionnent parfois des conflits entre communautés ;
- *Le succès du projet repose en grande partie sur l'adhésion des populations au processus agroforestier* : Dans le Cadre de la composante 2 le refus d'adhésion à ce programme ou le placement des parcelles dans des zones à haute valeur en conservation ou à haut stock carbone nécessitera une réinstallation et la préparation et la mise en œuvre d'un programme de restauration des moyens de subsistance. Ce type de programme pourrait efficace demande des ressources et l'implication constante des équipes de gestion.

2. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

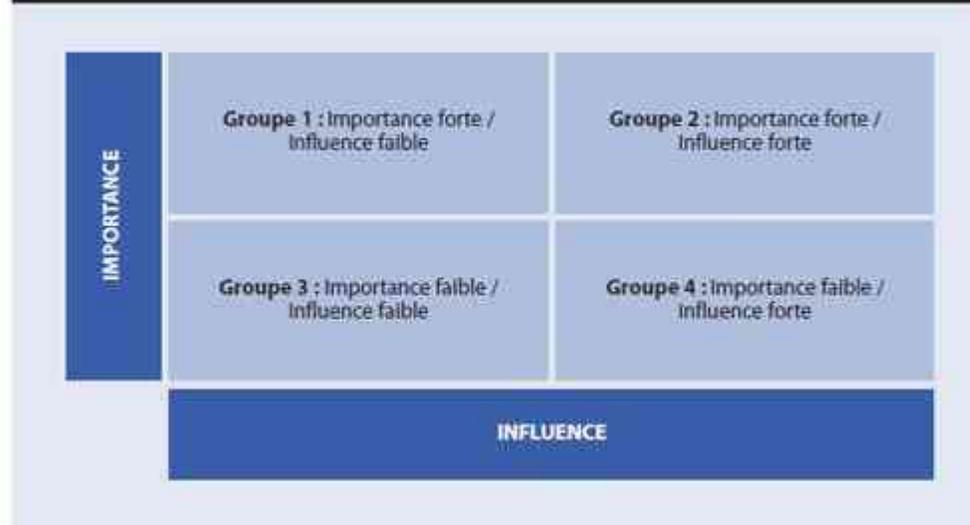
La NES 10 désigne comme « partie prenante » les individus ou les groupes qui :

- Sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et
- Peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées)

Pour mieux orienter les communications avec les parties prenantes, on peut également diviser ces dernières en 4 groupes en fonction de leur intérêt et de leur pouvoir. Les actions à mener avec ses différents groupes seront habituellement en lien avec ces 2 éléments. Par exemple les groupes où individus qui ont un pouvoir et un intérêt important doivent être engagé étroitement dans le processus sans quoi leur influence pourrait entraîner des conséquences néfastes sur projet.

Figure 1. Matrice d'importance et d'influence des parties prenantes

Schéma 4. Matrice de l'importance et de l'influence des parties prenantes



Source : PNUD. Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement.

Les quatre principaux groupes de parties prenantes sont les suivants :

Tableau 5. Principaux groupes de parties prenantes

<p>Groupe 1 : Importance forte / influence faible</p> <p>Les parties prenantes du groupe 1 revêtent une grande importance pour le succès de l'activité du FIP 2 et il est possible qu'ils n'exercent qu'une influence restreinte sur le projet. Ainsi, le succès du dépend souvent du fait que les communautés rurales, les femmes rurales, les ONG ou association de femmes locales, et les groupes vulnérables puissent participer correctement activités du projet, mais ce sont là des groupes qui n'influencent que peu sur l'élaboration et la mise en œuvre ou sur la conduite du projet. Dans ce cas précis, ces groupes sont très importants mais peu influents. Il sera fondamental d'apporter une attention particulière à la protection de leurs intérêts et au fait qu'ils puissent s'exprimer.</p>	<p>Groupe 2 : Importance forte / Influence forte</p> <p>Les parties prenantes du groupe 2 se trouvent au centre du processus de planification et mise en œuvre du projet car elles sont à la fois importantes et influentes. Ce sont les acteurs-clés qui sont au centre de la conception d'activités et de la prise de décisions. Par exemple, les ministères leaders du projet, la SODEFOR et l'OIPR. Il s'agit d'acteurs influents (sans leur appui, le projet ne peut exister).</p>
<p>Groupe 3 : Importance faible, influence faible</p>	<p>Groupe 4 : Importance faible, influence forte</p>

Les parties prenantes du groupe 3 ne sont pas au cœur de l'initiative et exercent peu d'influence quant à son succès ou à son échec. Ils ne jouent vraisemblablement pas un grand rôle dans le processus global. Par exemple, des filières commerciales qui ne sont pas associées au projet et qu'ont peu d'influence sur sa mise en œuvre pourraient être classés dans ce groupe. De même, ces acteurs ne sont pas les bénéficiaires du projet et celui-ci n'a qu'une faible incidence sur eux.

Les parties prenantes du groupe 4 ne sont pas très importantes pour l'activité mais elles peuvent exercer une influence significative. Par exemple, un dirigeant politique ou une ONG travaillant sur une thématique non associée au projet peut ne pas faire partie des participants-clés à une initiative du projet, mais il ou elle influera sur le processus en raison de ses relations informelles avec le pouvoir et de sa capacité à mobiliser les parties prenantes ou à influencer l'opinion publique. Ces protagonistes représentent parfois un obstacle à la mise en œuvre de programmes et peuvent même provoquer l'arrêt de l'ensemble des activités. Même si ces acteurs ne sont pas intégrés au processus de planification, il peut se révéler nécessaire d'établir une stratégie d'engagement avec eux.

2.1 Catégorisation de parties prenantes

Pour les besoins de l'analyse, les parties prenantes qui pourraient être centrales dans le contexte du FIP 2 ont été classifiées dans les catégories suivantes.

2.1.1 Communautés locales bénéficiaires, les chefferies traditionnelles et les personnes affectées par le projet : Importance forte / influence faible ou forte dans le cas des chefferies traditionnelles

La catégorie concerne les communautés qui seront bénéficiaires du projet mais qui ne constituent pas de groupes avec une forte influence. Elles sont néanmoins un groupe d'importance vitale pour le projet. Il peut s'agir des communautés riveraines des parcs nationaux et des communautés riveraines des FC.

Les autres acteurs clés sont les chefs coutumiers qui occupent toujours une position sociale et culturelle centrale dans le contexte rural.

Le FIP 2 s'aligne sur le double objectif de la Banque mondiale : prospérité partagée et réduction de l'extrême pauvreté. Le cacao étant principalement cultivé dans de petites exploitations familiales, dont plus de la moitié vivent déjà en dessous du seuil de pauvreté, cette perspective souligne la nécessité d'établir rapidement le juste équilibre entre la préservation des paysages forestiers pour les générations futures et la création de moyens de subsistance durables pour les communautés forestières qui dépendent de l'agriculture pour leur survie.

De ce fait, les activités du FIP 2 ciblent les communautés locales et l'amélioration de leurs moyens de subsistance, ainsi que les efforts globaux pour améliorer la gestion durable des forêts, diversifier les opportunités de génération de revenus, permettre une gestion efficace des forêts et renforcer l'efficacité

des efforts d'agroforesterie dans ce projet et dans d'autres projets du secteur agricole afin d'adresser plus efficacement les taux de pauvreté rurale.

Aussi la mise en place de comités locaux dans les zones cibles du projet pour la cogestion des FC (CLCG) avec la SODEFOR accentuera la participation des communautés avec une attention particulière portée à la communication aux femmes des villages riverains afin qu'elles soient pleinement informées des objectifs recherchés et participent activement à la mise en place du CLCG et occupent des rôles clés. De plus, des AGR cibleront les populations riveraines des aires protégées ciblées notamment les femmes pour la sécurité alimentaire et l'augmentation de leurs revenus.

En somme, la mise en œuvre de ces activités devrait tenir compte des droits des communautés locales et contribuer à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

Le projet établira des conventions avec les communautés locales pour la restauration des FC dans le cadre de l'agroforesterie et du reboisement. Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, que ce soit du fait qu'il n'adhère pas au processus agroforestier (composante 2), ou les effets environnementaux et sociaux tels que les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du FIP 2.

Cette catégorie concerne également les personnes impactées par le Projet, les PAP, qui comprennent les groupes suivants : (i) les agriculteurs qui ne pourront ou ne voudront pas adhérer au programme d'agroforesterie; (ii) les agriculteurs habitant et/ou exploitant les sites HCV et HCS qui devront quitter leurs parcelles cinq ans après l'entrée en vigueur des PAPF.

2.1.2 Femmes rurales et groupes ou individus vulnérables : Importance forte / influence faible

Les groupes où individus vulnérables peuvent se retrouver autant au niveau des groupes (personnes) affectées ou des groupes (personnes) intéressés.

Toutefois, seuls les individus et groupes vulnérables qui sont affectés seront analysés. Des mesures concrètes seront déterminées par suite de cette évaluation et en lien avec le type de désagrément subit (déplacement physique ou économique, victimes d'un incident/accident lié à une activité du projet, etc.) par ces personnes ou groupe.

Parmi les critères de vulnérabilité on trouve, entre autres, des personnes avec handicap, les personnes ayant des maladies chroniques, particulièrement les personnes atteintes des MST-VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les personnes âgées, particulièrement quand ils vivent en ménage solitaire, les ménages dont les chefs sont des femmes, les ménages pauvres, les jeunes au chômage, les femmes victimes d'EAS/HS, les personnes déplacées des zones de conflits, les veuves avec enfant à charge, les orphelins et les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses.

Les personnes vulnérables seront identifiées lors des enquêtes socioéconomiques menées dans le cadre de la préparation des PAPF, lors de la préparation des programmes de restauration des moyens de subsistance. Chaque instrument préparé dans le cadre du programme inclura des dispositions précises

relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables (garantie de mesures d'accompagnement en plus des mesures compensatoires) en vue de s'assurer qu'ils sont en mesure de faire valoir leurs revendications et leur permettre de profiter des impacts positifs du projet. Lorsque nécessaire, l'assistance aux individus et groupes vulnérables sera efficacement assumée par des ONG spécialisées, qui disposent d'agents et de l'expérience pour prendre en charge les personnes vulnérables. Ces organisations seront identifiées au moment de la préparation des différents documents de faisabilité du projet. Les détails sur certaines des catégories de personnes vulnérables qui seront considérées comme faisant partie du projet sont décrits ci-dessous.

Les enfants

Les enfants qui travaillent : De nombreux enfants travaillent en Côte d'Ivoire pour contribuer aux revenus de leur famille. Cependant, pas tous travail des enfants est interdits. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est le travail interdit aux enfants, qui est le travail des enfants qui leurs prive de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, qui nuit au développement physique et mental. Il se réfère au travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et préjudiciable aux enfants ; et/ou interfère avec leur scolarité en : les privant de la possibilité d'aller à l'école ; les obliger à quitter l'école prématurément ; ou les obliger à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et pénible. Le travail permis, et le travail interdit aux enfants est bien défini dans la législation et des décrets de la Cote d'Ivoire.

Compte tenu de la forte prévalence du travail des enfants dans le secteur du cacao, les enfants, dans l'ensemble, doivent être considérés comme un groupe vulnérable dans le projet. Si, conformément à la NES2 et à la législation et à la réglementation ivoirienne, les enfants peuvent être engagés dans du travail de socialisant et léger, à partir de 14 ans, et les enfants peuvent être employés à partir de 16 ans, des conditions spécifiques doivent être appliquées pour leur engagement dans le projet puisque les enfants sont vulnérables. Par exemple, les enfants de moins de 18 ans ne devraient jamais être engagés, dans aucune condition, dans du travail dangereux ou faire des tâches dangereuses, tels que définis dans les lois et les décrets nationales, le NES2 et les conventions internationales d'OIT. Le travail dangereux implique les conditions de l'environnement de travail lui-même, ainsi que des taches professionnelles dangereuses, comme par exemple des taches qui demande l'utilisation d'outils dangereux (tel que machette). Il est également important de noter que les longues heures de travail et le travail de nuit sont également considérées comme dangereuses car elles affectent le développement psychosocial et la santé mentale des enfants. La situation des enfants qui ont atteint l'âge minimum du travail léger et socialisant et l'âge minimum pour être engagé dans un emploi, doit à tout moment être surveillée et afin que le travail n'interfère pas avec l'éducation, ne nuise à leur développement ou ne devienne une exploitation

Les enfants engagés dans du travail interdit aux enfants : La prévalence du travail interdit aux enfants est négativement corrélée avec la pauvreté d'un du ménage de l'enfant. L'absence d'un environnement protecteur autour d'un enfant, tels que dans les contextes où la famille d'un enfant est très vulnérable au niveau socio-économique ainsi que dans l'absence de la famille proche d'un enfant augmente le risque du travail interdit aux enfants. Le risque que les enfants soient exploités dans du travail interdit augmente en cas de non-scolarisation. Les enfants travaillent souvent à l'initiative des parents ou d'autres adultes. Si ces acteurs sont sensibilisés sur le type de travail que les enfants peuvent faire, dans quelles circonstances

et à partir de quel âge, cela peut contribuer à ce que les enfants acquièrent des compétences utiles pour l'avenir et faciliter leur transition vers le marché du travail. Cependant, si les enfants travaillent dans des conditions préjudiciables à leur développement, l'effet sera le contraire. Cela doit être soigneusement pris en compte dans les activités du projet, et des consultations doivent être entreprises tout au long de la vie du projet pour lutter contre le travail interdit aux enfants.

Les enfants victimes de traite et du travail forcé : Parmi les enfants qui travaillent dans le secteur du cacao, il y a eu dans le passé non seulement des cas de travail interdit aux enfants, mais aussi des cas de traite et de travail forcé. Les enfants victimes de la traite et du travail forcé des enfants sont parmi les plus vulnérables de tous. Certains enfants sont plus exposés au risque d'exploitation par le travail et de traite. Les migrants en situation irrégulière, les enfants déplacés, sans papiers courent un risque plus élevé d'être victimes de la traite et d'être exploités. De nombreux travailleurs migrants travaillent actuellement dans les plantations de café ou de cacao dans les régions de l'ouest de la Côte d'Ivoire, en particulier dans les régions de Cavally et de Nawa, y compris dans les forêts classées ou les parcs nationaux, où des villages/campements entiers ont parfois surgi autour de fermes illégales au fil des ans. Les filles (et les femmes) qui sont « en mouvement » sont vulnérables à l'exploitation et au risque d'être victimes de la traite. Le profil des enfants victimes de la traite et de l'exploitation par le travail se caractérise souvent par de nombreuses vulnérabilités croisées, notamment des facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le manque d'opportunités, l'accès aux services sociaux, à la santé et à l'éducation, ainsi que des facteurs tels que les besoins comportementaux et développementaux, manque de soins parentaux, venant de familles dysfonctionnelles et contexte familial vulnérable en général. De même, comme pour le travail interdit aux enfants, des études récentes ont identifié les facteurs économiques comme parmi les facteurs de risque les plus pertinents affectant la susceptibilité des victimes à la traite des personnes. La pauvreté, le manque d'opportunités économiques, le chômage et les faibles niveaux de revenus ainsi que le manque d'éducation et d'accès aux soins de santé rendent les individus vulnérables à la traite. Pour les enfants, ces vulnérabilités sont aggravées par leur jeune âge qui les rend plus faciles à contraindre.

Les enfants migrants : Le travail des enfants et la traite des enfants en Côte d'Ivoire résulte souvent de la pratique socialement acceptée où les parents envoient leurs enfants travailler en dehors du foyer, qui est une pratique coutumière dans les sociétés ouest-africaines. La forte confiance dans les familles élargies et l'attachement tribal et religieux conduisent les parents à confier leurs enfants à l'extérieur de la famille nucléaire dans le but de leur assurer de meilleures opportunités d'éducation et de travail. Ces pratiques représentent un important facteur de risque pour les enfants d'être victimes de la traite à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle ou de travail, sans même que les parents soient conscients de ces risques. En outre, la migration est une stratégie de subsistance principale et de nombreux enfants sont recrutés pour la traite ou le travail forcé pendant leur migration. Les enfants migrants sont donc également à considérer comme un groupe d'enfants particulièrement vulnérable, parmi les enfants en général.

Les femmes du milieu rural

En Côte d'Ivoire, la femme reste marginalisée. Les femmes ont un accès limité à la terre dans un contexte où la majorité de la population dépend de l'agriculture. Cet aspect réduit leur accès au crédit et leur capacité à entreprendre des activités économiques durables pour générer des revenus. Les femmes ne

détiennent que 18% des terres agricoles et ne sont pas mieux loties dans les administrations. Les données de l'Institut national de la statistique soulignent leur extrême pauvreté : 75 % des femmes rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté et elles sont souvent privées des services sociaux de base. Certains facteurs socioculturels perpétuent des traditions préjudiciables aux filles et aux femmes⁶.

D'autres personnes vulnérables

Il y aura une analyse plus détaillée des causes de la vulnérabilité, y compris les profils financiers, sociaux et de santé des personnes vulnérables dans le projet zone d'étude des sous-projets PDIC. Les personnes vulnérables seront identifiées lors des enquêtes socioéconomiques identifiées lors des enquêtes socioéconomiques menées dans le cadre de la préparation des EIES/CIES, des PRet autres documents de gestion environnementale et sociale. Chaque instrument préparé dans le cadre du programme inclura des dispositions précises relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables (garantie de mesures d'accompagnement en plus des mesures compensatoires) en vue de s'assurer qu'ils sont en mesure de faire valoir leurs revendications et leur permettre de profiter des impacts positifs du projet. Lorsque nécessaire, l'assistance aux individus et groupes vulnérables sera efficacement assumée par des ONG spécialisées, qui disposent d'agents et de l'expérience pour prendre en charge les personnes vulnérables. Ces organisations seront identifiées au moment de la préparation des différents documents de faisabilité du projet.

De nombreuses parties prenantes identifiées dans la section 6 ci-dessus ont des mandats liés à la réduction de la vulnérabilité des personnes vivant et travaillant dans le secteur ivoirien du cacao. Il s'agit notamment d'autres bailleurs de fonds, d'agences gouvernementales, d'ONG et d'organisations communautaires, et du secteur privé (acteurs internationaux et locaux). Toutes les activités d'engagement avec ces parties prenantes incluront une perspective pour lutter contre les inégalités et réduire la vulnérabilité des individus, des groupes et des communautés travaillant dans cette chaîne d'approvisionnement.

2.1.3 La société civile organisée et les ONG : Importance forte / Influence forte ou faible selon le cas

Il s'agit des organisations non gouvernementales (ONG) au niveau national et international qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires du FIP 2 dans la réalisation du Projet. La liste suivante n'est qu'indicative et représente les ONG qui ont été identifiés à ce jour. Une portée supplémentaire sera effectuée par l'UIAP et les consultants qui mettront en œuvre des activités de mobilisation des intervenants. Toutes les autres ONG identifiées seront incluses dans le registre d'engagement des parties prenantes qui sera préparé pour le projet et géré par l'UIAP.

Tableau 6. Société civile organisée

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
OI-REN	L'OI-REN est une plateforme des organisations de la société civile depuis 2014. Elle a pour mission la protection de l'environnement et les droits

⁶ World Bank. 2013. Being a Women in Cote d'Ivoire: Empowerment Challenges. World Bank, Abidjan.

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
	des communautés. Les objectifs de l’OI-REN définis dans ses statuts sont « la promotion et la coordination de la participation des Organisations de la Société Civile (OSC) ivoiriennes dans la mise en œuvre de toute initiative en rapport avec les ressources naturelles et les droits des populations notamment les processus FLEGT/REDD+. Elle participe (i) au processus Forest Law Enforcement and Governance Trade (FLEGT). L’OIREN assure l’observation indépendante du PIF 1 et poursuivra cette tâche pour le FIP 2.
FEREADD	Plateforme mixte des organisations de la société civile en Côte d’Ivoire pour la protection des ressources naturelles, de l’environnement et de la promotion du développement durable. Elle regroupe 144 associations civiles. Stratégique, et pour la réalisation des instruments REDD+ en République de Côte d’Ivoire dans le cadre de la préparation à la REDD+.
Wild Chimpanzee Foundation (WCF)	L’ONG WCF intervient dans la zone du programme à travers : (i) un partenariat avec la SODEFOR sur la forêt classée du Cavally pour la mise en place d’un observatoire indépendant mandaté ; (ii) en appui à la SODEFOR (avec IDH) pour la mise en place du processus de contractualisation sur Goin-Débé ; (iii) en partenariat avec l’OIPR sur un projet d’écotourisme à Taï ; (iv) un projet de couloir écologique autour de la rivière Hana (avec PROFIAB & COCOANECT) ; (v) un projet financé par IDH pour l’arrêt de l’approvisionnement par Barry Callebaut sur Cavally et Goin-Débé.
African Parks	Une ONG de conservation qui a un partenariat avec le gouvernement de la Côte d’Ivoire pour la protection et la conservation de la biodiversité des FC C1.
Care International	Une ONG partenaire pendant le processus de mise en œuvre des PR.
ICI - International Cocoa Initiative	Met en place sa Stratégie 2021-2026 pour faire progresser la durabilité, sauvegarder les droits de l’homme, protéger les enfants et s’attaquer travail des enfants dans le secteur du cacao, entre autres en Côte d’Ivoire.
TRECC	– L’éducation transformatrice dans les communautés de cacao (TRECC) améliore la qualité de l’éducation dans les communautés de cacao en Côte d’Ivoire
L’IREX	Se concentre sur le développement mondial et l’éducation (partenaire de TRECC)
Aflatoun	Aflatoun offre une éducation sociale et financière (CSFE) aux enfants et aux jeunes par le biais d’un programme spécialisé et d’une formation des enseignants (partenaire du TRECC)

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
Tide Learning –	Utilise des approches pédagogiques novatrices – en particulier, l’enseignement au bon niveau qui permet à un enseignant (dans une école formelle) et aux animateurs ruraux (dans les salles de classe communautaires) de s’adresser aux élèves de plusieurs niveaux d’apprentissage dans une salle de classe (partenaire du TRECC).
World Education’s	Soutient le projet: "Empowering Cocoa Households with Opportunities and Education Solutions (ECHOES) en collaboration avec le World Cocoa Foundation (WCF), en vertu de laquelle elle travaille en étroite collaboration avec les ONG locales pour initier et développer des programmes d’alphabétisation dirigés par la communauté pour les jeunes non scolarisés dans les communautés rurales productrices de cacao. TRECC est également l’un de ses partenaires
Save the Children	Assure l’amélioration des environnements scolaires, distribution de trousseaux pour enfants et renforcement des capacités des parents et des enseignants.
EduFinance d’Opportunity International	Permet aux familles d’avoir accès à de l’argent pour l’éducation par le biais de la microfinance, ainsi que de financer des écoles privées en se concentrant sur l’amélioration de la qualité de l’éducation ainsi que sur la fourniture de financements
Solidaridad	Œuvre pour des chaînes d’approvisionnement durables pour différents produits mondiaux. En Côte d’Ivoire, Solidaridad se concentre sur la création d’une association villageoise d’épargne et de prêts (VSLA) qui met l’accent sur l’amélioration de l’éducation financière, l’augmentation de l’épargne et l’amélioration de l’accès à des financements abordables. Ils ont également des activités qui mettent l’accent sur l’amélioration de l’esprit d’entreprise des agriculteurs dans le cacao.
ONG locales et associations communautaires	<p>Des ONG et des associations locales seront identifiées dans les communautés voisines des FC et les communautés riveraines qui recevront des investissements de projet. Ils seront importants pour informer les communautés et être leurs représentants et leurs défenseurs. Il est également possible que ces collectivités participent à des activités communautaires de règlement des plaintes, de suivi et d’évaluation.</p> <p>Par exemple, les résultats des consultations ont permis d’identifier les ONG locales suivantes :</p> <p>Région de San Pedro</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’ONG Charité et Vie • l’ONG GFM3 (engaged in FIP 1)

2.1.4 Parties prenantes institutionnelles : Importance forte / Influence forte ou faible dans certains cas (institutions qui ne seraient pas très impliquées dans la mise en œuvre du projet pour des raisons diverses)

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés qui peuvent avoir un intérêt dans le projet sans obligatoirement y être impliqué directement et sans être affecté négativement, notamment :

- Les entités gouvernementales, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc.;
- Les collectivités territoriales ;
- Les Partenaires techniques : le projet s'attachera également des services de partenaires techniques sur les questions de conseil et d'assistance technique ;
- Les partenaires technique et financier, notamment la Banque mondiale.

Les parties prenantes intéressées sont structuré en 4 classes : les partenaires institutionnels, Partenaires de développement, le secteur privé et la Société civile / ONG. Les tableaux qui suivent donne pour les parties prenantes de chacune de ces classes ces information de base.

Tableau 7. Partenaires institutionnels

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
Comité de pilotage commun au FIP et au PDIC	S'assure du respect des grandes orientations du projet, appui la prise de décisions, oriente l'utilisation des ressources pour le projet
Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Mobilisation des fonds et gestion financière globale du projet
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	Ministère technique de gestion du FIP 2
Ministère de l'Agriculture	Le ministère est membre du CN-REDD+ qui est l'organe national décisionnel de la REDD+ en République de Côte d'Ivoire et fait partie de l'initiative pour promouvoir une Agriculture Zéro Déforestation.
Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Le MINEF dispose de 3 500 personnels eux-mêmes pouvant être répartis au sein des ministères de l'agriculture, du plan et de l'environnement. Le MINEF possède des services décentralisés, jusqu'à la sous-préfecture dans la zone du FIP 2 et est partie prenante de l'initiative pour promouvoir une Agriculture Zéro Déforestation.
Ministère des Mines et de la Géologie	Le ministère est membre de la CN-REDD+ qui est l'organe national décisionnel de la REDD+ en République de Côte d'Ivoire, et il a la charge de la mise en œuvre du plan de rationalisation de l'orpaillage.
Ministère de la Femme, de la protection de l'Enfant et de la Solidarité	Appui le FIP 2 pour la promotion des femmes à l'accès du foncier et pour la protection des enfants.

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	<p>Organisme public sous tutelle du ministère de l'Environnement.</p> <p>Une équipe à Abidjan (dont 2 SIG) + 1 personne dans chacune des 5 zones du pays dont l'OIPR a la direction + Comités de gestion locale sur le terrain. Il a en charge la gestion des 15 parcs nationaux et réserves naturelles (dont le Parc national de Taï, le Parc national du Mont-Péko et la réserve de Mabi-Yaya et la réserve naturelle de N'zo). Il produit des études sur les services écosystémiques, et appuie le développement de micro-projets et de projets communautaires. Il contribue à la préservation des ressources nationales, et du suivi régulier du couvert végétal dans le PNT (avec l'appui de la GIZ pour la télédétection), il fait partie de la plateforme pour l'observation des forêts.</p>
Agence Nationale pour L'environnement (ANDE)	<p>Appui à la gestion de l'ensemble des instruments de sauvegardes et du SNSF (plateforme de gestionnaire de base de données) du FIP 2 en collaboration avec la cellule sauvegarde de l'UIAP.</p>
Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	<p>La SODEFOR est mandatée par le MINEF pour la gestion des 234 forêts classées (FC) du pays, dont les 20 forêts classées de la zone du FIP 2.</p> <p>Elle est chargée d'élaborer les plans d'aménagement participatif, de la co-plantation et de la contractualisation pour favoriser l'agroforesterie dans certaines FC de la zone du FIP 2. Elle travaille notamment avec l'ONG WCF et d'autres partenaires (fondation IDH) sur la forêt de Cavally pour améliorer le suivi des activités forestières et veiller à la bonne application des prescriptions du plan d'aménagement et de gestion des FC. La SODEFOR a également une convention de collaboration avec le SEP-REDD, et elle a participé activement à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+, et contribue à la mise en place du système national de suivi des forêts (avec le SEP-REDD+).</p>
Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	<p>Participe à la CN-REDD+, et elle dispose d'un représentant au SEP-REDD+. Elle a participé à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+ en République de Côte d'Ivoire. Elle participe au projet Vision for Change (V4C) du chocolatier Mars, développé par le Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF) dans la région de Soubré, et qui vise à revitaliser la culture cacaoyère en régénérant par greffage les vieilles plantations de cacao afin d'augmenter leur productivité tout en limitant l'expansion des plantations au détriment de la forêt.</p>
Agence foncière rurale (AFOR)	<p>Son rôle est de réduire voire supprimer les conflits fonciers par la sécurisation du foncier rural, recenser et sécuriser le domaine rural de l'Etat, délimiter les terres, simplifier significativement les procédures d'immatriculation des terres et de délivrance des certificats fonciers.</p>
Centre National de Recherche Agricole (CNRA)	<p>Participe au CTI-REDD+ et activement au processus REDD+ par son assistance technique et par sa contribution dans le développement des instruments de gestion REDD+. Participe à la recherche sur les hybrides de cacaoyer et greffage de vieux cacaoyers pour augmenter les</p>

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
	rendements. Il a contribué à la régénération des anciennes cacaoyères par greffages du projet V4C.
Centre International de Recherche Agroforestière (ICRAF)	L'ICRAF est impliqué depuis 2010 sur le projet V4C (Vision4Change) dans la région de Soubré. L'équipe de chercheurs travaille actuellement sur la régénération de parcelles existantes en zone rurale, avec restauration de la fertilité grâce à l'introduction de légumineuses (rampantes ou arborées), et l'intensification de la production par des techniques de greffage en pépinière, et à l'introduction d'arbres fruitiers pour l'agroforesterie. L'ICRAF dispose de 70 personnes en Côte d'Ivoire (dont quelques personnels à Soubré) et d'un appui international grâce à ses bureaux de Nairobi et de Yaoundé.
Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI)	La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire est le premier fonds fiduciaire ivoirien dédié à la conservation et au financement des parcs nationaux et réserves. Elle a pour vocation de gérer des fonds environnementaux destinés, d'une part à financer des projets et programmes de conservation des parcs nationaux et réserves et, d'autre part, à renforcer les capacités de gestion dans ce secteur. Elle peut agir en tant que fonds fiduciaire, acquérir ou financer l'acquisition de terrains privés destinés à devenir des parcs ou réserves, et intervenir dans les opérations de conversion de dettes contre nature. Elle finance l'OIPR pour la gestion du PNT et la réserve de N'Zo dans la zone du FIP 2. En tant que Bailleurs de l'OIPR, il est nécessaire d'assurer la complémentarité dans les interventions avec le FIP 2.
Comité Régional de Gestion du Foncier Rural et du Comité Régional de Veille et de Sensibilisation	Ces comités ont été mis en place par le GoCI, et sont sous la direction de la préfecture/ sous-préfectures. Entre autres responsabilités, ils sont impliqués dans la gestion des conflits communautaires liés à l'utilisation des terres et au régime foncier et seront impliqués dans le règlement des plaintes relatives aux terres pour FIP 2
Universités	Il est important de s'engager avec des institutions académiques telles que les universités nationales qui ont des programmes de recherche ou des activités liées au développement technique, économique ou social du secteur du cacao ou des communautés cacaoyères. Les universités internationales qui travaillent avec des ONG, secteur privé, bailleurs de fonds ou d'autres partenaires institutionnels seront également engagées au besoin au sujet du renforcement institutionnel prévu par le PDIC. Leur expertise peut être particulièrement importante pour la composante 3 pour la création des programmes de formation et du centre d'innovation et d'excellence.
Autorités administratives locales	Il sera important de s'occuper de la planification, de la mise en œuvre, de la consultation communautaire et du règlement des griefs, entre autres aspects du projet.
Autorités coutumières locales	Il sera important de s'occuper de la planification, de la mise en œuvre, de la consultation communautaire et du règlement des griefs, entre autres

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
	aspects du projet. Cela inclut les chefs de terres et dirigeants traditionnels locaux (communautés allogènes et allochtones), les « tuteurs », les dirigeants d'associations des femmes et d'associations de jeunes.
Services publics décentralisés	Soutenir le projet avec des études techniques, des évaluations, y compris l'évaluation des biens et des actifs pendant les processus de PAR. Ils peuvent également être consultés pour appuyer les enquêtes en vue du règlement des griefs.

Tableau 8. Partenaires de développement

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
Banque Mondiale	Appui technique et financier du processus de préparation à la REDD+ de la République de Côte d'Ivoire.
Agence française de développement (AFD)	<p>L'AFD intervient dans la zone du programme à travers, (i) La production de cartes d'occupation des sols, en partenariat avec le BNETD, (ii) le projet OSFACO pour la création d'une plateforme mettant à disposition des images satellites (Spot 6), (ii) le projet PADETER dans l'ouest du pays, incluant les régions du Cavally et du Sud Guémon.</p> <p>L'AFD fournit également à travers le C2D un appui au MINEF sur les états généraux de la forêt, les textes d'application du code forestier et sur l'inventaire forestier à l'échelle nationale. Un appui à la SODEFOR est envisagé, notamment en inventaires, après entente sur les questions de gestion des occupations agricoles en forêt classée et de la contractualisation avec les occupants. L'AFD appuie la République de Côte d'Ivoire dans son processus de préparation à la REDD+ avec son projet C2D, en particulier pour la création du Géoportail de Surveillance Spatiale des Terres dans le cadre de la mise en œuvre du SNSF.</p> <p>L'AFD ambitionne d'étendre son intervention dans le cadre de la mise à l'échelle du projet pilote de La Mé (région de La Mé).</p>
Centre Suisse pour la Recherche Scientifique (CSRS)	Une institution de recherche en agronomie, biodiversité, santé entre autres. Il intervient dans la zone du FIP 2 par son projet chimpanzé de Taï, l'institution mène des activités de recherche, de sensibilisation, et de conservation pour le chimpanzé dans le PNT.
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Le PNUD, à travers l'ONU-REDD, contribue au processus national de la préparation à la REDD+, en particulier à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+. Les autres interventions du PNUD dans le processus REDD+ sont : (i) la participation en tant qu'agence d'exécution du projet zéro déforestation financé par le GCF dans le Sud-ouest, le Centre, et l'Est. Les activités portent notamment sur la contractualisation dans les forêts classées et l'agroforesterie dans le domaine rural (à objectif bois d'œuvre et bois énergie) ; (ii) Avec l'AFD, travaux sur les partenariats public-privé, REDD+ forêts classées (C2D) : sécurisation foncière et

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
	aménagement du territoire (délimitation des terroirs, titrisation) ; (iii) Appuis dans la structuration des OSC (forêt, agriculture, énergie), et (iv) appui stratégique bas carbone, INDC, gestion de l'information environnementale, et la micro finance.
Agence Allemande de Coopération (GIZ), Ministère de la coopération économique et du développement (BMZ)	La GIZ intervient dans la zone du FIP 2 à travers plusieurs projets : (i) le PROFIAB (conservation/biodiversité et travail sur les filières agricoles et forestières autour de Taï et Comoé) ; (ii) le TGS-FL (projet de corridor Taï-Grebo-Sapo, couplé avec un projet de la KfW) ; (iii) le CAZ-ELK (chaîne d'approvisionnement du cacao zéro déforestation dans la Région du San Pedro). Le PROFIAB travaille en partenariat avec COCOANECT et WCF sur les terroirs de Djouroutou autour de la rivière Hana. La GIZ travaille en lien étroit avec le secteur privé (cacao & huile de palme), et elle a conclu un accord tripartite avec Barry Callebaut et WoodIvoire pour la FC des Rapides-Grah. La GIZ dispose de 10 personnels permanents à San-Pedro et bientôt d'un bureau à Taï.
Organisation pour et l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	La FAO dans le cadre du Programme ONU-REDD a appuyé la phase de préparation à la REDD+ de la République de Côte d'Ivoire, en particulier pour : (i) le niveau de référence pour les forêts, (ii) la réalisation de l'inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émission, devant permettre à la République de Côte d'Ivoire de disposer de ses propres facteurs d'émission, et (iii) le SNSF. Elle a la charge de l'élaboration du scénario de référence dans la zone du projet. La FAO interviendra dans la région de La Mé dans le cadre du projet PROMIRE sur la période 2021-2025.
Sustainable Trade Initiative (IDH)	Le projet ISLA travaille avec plusieurs opérateurs du secteur privé pour la promotion de techniques d'agroforesterie de la culture du cacao dans les régions du Cavally et de la Nawa. Il s'engage aussi avec la SODEFOR dans un appui à la contractualisation (identification et géoréférencement des plantations en FC de Goin-Débé), et pour un appui à la surveillance contre les défrichements en FC du Cavally.
Union Européenne (UE)	Depuis 2006, l'Union Européenne accompagne la Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre de la loi de sécurisation foncière à travers un appui budgétaire (30-40M€). Le pays a ainsi entamé une réforme de la politique foncière en vue de simplifier les procédures et réduire les coûts d'immatriculation des terres. L'UE finance aussi quelques projets pilotes sur le foncier en privilégiant une approche par filière et des partenariats public-privé dans l'esprit de l'opération 1 parcelle d'hévéa = 1 certificat foncier, lancée en novembre 2014. Elle appuie le processus APV-FLEGT (Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Échanges commerciaux) dans lequel la Côte d'Ivoire est engagée depuis 2012, et qui est soutenu par la Stratégie nationale REDD+ pour une gestion durable des forêts classées et des aires protégées. Avec EFI, l'UE appuie la mise en œuvre

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
	de la Stratégie nationale REDD+, notamment sur les composantes agriculture zéro déforestation, le financement des petits producteurs, et l'alignement des politiques nationales.
Royaume Uni	Le Royaume-Uni a indiqué qu'il étudiait des stratégies réglementaires et non réglementaires pour avoir une chaîne d'approvisionnement sans déforestation et socialement durable pour le cacao.
États Unies	L'États Unies a indiqué qu'il étudiait des stratégies réglementaires et non réglementaires pour avoir une chaîne d'approvisionnement sans déforestation et socialement durable pour le cacao.
ONU Environnement (PNUE)	Appui à la préparation REDD+ de la République de Côte d'Ivoire dans le cadre du projet ONU-REDD.
Banque Africaine de Développement (BAD)	La BAD cofinance avec la Banque Mondiale le PIF 1, en particulier dans la zone centre de la République de Côte d'Ivoire.
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	La BEI finance un projet qui élaborera et soutiendra la mise en œuvre de plans de gestion pour 219 FC (C2 et certains FC C3 et C4 non couverts par le FIP-2).
Le Conseil Café Cacao qui assurera la mise en œuvre du PDIC	<p>Le PDIC : (i) mettra en œuvre les approches nécessaires pour éradiquer, contrôler et surveiller le <i>Swollen Shoot</i>, maladie virale du cacao; (ii) soutiendra la mise en place et le fonctionnement d'un système national de traçabilité prouvant l'absence de déforestation et de travail des enfants dans la production de cacao ; (iii) soutiendra l'organisation des agriculteurs en coopératives et le renforcement de leurs capacités ; (iv) dispensera une formation sur les bonnes pratiques permettant de cultiver plus de cacao sur moins de terres (intensification agricole) et de promouvoir l'adoption de programmes d'agroforesterie-cacao basés sur le guide agroforestier généré par le programme d'échanges de connaissances Sud-Sud ; et (v) fournira l'assistance nécessaire pour restaurer les moyens de subsistance des agriculteurs susceptibles d'être impactés par des restrictions d'accès aux FC pour produire le cacao.</p> <p>Afin d'aider les agriculteurs à rester engagés dans l'agriculture ou à se tourner vers d'autres moyens de subsistance, le PDIC soutiendra : (a) la fourniture de lots d'intrants agricoles, de petites subventions pour des Activités alternatives Génératrices de Revenus, de formation professionnelle et d'autres activités de soutien aux moyens de subsistance de leur choix ; et (b) l'assistance technique à la mise en œuvre de partenariats public-privé pour la production agroforestière du cacao. Le PDIC sera actif dans les zones agroforestières des FC de catégorie C3 et dans le domaine rural.</p>
Le Conseil de l'Union Européenne	L'union européenne a établi une législation qui interdit à toute société européenne d'acheter des produits (café, cacao, etc.) issue de culture qui dégrade la forêt.

2.1.5 Secteur privé : Importance forte / Influence forte

Cette catégorie comprend les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux du projet FIP-2.

Tableau 9. Secteur privé

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
La Fondation Mondiale du Cacao/World Cocoa Foundation (WCF)	Une organisation internationale à but non lucratif, dont les membres sont fournisseurs d'intrants au niveau des exploitations, les institutions financières, les transformateurs de cacao, les chocolatiers et les fabricants, les coopératives agricoles, sociétés de négoce de cacao, les ports, les sociétés d'entreposage, et les détaillants, ce qui représentent 80% des acteurs mondiaux dans le secteur du cacao.
Entreprises privées comme Olam,	Le FIP-2 poursuivra le soutien au secteur privé engagé dans le cadre du FIP 1 : plusieurs partenaires privés de l'industrie du cacao tels qu'Olam se sont montrés intéressés par les concessions agroforestières à long terme qui sont promues par le Code Forestier et les décrets d'application associés. Le FIP 1 a engagé l'élaboration de Plans d'Aménagement ouvrant la possibilité de concessions par le gouvernement au bénéfice d'Olam pour les FC de Haute Dodo et Rapides Grah. Après que ces Plans d'Aménagement ont été validés au niveau national et adoptés par le Gouvernement, il est prévu que des accords de concession formels entre ces compagnies et le gouvernement soient définis pour la mise en œuvre de programmes d'agroforesterie conformes à ces Plans.
MTN	MTN a été le fournisseur de services mobiles sélectionnés dans le cadre d'un processus d'appel d'offres concurrentiel lors du FIP-1 pour le paiement des compensations liées au PAR. Le contrat MTN a été prolongé pour FIP-2. Par conséquent, un engagement continu sera fait avec ce partenaire du secteur privé pour continuer à améliorer la collaboration avec MTN, y compris le processus d'indemnisation des PAPs.
Syndicat des producteurs & industriels du bois (SPIB)	Le SPIB compte 24 membres actifs dont les principaux industriels du bois en Côte d'Ivoire. Le SPIB entretient des contacts réguliers d'échanges et d'informations avec l'OAB, OIBT, la FAO, la BM, l'UE, l'AFD, et des structures nationales comme la SODEFOR, l'OIPR, et la SEPBA pour une meilleure intégration de la filière bois. Dans le cadre du processus FLEGT, le SPIB représente les industriels de la filière au niveau du Comité Technique National, et dans le cadre de la Convention ATIBT (convention signée en 2013 entre le SPIB, Ministère des Forêts et celui de l'Environnement et les Responsables ATIBT) assure le dialogue public-privé pour un partenariat multipartite pour une foresterie tropicale responsable et pour la conservation des forêts. Il peut tenir un rôle dans la promotion d'une gestion durable

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le projet
	des forêts dans la zone du PRE.
Initiative cacao forêt (ICF)	D'une part pour soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao) en synergie avec le Projet de Développement Intégré de la chaîne de valeur du Cacao (PDIC, P168499) en encourageant l'agroforesterie-cacao, en protégeant les parcs nationaux et réserves, pour lutter contre la déforestation résultant de la culture du cacao.
Groupement /Coopérative (fédération) de producteur agricole dont celles liés aux producteurs de cacao	Il est possible que des membres de groupements/coopératives agricoles soient affectés par le projet. Ces coopératives pourraient également être sollicités pour assurer certaines des activités du projet dont notamment la formation sur la lutte intégrée au nuisible, la préparation de pépinière, la plantation d'arbres, etc.

3. MÉTHODE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes est une action du projet qui doit être réalisée par tous les intervenants du projet et notamment par les opérateurs/agences d'exécution.

Le projet intervient sur de vastes territoires et de nombreuses organisations sont impliqués dans sa mise en œuvre, sa gestion et dans le contrôle indépendant. Toutes ces organisations ont un rôle à jouer par rapport à la mobilisation des parties prenantes.

Le FIP-1 continuera à soutenir de vastes consultations au niveau local, y compris des visites d'échange dans des champs de démonstration d'agroforesterie dans le pays avant l'approbation du FIP-2. Le FIP-1 soutiendra des ateliers de renforcement des capacités en agroforesterie qui seront dispensés aux producteurs de cacao ciblés, par des chercheurs expérimentés en agroforesterie pour s'assurer que ce nouveau système pour la majorité des producteurs de cacao est bien compris et mis en œuvre avec succès. La communication aux femmes sera renforcée afin qu'elles soient pleinement informées des objectifs recherchés et qu'elles puissent participer pleinement au processus, y compris aux postes de direction dans les CGLC, et, également, pour s'assurer que les PAPF prennent pleinement en compte le genre.

Le premier élément qui permettra de définir les orientations pour la communication mais également la mobilisation des parties prenantes et la stratégie de communication qui sera développée pour les 2 projets liés (FIP-2 et PDIC).

A la suite du développement de cette stratégie de communication chaque projet développera son plan de communication de manière cohérente avec la stratégie de façon que les 2 projets est le même langage et les mêmes messages clés par rapport à la mise en œuvre des outils de gestion environnementale et sociale.

4. Consultations entreprises pendant la phase de préparation du projet

Le projet a fait deux séries de consultations au cours de la phase préparatoire en 2021 et 2021. Du 20 au 29 janvier 2021, les consultants recrutés pour entreprendre les études environnementales et sociales du FIP 2 ont visité Daloa, Gbeke et Hambol, Guiglo, Man, San Pedro, Abengourou et Bere. Le but de cette consultation était de présenter le projet FIP 2 et les sauvegardes environnementales et sociales auxquelles il adhèrera et de recueillir les avis et les préoccupations des parties prenantes, y compris les personnes affectées par le projet et les bénéficiaires du projet. Parmi les participants aux consultations publiques figuraient les préfetures et les autorités locales, les services gouvernementaux décentralisés, les autochtones, allochtones et allogènes (chefferies, associations de jeunes et de femmes), les cultivateurs de l'intérieur de la FC et les populations locales des communautés riveraines. Les principales préoccupations identifiées dans le cadre de cette série de consultations sont les suivantes :

- La nécessité d'améliorer la qualité de vie et les moyens de subsistance des communautés cacaoyères, en particulier des femmes et des enfants
- La nécessité d'investir dans les infrastructures sociales telles que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et d'autres services de base
- Le projet devrait examiner comment il peut être développé pour soutenir l'atténuation des conflits et améliorer les processus de gestion des conflits (entre les communautés à l'intérieur et à l'extérieur des FC, les agriculteurs et les éleveurs ou les orpailleurs, etc.).
- S'assurer qu'il y a une consultation significative au niveau local avec tous les groupes touchés, y compris ceux à l'intérieur et à l'extérieur de les FC
- Demandes visant à mieux comprendre la description du projet, y compris les raisons pour lesquelles aucun déplacement physique n'est prévu pour les personnes occupant des F
- Questions relatives à la sécurité foncière et aux titres fonciers à l'intérieur et à l'extérieur des forêts
- S'assurer que l'agroforesterie et toutes les autres activités de l'AGR sont développées de manière réaliste pour comprendre le contexte local (par exemple, les projets agroforestiers à l'intérieur des FC devraient inclure une surveillance car des recherches antérieures ont identifié que les arbres plantés dans le cadre de ces projets sont abattus exprès).

En plus de ces consultations publiques, des groupes de discussion ont également été organisés avec des groupes de femmes, des groupes de jeunes et des groupes d'aînés. Ces groupes de discussion ont été créés afin de donner aux intervenants communautaires la possibilité de parler franchement afin que leurs attentes puissent être prises en considération dans la planification de la conception du projet.

En prélude à la mise en œuvre de la phase FIP 2, une mission a été entreprise en 29 janvier 2022 dans les localités abritant des Aires Protégées et Forêts classées ciblées par ledit projet. C'est dans cette optique qu'une équipe de la Banque Mondiale, de l'UIAP et de la REDD+ a sillonné certaines localités du Département de Yakassé-Attobrou dans le but d'échanger avec les populations.

Une deuxième série de consultations s'est tenue du 10 au 16 février 2022, une équipe de la Banque mondiale accompagnée des experts de l'UIAP, de la SODEFOR, de l'OIPR, de l'agroindustriel OLAM et du cabinet AETS Afrique s'est rendue sur les forêts classées de Haute Dodo et Rapides Grah, des localités riveraines desdites forêts et du Parc national de Taï.

L'objectif de la mission était de (i) attester le niveau général de dégradation des FC de catégorie 3 tel que présenté dans les projets de plan d'aménagement élaborés dans le cadre du FIP 1, (ii) consulter les populations des enclaves des FC sur la faisabilité et les modalités de mise en œuvre des contrats agroforestiers envisagés dans le PIF 2 et (iii) appréhender le degré d'acceptation et d'implication des populations pour anticiper les conflits existants ou potentiels en relation avec les travaux prévus par les plans d'aménagement en cours de finalisation.

Les PV pour chacune de ces réunions, y compris la liste de présence pour ces réunions en annexe au présent rapport.

5. Objectifs et calendrier du projet de mobilisation des parties prenantes

Le calendrier de mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenante est présenté ci-dessous dans le 10 exposant la stratégie proposée pour la diffusion des informations.

5.1 Calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes

Le calendrier envisagé pour les diverses activités qui relèvent du projet de mobilisation des parties prenantes est décrit dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 10. Programme de mobilisation de parties prenantes

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Instruments de gestion de risques environnementaux et sociaux requis avant l'évaluation du FIP-2	Élaboration des documents du projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP))	Consultation des parties prenantes locales sur les conditions d'un meilleur engagement Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	MINEF, MINEDD, UIAP	UIAP Équipe de rédaction - Équipe de la Banque mondiale	2022
Instruments de gestion de risques environnementaux et sociaux requis avant l'évaluation du FIP-2	Élaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), du Cadre de Réinstallation (CR), et Plan de Gestion des nuisibles (PGN)	Consultation des parties prenantes sur les impacts et mesures d'atténuation des activités du programme	-Personnes potentiellement affectées, Autorités locales - Populations- Bénéficiaires	UIAP Consultants	2022
Mise en œuvre du PMPP, notamment des instances de participation et consultation au niveau local	Engager les acteurs institutionnels, chefs coutumiers, les communautés locales et les ONG locales dans le projet de manière inclusive	Mise en place d'instances de participation et de consultation	Acteurs institutionnels locaux, chefs coutumiers, les communautés locales et les ONG locales	UIAP Spécialiste en engagement de partie prenantes	2023 et pendant toute la mise en œuvre du projet

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Préparation de la stratégie et du plan de communication	Élaborer une stratégie commune de communication (PIF et PDIC) et un plan de communication	Consultation des principales agences exécution, Rencontre avec des ONG	Toutes les parties prenantes	UIAP/ Spécialiste en engagement de partie prenantes /consultant	Premier semestre après signature accord de financement
Préparation des Plans d'aménagement forestiers	Délimitation et zonage des forêts classées, détermination des aménagements et des droits d'accès	Consultation des populations vivant à l'intérieur et à la limite des forêts classées	Population qui utilise les forêts classées	Bureau d'études spécialisé	2021-2023
Préparation des Plans d'aménagement forestiers	Recensement exhaustif des personnes vivant à l'intérieur des forêts classée (composante 2) et délimitation des parcelles	Enquêteur, dépliant enquête ménages,	Population qui utilise les forêts classées	Bureau d'études spécialisé	Bureau d'études spécialisé
Préparation des études environnemental et social spécifiques au plan d'aménagement (si nécessaire)	Détermination des impacts de la mise en œuvre des plans d'aménagement des FC sur les populations qui en dépendent	Enquête auprès des PAP	Population dans les zones de projet pouvant être affecté	Bureau d'études spécialisé	À la suite à la validation des concepts d'aménagement
Exécution des plans d'aménagement (Composantes 2, 3, 4) et autres activités	Promotion de l'agroforesterie	Réunion formelle et informelle, visite le champ gros forestier, diffusion la vidéo, diffusion de dépliants informatifs, etc	Tous les exploitants des forêts classées de la composante 2	Opérateur responsable de la mise en œuvre du PAPF	Jusqu'au 18 ^{ème} mois après le démarrage du projet
Démarrage des activités de réinstallation	Élaboration de Plan de réinstallation et des Plans de restauration de moyens de subsistance (PR /PRMS)	Établissement d'un plan d'action de restauration des moyens subsistance pour chaque chef d'exploitation quittant la FC	Chef d'exploitation n'ayant pas signé le contrat agroforestier	Cabinet ou spécialiste en réinstallation Spécialistes de l'UIAP	Une fois le recensement et le parcellaire finalisés
Exécution des plans d'aménagement et autres activités	Suivi de la mise en œuvre des mesures des PGES, PGN et PR/PRMS	Consultation des personnes affectées et des organisations de la société civile spécialisées Réunions formelles	Personnes/ménages/groupes affectés par le projet (PAP) Autorités locales	Spécialistes sauvegardes de l'UIAP, Spécialiste en engagement de parties prenantes Cabinet de supervision	Sera étalé sur la durée du projet
Exécution des plans d'aménagement et autres activités	Paiement pour services environnementaux respect des engagements du contrats, des forêts classées	Consultation des personnes affectées, leurs représentants et les autorités locaux	Tout exploitant ayant signé un contrat agroforestier	Multi responsable	à plusieurs reprises pendant la durée du projet

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
		traditionnel et administrative. Réunions formelles, utilisation des canaux de communication existants pour le projet.			
Exécution des plans d'aménagement et autres activités	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMPP Rapports d'évaluation	Sorties sur le terrain, enquêtes publiques auprès des communautés bénéficiaires, méthode de randomisation	Les bénéficiaires, les PAP et les acteurs locaux du projet	Spécialiste sauvegarde social/environnementale Spécialiste en engagement de parties prenantes Spécialiste en communication Le chargé du suivi-évaluation du projet	Toute la durée du projet
Exécution des plans d'aménagement et autres activités	Contrôle du respect du contrat et des PSE	Enquête individuel et réunion formel et informel	Tout exploitant ayant signé un contrat agroforestier	ONG spécialisé	à plusieurs reprises pendant la durée du projet
Exécution des plans d'aménagement et autres activités	Suivi indépendant : panel environnemental et social	Enquête individuel et réunion formel et informel	Toutes les parties prenantes	Expert du panel	à plusieurs reprises pendant la durée du projet
Clôture	Évaluation globale du projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Élaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du projet	Évaluateurs	Dernier semestre du projet

5.2 Consultation itérative et indicateurs de succès

Après les premières étapes, les activités d'engagement de parties prenantes ne sont pas finalisées. Cette tâche est itérative, il faut donc effectuer en continu un suivi global avec les parties prenantes et ne pas oublier de mettre à jour les documents et d'adapter les stratégies de gestion selon le cas. Cet aspect est central dans un projet avec une multiplicité d'enjeux et des parties prenantes comme le FIP-2.

Il est aussi très important de promouvoir dans l'équipe une implication appropriée dans les activités de projet pour que chacun collabore dans cette planification. La tâche n'est donc pas seulement de planifier, mais de mettre en œuvre et de bien communiquer et mettre en place l'approche de participation inclusive tout au long du projet. Ces responsabilités seront du ressort notamment du spécialiste en engagement de parties prenantes de l'UIAP.

Des problèmes peuvent surgir si le suivi et évaluation de la mobilisation de parties prenantes n'est pas pertinent. Cela peut concerner, par exemple :

- Les responsables de la mise en œuvre de projet, l'UIAP, la SODEFOR ou l'OIPR, pourraient négliger d'importants groupes d'intérêt, par exemple, des agences du gouvernement avec des compétences y liées, des chefs coutumiers et des ONG nationales et internationales, qui pourraient apporter un éclairage précieux sur les activités. Dans ce cas, le projet ne bénéficiera pas des données ou des ressources de ces groupes d'intérêt, comme les agences gouvernementales ayant une influence sur les politiques ou les représentants des communautés qui peuvent sensibiliser les communautés. En outre, les personnes auraient l'impression que les activités du projet ne sont pas mises en œuvre en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins.
- Une autre pratique non pertinente est que souvent il n'y a pas de suivi pour informer les participants aux groupes de discussion de ce que le projet a réalisé après les consultations. Ce manque de suivi a créé une désillusion, et peut décourager les gens de participer à de tels exercices à l'avenir.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres qui aboutissent à la même conclusion : il existe un lien étroit entre l'appropriation du projet par les bénéficiaires et le sentiment que les informations et avis qu'ils fournissent sont utiles et prises en compte dans la prise de décisions du projet.

Des indicateurs qui pourraient signaler que l'engagement des parties prenantes du projet est bien mené sont les suivants :

- Un calendrier de consultations avec les communautés et leurs chefs coutumiers est défini selon la mise en œuvre des activités génératrices de revenus
- Ce calendrier prend en compte le retour d'information aux communautés pour leur indiquer si leurs préoccupations ou intérêts ont été prises en compte et, dans le cas négatif, une explication de la raison
- Les activités de consultation et de participation liées à la réinstallation sont expliquées et accordées en avance avec les PAP et leurs représentants
- Les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables sont consultés de manière séparée
- L'avis des ONG ou des coopératives travaillant dans le domaine du travail des enfants ou de la cacaoculture est pris en compte et des réunions périodiques sont établis pour leur communiquer le progrès du projet
- Le mécanisme de gestion de plaintes est utilisé de manière ample et il collecte des plaintes individuelles, collectives et anonymes
- L'escalade de conflits est prévenue grâce au fonctionnement efficace du MGP
- Les plaintes sont traitées de manière efficace et transparent, avec un retour au plaignant sur le stade de sa réclamation
- Toutes les activités de consultation et d'information sont documentées par les différents agents du projet, des agents de développement communautaire aux spécialistes sociaux locaux, et enregistrées pour le contrôle du spécialiste en engagement de parties prenantes de l'UIAP

5.3 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Cette section décrit les principes et méthodes qui pourraient être potentiellement utilisées pour l'engagement des parties prenantes dans le contexte du projet. Ces méthodes se fondent sur les expériences tirées du PIF 1. Ils seront confirmés ou infirmés lors de la < préparation de la stratégie de communication.

5.3.1 Brève description des informations à communiquer

L'UIAP va communiquer les informations suivantes aux différentes parties prenantes :

- L'objectif des activités et sous-projets et leurs zones d'intervention
- Le calendrier
- Les impacts négatifs sur l'environnement et les établissements humains et les mesures de mitigations prévues
- Les effets bénéfiques du Projet
- Le mécanisme de gestion des plaintes (ses objectifs, les comités de gestion des plaintes installés, les modes de saisie des comités, le processus de traitement des plaintes, etc.) ;
- Les ONG sélectionnées par le projet comme relais entre les communautés et le projet.

Notez que l'UIAP supervisera les consultations des parties prenantes, en coopération avec les consultants responsables de préparer les instruments de gestion de risques environnementaux et sociaux, y compris ceux qui élaboreront l'EIES/PGES et le PAR.

5.3.2 Formats et modes de communication qui seront utilisés

Comme le PIF1 où les outils de communication et sensibilisation utilisés ont permis d'atteindre les cibles visées, dans le cadre du FIP 2, le projet va favoriser l'utilisation de ces mêmes outils sous les formats et modes suivants.

Toutefois, le FIP-2 sera en lien avec le PDIC et comme il y a de nombreux acteurs institutionnels le projet développera une plateforme web qui donnera les informations à jour de l'avancement des différents sous-projets et l'état des indicateurs de la gestion environnementale et sociale.

5.3.2.1 Réunions publiques avec les communautés locales

Il s'agit en général de consultations publiques formelles avec des communautés locales, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée. Comme décrit à la section 3.4.2.2. ci-dessous, des focus groups seront également utilisés pour partager de l'information et recueillir les attentes des différents groupes d'intervenants du projet, y compris les personnes vulnérables. En outre, les stratégies seront mises en place pour promouvoir une participation large et inclusive. Cela pourrait inclure le développement des outils pertinents (images, jeux de rôles, etc.) et d'une communication en langage clair qui soit également traduite dans les langues locales. Le projet pourrait également envisager le paiement de frais de transport afin que la réunion publique soit plus accessible aux populations et aux communautés riveraines potentiellement touchées.

Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, lorsque on ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet. Ces réunions n'ont pas de fréquence régulière, elles se tiennent dès que la nécessité se présente par exemple une information sur les activités à faire réaliser par les communautés.

5.3.2.2 Focus Groupes avec les femmes (avec une facilitatrice), jeunes, producteurs

Il s'agit d'une méthode très utile pour un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (i.e la compensation foncière ou l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc. et comprendre 10 à 20 personnes.

En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des disponibilités et possibilités du projet et les prochaines étapes s'il y a lieu.

5.3.2.3 Entretiens individuels

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens concerneront toutes les couches sociales et les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, devront être pris en compte.

Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

5.3.2.4 Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Projet ; des visites de sites organisées ; etc. Une collaboration étroite sera établie entre l'UIAP (à travers sa Cellule de Communication) et les organes de presses afin que les informations réelles soient communiquées. A cet effet, des séminaires de renforcement de capacités des organes de presses sur les problématiques liées aux questions forestières, environnementales et sociales entamés par l'UIAP seront renforcés dans le cadre du FIP 2.

5.3.2.5 Comités locaux

Conformément à la première phase du PIF, des comités locaux de cogestion au niveau local (Villages) ou Sous-préfectoral seront établis, afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple

recrutement local, acquisition de terres au niveau local et impact sur les personnes vulnérables). Ces comités faciliteront un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

Les Comités Régionaux et les Comités de gestion des plaintes installés dans le cadre de la REDD+ et visant à participer à la mise en œuvre de tous les programmes et projets REDD+, serviront pour le FIP 2. Toutes les parties prenantes seront directement informées de l'existence de ces comités et leurs niveaux d'implication et missions dans le cadre de la mise en œuvre du FIP 2.

5.3.2.6 Ateliers

La tenue des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers de validation des CIES, EIES, PAR, etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

5.3.2.7 Brochures sur le projet

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes :

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principaux objets à construire ;
- Principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Mécanisme de consultation du projet ;
- Mécanisme de règlement des griefs du projet ;
- Disponibilité de la documentation (quoi, où);
- Informations de contact de l'UIAP, des Comités de gestions des plaintes, des agences d'exécution, etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser les événements important (comme les inaugurations des ouvrages), les indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux (entreprises principales et sous-traitants), désagrégées par sexe et autres. Les brochures peuvent également être traduites dans les langues locales afin d'être plus accessibles aux parties prenantes locales qui n'ont peut-être pas les niveaux d'alphabétisation nécessaires pour être comprises. Les informations présentées dans les brochures comprendront les mêmes messages que ceux qui sont présentés verbalement aux parties prenantes afin que toutes les informations soient harmonisées.

5.3.2.8 Gestion de la retroalimantation et partage d'information avec les parties prenantes

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback (annexe 7) qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique (info@reddplus.ci) et courrier édité ou de manière interactive par téléphone (+225 27 22 50 30 97), via les réseaux sociaux ou le site web du PIF ou en se rendant directement dans les locaux du SEP-REDD+ ou des comités installés. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans

l'anonymat seront traitées dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informés par écrit ou par oral des dispositions prises ou envisagées par suite du traitement de leurs feedbacks dans un délai maximum de deux semaines.

5.3.2.9 Site web du PIF de la Côte d'Ivoire

Les informations sur le projet seront mises à la disposition du public sur le site Web du PIF (pif.uiapenvironnement.ci). Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse, offres d'emploi. etc.

5.3.2.10 Bulletin d'information (Newsletter)

Des bulletins d'information périodique seront préparés par le projet, Les différentes parties prenantes pourront s'abonner à ce bulletin de façon à les recevoir directement dans leur courriel. Ces bulletins donneront les grandes orientations des activités du projet pour la période visée et les résultats de la période précédente.

5.3.2.11 Visites des sites pilote du projet

Les visites sur les sites pilote du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile, bénéficiaires, etc.) à visiter les sites pilotes du projet.

La visite des projets pilotes par différent partie prenantes peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation local du projet.

5.4 Stratégie proposée pour les consultations des parties prenantes

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques et organisations non gouvernementales ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les réunions publiques seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Tableau 11. Stratégie proposée pour les consultations

Stade du programme	Thème de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation des activités et sous-projets	Avis et perception, préoccupations et craintes relatifs aux activités et sous-projets (dans le cadre d'études préliminaires comprenant la conception, les évaluations environnementales et sociales et le PAR)	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques de consultation ; Rencontre collective sous forme de focus group (femmes, jeunes, vulnérables, PAP, autres)	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Région et départements concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Société civile	UIAP, qui supervisera les structures/organes d'exécution des activités et les consultants ou bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets
	Critères d'éligibilité des personnes affectées	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group (femmes, jeunes, vulnérables, PAP, autres)	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Groupes affectés par le projet Société civile Agence d'exécution	UIAP et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets)
	Mécanisme de gestion des plaintes et information de l'agent de liaison communautaire	Entretiens avec les comités installés et autres organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le projet	Comités de gestion des plaintes Communautés locales Société civile	UIAP
Travaux	Enjeux environnement	Entretiens avec les différents acteurs et	Avant le démarrage des travaux et durant	Entreprises Bureaux de	UIAP et structures/org

Stade du programme	Thème de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	aux et sociaux des activités du FIP 2 : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	toute la phase d'exécution Communes et quartiers	contrôle Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés locales Société civile	anes d'exécution des activités
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des réalisations	Rencontres collectives sous forme de focus group	Durant toute la phase de fonctionnement des ouvrages	Institutions bénéficiaires Communautés locales Collectivités Société civile	UIAP et structures/organes d'exécution des activités

Tableau 12. Stratégie de divulgation de l'information par phase du programme

N°	Phase et processus	Activité de consultation	Divulgation de l'information	Calendrier indicatif	Responsabilité
A	PHASE DE PREPARATION DES ACTIVITES ET SOUS-PROJETS DU PROJET				
A1	Préparation des EIES et PGES/CIES	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport de CGES et des rapports provisoires des EIES, PGES/CIES des sous-projets aux services administratifs et population concernés Enquêtes publiques organisés par l'ANDE pour les CIES Ateliers de validation des rapports des EIES, PGES/CIES des sous-projets 	<p>Correspondance officielle Disponibilité des rapports (CGES, EIES, PGES/CIES) sur le Site web, du projet et de la Banque mondiale</p> <p>Publication des résumés des rapports (CGES, EIES, PGES/CIES) dans les journaux, brochures et déliants</p> <p>Affichage des résumés des rapports (CGES, EIES, PGES/CIES) dans les ministères et préfectures concernés</p>	Un mois après la validation du rapport de l'EIES, PGES/CIES	UIAP et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études)
A2	Préparation des éventuels PAR de sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> Information détaillée sur les modalités de compensations et de mise en œuvre du PR et du PRMS Information détaillée sur les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables Consultation avec les PAPs 	<p>Correspondance officielle Disponibilité des rapports (CPR, PR, PRMS) sur le Site web, du projet et de la Banque mondiale</p> <p>Publication et partage avec des méthodologies appropriées et adaptées des résumés des rapports des PAR chez les communautés, dans les journaux, brochures et déliants</p> <p>Affichage des résumés des rapports des PAR dans les ministères et préfectures concernés</p>	Un mois après la validation du rapport du PR et du PRMS	UIAP et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études)
A3	Mise en œuvre du PR/PRMS	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des représentants des PAP, y compris leur association et les autorités locales sur les modalités de 	Disponibilité des rapports de mise en œuvre et d'achèvement sur le Site web, du projet et de la Banque mondiale	Durant la mise en œuvre du PR et du PRMS	Commission interministérielle (comprenant le UIAP et les structures/organs d'exécution)

N°	Phase et processus	Activité de consultation	Divulgence de l'information	Calendrier indicatif	Responsabilité
		compensation et de restauration des moyens de subsistance <ul style="list-style-type: none"> • Consultation spécifique avec les groupes vulnérables et avec les femmes 	Rapport de suivi environnemental et social trimestriel		
A4	Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes du programme 	Rapport de suivi environnemental et social trimestriel	Au cours de la préparation du projet	UIAP
B PHASE DE MISE EN OEUVRE ACTIVITES ET SOUS-PROJETS DU PROJET					
B1	Mise en œuvre des activités et sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'activité d'information du programme durant toute la phase de construction • Consultation sous forme d'audit de validation des procédures de sélection de la main d'œuvre et de respect des droits humains sur les chantiers • Consultation sur la protection de la population en zone de chantier • Consultation sur la sécurisation des sites de chantiers • Information des riverains et des usagers sur les restrictions de circulation dus aux travaux • Information des riverains sur les restrictions dues aux travaux 	Rapport de suivi environnemental et social	Durant la période de réalisation des travaux	UIAP Structures/organisation d'exécution

N°	Phase et processus	Activité de consultation	Divulgence de l'information	Calendrier indicatif	Responsabilité
B2	Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes élaboré du projet 	Rapport de suivi environnemental et social	Durant tout le projet	UIAP, structures/organes d'exécution
C	PHASE D'EXPLOITATION DU PROJET				
C1	Exploitation des investissements	Maintien de l'accès aux données environnementales et sociales du projet durant toute la phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Documents environnementaux et sociaux maintenus disponibles y compris sur le web Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) 	Au cours de l'ensemble du projet	MINEDD/MINEF UIAP
C2	Gestion des plaintes	Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes élaboré du projet	Rapport de suivi environnemental et social	Durant tout le projet	UIAP, structures/organes d'exécution

5.5 Activités envisagées

Le projet FIP 2 a été évalué comme présentant un risque environnemental et social élevé. L'un des principaux moyens d'atténuer ce risque consiste à s'engager continuellement auprès des parties prenantes, y compris les personnes affectées par le projet. Les activités d'engagement des parties prenantes ont commencé pendant la phase de conception du projet et se dérouleront tout au long de la phase de préparation du projet, pendant les études environnementales et sociales, y compris la préparation et mise en œuvre des PR. L'engagement aura également lieu tout au long de la phase de mise en œuvre du projet avec les parties prenantes touchées à l'intérieur des FC et les communautés riveraines en dehors des FC qui sont concernées par le projet. Les types d'activités prévues, y compris l'information qui sera communiquée et les outils de consultation qui seront utilisés, sont présentés dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 13. Stratégie proposée pour le partage des informations

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation des activités et sous-projets	L'objet, la nature et l'envergure de l'activité du sous-projet, y compris le paiement pour performance, les conditions contractuelles, les recensements pour les PAPF, etc. ;	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux : Fratmat, Soir info. Un passage à la radio nationale et locale (de la zone du projet) et à la télévision nationale RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	3 mois après la mise en vigueur du projet	Collectivités territoriales Comités de Cogestion Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexe internet.	UIAP
	La durée des activités et sous-projets	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale, à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	3 mois après la mise en vigueur du projet	Collectivités territoriales Comités de Cogestion Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limités à la zone couverte par la connexe internet.	UIAP et structures /organes d'exécution des activités

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation des activités et sous-projets	Discussion sur les risques E&S du projet	Site Web Note d'information	National	3 mois après la mise en vigueur du projet	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limités aux zones couvertes par la connexe internet.	UIAP et structures /organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets)
	Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables (éventuellement en cas d'élaboration de PAR)	Rencontre en focus group	Sur les sites d'intervention	Pendant la réalisation des PAR	Personnes affectés	100% des personnes déplacés / ou de leur représentant	Consultant PAR

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et à la télévision RTI 1 et locale par semaine durant la période de lancement du projet	3 mois après la mise en vigueur du projet	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limités aux zones couvertes par la connexe internet.	UIAP et structures /organes d'exécution des activités
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale et à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre.	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limités aux zones couvertes par la connexe internet.	UIAP

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du PRE : hygiène, sécurité, EAS / HS ; travail des enfants lors des travaux, droits de femmes, promotion du travail pour les communautaires (inclus des femmes et vulnérables) ; gestion des déchets,	Réunion, brochure	Avant le démarrage des travaux	Durant la période d'exécution des travaux	Agence d'exécution/ entreprise / Organisme d'observation indépendant	100% des personnes liées à l'exécution du projet	UIAP et structures /organes d'exécution des activités
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des réalisations	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un passage à la radio locale par semaine durant la période définie pour la communication et sensibilisation dans les différentes communautés	Un mois après la réception provisoire des ouvrages	Institutions bénéficiaires Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	Toutes les institutions bénéficiaires sont informées	UIAP et structures /organes d'exécution des activités

5.6 Personnel du projet

L'UIAP a pour mission de gérer la consultation des parties prenantes et traiter les réclamations dans le cadre de la mise en œuvre du Projet en relation avec les structures de mise en œuvre du projet. Pour cela, il s'appuiera sur ses spécialistes :

- Expert international social
- Expert environnemental
- Expert en engagement de parties prenante
- Expert genre et EAS/HS
- Experts sociaux au niveau local

5.7 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Le Tableau ci-après présente une synthèse des modes d'intervention par type des parties, à savoir parties prenantes touchées et autres parties prenantes concernées. Une attention particulière est accordée aux personnes ou groupes vulnérables au sein de chacun des groupes de parties prenantes.

Le projet disposera d'outil de communication diverse tel qu'un site web qui présentera :

- Les projets et ses sous projet
- Les sites d'intervention du projet sur une carte interactive,
- Un tableau de bord qui présentera les différents résultats et des indicateurs,

Le projet diffusera une newsletters à une fréquence déterminée auxquels les parties prenantes pourront s'abonner.

Tableau 14. Synthèse des modes d'intervention par type de parties prenantes

Type de partie prenante	Outils de mobilisation	Outils d'information
Unité de gestion et partenaire technique et financier	Réunion périodique Mission de supervision Revue mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web • Bulletin d'information • Décision du comité de pilotage • Accès complet à la Plateforme du système de gestion environnementale et sociale
Personne affecté par le projet Communautés locales bénéficiaires Personnes vulnérables	Réunion physique Consultation itérative	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle • SMS • Poster • Vidéo en langue local • Facebook ou médias sociaux
Acteurs institutionnels	Invitation aux réunions d'orientation et de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Note d'information spécifique transmise par courriel • Accès à la Plateforme du système de gestion environnementale et sociale
ONG	Invitation à des sessions d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Note d'information spécifique transmise par courriel • Consultations online

Type de partie prenante	Outils de mobilisation	Outils d'information
	Consultations sur des sujets divers	<ul style="list-style-type: none"> • Site web • Bulletin d'information

5.8 Application web

Une plate-forme web (SYNGRES) sera utilisée de manière à organiser le processus de mobilisation des parties prenantes. Cette application devra être utilisée par l'ensemble des organisations qui auront à mobiliser des parties prenantes dans le cadre du projet.

Cette application contiendra entre autres :

- Un processus de planification des activités de mobilisation des parties prenantes,
- Un registre des activités d'engagement des parties prenantes qui ont été réalisées qui permet de documenter l'ensemble des actions qui ont été réalisées
- Une possibilité de communication par SMS et/ou courriel avec les parties prenantes pour les informer des processus de mobilisation

Une possibilité pour convoquer les acteurs au niveau local par SMS pour une activité d'information ou autre (pour ceux qui ont des téléphones).

6. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1 Objectifs et calendrier du projet de mobilisation des parties prenantes

Une des clés de réussite d'un projet est un meilleur engagement des parties prenantes au dit projet, incluant la durabilité des interventions et extrants obtenus. Ainsi, cette démarche est adoptée pour toutes les phases du projet, à savoir : élaboration, mise en œuvre et exploitation. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif enclenché et mené tout au long du cycle de vie du projet.

Les parties prenantes du projet seront mobilisées suivant des moyens distincts et appropriés, dépendamment de leurs différents intérêts et situations, afin de satisfaire aux objectifs du « plan de mobilisation des parties prenantes » qui sont :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra à l'UIAP de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet, y compris les groupes et personnes vulnérables pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

Le calendrier de mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenante est présenté ci-dessous dans le tableau 10 exposant la stratégie proposée pour la diffusion des informations.

6.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite tout le long du cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficients pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

6.3 Résumé des consultations déjà engagées

Les activités de mobilisation des parties prenantes menées à ce jour sont liées aux activités d'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale qui sont du niveau des cadres de gestion. Lorsque les sous-projets seront définis, un nouveau processus de consultation sera préparé et mené. La présente section fait état des consultations réalisées à ce jour.

En effet, dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegarde du FIP 2, des consultations ont été réalisées dans les dans les villes d'Abengourou (région de l'Indénié-Djuablin), de Man (région du Tonkpi), de Daloa (région du Haut Sassandra), de Guiglo (région du Cavally), de San-Pedro (région de San-Pedro), de Bouaké (région du Gbôklè), et de Mankono (région du Béré) et dans les villages de Kirifi (région de l'Indénié-Djuablin), de Gnondrou (région du Tonkpi), de Gbeuligbeu (région du Haut Sassandra), de Zouan (région du Cavally), de Krémoué (région de San-Pedro), de Kouakou-kouadiokro (région du Gbêkè) et de Bada (région du Béré) au cours de la période du 21 au 28 Janvier 2021. Ces consultations ont concerné les autorités administratives, les structures de mises en œuvre du projet (SODEFOR, OIPR), les directions régionales de ministères techniques (MINADER, MINEF, MINEDD), l'ANADER et les communautés riveraines aux forêts classées, parcs et réserves ciblés par le projet. La majorité de ces rencontres ont été préparée par les sous-préfets ou les mairies qui ont invité des représentants des groupements de producteur, d'ONG et d'opérateur économique et Ces acteurs au nombre de 637 dont 155 femmes soit 25% ont été rencontrés individuellement ou collectivement. Les détails des rencontres par régions sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 15. Agenda des activités d'information et de consultation menées dans la zone du FIP 2 par rapport aux instruments de sauvegardes

N°	Lieu de réunion et régions visées	Localités concernées	Date de réunion	Activités /Lieu	Nombre de participants	
					H	Femmes
					Hommes	Femmes
1	MAN (TONKPI)	Koiubly, Ouyably-Gnodrou, Bin-Houyé, Zouan-Hounien	21/01/2021	Réunion publique/Hôtel VEI	21	6
				Consultation ciblée /Gnondrou	30	7
2	GUIGLO (CAVALLY)	Taï, Zagné, Guiglo, Kaadé, Bloléquin,	23/01/2021	Réunion publique/Préfecture	28	5

N°	Lieu de réunion et régions visées	Localités concernées	Date de réunion	Activités /Lieu	Nombre de participants	
					H	Femmes
		Zéaglo, Péhé, Kahin, Guéhiébly, Bagohouo, Ginglo-Tahouaké, Bléniméouin, Gohoua-Zagna et Diéouzon		Consultation ciblée /Zouan	23	22
3	SAN PEDRO	Méagui, oupouyo, Doba, San pedro, Dogbo, Grabo, Djirouto, Soubéré	25/01/2021	Réunion publique/ Préfecture	28	11
				Consultation ciblée /Kremoué	30	17
4	BOUAKE	Brobo, Satama-Sokoro et Toumodi-Sakassou, Fronan	21/01/2021	Réunion publique/ Préfecture	24	7
				Consultation ciblée /Kouakou-Kouadiokro	39	35
5	MANKONO	Niakaramadougou, Marabadiassa et Bouandougou	23/01/2021	Réunion publique/ Préfecture	25	5
				Consultation ciblée /Bada	130	8
6	DALOA	Setifla, dania, Zoukougbeu, Domangbeu	25/01/2021	Réunion publique/ Préfecture	23	3
				Consultation ciblée /Gbeuligbeu	38	12
7	ABENGOUROU	Abengourou, Amélékia, zaranou, Bettié, Ebilassokro	27/01/2021	Réunion publique/ Préfecture	19	5
				Consultation ciblée /Kirifi	24	12
TOTAL					482	155

Pour recueillir les avis du public vis-à-vis du projet, les thématiques ou points ci-après ont été abordés et discutés avec les acteurs après présentation du projet par le consultant :

- L'agroforesterie ;
- Le reboisement ;
- Le renforcement des moyens de subsistance des communautés riveraines ;
- La condition des femmes ;
- La mobilisation sociale ;
- L'implication des groupes vulnérables ;
- Les contraintes environnementales et sociales du projet ;
- Les préoccupations et craintes vis-à-vis du projet ;
- Les suggestions et recommandations à l'endroit du projet, etc.

Au terme des consultations et rencontres, il ressort des réactions des différentes parties prenantes une approbation générale du projet. En effet, selon ces parties prenantes le projet présente des avantages qui se manifesteront par la réduction de la pression foncière et forestière, la réduction de la perte d'habitats naturels, la réduction de la surexploitation des milieux naturels, la réhabilitation des forêts classées, l'amélioration des moyens de subsistance à travers le partage des bénéfices et le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR), etc.

Cependant, des préoccupations demeurent et subsistent et elles concernent : (i) la composante « élaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC » : la restriction d'accès à des ressources forestières et pertes d'actifs (terres, cultures), l'accentuation des conflits éleveurs-agriculteurs, la naissance de conflits au sein des communautés; (ii) la composante « mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC » : la pollution des sols, des eaux et de l'air, l'augmentation de la quantité de ravageurs, etc. ; (iii) la composante « gestion durable des Parcs Nationaux » : les frustrations dues au non emploi de la main-d'œuvre locales non qualifiée au cours des travaux notamment ceux de réhabilitation de routes rurales, la perturbation des sites culturels et archéologiques, la génération de maladies respiratoires et/ou cutanées dues à l'utilisation des pesticides, l'intoxication, etc. ; (iv) la composante « programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre » : le non partage des ressources issues de l'exploitation pourrait être de nature à occasionner des frustrations et conduire à des conflits entre communautés riveraines et concessionnaires, le non-respects des engagements pris par les différentes parties.

En outre, la mise en œuvre de ces composantes peut induire le risque de Violence Basée sur le Genre (VBG), l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS), le Harcèlement Sexuel (HS).

Les échanges et débats ont permis de ressortir les actions à mener, dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes, pour répondre aux différentes préoccupations des parties prenantes.

7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) DU FIP 2 et du PDIC

Le FIP 2 et le PDIC font partie du programme cacao durable de la banque mondiale en côte d'ivoire et ont pratiquement les mêmes zone d'intervention et de ce fait ont des outils de gestion qui seront mutualisée tel que le Système de gestion environnementale et sociale qui contient un module pour le suivi de la gestion des plaintes.

7.1 Généralités

La gestion des plaintes dans le cadre d'un projet ayant des interactions avec de nombreuses parties prenantes est un pilier essentiellement à la réussite des activités et à l'atteinte des résultats escomptés. Les institutions de mise en place dans du REDD+, mécanisme préconisant la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts duquel le FIP-2 dépend. Le MGP ici présente reprend l'essentielle de ce qui a été mis en place dans le cadre du REDD+. Ledit mécanisme qui préconise le règlement à l'amiable sera utilisé dans le cadre du FIP 2 et ce pour l'ensemble des instruments de sauvegarde environnementale et sociale dont le présent PMPP. En effet, lors des consultations avec les parties prenantes, le règlement à l'amiable en passant par les présidents des femmes et des jeunes puis par le chef du village a été préconisé par les communautés locales.

L'objectif visé par le MGP est de gérer les plaintes/litiges liés à la mise en œuvre du FIP 2 et du PDIC, à travers un dispositif et des procédures dédiées. Le dispositif est fondé sur l'existant (parties prenantes coutumières, administratives, socio-économiques locales) et tient compte des liens géographiques, hiérarchiques et des usages. La procédure de gestion des plaintes est basée sur les pratiques existantes et privilégie le traitement à l'amiable. Cependant, les protagonistes ou plaignants ont la liberté de recourir aux instances juridiques ou à tout autre organe si le recours au mécanisme de gestion des plaintes ne leur a pas donné satisfaction.

Ce mécanisme déjà utilisé dans le cadre des projet REDD+, a fait ressortir la nécessité d'améliorer le renforcement du fonctionnement des comités afin de faciliter leur travail quotidien et de s'assurer de la bonne gestion des plaintes. De plus, les documents de sauvegarde de la REDD+ ayant été élaboré pour répondre aux objectifs et exigences des politiques opérationnelles de la Banque mondiale et le FIP-2 et le PDIC étant préparé sous l'égide du nouveau cadre environnemental et sociale de la Banque mondiale des adaptations au processus utilisés par le REDD+ s'impose.

Dans le cadre du FIP 2/PDIC, l'extension des comités sera faite en deux phases à l'instar du PIF 1 : une première phase d'information et une autre qui permettra l'installation des comités.

7.2 Dispositif et organes du MGP

Le dispositif du MGP est illustré par la figure ci-dessous

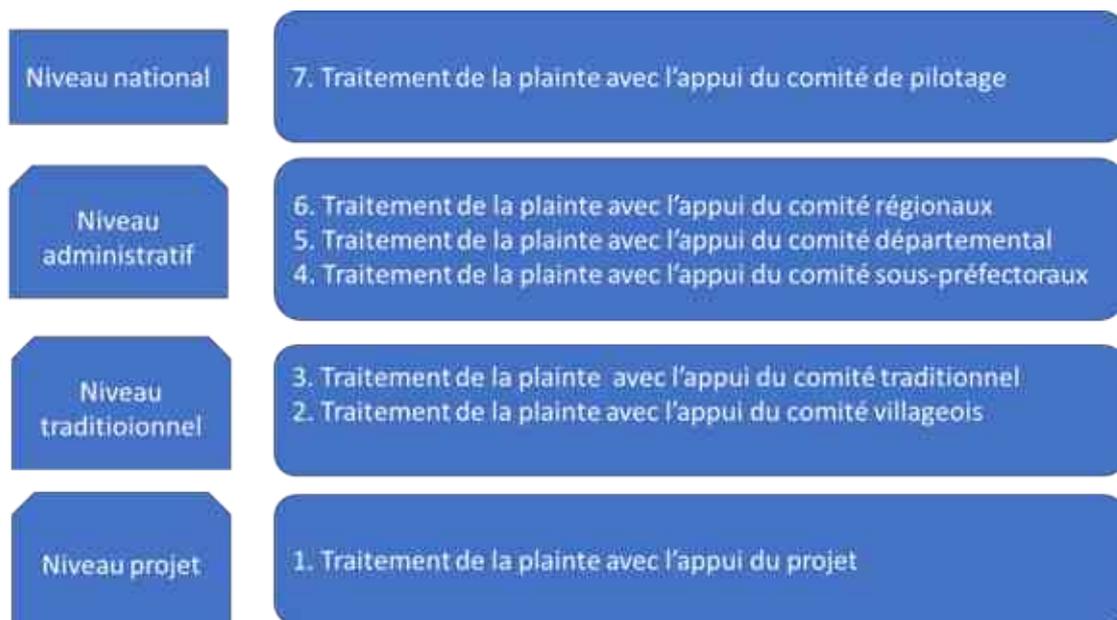


Figure 2 : Dispositif institutionnel du MGP

Chaque organe présenté ci-après est composé de diverses qualités de membres préétablies. Le MGP devant s'adapter aux pratiques locales, la composition finale des organes fera l'objet d'accord avec les acteurs locaux sur la base des qualités de membres préétablies.

Tableau 16. Composition de base des organes du MGP

Membres des organes				
Comité villageois (à créer par Décision du Sous-préfet)	Comité traditionnel (à créer par Décision du Sous-préfet)	Comité sous-préfectoral (à créer par Décision du Sous-préfet)	Comité départemental (à créer par Arrêté du Préfet)	Comité régional (à créer par Arrêté du Préfet)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef du village ▪ Chef de terre ▪ 2 notables ▪ Représentant du Comité Villageois de Gestion du Foncier Rural ▪ Représentant des femmes ▪ 1 Représentant des jeunes? ▪ 1 Représentant des communautés allogènes ▪ 1 représentante des communautés allochtones ▪ Membres (couche sociale) nommés par le Sous-préfet sous proposition du Président après consultations avec chaque entité pour désigner leur représentant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef de Canton (de Tribu ou Roi) - Président ▪ Membres (couche sociale) nommés par le Sous-préfet sous proposition du Président ▪ Membres renouvelés au 2/3 tous les 02 ans sauf le président ▪ Choix opéré par les entités elles-mêmes en interne et soumis au président pour être proposé au sous-préfet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfet de département (Président) ▪ Maire ou son représentant (chef-lieu) ▪ Directeurs départementaux des Ministères en Charge de l'Environnement, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, des Mines, Ressources animales et Halieutiques ▪ 01 représentant de l'assemblée de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) ▪ Représentants (02) du Comité Départemental de Veille et de Paix et du Comité de Gestion du Foncier ▪ 01 agent de la préfecture ▪ 01 représentant des ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfet de département (Président) ▪ Directeurs départementaux des Ministères en Charge de l'Environnement, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, des Mines, Ressources animales et Halieutiques ▪ 01 représentant de l'assemblée de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) ▪ Représentants (02) du Comité Départemental de Veille et de Paix et du Comité de Gestion du Foncier ▪ 01 agent de la préfecture ▪ 01 représentant des ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfet de Région (Président) ▪ Président du Conseil Régional ou son représentant ▪ Directeurs régionaux des Ministères en Charge de l'Environnement, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, des Mines, Ressources animales et Halieutiques ▪ 01 représentant du directoire de la CNRCT ▪ Représentants (02) du Comité Régional de Gestion du Foncier Rural et du Comité Régional de Veille et de Sensibilisation ▪ 01 agent de la préfecture ▪ 01 représentant des ONG

7.3 Missions de gestion des plaintes

Selon l'expérience vécue dans plusieurs projets il est probable que la grande majorité des plaintes individuelles aboutisse à un règlement très rapidement seulement avec l'intervention du projet qui s'assurera que les protagonistes liés à la plainte prennent les actions nécessaires à son règlement.

Le dispositif existant au niveau du module de gestion des plaintes du SGES permet d'orienter le processus de gestion et de le documenter pour assurer une transparence.

Les missions assignées à chaque organe sont :

- Recevoir, enregistrer ou transcrire les plaintes au niveau du village ;
- Écouter les parties et recevoir leurs mémorandums en défense ;
- Apaiser les parties, initier les discussions et conduire la médiation ;
- Mener des vérifications et investigations nécessaires ;

- Négocier des solutions à l'amiable à la plainte ;
- Veiller à la mise en œuvre des résolutions et la clôture du dossier ;
- Élaborer et transmettre des rapports périodiques aux instances supérieures (y compris l'archivage de tout document) ;
- Conduire des activités de sensibilisation et de prévention de conflits.

En cas de non-résolution d'une plainte par un organe, la plainte est transmise à l'instance supérieure pour traitement.

7.4 Type de plaintes et litiges probables

Les plaintes ou litiges susceptibles de survenir selon les phases du programme peuvent être caractérisés comme sensible ou non sensible et opposé les différents acteurs du niveau institutionnel et/ou opérationnel entre eux ou les uns face aux autres.

Les plaintes le plus probable sont :

- Litiges entre utilisateur de parcelle a l'intérieur de FC lors de l'élaboration des plans parcellaires
- Non intégration au programme de restauration des moyens de subsistance
- Non réception de paiement pour service environnementaux
- Revendication comme des agents d'un operateur réalisant la mise en œuvre des PAPF
- Revendications liées au AGR réalisé en dehors de FC

7.5 Mécanisme des plaintes et litiges potentiels

Le mécanisme de résolution préconisé fait appel à un dispositif qui implique des organes sous la forme pyramidale qui part du projet et si un règlement n'a pu être réalisée à ce niveau passe à l'unité de base constituée par le village j'jusqu'au sommet qui est le niveau national comme indiqué plus haut. En effet, les différents organes en lien hiérarchique où le niveau supérieur constitue l'étape de recours des décisions rendues par l'instance immédiatement inferieure interviennent dans la résolution des plaintes et litiges.

7.5.1 Voies d'accès pour déposer une plainte

Les différentes voies d'accès possibles pour déposer une plainte sont les suivantes :

- Plainte en personnes avec un membre du comité du village ;
- Courrier formel ;
- Boîte de plaintes anonymes ;
- Appel téléphonique à travers le numéro +225 0504899375 dédié à la réception des plaintes (aussi accessible pour les analphabètes);
- Envoi d'un sms (short message service) ou WhatsApp sur le numéro +225 0504899375 dédié à la réception des plaintes ;
- Courrier électronique sur l'adresse suivante uiap.pif.plaintes@gmail.com dédié à la réception des plaintes ;
- Contact via la plateforme en ligne du SGES (adresse pas encore connu)

En plus de ses moyens, une plateforme web (système de gestion environnementale et sociale (SGES) sera développé pour enregistrer toutes les plaintes directement sur la plateforme. Les plaignants pourront enregistrer une plainte directement sur la plateforme et faire le suivi de son traitement.

Peu importe la porte d'entrée de la plainte (via un comité de façon verbale ou écrite, soit par téléphone, courriel ou autres ou par un appel directement à un agent du projet), toutes les plaintes seront enregistrées. Le MGP permettra également de faire des plaintes anonymes.

Le système gèrera le processus de suivi des plaintes et permettra de conserver l'ensemble des informations sur le traitement des plaintes. Le système sera disponible autant pour le FIP-2 que pour le PDIC. Le gestionnaire du système sera logé à UIAP qui est l'organisation avec le plus d'expérience dans la gestion des projets financés par la Banque mondiale

7.5.2 Mode opératoire du MGP

Le mode opératoire de gestion des plaintes suit les étapes chronologiques suivantes (hors plaintes sensibles, par exemple, celle liées aux SEA/HS) :

1. Réception et enregistrement de la plainte ;
2. Accusé de réception/Évaluation de l'admissibilité et assignation de la responsabilité (3 jours maximum) ;
3. Élaboration d'un programme de réponse (10 jours maximum) ;
 - Rejet de la plainte (quand la plainte n'a pas de lien direct ou indirect avec les activités du programme) ;
 - Évaluation complémentaire ;
 - Programme de gestion directe (médiation, conciliation, sensibilisation, mesures de dédommagement, formation) ;
4. Information et recherche d'accord avec le plaignant/protagonistes sur le programme de réponse ;
5. Mise en œuvre et suivi de l'accord de règlement ;
6. En cas d'échec, réexamen et nouvel accord (délai maximum de 1 mois) ;
7. Clôture, si la solution acceptée par le plaignant (par écrit ou empreinte d'un pouce) ou renvoi de la plainte à l'instance supérieure (ou une autre instance) si le plaignant n'est pas satisfait ou si le comité saisi n'a pas la compétence pour résoudre la plainte.

Il apparaît donc que le mode opératoire du MGP se fait en 7 étapes décrites ci-dessus. Ces étapes devraient permettre une résolution à l'amiable.

Dans certains cas, il est possible que la plainte soit liée à une l'agence d'exécution, un consultant, une entreprise, etc. Dans ce cas de figure, l'organisation fautive sera interpellée et devra s'assurer de régulariser la situation dans les délais impartis.

Au sein des villages, il y a des comités de règlement communautaire des plaintes. Le plaignant contacte donc directement ce comité de sorte que le règlement soit initié au niveau de la communauté pour être remonté au niveau de la sous-préfecture en cas non-satisfaction.

Le dispositif MGP décrit ci-dessus n'est pas habilité à régler les plaintes liées aux violences basées sur le genre (VBG). Ces dernières seront adressées en étroite collaboration avec les cinq organes mise en place pour le déploiement de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG pour la Côte d'Ivoire : (1) Le Comité National de Lutte contre les VBG ; (2) Le Comité Central de Supervision ; (3) La Cellule de Lutte contre les VBG ; (4) Les Comités Régionaux ; (5) Les plaintes liées à l'EAS / HS. Si une plainte de ce type est enregistré, elle sera transférée aux instances prévues, l'information qui a été obtenue lors de l'enregistrement ne sera plus accessible dans le système (voir section 6.11 ci-dessous pour plus d'information).

Un plan d'action lié à l'EAS / HS est proposé dans le CGES.

7.6 Recours à la justice

Le recours à la justice et aux instances administratives est toujours possible pour les plaignants.

7.7 Prévention des plaintes et litiges

Les meilleures recommandations pour la mise en œuvre sans heurts du projet est la prévention des conflits et plaintes. En effet, au niveau préventif, il est nécessaire à partir des conflits potentiels identifiés, de mettre en œuvre les mesures d'atténuation assez précocement dans le cadre de la mise en œuvre des activités, en utilisant une approche participative qui intègre toutes les catégories sociales potentiellement intéressées. C'est pourquoi il est particulièrement important de veiller à l'information et au processus de participation de toute la communauté, et plus particulièrement des personnes affectées par le projet.

7.8 Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP relatif au FIP 2 seront enregistrées dans un registre de traitement au niveau local à compter de la date de réception de la plainte (voir annexe 1). Les informations collectées seront par la suite saisies dans la plateforme web de gestion des plaintes. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers des indicateurs générés à partir de la base de données ce qui permettra également de faire le suivi. Chaque plainte entrée dans le système recevra un numéro unique qui sera transmis au plaignant. La base de données permettra d'identifier les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques d'où émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

La cellule Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UIAP recrutera un ou une chargée du suivi du MGP et centralisera toutes les informations et documents relatives aux plaintes et les téléverser dans le système de manière à assurer un suivi et une documentation du processus

7.9 Archivage

Un système d'archivage électronique sera intégré au système de gestion des plaintes et l'archivage des documents physique sera mis place au sein de l'UIAP. Les documents physiques seront archivés au fur et mesure de leur réception Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte.

7.10 Mécanisme dans la zone du FIP 2

Dans le cadre du Projet d'Investissement Forestier première phase (PIF 1), le mécanisme de gestion des plaintes a été déployé dans la région de la NAWA (une des régions du FIP 2).

Dans le cadre de ce déploiement, les comités indiqués dans le tableau 19 ci-dessous ont été formellement mis en place et leurs membres ont bénéficiés de formations sur le MGP de la REDD+ et les outils et instruments de gestion alternative des plaintes/litiges.

Le processus du déploiement a nécessité la tenue de missions préparatoires auprès des autorités administratives, coutumières et communautaires ainsi que des communautés afin d'échanger et de s'accorder sur les dispositions pratiques de mise en place et d'opérationnalisation du

mécanisme dans la région (localités devant bénéficier de la mise en place d'un comité, qualité effective des membres devant composer les comités, principales dispositions d'opérationnalisation et mesures à prendre pour l'installation formelle des comités : agenda des cérémonies d'installation, rôles et responsabilités d'acteurs clés, etc.). Les comités ont par la suite été installés suivant les décisions arrêtées lors des missions préparatoires (tableau 19).

Tableau 17. Comités de MGP du mécanisme REDD+ installés dans la région de la NAWA

Comité départemental de Gestion des Plaintes	Comités Sous-Préfectoraux de Gestion des Plaintes	Comités villageois de Gestion des Plaintes
MEAGUI	OUPOYO	SARAKAGUI
		LIAGUI
		GNAMAGUI
		WALEBO
	MEAGUI	TOUADJI 1

Chaque comité est composé en moyenne de 10 membres dont 2 femmes.

Dans le cadre du FIP 2, la gestion des plaintes sera assurée par les comités locaux de cogestion des régions couvertes par ces organes. Le tableau 14 donne un exemple des comités locaux qui sont en place pour la région de Meagui, qui est déjà établie par REDD+. Des comités similaires ont été / seront mis en place dans d'autres régions où le FIP 2 sera mis en œuvre.

Ces derniers seront munis de moyens de communication adéquat qui leur permettront minimalement de communiquer avec le responsable des plaintes de l'UIAP pour l'enregistrement des plaintes et le suivi de leur traitement.

7.11 Le traitement des plaintes sensibles

Le présent Mécanisme de Gestion des Plaintes dites « Sensibles » prévoit deux (2) Comités de Réception des Plaintes, la spécialiste genre et EAS/HS de l'UIAP a un rôle essentiel et l'autre pour le personnel des constructeurs.

7.11.1 Les comités de traitement de plaintes sensibles

Un troisième comité, le comité éthique, traitera les plaintes liées à la corruption ou à d'autres plaintes de nature similaire.

- Un Comité de plaintes sensibles au niveau de l'UIAP :
 - La/le spécialiste genre et EAS/HS de l'UIAP
 - Une ONG locale en charge de la réception des plaintes au niveau de la communauté spécialisée dans la VBG.
- Un Comité de plaintes sensibles au niveau des Constructeurs (pour le cas d'un sous-traitant (et son personnel) pour le cas dans le domaine du travail. Ce comité sera composé de :
 - Le chef de chantier
 - Le représentant HSE

- Une ONG locale en charge de la réception des plaintes au niveau de la communauté spécialisée dans la VBG.
- Un Comité éthique au niveau de l'UIAP pour les plaintes liées à la corruption ou à d'autres plaintes sensibles similaires :
 - Le coordonnateur du projet ;
 - L'expert social international ;
 - La/le Spécialiste genre et EAS/HS du projet ;
 - La/le facilitateur de la communauté de provenance de la plainte -le cas échéant ;

Une ONG locale à base communautaire avec une expertise avérée en VBG sera identifiée et formée sur l'EAS / HS par un/une expert, un cabinet ou une ONG avec des compétences vérifiées en matière de VBG selon les standards de la Banque mondiale et ses principes directeurs, le MGP ainsi le que le système de référencement afin de faciliter l'accomplissement des tâches suivantes :

- Sensibilisation des populations sur les MGP ainsi que les voies de dénonciations de plaintes
- Réception et enregistrement de plaintes EAS / HS
- Participation aux réunions du comité éthique afin d'assurer que les actions sont prises conformément aux principes directeurs de VBG et la protection des intérêts des survivant-e-s,
- Accompagnement des survivant-e-s dans le processus de prise en charge, etc.

Une plainte peut se faire selon les voies orales et ou écrites. Dans le cas d'une plainte orale ou verbale, la personne qui la reçoit doit recueillir les informations ci-dessous et par la suite remplir la fiche de plainte disponible auprès de l'ONG locale.

Il est important de collecter les informations suivantes afin de permettre des investigations *si telle est la volonté du/ de la plaignant-e.*

Pour le/la survivant-e

- Âge
- Sexe
- Lieu de l'incident
- Forme de violence reportée (Les faits)
- Lien avec le projet (dans les propos de la survivante)
- Services de prise en charge dont il/elle a déjà bénéficié auxquels elle est référencée suite à sa plainte, le cas échéant

De façon séparée et sécurisée, l'opérateur du MGP enregistrera le consentement de la survivante à saisir le MGP et participer à la vérification et, éventuellement, la façon sécurisée de la recontacter.

En dehors de l'ONG locale VBG, le/la plaignant-e- a le choix de dénoncer une situation à n'importe lequel des membres de l'UIAP, cela au regard du critère de confiance.

Il est indispensable que le comité de réception de plainte informe, dans le cas de plainte/dénonciation non anonyme d'EAS/HS, que des informations soient données sur les services de prise en charge et fournissant des informations sur comment y accéder, sur base de la cartographie des services et protocoles de référencement des violences sexuelles qui devront être établis par le projet et encourager la victime à y aller afin de prévenir l'infection au VIH/SIDA, les grossesses indésirées, les infections sexuellement transmissibles et autres conséquences.

7.11.2 Délai et feedback après la dénonciation de plaintes dites sensibles

Le comité, après le premier tri, fera une communication au/ à la plaignant-e- dans les quinze (15) jours ouvrables suivants la dénonciation sur la suite donnée à la plainte (non fondée, fondée et action sera prise, transmise aux autorités judiciaires pour enquête etc.).

Une seconde communication est faite au plaignant-e- quinze (15) jours après pour l'informer des mesures prises (résultat de l'enquête préliminaire, etc.).

Une troisième communication suivra dans les 15 jours après la seconde pour informer sur les résultats et recommandations finaux de l'enquête menée.

Toute communication relative à une plainte doit être faite de manière confidentielle et sécurisée.⁷

7.11.3 Réponse à un cas d'exploitation et abus sexuel / harcèlement sexuel (EAS / HS)

La personne qui reçoit la plainte d'EAS/HS par exemple, une femme membre de la communauté formée et autorisée à le faire, la/le spécialiste genre et EAS/HS de l'UGP, un/une membre d'une ONG locale chargée de recevoir les plaintes, ou le chef du chantier ou représentant/e HSE de l'entreprise, documente les détails éléments de base sur la plainte, y compris par exemple le type d'incident présumé (exploitation sexuelle, abus sexuel ou harcèlement sexuel), le sexe et l'âge de la personne qui a subi l'EAS/HS, le lien présumé au projet, selon les propos du/de la plaignante, et les référencements faits vers les services de prise en charge. Il est essentiel qu'en documentant et en répondant à l'allégation, l'identité de la survivante présumée et de l'auteur présumé reste confidentielle et que la sécurité de la survivante soit priorisée.

Dès que la personne désignée par le Projet ou l'entreprise reçoit une allégation d'EAS/HS ou qu'elle en est informée, le protocole de réponse en matière d'EAS/HS accordé doit être appliqué. Cela inclut (1) l'application de processus éthiques et sûrs pour enquêter sur l'allégation et y répondre et (2) l'orientation comprend orienter la survivante vers des prestataires de services compétents identifiés à l'avance en matière d'EAS/HS dans divers domaines, notamment la santé et les services médicaux le soutien psychosocial et l'hébergement. Les prestataires de services relatifs à l'EAS/HS doivent accompagner la survivante tout au long du processus et peuvent jouer un rôle essentiel en les informant de l'avancement de l'évolution de la gestion de plainte de la planification de sa sécurité, en particulier lorsque des sanctions sont envisagées ou seront bientôt appliquées. Le rôle des prestataires de services se limitera à l'appui aux survivantes, selon leur mandat. Cela comprendra la prise en charge psychosociale, médicale et

⁷ Aucune mention relative au sujet sensible ne sera mentionnée tant dans l'objet que dans le corps de la correspondance

légale. Les prestataires de services recevront les référencements et confirmeront d'avoir reçu l'individu confidentiellement et selon de protocoles préétablis

Les personnes membres des comités de plaintes sensibles chargés de vérifier le lien de la plainte avec le projet doivent faire preuve de discrétion, de bonne probité morale et doivent être formés sur les principes directeurs en matière d'EAS/HS avant le début de leurs investigations. Suite à la vérification faite par le comité, il relève de la responsabilité de l'employeur du staff impliqué de prendre les sanctions administratives pertinentes, selon le code de conduite du projet et la législation pertinent (voir section suivante).

7.11.4 Mesures disciplinaires

Mesures visant les membres du personnel des entreprises de mise en œuvre des activités du projet

En fonction de la véracité des allégations des cas d'EAS/HS concernant des membres du personnel du projet, les sanctions disciplinaires et administratives suivantes pourront s'appliquer au coupable des faits.

En plus de ces sanctions disciplinaires et administratives, des poursuites pénales peuvent être engagées selon le choix du/de la survivant-e et/ou du cadre légal en vigueur en la matière dans chaque pays du projet.

Mesures en cas d'infraction aux dispositions du présent MGP par des collaborateurs externes (consultants, sociétés contractantes, etc.)

Si des actes d'EAS /HS concernent des collaborateurs, le projet prendra des mesures au cas par cas. S'il est avéré que les actes ont eu lieu, le projet sera habilité à prendre les mesures ci-après :

- Cessation immédiate de la relation contractuelle (pour les personnes relevant d'un accord qui ne leur confère pas le statut de membres du personnel ou d'un autre accord de collaboration) et cela en conformité avec le cadre légal national ;
- Lorsqu'il est avéré que des personnes ont participé à des actes d'exploitation ou d'abus sexuels, de fraude, de harcèlement sexuel, de mariage des enfants, les ont encouragés ou tolérés, une mention sera inscrite dans les registres du projet afin d'empêcher ces personnes de se porter candidates à de futures offres et d'avoir d'autres relations contractuelles avec celui-ci.

7.11.5 Indicateurs de suivi du MGP de plaintes sensibles

Les projets ont un rôle important à jouer pour maintenir des espaces sanctuarisés permettant aux femmes et aux enfants de relater leur expérience de la violence. Il convient de noter que l'accroissement du nombre de cas déclarés par un projet n'est pas nécessairement synonyme d'augmentation de l'incidence de l'EAS/HS ; il peut aussi être le reflet de l'amélioration des mécanismes de notification en toute sécurité et confidentialité, et de l'intérêt accru pour les services de soutien aux survivants/es de VBG.

Ces indicateurs concernent :

- Données globales sur le nombre de cas :
 - Nombre de cas d'EAS/HS reçus/transmis par le mécanisme de gestion des plaintes, ventilés par âge et par sexe ;
 - Nombre de dossiers ouverts, et durée moyenne depuis leur enregistrement ; et

- Nombre d'affaires closes, et durée moyenne de l'instance.
- Un mécanisme approprié pour gérer les plaintes pour EAS/HS est en place et fonctionne
- Confidentialité absolue du traitement de la plainte et de la survivante/survivant respectée
- Délais de traitement respectés

7.11.6 Considérations concernant des plaintes liés au travail interdit aux enfants

Les mécanismes de gestion de plaintes établis par les employeurs et par le projet s'occuperont également des éventuelles plaintes concernant le travail des enfants. Ces mécanismes de gestion des plaintes devraient s'appliquer à tous les cas concernant des enfants et devrait également traiter les cas d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge minimum pour travailler sur le projet ainsi que si les conditions de travail définies par la loi pour leur engagement sur le projet ne sont pas respectées.

L'identification et le signalement d'un cas de travail des enfants peuvent être effectués par les enfants eux-mêmes mais aussi par d'autres personnes tels que des enseignants, les parents, les chefs de village, les agents de santé communautaires, les inspecteurs du travail, la police, etc.

La gestion de la plainte dépend du cas. Si un cas est signalé aux mécanismes de gestion de plaintes des employeurs ou du projet, une première analyse de la situation se fera à ce niveau afin de définir la procédure à suivre par la suite.

Pour les enfants qui ont atteint l'âge minimum pour être employé (16 ans), la protection d'un enfant identifie comme victime de travail interdit aux enfants, pourra se faire au sein du projet en faisant des modifications aux conditions de travail, par exemple en changeant les tâches de travail, afin de ne pas engager un enfant entre 16 et 18 ans dans des tâches dangereuses / exposer un enfant à des situations de travail dangereuses. Une réduction ou des changements des heures de travail pourront être favorisés afin que les conditions de travail soient alignées avec loi ivoirienne à ce sujet. Si ce n'est pas possible de changer les tâches de travail pour un enfant qui a atteint l'âge minimum pour être employé, sans que l'enfant reçoive une formation, le projet devra prioriser de former le/la jeune afin que l'enfant puisse continuer de travailler dans des conditions adéquates.

Pour un enfant qui n'a pas atteint l'âge minimum pour être employé, s'il / elle est engagé(e) dans des conditions qui ne qualifie pas à la définition du travail socialisant et léger, le cas doit être remédié, a priori via un référencement à l'éducation.

Pour tous les cas où l'enfant est trouvé d'être dans une situation socio-économique vulnérable il est nécessaire d'impliquer les comités villageois de protection de l'enfance et/ou les services sociaux du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) et/ou du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE).

Si un crime, tel que la traite ou le travail forcé est soupçonné, le cas doit être référencé du mécanisme de gestion de plaintes de l'employeur / du projet au système national de protection de l'enfance, soit à un travailleur social du MEPS ou MFFE pour la prise en charge et la protection de l'enfant. Le cas doit également être signalé au service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJE) qui est chargé de suivre l'affaire en justice.

Le travail forcé et/ou la traite des enfants peuvent être soupçonnés si le travail est effectué sous la pression exercée par un tiers, si l'enfant travaille en conséquence directe de la situation de

travail forcé de ses parents, si l'enfant n'a pas de parents, est n'a pas d'autre adulte responsable de proximité et semble travailler sous la pression ou la coercition exercée par un tiers, si l'employeur semble profiter de l'éventuelle vulnérabilité socio-économique de l'enfant, si la famille a été exploitée et/ou si un déséquilibre de pouvoir entre l'enfant et l'employeur semble avoir été abusé.

Afin d'assurer une capacité adéquate dans des structures d'identification et de protection des enfants, le projet PDIC prévoit des activités de renforcement de capacité des structures villageoises de protection de l'enfant, de l'inspection du travail, un projet pilote qui vise à établir des superviseurs du travail d'enfants dans le cacao, un renforcement des services sociaux du MEPS et MFFE, dans la zone géographique du projet.

Les cas identifiés de travail interdit des enfants sont résolus pour l'employeur et le projet lorsque l'enfant ne travaille plus dans des conditions contraires à la loi et lorsque l'enfant considéré comme « vulnérable » est pris en charge par le système de protection de l'enfance et ses professionnels et lorsqu'une prise en charge et une protection adéquate a été confirmée par ces structures.

8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

8.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'UIAP garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du PIF, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CR, SRMS, CF, PGN, PGMO, EIES, PGES/CIES, PR, PRMS).

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UIAP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le programme dans les médias ;
- Nombre de plaintes et de griefs enregistrés ;
- Nombre de plaintes résolues.

Le PMPP sera mis à jour à tous les six mois pendant les 2 premières années du projet et par la suite annuellement par l'UIAP.

8.2 Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

8.3 Suivi d'un tiers

La mise en œuvre du PMPP et du MGP relèvera de la responsabilité de l'UIAP. L'UIAP et ses consultants surveilleront et évalueront le rendement de la mise en œuvre du PPMP à l'aide des indicateurs de rendement clés (ICP) identifiés à la section 7.1 ci-dessus. En plus de cette surveillance interne, le projet fera appel à un cabinet tiers indépendant qui évaluera le rendement des activités de mobilisation des intervenants ainsi que la mise en œuvre du MRP. Ce cabinet indépendant de suivi et d'évaluation sera engagé par l'UIAP avant la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du projet. Les termes de référence pour le recrutement de ce cabinet seront préparés par l'UIAP et approuvés par la Banque mondiale avant son lancement. On s'attend à ce que deux évaluations de ce PMPP et MGP aient lieu, la première à mi-parcours du projet et la seconde à la fin du projet. Les recommandations de la première évaluation seront intégrées au PMPP et au MGP afin qu'il y ait une amélioration continue du rendement de ces processus.

8.4 Budget de mise en œuvre du PMPP

Tableau 18. Budget proposé du PMPP pour les sept ans de mise en œuvre du projet

Rubrique	Activité	Unité/ Nombre	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif total (F CFA) ⁸
Plan de communication	Préparation du plan de communication sur la base	1	UIAP	A la suite de la validation de la stratégie de communication	PM : préparer en interne avec le budget de l'UIAP
	Consultations avec les parties prenantes, y compris la société civile	10	UIAP	Pendant toute la durée du programme (7 ans)	70 000 000
Développement des supports de communication	Mise en œuvre du plan de communication dans les zones du FIP-2	1	UIAP	Sur une période de 7 ans	20 000 000
	Conception des supports de communication et de sensibilisation	20 000	UIAP	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	12 000 000
Mise en œuvre de la communication (y compris la communication sur le MGP)	Convention avec l'union des radios de proximité pour la diffusion des messages de sensibilisation	1	UIAP	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	10 200 000
	Sensibilisation des collectivités territoriales concernées y compris les représentants des communautés riveraines	5	UIAP	Sur une période de 7 ans	10 200 000
	Achat d'espaces dans les médias (radio, TV, presse écrite) pour la diffusion de l'information sur le projet	1	UIAP	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet (7 ans)	50 000 000

⁸ 1 XOF = 0.00165090 USD

Rubrique	Activité	Unité/ Nombre	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif total (F CFA) ⁸
	Tenue de sessions de formation des membres des comités REDD+ et de cogestion	5	UIAP	Avant l'approbation du plan de communication	PM : compris dans le budget des sessions du FIP-2
Accessibilité	Mise place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	1	UIAP	Dès l'approbation du PMPP	PM : compris dans le budget du SEP-REDD+
	Création d'un numéro vert, adresses email et postal	1	UIAP	Dès l'approbation du PMPP	PM : compris dans le budget du SEP-REDD+
Gestion des Plaintes	Formation et renforcement des capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes des comités de gestion des plaintes	17	UIAP	600 000 par comité par an	10 200 000
	Appui au fonctionnement des comités de gestion des plaintes (équiper les comités en fourniture, matériels bureautiques, appui financier pour la prise en charge des frais liés à la tenue de sessions/réunions ou des visites de sites dans le cadre du règlement des plaintes)	17	UIAP	6 000 000 millions CFA par comité par an	102 000 000
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	20	UIAP	Tous les 03 mois	PM : sous la responsabilité dédiée au sein du SEP REDD
	Mise à jour du PMPP	4	UIAP	Tous les ans	Préparé en interne

Rubrique	Activité	Unité/ Nombre	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif total (F CFA)⁹
Staff	Recrutement d'un spécialiste en engagement de parties prenantes	1	UIAP	7 ans	134 400 000 ⁹
	TOTAL				408 800 000

⁹ La rémunération des membres du staff est sur la durée du programme en raison de 800 000 (salaire mensuel) x 12 mois x 7 ans

ANNEXES

Annexe 1 : Exemple d'approche de communication par partie-prenante

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
Gouvernement	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Direction Générale de l'Economie	Représentant du Gouvernement pour la mobilisation de fonds composé de fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel (courrier électronique), courrier édité	mensuelle	Néant
	Ministère du Plan et du Développement (MPD)	Direction de la Planification Spatiale	Représentant du Gouvernement pour la planification des ressources composé de fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel, courrier édité	trimestrielle	
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	UIAP	Salariés du programme	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	
		Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Organisme public membre de la Plateforme pour observation des forêts composés de salariés	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	
		ANDE	Organisme public pour le suivi environnemental et du SIS composés de salariés	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Hebdomadaire	
	Ministère de l'Agriculture	Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	Organisme public pour Promotion de l'agriculture Zéro déforestation	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux	
		Agence foncière rurale (AFOR)	Organisme public pour la prévention et la réduction des conflits fonciers	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Mensuelle		
		Centre National de Recherche Agricole (CNRA)	Organisme public pour la promotion de l'agriculture intensive composés de salariés	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Trimestrielle		
		Centre International de Recherche Agroforestière (ICRAF)	Organisme de recherche composé de personnes instruites	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne		Néant
		Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	Organisme public pour l'encadrement des paysan composés de personnes instruites	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du projet	Quotidienne		
	Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	Organisme public pour la gestion des forêts classées composé de personnes de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du projet	Quotidienne	Néant	

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
	ICF	WCF MINEF	Partenariat public privé pour la production durable du cacao	Françai	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du projet	Quotidienne	Néant
	Ministère des Mines et de la Géologie	Direction générale des mines et géologie	Organisme public composé de personnes de niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courriel, courrier	Hebdomadaire	Education sur le processus
	Ministère de la Femme, de la protection de l'Enfant et de la Solidarité	Direction générale de travail	Protection contre le travail des enfants et égalité et équité dans l'emploi	Français	Information transmise par courriel, courrier	Mensuelle	Néant
	PDIC	Projet	Projet d'appui à la production durable du cacao	Français	Information transmise par courriel, courrier	Mensuelle	Néant
Secteur Privé	Secteur privé du secteur agricole et de l'agro-industrie	Entreprises des travaux	Ouvriers	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Quotidienne	Heures de repos ou la descente
			Sous-traitants	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Mensuelle	Heures de repos ou la descente

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôle des travaux	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Quotidienne	Néant
	SPIB (secteur privé bois)	Syndicat	faitière	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Quotidienne	Néant
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Administrateur civil, Services techniques des Conseils régionaux, des Communes, villages	Fonctionnaires Elus locaux	Français Langues locales (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par courriel, et affichage Visite avec des traducteurs	Hebdomadaire	Education sur le processus
Communautés locales	Chefferie locale,	Chefs de quartier ou du village	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Français Langues locales	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Hebdomadaire	Education sur le processus
	Communautés riveraines	Jeunes, femmes, producteurs, groupes vulnérables	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Français Langues locales	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Hebdomadaire	Education sur le processus
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation	OI-REN	Organismes d'implémentation -Quelques	Français Langues locales	Information transmise radio et affichage	Quotidienne	Education sur le processus

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
	communautaire de base		responsables sont instruits	(Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Visite avec traducteur et représentant de la société civile		
		FEREADD	Organismes d'implémentation -Quelques responsables sont instruits	Français Langues locales (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Quotidienne	Education sur le processus
		Wild Chimpanzee Foundation (WCF)	Organisme d'implémentation - responsables sont instruits	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		Représentants régionaux DGM	Représentants de populations instruits et populations avec niveau d'instruction de faible à nul	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision nationale et radio locale ou nationale	Journalistes	Français Langue locale (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Education sur le processus
Partenaires financiers	Bailleurs et agence d'exécution	Banque mondiale	Equipe du programme, Financier du programme et d'autres investissements	Français	Information transmise par , courriel, et réunion	Trimestrielle	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Agence française de développement (AFD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Centre Suisse pour la Recherche Scientifique (CSRS)	Équipe de recherche, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Agence Allemande de Coopération (GIZ), ministère de la coopération économique et du développement (BMZ)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Sustainable Trade Initiative (IDH)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Union Européenne (UE-REDD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		ONU Environnement (PNUE)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Banque Africaine de Développement (BAD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant

Fiche de Plainte

A remplir par le receveur

N° de référence	
Reçu le	
Reçu par	

Informations sur la personne
soumettant le grief

Si vous le souhaitez, mentionnez votre nom, adresse et numéro de téléphone / email afin d'être informé de l'avancement de votre grief. Vous pouvez aussi choisir de garder l'anonymat ; mentionnez juste ANONYME ci-dessous. Vos griefs seront aussi pris en compte par le Projet FIP 2.

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Si vous désirez être contacté,
faites-nous savoir de quelle
façon

- Par courrier (mentionnez votre adresse ci-dessus)
- Par téléphone (mentionnez votre téléphone ci-dessus)
- Par email (mentionnez votre email ci-dessus)
- D'aucune façon

Description du grief : Que s'est-il passé ? Où cela est-il arrivé ? A quelle date est-ce arrivé ? Quelles sont les conséquences du problème ?

Veillez retourner ce
formulaire à : UIAP

Conseil Café Cacao, Plateau,
Abidjan

Téléphone :
+225 0504899375

Email :
uiap.pif.plaintes@gmail.com

Annexe 4 : Modèle de rapport de consultation

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de la consultation :		
Lieu de la consultation :		
Objet de la consultation :		
Parties prenantes consultées	Organisation (si pertinent)	Nom et fonction
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
Points de discussion		
Recommandations et suivi proposé		
Photos de la consultation (avec autorisation, ne pas insérer de photos de groupes de femmes)		

Annexe 5 : Modèle de tableau relative à la décision finale à la plainte

Date de la résolution :	
Décision adoptée :	
Pièces justificatives (Compte rendu, Contrat, accord, Procès-Verbal, etc.) :	
Signature du président du comité de gestion des plaintes ou de son Représentant :	
Signature du plaignant :	

Annexe 6 : Modèle de tableau de Suivi du traitement de la plainte

N° de plainte	Transmission au service concerné (Oui/non, indiquant le service et la personne Contact)	Date de traitement Prévue	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au plaignant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date

Annexe 7 : Formulaire de feedback ou doléances

Contact de l'UCP	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse :	Email
	Tel :	
Problèmes/sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les programmes ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les programmes ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 8 : Matrice du Plan de mobilisation des parties prenantes

Phase	Etapes/activités	Description	Activités d'engagement	Acteurs impliqués	Dates clés
Préparation/Instruction					
Mise en œuvre/ Travaux					
Mise en service (exploitation)					
Suivi (durabilité, pérennité)					

NB : cette matrice est un outil qui peut être utilisé pour l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du PMPP

Annexe 9 : Liste des villages riverains

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
Béki	Indenié Djuablin	Abengourou	Adahou
		Aniassué	Pokoukro
			Assakro
			Agnininkro
			N'Grakon
Brassué		Dufrébo	Amoriakro
		Abengourou	Kirifi
		Amélékia	Amélékia
			Améakro
			Anougbakro
			Elinso
			Koitienkro
			Konan Konankro
			Kouadiokro
			Tahakro
Zebenou			
Diambarakro	Diambarakro	Diambarakro	
Manzan	Béttié	Akacomoékro	
	Diambarakro	Abradinou	
		Yéréyé1	
		Yéréyé2	
		Moussakro	
Songan	Béttié	Béttié	
		Lobikobenan	
		Kossonoukro	
	Bianouan	Abrankro	
		Songan village	
Mabi-Yaya	La Mé	Biéby/Alépé	
Haut Sassandra	Haut Sassandra	Domangbeu	Domangbeu(V12)
			Bobo2
			Zagrégbeu
		Zoukougbeu	Kanongbeu
			Belleville

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
			Gbeligbeu
			Dirabana
			Amitondé
			Fionkon
			Monoko-Zohi
			Dania
			Bohinou
		Dania	4 carrefours
			Pélézi
			Loukouro
			Djèkro
			Vaou
			Gbeubly

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
		GUEHIEBLY	Samuelkro
			Soukoura
			Diourouzon
			Bakarikro
			Drékédougou
			Gunterkro
			Kouamékro
			Sabarikro
		Tchefokro	
		KAHIN ZARABAON	Kahin
			Pinhou
			Péhai
			Gloubly
			Lobikro
		GOIN-DEBE	Cavally
Ponan			
Ditroya Béoué			
Petit Guiglo			
Nounoubaye			
Troya 1			
Troya 2			
Paris Léona			
Zro			
Mona			
Domobli			
Zouan			
Béoua			
KAADE	Kaadé		
	Guinkin		
	Zébli		
	Duédi-Guézon		
	Guézon		
ZEAGLO	Zéaglo		
	Ziglo		
	Béoué		
	Bédi-Gouazon		
DIBOKE	Diboké		
	Oulaitahibli		
	Zidébli		
Krozialé	TONKPI	BIN-HOUYE	Biantouo 2
			Boutouo
			Bepheu
			Diepleu

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
			Djeipleu
			Gbampleu
			Gueossepleu
			Gueu Houyé
			Guizreu 1
			Guizreu 2
			Glepleu
			Krozilalé
			Pepleu
			Vapleu
			Youampleu
Cavally Mont Sainté	Cavally	MEO	Bohobli
			Grié 1
			Grié 2
			Pahoubli
			Méo
		TINHOU	Dédjan
			Djouroubli
			Koadéguézou
			Petit Guiglo
			Tuambly
			Zou-Yahi
RAPIDES GRAH	SAN PEDRO/NAWA	Grand Béréby	ADJAMENE
		San Pedro	AFRICA
		San Pedro	BABA
		San Pedro	BLAHO
		San Pedro	CAMPEMENT BERNARD
		San Pedro	CHARBONNIER
		Doba	DAGADJI
		Doba	DJAPADJI
		Doba	DOBA
		Gabiagui	FAHE
		Doba	GAGNY
		Gabiagui	GBAPOTOU
		Doba	GLIGBEUADJI
		Méagui	KOREADJI
		Oupoyo	GNAMANDJI
		Doba	GOH
		Grand Béréby	GRELEON
		San Pedro	KREMOUE
		Grand Béréby	NERO-BROUSSE
		Grand Béréby	PETIT NANDO
		Grand Béréby	PONT-NERO
		San Pedro	TABOKE
		Oupoyo	WALEBO
San Pedro	WATE		
	NAWA	Soubré	Obrouahio

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
Mont Kourabahi			Kossou
			Affoubenou
Haute Dodo		Dogbo	BOUA
		Tabou	DAPO IBOKE
		Tabou	DEOULINKE
		Dogbo	DOGBO
		Djouroutou	GIROUTOU
		Grand Béréby	GLIKE
		Grabo	GNATO
		Dogbo	GNEPASSO
		Grand Béréby	GRABO
		Grand Béréby	HEKE 19
		Grand Béréby	HEKE VILLAGE
		Grand Béréby	IRATEKE
		Grabo	MAHINO
		Dogbo	MICHELKRO
		Tabou	NEGBAKI
		Djouroutou	NEKA CITE
		Djouroutou	NEKA VILLAGE
		Grabo	NIPLOU
		Grabo	PETIT GRABO
		Djouroutou	PETIT GUIGLO
		Djouroutou	POUTOU
Grand Béréby	SIAHE		
Grand Béréby	TRAHE		
Djouroutou	YOUKOU		
Haut Bandama		NIAKARAMADOUGOU/FRONAN	Darakokaha
			Latokaha
			Anzoumanakaha
Loho		NIAKARAMADOUGOU/ARIKOKAHA	Loho
			Niangbo
			Kanagonon
			Tafolo
Pyerrhé	Gbêkê/ Hambol/Béré	BONIEREDOUGOU/FOUMBOLO/NIEMENE	Souleymanekaha
			Karpélé
			Bonierédougou
			Tienguindougou
			Sofana
			Ponon
			Sitiolo
			Lahora
			Nambayeredougou
			Kolon
			Tioblo
Findenin			
Kobo		FRONAN/NIAKARAMADOUGOU	Ouéréguékaha
			Ounandékaha

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
			Anzoumanakaha
Matiemba		TOUMODI-SAKASSOU	Toumodi-Sakassou
		ANDO-KEKRENOU	Ando-Kékéréno

Annexe 10 : Liste de présence des personnes consultées dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes du FIP 2

- **PV de consultations et Liste de présence des parties prenantes de Man**
- **PV de consultations et Liste de présence des parties prenantes de Guiglo**
- **PV de consultations et Liste de présence des parties prenantes de San Pedro et Soubré**
- **PV de consultations et Liste de présence des parties prenantes de Bouaké et Katiola**
- **PV de consultations et Liste de présence des parties prenantes de Mankono**
- **PV de consultations et Liste de présence des parties prenantes d'Abengourou**
- **PV de consultations et Liste de présence des parties prenantes de Daloa**

PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DE MAN

Page 1

	<p>République de Côte d'Ivoire</p>  <p>MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	
<p>ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2 (PIF 2)</p>		
<p>PV DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMUNAUTES DE LA REGION DU TONKPI</p>		<p>N 1- Equipe 2</p>
<p>INTRODUCTION</p>		
<p>Le jeudi 21 janvier 2021 de 11 h à 18 h s'est tenue, dans la salle de conférence de l'hôtel VEI, une réunion d'information et de consultation des communautés de la région du Tonkpi dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2). Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur ANDRE KOUAKOU BAH YAO, Secrétaire Général 2 de la Préfecture de Man et en présence des représentants des Directions Régionales des Ministères et structures techniques clés de la mise en œuvre du projet ainsi que les communautés locales des zones du projet, (voir liste de présence).</p>		
<p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présentation du projet, de ses impacts et des mesures de gestion environnementale et sociale 2) Avis/préoccupations des communautés des zones du projet et réponses apportées par le projet ; 3) Divers. 		
<p>A l'entame de la réunion, Monsieur, ANDRE KOUAKOU BAH YAO, Secrétaire Général 2 de la Préfecture de Man, représentant Monsieur le Préfet de la région du Tonkpi, Préfet du département de Man, à l'entame de ses propos, a tenu à sensibiliser les participants sur la COVID19 et les mesures barrières. Il a ensuite remercié tous les participants pour avoir effectué le déplacement et a situé tout l'intérêt du projet et de l'atelier. Il a remercié les participants pour leur présence et leur a signifié qu'à travers cet acte ils contribuent de cette façon au devoir de préserver pour les générations futures un environnement et un cadre de vie sain et des ressources pour vivre. Cet atelier, constitue pour lui un élément de construction d'une nation forte qui fait de l'avenir de l'humanité une priorité. Il a exhorté les participants à faire de ces consultations une réussite en fournissant toutes les informations susceptibles de faciliter l'élaboration des instruments de sauvegarde du PIF2. Il a indiqué que la qualité de ces instruments va dépendre de la pertinence des informations qu'ils auront données. Ce sont sur ces mots que le Préfet a déclaré ouvert l'atelier de consultation de la Région du TONKPI.</p>		
<p>1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURES DE MITIGATION</p>		
<p>Monsieur ASSAMOI JONAS, Membre de l'équipe de Mission UIAP, a présenté le contexte de la mission, le projet et ses différentes activités sources d'impacts, les impacts génériques et leurs mesures d'atténuation. En effet, le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale, vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ d'une part à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao). ➢ d'autre part, à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2018 de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) par la création dans la région du Centre de plantations de production à grande échelle. 		

Le PIF-2 constitue la seconde phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF-1) financé par le fonds fiduciaire du Programme d'Investissement Forestier, volet du Fonds Stratégique Climat et comprend 4 composantes pour sa mise en œuvre :

- (i) **Composante 1** : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC : Elle met en place les bases d'une gestion durable des FC ciblées en élaborant avec les communautés riveraines, les plans d'aménagement forestiers participatifs (PAPF) des FC ciblées par le projet ;
- (ii) **Composante 2** : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC : Elle assure la mise en œuvre de ces PAPF en soutenant l'agroforesterie-cacao et la conservation dans les quatre sites prioritaires de l'ICF. Ces interventions contribueront à lutter contre le facteur de déforestation "agriculture extensive" ;
- (iii) **Composante 3** : Gestion durable des Parcs Nationaux : Elle vise à renforcer la protection des Parcs Nationaux dans les quatre sites prioritaires de l'ICF, contre les fortes pressions des empiètements agricoles et de l'orpillage (autre facteur de déforestation) ;
- (iv) **Composante 4** : Programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre : Elle appuiera la mise en œuvre de la SPREF en créant des forêts de production à grande échelle dans la région Centre, où le potentiel de reboisement de terres dégradées est élevé. Cela fournira au pays le bois de feu et d'œuvre dont il a grandement besoin tout en limitant la déforestation de forêts naturelles causée par leur prélèvement.

La présentation du projet a concerné également les bénéficiaires du projet. L'Expert a signifié aux participants que le projet prendra en compte 2 types de bénéficiaires à savoir :

- **Les bénéficiaires principaux du projet** : les planteurs de cacao et les communautés locales dépendant des forêts, soit environ 1,438 million d'habitants ;
- **Les bénéficiaires secondaires** : les institutions chargées de la gestion des FC et des Parcs Nationaux, à savoir la SODEFOR et l'OIPR (dont le projet renforcera les capacités en gestion des aires protégées), les Ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'Agriculture, ainsi que le Conseil du Cacao et l'ICF pour le renforcement des capacités dans les projets d'agroforesterie.

Il a présenté également les zones d'intervention du Projet.

A la suite de la présentation du projet et de ses activités, la mission a fait la présentation de ses principaux impacts sur l'environnement biophysique et humain et des mesures d'atténuation de ses impacts.

2. AVIS/PREOCCUPATIONS DES COMMUNAUTES ET REPONSES APORTEES

Plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leurs avis/préoccupations. De manière générale, les participants ont déclaré avoir bien compris le projet et ses enjeux. Elles ont remercié Monsieur le Préfet et l'équipe de mission pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des interventions sont donnés dans ce qui suit :

Intervenants	Questions / préoccupations	Réponses
1. M. MODELLE Gloudougbe u Chef du village de Kroziaié	1. Le village ne bénéficie pas des retombées de la FC pendant que d'autres l'exploitent. On veut être impliqué.	1. Equipe Mission (EM) : Nous voulons vous remercier pour ces informations. C'est aussi pour cela que nous venons à vous pour ces consultations pour recueillir vos préoccupations.
2. M. SIE tehe jean	2. La population riveraine s'est abstenue de tout exercice dans cette	2. EM : On le constate, certaines forêts classées ne le sont que de nom. A l'intérieur, leur niveau de dégradation est élevé. La notion d'agroforêt a été développée dans le

<p>Chef du village de Grandrou</p>	<p>FC. Mais elle ne bénéficie de rien. Elle vit dans la précarité alors qu'elle est productrice de Cacao. Pourquoi ce qui était hier classée donc intouchable va faire l'objet d'agroforesterie aujourd'hui ?</p>	<p>nouveau code forestier avec pour objectif de reconstituer ces forêts.</p>
<p>3. Lt SORO Karna Bakary Chef unité de gestion de la FC du Mont TIA</p>	<p>3. Les populations riveraines ont été la plupart du temps négligé dans les projets de développement. C'est pourquoi elles ont échoué dans la majorité des cas. Je remercie le PIF 2 de procéder autrement en associant les populations. Nous sommes satisfaits du fait qu'on a pu débarrasser la FC des habitats et des grands campements. Nous sommes aussi satisfaits que désormais nous serons associés à la mise en œuvre du PIF2.</p>	<p>3. EM : Nous prenons bonne note et nous nous évertuerons à veiller à l'implication des populations tout le long de la mise en œuvre du Projet conformément à l'ODP du PIF2 et à sa démarche.</p>
<p>4. M. BRAGAHI Ahikpa Aurelien Chef de service MINADER</p>	<p>4. Je me pose des questions sur les interventions de ce matin. Les populations disent "qu'elles ne gagnent rien". Je me demande si elles ont bien compris la vocation d'une forêt classée ? il faut que vous en teniez en compte.</p>	<p>4. EM : A l'époque le problème de la cohabitation avec les forêts classées ne se posait pas. Elles comprennent très bien leur utilité mais les contraintes socio-économiques du quotidien peuvent être un facteur à prendre en compte dans ce revirement de tendance. C'est d'ailleurs pourquoi le PIF dans sa phase 2 reste fidèle à sa démarche d'améliorer les moyens de subsistance des communautés tout en préservant la forêt. Dans le cadre du PIF2, nous avons à chaque rencontre avec les populations insisté sur ces aspects liés à la vocation et aux enjeux des Forêts classées.</p>
<p>5. BOHI Jacques</p>	<p>5. Je propose qu'il soit créé un comité de</p>	<p>5. EM : Effectivement cette dimension est prise en compte avec les comités de cogestion des Forêts classées qui</p>

PIF 2

Elaboration des Instruments de sauvegardes environnementales et sociales

PIF 2

Elaboration des Instruments de sauvegardes environnementales et sociales

	allons abattre dans le cadre du PIF2, est ce que ces structures ne vont pas venir abattre les arbres ?	ci respectent certaines normes qui préservent la Forêt. Ils ont obligation de faire le reboisement au prorata de l'exploitation réalisée.
--	--	---

N.B. : Pour éviter la redondance, nous avons fait l'économie de certains propos qui se répétaient.

A la suite de ces fructueux échanges, les participants ont été répartis en cinq groupes de travail pour répondre à un questionnaire préalablement conçu pour la collecte d'informations devant permettre d'enrichir les instruments à élaborer.

Monsieur, ANDRE KOUAKOU BAH YAO, Secrétaire Général 2 de la Préfecture de Man Secrétaire Général de la Préfecture de Man a levé la séance en remerciant les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et l'équipe de mission d'avoir effectué le déplacement. Il a également demandé aux communautés de prendre toutes les dispositions pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Pour le Consultant	Pour la région du TONKPI
 <p>MALAN Aka Jacques Olivier, Consultant, Expert Environnementaliste</p>	 <p>ANDRE KOUAKOU BAH YAO, Secrétaire Général 2, Préfecture de Man</p>

LISTE DE PRESENCE ATELIER MAN



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

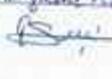
Date : JEUDI 21 JANVIER 2021
Lieu : MAN

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	DEPONI ARMAND		Président des Jeunes	Ouyadles	M	Cel : 08 7872 11 Email :	<i>[Signature]</i>
2.	BOTI Jacques		chef communal	Gnoudes	M	Cel. 022362 11 Email: botijacques@gmail.com	<i>[Signature]</i>
3.	SIE TEHE JEAN		EVÉNEMENTS	Comité	M	Cel. : 57 06 49 356 Email :	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4	NIA ROGER		Président des jeunes	Cronique	M	Cel.: 89253457 Email:	Loch
5	DIA N. Frédéric		Recherche Mutuelle	Gardien	M	Cel.: 78 70 27 11 Email:	Ami
6	T. Bismuth Léon		R. chef Village	Dugabé	M	Cel.: 78 43 65 34 Email:	Ami
7	Yamigo-François		chef -Samuti Bomboko	Dugabé	M	Cel.: 47-58-12-88 Email:	#
8	Guei Emyone		P. des Femmes	Gumbe	F	Cel.: 78-19-9127 Email:	Gue
9	Bah-Louise		P. des Femmes	Dugabé	F	Cel.: 09-07-51-119 Email:	Ami
10	Bahi Urielle	TRESOR	Agent du Tresor	Man	F	Cel.: 4877-60-07 Email: uncollabahin@2011	Ami
11	BRAGAH Alikpa Aurelien	MINADER	chef service Production agricole	MAN	M	Cel.: 48093032 Email: drague_mor@2011	Ami
12	SORO KARNA BAKAY	SODEFOR	chef d'Unité de Gestes MntTis	Morabé Kouédy	M	Cel.: 88796059 Email: karnebakay@2011	Ami

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	JAVO EKISSI ALAIN	DR MINEDD	chef de service	MAN	M	Cel.: 07484393 Email: aje2908@ymail.com	
14.	LEBAHI ALEXIS	DR MINEDD	Assistant DR	Kan	M	Cel.: 78826041 Email: alexis@minedd.gov	
15.	Modelle Glaudonessien		chef de village	S/P ZH Kroziab	M	Cel.: 07892538 Email: glaudonessien@yaho.com	
16.	GBEADA BEKPASSI AIME-JOEL		PRESIDENT DES JEUNES KROZ	KROZIAB	M	Cel.: 48255881 Email: joelkroziab@yaho.com	
17.	KPAN SENH SUZANNE		PRESIDENTE DES FEMMES	KROZIAB	F	Cel.: 48781790 Email:	
18.	QEDRAO GO ETIENNE		REPRESENTANT COMMUNAUTAIRE	KROZIAB	M	Cel.: 68938904 Email:	
19.	Kuimepin Cassimir		chef du village Floku	Floku	M	Cel.: 09754561 Email:	
20.	Zoueu Z. Pelagie		Présidente des Femmes Floku	Floku	F	Cel.: 67-21-8759 Email:	
21.	ZOTALON Ferdinand		SG chef de Floku	Floku	M	Cel.: 57021441 Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	GONTOH TANKASSEU PALOME		S.G jeunette Fleku	FIOLEU	M	Cel : 79112330 Email :	
23.	DABIE SEGUI FRANCIS	Educat Pouit	Représentant DR éducat Pouit	Man	M	Cel : 08571028 Email : Pinguodabie@gmail.com	
24.	KEHI SEVERIN	ANADER	Représentant DR	MAN	M	Cel : 58360462 Email : kehi.severin@gmail.com	
25.	Gouanou P. Franck	cheferi	chef du village	Gouanou		Cel : 09533602 Email :	
26.	Kaidja Koué	Préfecture	Chargé de division	Man	F	Cel : 68993330 Email : kaidjakoue@gmail.com	
27.	André Kouakou BAHAG	Préfecture	SG2	Man	M	Cel : 07218754 Email :	
28.						Cel : Email :	
29.						Cel : Email :	
30.						Cel : Email :	

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP JEUNES ET ADULTES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+/FCPF, PROGEPC-
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE : FOCUS GROUP MAN

Date : Vendredi 22 Janvier 2024
Lieu : MAN - Gnomochou

jeunes/adultes

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
1.	SIE TEHE Jean		SG. CA	Gnomochou		
2.	Zongo Harana		C.C			
3.	Gla Muro		Nilagars	LI		*

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
4.	Tabo Vincent		Notable			9
5.	ouiroa Gesta		"			0
6.	Gloria J. Bata		Adj Dist. Juges			
7.	Glarou Germain		"			
8.	Zongo J. Marie		commiss BF			20
9.	Zongo Emaruob		"			
10.	Zizie Dickot		"			
11.	Zio Patrice		"			1
12.	Tabo Honoré		Notable			

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
13.	Nia Ezéchiel		Jeune			
14.	Globin Olivier		U			
15.	Guai Laurant		U			
16.	Tako Philippe		U			
17.	Roston Franck		U			
18.	Bali Séraphin		U			
19.	Eléon Lucien		U			
20.	Sia Pankin		U			
21.	DONNEHI WILLY		ETUDIANT	GNONDRON		

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
22.	IRADORE TANFOL		✓			
23.	M TAHAN SIRIL		✓			
24.	MAHAN SYLVAIN		planteur	-		
25.	MAHAN PHILIPPE		planteur	-		
26.	GAOHE J. PHILIPPE		notable	-		
27.	BAH JUSCAI		-	-		
28.	SEA BONAZUC		-	-		
29.	SEA RICHARD					
30.	BLAI NICOLOAS		Planteur			

oulai français planteur 

Tiethi Kothou maurite planteur 

Kledzithi flavin — 

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP FEMMES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE : FOCUS GROUP MANI

Date : Vendredi 22 janvier 2011
Lieu : Nan - Gnomdrou

femmes

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	MONTANT	EMARGEMENT
1.	WASSSE Koni Jacqueline		commerçante	Gnomdrou		X	Jey
2.	KEI ARICE		Managère	Gnomdrou		X	J
3.	Ngilo Nette		Managère	CI		X	ce

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	MONTANT	EMARGEMENT
4.	Baya ida		Commerçante	Comdrou		/	ce
5.	Pi Thèssa		Managère	Gnomdrou		/	J
6.	SIE LUCIE		Managère	Gnomdrou		/	Sony H
7.	De Roki Franine		Managère	Gnomdrou		/	ce
8.							
9.							
10.							
11.							
12.							

PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DE GUIGLO

Page 1

	<p>République de Côte d'Ivoire</p>  <p>MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	
<p>ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2 (PIF 2)</p>		
<p>PV DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMUNAUTES DE LA REGION DU CAVALLY</p>		<p>N 2- Equipe 2</p>
<p>INTRODUCTION</p>		
<p>Le Samedi 23 janvier 2021 de 10 heures 00 minutes à 18 heures 00 minutes s'est tenu, dans la salle de conférence de la Préfecture, une réunion d'information et de consultation des communautés de la région du Cavally dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2).</p> <p>Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur AHOULOU Assamoi Marc, Secrétaire Général 2 de la Préfecture de Guiglo et en présence des Directions Régionales des Ministères et structures techniques clés de la mise en œuvre du projet ainsi que les communautés locales des zones du projet, (voir liste de présence).</p>		
<p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présentation du projet, de ses impacts et des mesures de gestion environnementale et sociale 2) Avis/préoccupations des communautés des zones du projet et réponses apportées par le projet ; 3) Divers. 		
<p>Dans son intervention, Monsieur AHOULOU Assamoi Marc, Secrétaire Général 2 de la Préfecture de Guiglo, représentant Monsieur le Préfet de la région du Cavally, Préfet du département de Guiglo, a bien voulu rappeler à toute l'assistance que la deuxième phase du projet PIF qui se prépare nécessite comme tout projet en préparation des consultations pour l'élaboration des instruments de Sauvegarde et que le présent atelier s'inscrit dans cette perspective. Pour ce faire, il a engagé, eu égard à tout l'intérêt que revêt ces instruments pour un tel projet, toutes les parties prenantes notamment les populations riveraines des forêts classées et aires protégées (Cavally, Scio, Goin Débè, Cavally Mont Santé, Mont Peko, Parc National Tai) à œuvrer par la qualité des échanges à assurer un franc succès à l'atelier.</p> <p>Sur ces mots, il a déclaré ouvert l'atelier de consultation de la Région du Cavally.</p>		
<p>1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURES DE MITIGATION</p>		
<p>Monsieur ASSAMOÏ JONAS, Membre de l'équipe de Mission UIAP, a présenté le contexte de la mission, le projet et ses différentes activités sources d'impacts, les impacts génériques et leurs mesures d'atténuations. En effet, le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale, vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ d'une part à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao); ➢ d'autre part, à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2018 de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) par la création dans la région du Centre de plantations de production à grande échelle. 		

PIF 2

Elaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale

Le PIF-2 constitue la seconde phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF-1) financé par le fonds fiduciaire du Programme d'Investissement Forestier, volet du Fonds Stratégique Climat et comprend 4 composantes pour sa mise en œuvre :

- (i) **Composante 1** : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC : Elle met en place les bases d'une gestion durable des FC ciblées en élaborant avec les communautés riveraines, les plans d'aménagement forestiers participatifs (PAPF) des FC ciblées par le projet ;
- (ii) **Composante 2** : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC : Elle assure la mise en œuvre de ces PAPF en soutenant l'agroforesterie-cacao et la conservation dans les quatre sites prioritaires de l'ICF. Ces interventions contribueront à lutter contre le facteur de déforestation "agriculture extensive" ;
- (iii) **Composante 3** : Gestion durable des Parcs Nationaux : Elle vise à renforcer la protection des Parcs Nationaux dans les quatre sites prioritaires de l'ICF, contre les fortes pressions des empiétements agricoles et de l'orpaillage (autre facteur de déforestation) ;
- (iv) **Composante 4** : Programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre : Elle appuiera la mise en œuvre de la SPREF en créant des forêts de production à grande échelle dans la région Centre, où le potentiel de reboisement de terres dégradées est élevé. Cela fournira au pays le bois de feu et d'œuvre dont il a grandement besoin tout en limitant la déforestation de forêts naturelles causée par leur prélèvement.

La présentation du projet a concerné également les bénéficiaires du projet. L'Expert a signifié aux participants que le projet prendra en compte 2 types de bénéficiaires à savoir :

- **Les bénéficiaires principaux du projet** : sont les planteurs de cacao et les communautés locales dépendant des forêts, soit environ 1,438 million d'habitants ;
- **Les bénéficiaires secondaires** : sont les institutions chargées de la gestion des FC et des Parcs Nationaux, à savoir la SODEFOR et l'OIPR (dont le projet renforcera les capacités en gestion des aires protégées), les Ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'Agriculture, ainsi que le Conseil du Cacao et l'ICF pour le renforcement des capacités dans les projets d'agroforesterie.

Il a présenté également les zones d'intervention du Projet ainsi que les différents instruments de Sauvegarde associés au Projet.

A la suite de la présentation du projet et de ses activités, la mission a fait la présentation de ses principaux impacts sur l'environnement biophysique et humain et des mesures d'atténuation de ses impacts.

2. AVIS/PREOCCUPATIONS DES COMMUNAUTES ET REPONSES APORTEES

Plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis/préoccupations. De manière générale, les participants ont déclaré avoir bien compris le projet et ses enjeux. Elles ont remercié Monsieur le Préfet et l'équipe de mission pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des interventions sont donnés dans ce qui suit :

Intervenants	Questions / préoccupations	Réponses
1. Nahounou Blè Guédé Sous-Préfet Guiglo	Vous avez parlé de sécurité foncière dans les Forêts de Catégorie 3 pour les propriétaires de champ de Cacao ? Qu'est-ce que nous devons comprendre par là ? Dans mon entendement, c'est de mettre tout en œuvre	Equipe Mission (EM) : Effectivement dans le domaine privé de l'Etat on ne peut pas parler de sécurité foncière. Mais on pourrait faire allusion ici aux activités à la périphérie des FC pour lesquelles certains producteurs auront des appuis au niveau de la sécurisation foncière.

<p>3. Capitaine Ya Lekamoin Mathieu Représentant DR des eaux et Forêts de la Région du Cavally</p>	<p>La Fc de cavally depuis 1996 a déjà un plan d'aménagement. Il en est de même pour les FC de Scio, Goin-dédé, etc. Si on parle d'actualisation, je suis d'accord. S'il faut aménager et encourager ces paysans à rester dans ces FC, vraiment c'est inquiétant.</p>	<p>EM : il sera question de réviser pour tenir compte du contexte qui est la mise en œuvre du SPREF.</p>
<p>4. Guel Mondé Alexis SG Chefferie du village de Kaade Représentant du chef du village de Kaade</p>	<p>Depuis que les FC sont créés, il y'a toujours eu des plans d'aménagement. Malgré cela, les forêts sont inexistantes et personnes ne réagit. Des camions de ramassages de marque "kia" rentrent et y sortent avec des tonnes de Cacao et on nous parle de forêts classées.</p>	<p>EM : c'est pour toutes ces raisons qu'on est venu vous consulter. Nous avons conscience que beaucoup de forêts existent de nom en raison des infiltrations massives. L'Etat aidé de ses partenaires a fait le choix de réagir par l'agroforesterie.</p>
<p>5. Bah Téhé Patrice Représentant du Chef du village de Zagné</p>	<p>A l'époque, l'Etat avait un programme bien établi pour garder les plantations en état en y associant les arbres et excluant tout nouveau défrichement. Où en sommes-nous actuellement ?</p>	<p>EM : C'est ce qui sera fait dans le cadre du PIF2.</p>
<p>6. Doho Jeannelle Présidente des Femmes de la localité de Zagné.</p>	<p>Les occupants de Goin Dédé avaient été déguerpis. Avec la recolonisation par ceux-ci de cette FC, es ce que les activités du Projet pourront être menées librement dans ces FC ?</p>	<p>EM : le plan d'aménagement va prendre en compte cet aspect pour y apporter la solution la plus adéquate. L'élaboration de ce plan sera participative et vos idées seront prises en compte.</p>
<p>7. Touguisa Woukemaon</p>	<p>Quel sera le comportement vis-à-vis des occupants des forêts classées ? il y a des</p>	<p>EM : nous notons bien cette préoccupation.</p>

PIF 2

Elaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale

<p>jean vincent Gildas Président des jeunes du village de Kahin</p>	<p>personnes qui continuent d'infiltrer ces forêts. Il faut donc prendre des mesures drastiques contre cette attitude afin de faire aboutir tout projet dans ces FC.</p>	
<p>8. Yahe Oula Thérèse Présidente des femmes du village de Troya 1</p>	<p>Les populations sont constamment menacées par les occupants des FC. Nous serons heureux que le Projet construise une entente entre les riverains et les occupants des FC.</p>	<p>EM : nous notons bien cette préoccupation.</p>
<p>9. Gnonzibo Albert Représentant du Président de la Mutuelle du village de Paris Léona</p>	<p>Ces FC avant de l'être appartenait à des riverains. Aujourd'hui elles ont été classés et sont exploités par des occupants. Avec le projet, le déguerpissement n'est plus à l'ordre du jour. Ce qui veut dire qu'il ménager ceux qui vivent là-bas pour reconstituer les FC. Il faut qu'on pense aux riverains. Que gagne-t-il pendant que les autres exploitent ces FC ?</p>	<p>EM : c'est une préoccupation que le Projet prendra en compte à travers la mise en place des AGR en dehors des FC pour les riverains.</p>
<p>10. Guet jean Baptiste Chef du village adjoint de Paris Léona</p>	<p>Les populations se plaignent car la sensibilisation fait défaut au niveau des FC. J'exhorte les populations à encourager la reconstitution de nos FC car nous perdons la Forêt. Il est temps de penser à l'avenir de notre pays.</p>	<p>EM : nous vous exprimons tous nos remerciements pour ce message et nous veillerons à intensifier la sensibilisation sur les enjeux liés à la reconstitution de notre couvert forestier à travers la régénérescence de nos FC.</p>
<p>11. Blo Etienne Chef Central de BLoléquin</p>	<p>Moi j'étais dans la forêt classée et la Sodefor nous a chassé. Aujourd'hui, cette FC est devenue la propriété des</p>	<p>EM : ces plans d'aménagement seront aménagés avec vous et tous ces sujets seront discutés et vos préoccupations prises en compte.</p>

	allogènes. Les burkinabés ont "tué" tous les bois plantés par la Sodefor.	

A la suite de ces fructueux échanges, les participants ont été répartis en petits groupes de travail pour répondre à un questionnaire préalablement conçu pour la collecte d'informations devant permettre d'enrichir les instruments à élaborer.

Au terme des échanges, Monsieur AHOULOU Assamoi Marc, Secrétaire Général 2 de la Préfecture de Guiglo, a repris la parole pour remercier tous les participants pour leur contribution. Il a salué la présence effective et les interventions éclairées des membres du corps préfectoral convoqué. Il a également apprécié les précisions techniques apportées par les représentants des directeurs régionaux des structures déconcentrées de l'Etat sur certains aspects. Aux communautés riveraines présentes, il a manifesté sa reconnaissance pour leur déplacement qui montre, bien entendu, leur intérêt pour la thématique à l'ordre du jour. Il a estimé que cet atelier à travers la contribution de toutes les parties prenantes aura permis de collecter une masse d'informations susceptibles de servir de bréviaire à l'élaboration des instruments de Sauvegarde en question.

Enfin, il a souhaité qu'au-delà de cet atelier tous les participants se tiennent toujours à la disposition de l'équipe du Projet pour lui fournir, en cas de besoin, toutes autres informations utiles.

Pour le Consultant



MALAN Aka Jacques Olivier,
Consultant, Expert Environnementaliste

Pour la région du TONKPI




AHOULOU Assamoi Marc,
Secrétaire Général 2, Préfecture de GUIGLO



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

**ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)**

LISTE DE PRESENCE

Date : ^{SAUF} JEUDI 23 JANVIER 2021

Lieu : GUIGLO

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	AHOUAN ASSOUMI RORE	prefecture Guiglo	SG 2	Guiglo	F.	Cel : 07 72 14 76 Email : prefecture@guiglo.gn	
2.	NAHOUNOU BLE GUEDE S.	S/Prefecture Guiglo	s/Prefet.	Guiglo	M	Cel : 77 97 73 00 Email : administration@guiglo.gn	
3.	TOURE OUMAR	SIP ZAGNE	s/Prefet	ZAGNE	M	Cel : 07 07 88 33 Email : toureoumar@zagne.gn	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	GNANZA BISSO ALAIN SERGE	SOUS-PREFECTURE DE BLOLEQUIN	SOUS-PREFET	BLOLEQUIN	M	Cel : 48314808 Email : alainsergegnanza@yahoo.com	
5.	YAO KONAN		chef centre de Baoulé GUIGLO	GUIGLO	M	Cel : 47-23-68-88 Email :	
6.	KIHO OULAI ALAIN	MINADER	Représentant du DR	GUIGLO	M	Cel : 09664039 Email :	
7.	Oulai Siouba Socise	Présidente de ASSOCI	des Femmes	KAKIN	F	Cel : 07061076 Email :	
8.	Nata Loren Kohamou dou		chef de Commune	Agboké	M	Cel : 05099205 Email :	
9.	Yeva Oulou Thelode		Présidente des femmes	TRIOYAI	F	Cel : 07174906 Email :	
10.	YAO Antoine	ANADER	CHEF DE ZONE	GUIGLO	M	Cel : 05513099 Email : antoyao@yaho	
11.	ACHI ARBETTE G.	DR Entretien et de secteur Boubou Carally	Représentant du DR de Chiracroussou	GUIGLO	M	Cel : 07652930 Email : arquetteg@yaho	
12.	TRABI ZAH HENRI	JIPR/DESO	chef secteur Tati	TAI	M	Cel : 07259190 Email : henri.tahicoups	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	SYLLA NABY YOUSSEF	SODEFOR	AGENT	GUIGLO	M	Cel : 08-68-07-20 Email : sylsamboung@supad	<i>[Signature]</i>
14.	YA LEXANDIN Nathieu	Direction Régionale Com et Offres Casim	Représentant BCE et F	Guiglo	M	Cel : 07990989 Email : Leksamin@supad	<i>[Signature]</i>
15.	KOUKI FREDERIC	Municipalité de développement de SAKES (TAI)	2 ^{me} Vice- Président	SAKES (TAI)	M	Cel : 08-866678 Email : frederic.kouki@supad.com	<i>[Signature]</i>
16.	BARRY ALSAÏNY	P.N. Supad TAI Zagné	P.C. CJAO	Zagné	M	Cel : 57101701 Email :	<i>[Signature]</i>
17.	Doko Jeanette	Présidente de Femmes	P.F	Zagné	F	Cel : 09 21 42 98 Email : 71790872	<i>[Signature]</i>
18.	Kouho Yehou Cécile	P.F		Troya 2	F	Cel : 05-610241 Email :	<i>[Signature]</i>
19.	Glazou Constant	P.J	Président des Jeunes	Zagné	M	Cel : 08210688 Email :	<i>[Signature]</i>
20.	NEH OULIBO THERESE	Présidente des Femmes	présidente	Blakoum	F	Cel : 49428626 Email :	<i>[Signature]</i>
21.	M. ERSENE F ERSENE	Président	Président des Jeunes	Blakoum	M	Cel : 416756894 Email :	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	GNONZIBO Albert	Mutuelle de Paris Léona	Conseiller du Président	Paris Léona	M.	Cel : 48642125 Email : gnonze@gmail.com	
23.	Guei Jean Baptiste	Adjoint	Adjoint chef	Paris Léona	M.	Cel : 49405447 Email :	
24.	Kouiné Kouassi marcel	préfecture Guiglo	chef Cab.	Guiglo	M	Cel : 05-46596 Email : info@kouine.com	
25.	GOUNONSE ISMAËL	Président des Jeunes ZRO	Président des Jeunes ZRO	ZRO	M	Cel : 49-95-85-95 Email :	
26.	Blo Etienne	chefferie	chef village central	Blequin	M	Cel : 09-65-46-66-15 Email :	
27.	TROTT Pierre	Conseil Regional	Chf de Service	Guiglo	M	Cel : 47257552 Email : pierre.trott@stg.mali.com	
28.	Toussaint Wankoua Jean Vincent Gildas	Président des Jeunes de Kohn	vice-président	SP de Kohn	M	Cel : 77-719005 Email : jeanvincentwankoua@gmail.com	
29.	LYAS FREDERIC SOLA ISSIDORE	MUTUELLE DE DEVELOPPEMENT	VICE-PRÉSIDENT	BLEOU - HIJOUEN	M	Cel : 09-69-83-80 Email :	
30.	Bek Teli Patrice	Représentant Chef village. taga	Chf de Terr zone	ZRO	M	Cel : 47025210 Email :	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
31.	YORO MARC MONBOIN	Président des jeunes karaté	Président des Jeunes de Koradé	Koradé	M	Cel : 44138103 Email :	
32.	Ensi Mouté Alexis	SG chef du village de Koradé	Représentant du chef Karaté	Koradé	M	Cel : 46861370 Email :	
33.	Gnoshio GABRIEL	adjoint au chef de village	adjoint au chef de village	Thoyati	F	Cel : 46.06.25.75 Email :	
34.						Cel : Email :	
35.						Cel : Email :	
36.						Cel : Email :	
37.						Cel : Email :	
38.						Cel : Email :	
39.						Cel : Email :	

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP JEUNES ET ADULTES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITÉ INTÉGRÉE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE : FOCUS GROUP *Quigle*
Jeunes

Date : *23/07/2021*
Lieu : *ZOUAN*

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
1.	<i>DOUMAGNON HEYE</i>	<i>Chofferie</i>	<i>S.G. du chef chef intercomm</i>	<i>Zouan</i>		<i>[Signature]</i>
2.	<i>Zouan Eliniste Gouele</i>	<i>Chofferie</i>	<i>S.G. du chef</i>	<i>Zouan</i>		<i>[Signature]</i>
3.	<i>Le Kouira Jean</i>		<i>chef de Terroir</i>	<i>Zouan</i>		<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
4.	Guy Mathurin		Planteur	Zouen		↓
5.	Kambou ECLASSE		e.Bo	Zouen		Cam
6.	Kambou Simon Elja		Electricien	Zouen		Seconyk
7.	Pale Variante		Plantour	Zouen		Rou
8.	Dimitro Simoleu		Planteur	Zouen		C
9.	TRA BI BOTRE CHARLES		Planteur	Zouen		Cam
10.	SAWADOGO ISSA		planteur	Zouen		Seconyk
11.	Kambou Issaka		planteur	Zouen		x
12.	Die Behon Hyacinthe		Plantour	Zouen		Cam

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
13.	Tche Jean Gabin		Cultivateur	Zouan		
14.	DOH BONDE RICHARD		planteur	Zouan		
15.	BotoJEHI LAMBERT		activata	//		
16.	GROTHOU CERIE		Planteur	Zouan		
17.	BotoJEHI JACQUES		Cultivateur	Zouan		
18.	Genyfe Guinin		planteur	Zouan		
19.	Kambo Francis		planteur	Zouan		
20.	Koukou Kaha Serge		Planteur	Zouan		
21.	Lessier M. Stanislas		planteur			735

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
22.	ZHOSSIM ROBERT		planteur	ZOUAN		
23.	GRODE BONAVENTURE		planteur	ZOUAN		
24.						
25.						
26.						
27.						
28.						
29.						
30.						

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP FEMMES



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE





UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

**ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)**

LISTE DE PRESENCE : FOCUS GROUP *Guiglo*

Date : *24/01/2021*

Lieu : *ZOUAN*

femmes

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	<i>TRO RAYDONDE</i>	—	<i>Membre du Comité des Femmes</i>	—	<i>54 64 25 52</i>	<i>[Signature]</i>
2.	<i>OUILLOU BONNIN ANNE TURIE</i>	—	<i>Secrétaire Associé</i>	—	<i>49 03 22 52</i>	<i>[Signature]</i>
3.	<i>DOUAMANGNON ANBOINSTE</i>	—	<i>Adjoint au Secrétaire Associé</i>	—	<i>07 84 33 65</i>	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CHIFFRE	EMARGEMENT
4.	BEKA ZOUHO ETIUS	—	Membre associé	—	—	X
5.	GROBORA AGATHIE	—	Membre associé des femmes	—	89 68 10 06	✓
6.	OLODDE PARCOURTE	—	Membre associé	—	0296 82 28	✓
7.	DEFEDE SIBOUKE	—	Membre	—	78 03 72 43	✓
8.	SECONDOM THERESE	—	Membre	—	58 10 13 87	0
9.	GBEVE ZIA ROSELE	—	Membre	—	—	—
10.	KLAGNY Lou BORDON V.	—	Membre	—	55 28 31 18	+
11.	GUETHE EDVIGE	—	Membre	—	64 67 44 39	0
12.	DULAT BOAE SIDORIE	—	Présidente associé des femmes	—	88 66 32 79	←

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CRI/DT/AT	EMARGEMENT
13.	DE KAHNE CECILSINE	-	Membre	-	97819311	0
14.	SOMOU GERDAINE	-	Membre	-	48056138	Sup
15.	KOUDE MATHILDE	-	Membre	-	58101387	+
16.	TAHI PASIE ROSE	-	Membre	-	07755113	RES
17.	TAI CHRISTINE	-	Membre	-	54577453	f
18.	TAI LEA EMMA	-	Membre	-	-	f
19.	GHONONTE NONHON HENRIETTE	-	Membre	-	85250070	+
20.	ZEVA FIDELÉ	-	Membre	-	77836587	ni
21.	BULDIGOUÉ COLETTE	-	Membre	-	57664767	f

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	DODÉ GOULEY DENGE	-	Revue	-	97982311	
23.						
24.						
25.						
26.						
27.						
28.						
29.						
30.						

PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DE SAN-PEDRO ET SOUBRE

Page 1

	République de Côte d'Ivoire MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2 (PIF 2)		
PV DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMUNAUTÉS DE LA REGION DE SAN PEDRO		N 3- Equipe 2
INTRODUCTION		
<p>Le Lundi 25 janvier 2021 de 09 heures 24 minutes à 16 heures 34 minutes s'est tenu, dans la salle de conférence de la Préfecture, une réunion d'information et de consultation des communautés de la Région du Cavally dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2).</p> <p>Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de Madame KONE Fatoumata Epse SANOGO, Secrétaire Général 1 de la Préfecture de San-Pédro et en présence des Directions Régionales des Ministères et structures techniques clés de la mise en œuvre du projet ainsi que les communautés locales des zones du projet, (voir liste de présence).</p> <p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présentation du projet, de ses impacts et des mesures de gestion environnementale et sociale 2) Avis/préoccupations des communautés des zones du projet et réponses apportées par le projet ; 3) Divers. <p>Dans son intervention, Madame KONE Fatoumata Epse SANOGO, Secrétaire Général 1 de la Préfecture de San-Pédro, représentant Monsieur le Préfet de la Région de San-Pédro, Préfet du département de San-Pédro, a bien voulu rappeler à toute l'assistance que la deuxième phase du projet PIF qui se prépare nécessite comme tout projet en préparation des consultations pour l'élaboration des instruments de Sauvegarde et que le présent atelier s'inscrit dans cette perspective.</p> <p>Elle a expliqué, d'entrée de jeu, que le changement climatique apparaît comme le plus grand défi de notre siècle aujourd'hui. La terre se surchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre provenant de la déforestation et dégradation de nos forêts. Des experts réfléchissent pour contrôler cette source importante de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, pour elle, il sied de faire remarquer que la conduite du mécanisme REDD+ est un exercice technique mais sa réussite dépend de l'implication de toutes les parties prenantes.</p> <p>Pour ce faire, elle a engagé, eu égard à tout l'intérêt que revêt ces instruments pour un tel projet, toutes les parties prenantes notamment les populations riveraines des forêts classées et aires protégées (Rapides Grah, Haute Dodo, Parc National Tai) à œuvrer par la qualité des échanges à assurer un franc succès à l'atelier.</p> <p>Sur ces mots, il a déclaré ouvert l'atelier de consultation de la Région de San-Pédro.</p>		
1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURES DE MITIGATION		
<p>Monsieur ASSAMOI JONAS, Membre de l'équipe de Mission UIAP, a présenté le contexte de la mission, le projet et ses différentes activités sources d'impacts, les impacts génériques et leurs mesures d'atténuations.</p> <p>En effet, le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale, vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ d'une part à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao); 		

	nous sommes laissés pour compte.	bureau exécutif au niveau d'Abidjan pour dispositions à suivre.
2. Oulabo Blaise, Président jeunes Magnery de	Nous sommes conscients déjà du fait que nos plantations vont subir des pertes en destruction de pieds de plants de Cacao. Dans une telle situation, quelles précautions seront prises ?	EM : nous voulons vous rassurer que vos préoccupations seront prises en compte. A cet effet, nous aurons à chaque étape des consultations publiques et des évaluations environnementales et sociales.
3 Hino Tagon Alain, Planteur village Watté	Ma préoccupation porte sur la densité concernant la création de parcelles d'agro-foresterie. Bous avons écho de 30 plants à l'hectare, qu'en-t-il exactement ?	EM : il est très tôt actuellement pour se prononcer sur la question de la densité. Les techniciens de la Sodefor et des voix plus autorisées en parleront au moment venu. Mais quel que soit la densité choisie, des raisons vont seront données et soyez en sûr que cela n'ira pas contre la bonne croissance de votre plantation.
4-Kanga Kouakou Alexis, Représentant chef de village Ipou-N'diriKro	Je veux savoir, es ce que nos problèmes seront considérés ? parce que je suppose que vous avez fini de décider de tout. Maintenant vous êtes juste venu nous informer tout simplement	EM : des propositions sont faites pour aider nos forêts à reprendre dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de la Côte d'Ivoire. Chacun aura des efforts à faire mais dans le respect des uns et des autres. C'est pourquoi toutes les décisions qui sont prises dans le cadre de ce projet vous seront soumis pour qu'on en discute pour prévenir tout risque pour vous. Nous sommes dans une approche participative. Et c'est la meilleure solution pour la préservation de nos forêts.
5- Bogui Francis, Planteur Méagui	Je veux savoir si nous serons chassés ou pas ?	EM : si on vous propose l'agro-foresterie, cela veut dire tout simplement que "vous chasser" n'est pas notre démarche immédiate. Mais cela n'est pas à exclure dans un futur lointain. Et même si cela devait arriver, des mesures d'accompagnement seront prises par l'Etat et certainement par la Banque.
6- Coulibaly Hodienna, Président des jeunes Dogbo	Vous concentrez tous nos efforts sur les infiltrés dans les forêts classées. Ceux-là n'ont pas respecté la loi. Et nous qui avons protégé ces forêts, que gagnons nous ?	EM : dans le cadre du PIF2, les communautés riveraines sont prises en compte à travers des AGR et leur implication dans les activités de Reboisement comme nous l'avons montré dans l'une de nos présentations. Et croyez-nous, cela sera effectif.

A la suite de ces fructueux échanges, les participants ont été répartis en petits groupes de travail pour répondre à un questionnaire préalablement conçu pour la collecte d'informations devant permettre d'enrichir les instruments à élaborer.

Au terme des échanges, Madame KONE Fatoumata Epse SANOGO, Secrétaire Général1 de la Préfecture de SAN-PEDRO, a repris la parole pour remercier tous les participants pour leur contribution. Elle a salué la présence effective et les interventions éclairées des membres du corps préfectoral convoqué. Elle a également apprécié les précisions techniques apportées par les représentants des directeurs régionaux des structures déconcentrées de l'Etat sur certains aspects. Aux communautés riveraines présentes, Elle a manifesté sa reconnaissance pour leur déplacement qui montre, bien entendu, leur intérêt pour la thématique à l'ordre du jour. Elle a estimé que cet atelier à travers la contribution de toutes les parties prenantes aura permis de collecter une masse d'informations susceptibles de servir de bréviaire à l'élaboration des instruments de Sauvegarde en question.

Enfin, elle a souhaité qu'au-delà de cet atelier tous les participants se tiennent toujours à la disposition de l'équipe du Projet pour lui fournir, en cas de besoin, toutes autres informations utiles.

Pour le Consultant	Pour la région de SAN PEDRO
<p>MALAN Aka Jacques Olivier, Consultant, Expert Environnementaliste</p>	 <p>Madame KONE Fatoumata Epse SANOGO, Secrétaire Général1, Préfecture de SAN PEDRO,</p>



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

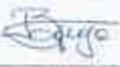
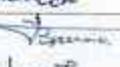
**ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)**

LISTE DE PRESENCE

Date : LUNDI 25 JANVIER 2021

Lieu : SAN PEDRO

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	Sanogo née Kamé Faboumata	Préfecture San Pedro	SG Préfecture	San Pedro	F	Cel. : 09 49 73 03 Email :	
2.	VAH Modré Victoire	Préfecture	Sous-péfet	Dogbo	F	Cel. : 07 50 47 24 Email : victoire.vah@gmail.com	
3.	SIRIKI SALLY	Sous-préfecture San Pedro	Attaché Adm du préfet à l'U.S.P San Pedro	SAN-PEDRO	F	Cel. : 08 16 26 13 Email :	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARQUEMENT
4.	Mme TERNANWA Sébastienne	Ministère de Eau et Forêt	Directeur Régional	San-pedro	F	Cel : 07626083 Email : dternanwa@sef.gn	
5.	Bli Bi Djo Emmanuel	O N G Foyel/Redat	S Gnl	San Pedro	M	Cel. 07709227 Email : bli.bi.djo@gmail.com	
6.	DEDE KACOUBLIN JOSEPH	MINEDD	Représentant le DR	San Pedro	M	Cel. 09 17 2865 Email : macklingyos@gnmail.com	
7.	EYKOU MELEY ANGÉLINE	MINEDD	Page	San Pedro	F	Cel. 893-26-2016 Email : Angeline@gmail.com	
8.	LT Kone Sangar Souleymane	EMPR/DZSO	Adjoint chef secteur	Djiradji	M	Cel. : 09301990 Email : sangaragye@gmail.com	
9.	KONAN Brou	MINADER	chef de service	San Pedro	M	Cel. : 07292991 Email : konbran@yahoo.fr	
10.	Chi YED Noubou Roné	EMPR/DZSO	chef section	Djiradji	M	Cel. : 07526426 Email : yednoubou@gmail.com	
11.	GBOLENON TOTO Raoul	Sous-Préfète Administration	Adjt. Adm - Représent S/P	Méigui	M	Cel. : 09361080 Email :	
12.	Lil'el FETE	SODESER	Charge d'Etude	SODESER	M	Cel. : 01507570 Email : fetemawel@yahoo.fr	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	SAMUÏ KOMON	Conseil Magnum	4er village	Senpabou	M	Cel: 05743366 Email:	
14.	THPSOÏN-DULIAN	Magui	Planteur	Senpabou	♂	Cel: 58-03-09-16 Email:	
15.	BOGUI FROES	Magui	planteur	Djigabou	M	Cel: 77015558 Email:	
16.	KOFFI N. WILSON	Président Planteur	Planteur	Djigabou	F.	Cel: 07020295 Email:	
17.	YAO KOHAN FRANCIS	représentant chef	PLANTEUR	Djigabou	M	Cel: 8764-6158 Email:	
18.	OUATTARAMAGJALA	Présidente Femme	MANAGER	Djigabou	F	Cel: 42022483 Email:	
19.	Kongo Kouaké Alain	représentant de chef	as coproducteur ant de chef	Ifoy Nabou	M	Cel: 06-56-00-51 Email:	
20.	Hou Tagnon Alain	chef de village	Planteur	Wété	F	Cel: 4702 Email:	
21.	Grégoire Emoué Rodrique	chef du village de Magnum	chef de Magnum	Magnum	F.	Cel: 08-02.06.53 Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	Duabo Nankin blaise	Président des jeunes de Massey	Président des jeunes Massey	Massey	M.	Cel: 09-44-84-38 Email: 4142-6775	guy
23.	Kouassi N'guissan Félicé	P.	Président des jeunes de N'Douk	Ipou N'Douk	M	Cel: 58201810 Email:	Fii
24.	Alou ADELIE ASSE		Présidente des femmes	Ipou N'Douk	F	Cel: 58582037 Email:	✓
25.	N'Goussou Koffi Michel	Ministère de l'Agriculture	DR Sampoko	Sah Pedro	M	Cel: 48205745 Email: mngkoffi@paho.pf	Ulling
26.	Ouete Barry Alain	Chef Village DOGBO	Chef de DOGBO	DOGBO	M	Cel: 07037312 Email:	Barry
27.	Koué MATACHÉ	Présidente Femmes DOGBO	Présidente FOUW DOGBO	DOGBO	F	Cel: 77579002 Email:	mat
28.	Louibaly Hodiano	Jeunesse	Président jeunes DOGBO	DOGBO	M	Cel: 06496681 Email:	H
29.	Mme Louibaly Natalie	Jeunesse	participante	DOGBO	F	Cel: 08186710 Email:	N
30.	Hino TAGBO d'RO-N. STARCEL	JEUNESSE	PRÉSIDENT DES JEUNES DE WATTE	WATTE	M	Cel: 53538000 Email:	H

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
31.	Kouame Anet Clément	Artuelle DOGBO.	Artuelle DOGBO	DOGBO	M.	Cel.: 07 18 47 85 Email:	
32.	HIND ALEX 2	/	PLANIEUR	WATE	M	Cel.: 07 45 41 84 Email:	
33.	NEHLIN TITI HELENE	PREMIERE DES FEMME	-	WATE	F	Cel.: 68 38 74 Email: 49	
34.	GBOLE DJIROBA	chefaine	chef de tribu	WATE	M	Cel.: Email:	
35.	BEHI Nathalie	Association BANOUDO	Présidente	San Pédro	F	Cel.: 4086 00 37 Email:	
36.	BAKOU HIE BOUK	Président de jeunesse	Président	San-Pédro	M	Cel.: 06 72 84 34 Email:	
37.	Niké Koffi JEAN MIRÉ	SR/M. NÉBO	chef de service	San-Pédro	M	Cel.: 4936345 Email:	
38.	Doudou Iroukpa		chef de communauté		M	Cel.: 77 77 94 30 Email:	
39.	Toussaint Binaire	Jeunesse	S.G	DOGBO	M	Cel.: 07 27 21 20 Email:	

LISTE FOCUS GROUP JEUNES ET ADULTES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE : FOCUS GROUP

Date : 27/01/21
Lieu : KREMONE

Jeunes / adultes

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	Quallara HASSAN	Jeunesse	Président Jeunesse Abien	Kremone	95 60 60 65	
2.	Kouassi Koffi	Jeunesse	Membre	Kremone	67-51-95-94	
3.	Koffi Kouadio VINCENT				77 50 64 81	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
4.	KOBENAN KRA MATHIEU					
5.	Koman KOFFI Fodé Pascal	J.			75-87-61-69	
6.	Kouman Kouassi Maingon				08 77 87 75	
7.	OUATTARA DROMBA				08 35 90 02	X
8.	OUATTARA YACOUBA				40 89 14 99	
9.	KRA KOBENAN AUGUSTIN				77 19 77 69	
10.	Quattara Soulemane				75 15 50 11	
11.	OUATTARA ALHASSANE				09 26 56 38	
12.	MAISSAN KOUADIO N'GUITIA DESIRE				64 55 07 40	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
13.	Fokou Kouassi Toly (GERARD)				04.69-86-67	
14.	KRA GERMAIN				86558186	
15.	KONE KOUATIA				66237731	+
16.	TOURE AMANY				40146195	+
17.	KOUAME KOUA KOU FRANCOIS				66630957	+
18.	OUATTARA AMADOU				45450876	
19.	Fofouci NAZEHEA				5318-66-49	
20.	AMOUIN NI'GUESSAN KOUADIO				64.67.54.79	+
21.	N'GUESSAN KOUAME CELESTIN				02.96.56.77	

KOFFI NIGUESSAN NAZAIAC	44 28 51 80	⊖
KOUASSI KOUADIO SIMÉON	47 56 42 46	⊖
W'GARA KOUAKOU DORLÉ	84 01 65 18	⊖
KOUAKOU YAO PATRICE	02 00 46 09	⊖
YOUAN BITRA PAUL	07 42 54 37	⊖
LOMOSSOUÉ NIGUESSAN	06-59 37 08	⊖
OUATTARA TOMA	05 61 62 51	⊖
KOUAME KALEXIS	48 95 74 74	⊖
AMAIN KONAN	49 69 10 16	⊖
KOKO KOUAME YEBOUA	08 45 67 53	⊖
TOUARE HINTIEME HOUELE JOSEPH	04 92 95 91	⊖
KOFFI KONAN DANIEL	68 70 58 69	⊖
KOFFI KOUADIO ALEXIS WILLEFRIED	97 88 22 04	⊖
YAO KOUAME NORBERT	48 84 17 56	⊖

KONAN KOUAKOU STANISLAS
 TOURE DIBAHAMINAN BENOIT
 OLIE KOUADIO JACOB
 KAMBOU KRISTOPHE
 Kouakou Tony
 GONDO ALEXIS
 DJE KONAN
 M'di Kouakou Alain
 Kouame Kouakou
 Kouame Kouakou Arsene
 Adou Kouadio Felix
 Kouame Kouassi Marcelin
 Konan Kouakou Valentin
 MERES WILLIAMS JACQUES
 DJE KOUAKOU BERTIN
 KATIBOU SANSSAN WATTIL

58000198
 X
 43535349 01
 55779798 # 10
 07-22-70-01 #
 95.028843 #
 47292632 #
 19619372 ~~---~~
 07358445 W
 71-39-81-18. G
 48351575 #
 71377847 #
 47235202 #
 54-14-04-37 ~~---~~
 09112523
 07-77-42-17 5

KAMBOU SAMSSAN BAKARY
youl SENI THOMAS
KAMBOU SATTI KOUADJO

46-49-35-32 ✗

46-46-86-78 ✗

04-43-18-67 ✗

INZI KOUADIO NORBERT

09 29 79 78

BOURAMA SEYDOU

46 66 43 39

N'DAY N'GUESSAN LÉON

48 48 68 32 ✗

APPIN KOUASSI

65 66 10 08 +

KOUASSI KOFFI

67 51 95 54 ✗

KONAN KOUASSI BASILE

48 20 72 75

KOUAKOU KOFFI

53 47 82 70

KOUAME KOFFI SERAPHIN

46 28 73 61 ✗

GALO LANDRE

73 06 60 05 ✗

KOUADIO KOFFI MARC

06.95.88.42 ✗

YAPO GHOUMAN PASCAL

88 34 81 29 ✗

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP FEMMES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+FCPF, PROGEF-CI
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE : FOCUS GROUP

Date : 25/07/2021
Lieu : Kramoué

femmes

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
1.	Amouin Ngwabou Lan	Association des femmes	membre	Kramoué	79-29-19-90	+
2.	Koffi Aya Rosalia			Kramoué	09-64-85-22	o
3.	Yao Aya Yohande				59-60-63-95	o

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
4.	Koffi Adjoua Albertina	Association des femmes	///	Krékoué	47-03-19-98	X
5.	Koffi Amoin	Association des femmes	///	Krékoué	49-00-87-82	CG
6.	Kouassi Aya Halaine	Association des femmes	///	Krékoué	85-24-03-03	+
7.	Djanqba Adjoua Irene	Association des femmes	///	Krékoué	89-25-71-79	2
8.	Miguessan Amezan Yvette	Association des femmes	///	Krékoué	05-11-18-44	R
9.	N'guessan Héli Delphine	Association des femmes	///	Krékoué	54-89-28-03	+
10.	Kouassi Amoin Catherine	Association des femmes	///	Krékoué	79-05-62-30	+
11.	Kouassi Adjoua Julienne	Association des femmes	///	Krékoué	04-2-1-26-54	8
12.	Koko R.Foué Elisabeth	Association des femmes	///	Krékoué	49-66-99-20	+

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	EMARGEMENT
13.	KOUAKOU ALIMON	//	//	Krémoué	55-43-03-87	W
14.	Ouattara AFFOUO Nguetta	//	//	Krémoué	07-85-89-13	C
15.	KOFFI Amnon Eveline	//	//	Krémoué	44-80-77-70	D
16.	Gullo Balla	//	//	Krémoué	48-75-16-01	+
17.	Yaboua Kessia IZIAN christine	//	//	Krémoué	07-44-46-96	S
18.				Krémoué		
19.				Krémoué		
20.						
21.						

PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DE BOUAKE ET KATIOLA

Page 1

	<p style="text-align: center;">République de Côte d'Ivoire</p> <div style="text-align: center;">  <p>MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p> </div>	
<p>ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2 (PIF 2)</p>		
<p>PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMUNAUTES DES REGIONS DU GBEKE ET DU HAMBOL</p>		<p>N 1- Equipe 1</p>
<p>INTRODUCTION</p>		
<p>Le jeudi 21 janvier 2021 de 09 heures 10 minutes à 15 heures 45 minutes s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Bouaké, chef-lieu de la région du Gbéké, une réunion d'information et de consultation des communautés des régions du Gbéké et du Hambol dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2). Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur, KOUADJO Ankoun, Secrétaire Général de la Préfecture de Bouaké, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Gbéké, Préfet du Département de Bouaké et en présence des Directions Régionales des Ministères et structures techniques clés de la mise en œuvre du projet ainsi que les communautés locales des zones du projet, (voir liste de présence).</p>		
<p>Ordre du jour :</p>		
<ol style="list-style-type: none"> 1) Présentation du projet, de ses impacts et des mesures gestion environnementale et sociale 2) Avis/préoccupations des communautés des zones du projet et réponses apportées par le projet ; 3) Divers. 		
<p>A l'entame de la réunion, Monsieur, KOUADJO Ankoun, Secrétaire Général de la Préfecture de Bouaké, représentant Monsieur le Préfet de la région du Gbéké, Préfet du département de Bouaké, a remercié tous les participants pour avoir effectué le déplacement et a rappelé l'urgence du projet. Il a également présenté l'équipe de la mission et a donné l'objet de leur présence ainsi que la pertinence et l'importance de la mission. En effet, Monsieur le Préfet a signifié aux participants que la mission a pour objet l'information et la consultation des communautés des zones cibles du PIF 2 afin de prendre en compte leurs avis et préoccupations dans la conception et la mise en œuvre des activités dudit projet.</p>		
<p>1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURES DE MITIGATION</p>		
<p>Monsieur MALAN, Consultant Environnementaliste, a présenté le contexte de la mission, le projet et ses différentes activités sources d'impacts, les impacts génériques et leurs mesures d'atténuations. En effet, le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'aide de la Banque mondiale, vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'une part à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao); ➤ d'autre part, à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2018 de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) par la création dans la région du Centre de plantations de production à grande échelle. 		

DE 2

Page 2

Le PIF-2 constitue la seconde phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF-1) financé par le fonds fiduciaire du Programme d'Investissement Forestier, volet du Fonds Stratégique Climat et comprend 4 composantes pour sa mise en œuvre :

- (i) **Composante 1** : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC : Elle met en place les bases d'une gestion durable des FC ciblées en élaborant avec les communautés riveraines, les plans d'aménagement forestiers participatifs (PAPF) des FC ciblées par le projet ;
- (ii) **Composante 2** : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC : Elle assure la mise en œuvre de ces PAPF en soutenant l'agroforesterie-cacao et la

(Président des jeunes agriculteur)	communautés vont jouer dans la mise en œuvre du projet ?	des solutions du projet, faire de vous des acteurs du projet pour vous permettre de profiter pleinement des impacts positifs du projet et être prêts à faire face aux impacts négatifs.
3. Kouamé Konan (représentant DR ANADER)	3. Nous rencontrons des problèmes pour trouver de l'eau dans le cadre de la réalisation des cultures maraichères, est-ce que le projet fournira de l'eau pour la réalisation de ces activités ?	3. EM : Le projet prendra en compte toute la chaîne de réalisation des activités qui seront initiées et donc si les experts du domaine identifient le problème de fourniture de l'eau comme éléments de la chaîne de réalisation des activités dans une zone d'intervention du projet, la question sera adressée avec les propositions de l'expert à la suite de la réalisation d'une étude.
4. Kouadio Konan Frédéric (Chef de village)	4. Notre village est situé en forêt classée et naturellement les champs des communautés y sont également – quel sort est réservé à ces communautés et leurs champs ?	4. EM : Le projet ne prévoit pas de déplacement physique donc il ne traite pas la question de déplacement des villages situés en FC. Cependant, pour les champs, en fonction de la catégorie des FC, il y a des activités qui sont prévues pour adresser la question mais il n'est pas systématiquement question de déplacement.
5. Sous-Préfet de Katiola, représentant le Sous-Préfet de Fronan	5. Vous dites qu'il n'y aura pas de déplacement des communautés qui sont installées dans les FC mais comment la restauration de ces FC peut se faire ?	5. EM : Le projet ne prévoit certes pas de déplacement physique mais il est prévu différentes activités qui vont permettre la restauration progressive des FC. Nous avons par exemple les activités d'agroforesterie qui permettront la cohabitation des cultures et des arbres, les activités de reboisement pour les FC très dégradées, etc. Colonel Yapo de la SODEFOR : A la suite de l'EM, le Colonel Yapo a réagi pour apporter des précisions et des additifs aux réponses apportées aux différentes préoccupations ci-dessus. Il a dit : Quand il y a déjà des arbres déjà dans les champs, la SODEFOR ne détruit même pas ces arbres – La difficulté que la SODEFOR a avec les communautés c'est qu'elles s'installent de façon anarchique dans les FC, elles devront s'approcher de la SODEFOR pour que les activités en FC se fassent de façon organisée et concertée en faisant une demande.
6. Coulibaly Seydou (agriculteur, représentant le chef de village) et Sous-Préfet de Katiola, représentant	6. Nous n'arrivons pas à faire la différence entre FC et Réserves	6. Colonel Yapo de la SODEFOR : La préoccupation des limites des FC est une préoccupation réelle qui est prise en compte dans les activités de l'année 2021 par la Direction de la SODEFOR pour commencer à résoudre ce problème. Il a, par ailleurs, demandé la collaboration des communautés qui connaissent parfois mieux les limites des FC et réserves.

le Sous-Préfet de Fronan		EM : Le projet prévoit des délimitations pour certaines forêts qui sont situées dans ses zones d'intervention.
7. DOU Yoboué (Chef de terre)	7. Le projet concerne seulement le cacao or dans notre zone nous faisons l'anacarde. Est-ce qu'il est possible de faire de nouveaux vergers ?	7. EM : Les forêts sont catégorisées et dans votre zone nous avons des FC de catégorie 4 et dans cette catégorie il est prévu des activités de reboisement à grande échelle. Par ailleurs, dans le centre il n'est pas mis l'accent sur la culture du cacao. Pour le développement des activités en FC, il faut approcher les services compétents de la SODEFOR pour avoir les dispositions à prendre. Nous avons l'exemple de l'ONG MALEBI qui travaille en parfaite collaboration avec la SODEFOR dans le cadre des activités dans les FC. - Colonel Yapo de la SODEFOR : les sollicitations avec la SODEFOR, pour les activités en FC, concernant les cultures vivrières.
8. Sous-Préfet de Katiola, représentant le Sous-Préfet de Fronan	8. L'accent est mis sur les cultivateurs mais il y a d'autres acteurs comme les orpailleurs et les producteurs de charbon	8. EM : La production du charbon est réglementée par un cadre institutionnel et réglementaire et l'activité d'exploitation minière artisanale est aussi réglementée. Il faut s'adresser aux structures compétentes en la matière pour la réalisation de ces activités - Colonel AGNIMOU Kouadio, Direction Régionale des Eaux et Forêts : Le problème est que les gens ne respectent pas les règles et c'est cela qui pose le véritable problème. La solution c'est d'approcher les services compétents quand nous désirons réaliser une activité.
9. Colonel YAPO Ayé Simplicie (Adjoint au DR de la SODEFOR)	9. Au-delà du problème d'eau d'irrigation des cultures maraichères déjà soulevé, il y a un véritable problème d'eau de consommation (boisson) qu'il faut adresser dans le cadre du projet.	9. Recommandation
10. KOUADIO Amino Eirane (représentant DR Agriculture)	10. Difficile de réaliser de nouvelles plantations de peur qu'elles soient détruites par la SODEFOR, quelle démarche	10. Colonel Yapo de la SODEFOR et EM : Pour la réalisation de vos différentes activités il faut s'adresser aux spécialistes du domaine pour avoir les orientations adéquates, surtout si vous avez un quelconque doute. Il faut développer une étroite collaboration avec les différents services étatiques qui sont en réalité vos partenaires.
11. Kouadio, Chef de Tingala	11. Les conflits entre les éleveurs et les paysans, quelles solutions proposées	11. KONATE Salim, Chef UGF Bamoro, SODEFOR : La SODEFOR n'autorise pas des activités d'élevages dans les FC. Cependant, la SODEFOR signe des contrats de

	solutions proposées	transhumance avec des éleveurs et donc les communautés doivent prendre attache avec la SODEFOR pour toutes activités en FC pour éviter que ces activités soient détruites par des animaux en transhumance dans une FC conformément à un contrat signé avec la SODEFOR.
12. Kouadio Koffi Norbart (chef de terre)	12. Comment traiter les cas de destruction de champs en dehors des FC	12. Colonel Yapo de la SODEFOR: La SODEFOR n'autorise pas les éleveurs à aller détruire les champs des gens même dans les FC. Les transhumances en dehors des FC ne dépendent pas de nous et donc pour des conflits entre éleveurs et cultivateurs en dehors des FC, il faut s'adresser aux autorités compétentes (chef de village, Sous-préfet, etc.). Sous-Préfet de Bouaké, représentant le Sous-Préfet de Brobo: Quiconque a son champ détruit par des éleveurs doit saisir le Sous-préfet de sa localité pour que la procédure soit entamée. Généralement, le Sous-préfet saisit la Direction de l'Agriculture de la zone où les dégâts ont eu lieu pour en faire le constat et un règlement à l'amiable - remboursement des cultures détruites par l'éleveur - est privilégié. Si le règlement à l'amiable n'aboutit pas la procédure suit son cours. EM: Nous ne devons pas attendre qu'il ait des destructions avant d'envisager les solutions, il faut discuter entre acteurs pour trouver des compromis pour éviter d'arriver à des situations de destruction.

À la suite de ces fructueux échanges, les participants ont été répartis en petits groupes de travail pour répondre à un questionnaire préalablement conçu pour la collecte d'informations devant permettre d'enrichir les instruments à élaborer (voir annexe).

Monsieur, KOUADJO Ankoun, Secrétaire Général de la Préfecture de Bouaké a levé la séance en remerciant les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et l'équipe de mission d'avoir effectué le déplacement. Il a également demandé aux communautés de prendre toutes les dispositions pour commémorer la mise en œuvre du projet.

Pour le Consultant	Pour les régions du Gbêké et du Hambol
 MALAN Aka Jacques Olivier, Consultant, Expert Environnementaliste	 KOUADJO Ankoun, Secrétaire Général, Préfecture de Bouaké

LISTE DE PRESENCE ATELIER BOUAKE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE

Date : JEUDI 21 JANVIER 2021
Lieu : BOUAKE

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	KOUASSO Antwan	Préfecture Bouaké	Secrétaire Général	Bouaké	M	Cel : 05642125 Email : kouasso@uiap.ci	
2.	Kouassi N'Goua	Sous-préfecture	Secrétaire Général	Centre de conseil MIP Bouaké	M	Cel : 08 27 55 10 Email : kouassi@uiap.ci	
3.	N'Goua N'Goua Danie - Floren a	Sous-préfecture	Secrétaire Général	Bouaké	F	Cel : 08 72 31 63 Email : n'goua@uiap.ci	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	YAPO NYE SIMPLICE	SODEFOR	CSOTC (Adjoint au DR)	Bouaké	M	Cel : 08-15-02-14 Email : aysimpli@syndic	
5.	KONATE Salim	SODEFOR	Chf UGF Kamou	Bouaké	M	Cel : 01416381 Email : konatens@syndic	
6.	OUATTARA D. N'GOLU	TRESOR SKE-SUD	Tresorier Général	Bouaké	M	Cel : 58503780 Email : ouattara.ngol @ceac.gouv.ci	
7.	KONE TIMONH	Darakobako S/P Pro cultivator	Cultivateur	Darakobako S/P Froman	M	Cel : 52039588 Email :	
8.	COULIBALY Siedou	Darakobako S/P de Froman	représentant Cultivateur Représentant chef	Darakobako S/P Froman	M	Cel : 58.81.66-14 Email :	
9.	Tiojustin Klonanorou	DARAKOBAKO S/P Froman	Cultivateur	/ /	M	Cel : 01273032 Email :	
10.	KOUATE KONAN	DR ANAGER	DR (Général Rural)	Bouaké	M	Cel : 02504583 Email : kouatekonan@syndic	
11.	YAO AMOIM	Communauté Autochtone	Président As femmes	Toumou Dakassou	F	Cel : 06485677 Email :	YA
12.	KOUADIO AMOIN ELIANE	DR Agriculture	Agent OPA	Bouaké	F	Cel : 48504038 Email : dayri-@syndic	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	Konon Kouassi Kouassi	Communauté Locale	Président des Jeunes Agriculteurs	Bobo PRONOU	M	Cel : 08-40-36-37 Email :	<i>[Signature]</i>
14.	Kouassi Konon Daniel	Chef de village	Chef de village PRONOU	Bobo PRONOU	M	Cel : 48-72-12-04 Email :	<i>[Signature]</i>
15.	Kouassi Kouassi	communauté locale	secrétaire du chef de village konon	Pronou	M	Cel : 73-76-01-21 Email :	<i>[Signature]</i>
16.	Kouadio Koffi Dorville	commissariat chef de terre	commissariat	Kouliko - Boulchou	Jb	Cel : 48-62-37-44 Email :	<i>[Signature]</i>
17.	Kouadio Kouadio	chef de village	chef de village	Kongou - Boulchou	EF	Cel : 43-91-59-59 Email :	<i>[Signature]</i>
18.	Kouadio Kouadio	chef de village com. locale	chef de village de Kongou	Kongou	M	Cel : 84-42-55-32 Email :	<i>[Signature]</i>
19.	Kouassi Kouassi Ousmane	communauté	président des jeunes	Kongou	M	Cel : 07-48-56-49 Email :	<i>[Signature]</i>
20.	Dou JESOU	chef de terre Boulchou	chef de terre	Toumodi SAKASSI	M	Cel : 47-04-79-43 Email :	<i>[Signature]</i>
21.	Kouadio Ypo Appolinaire	Communal local	Président des Jeunes	Toumodi Sst KASSI	M	Cel : 46-70-45-87 Email :	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	Diana Ibrahim	Compagnant Bouaké Chellé	chef	Bouaké Sakamou	M	Cel: 66965125 Email:	XO
23.	Kessi' Ngini Marcel	Chellé	chef	Touyala	M	Cel: 45253409 Email:	Kessi'
24.	Souleymane Coulibaly	chef de Commune	chef mal-les	Brous	M	Cel: 47370750 Email:	
25.	ABONDIS Awa Théodore	Préfecture	chef de division	Bouaké	F	Cel: 03275824 Email: awathedore@yaho.com	
26.	Kouadio Kouara Frédéric	Chellé	chef	Kouga	M	Cel: 53941193 Email:	
27.	Colahel AGNIMOU KOUADIO	Direction Régionale Eaux-Frêts		Bouaké	M	Cel: 04961229 Email: k.agnimou@yahoo.com	
28.	DJEHA Koffi Augustin	MINEDO	D.R. Environne- ment	Bouaké	M	Cel: 05474247 Email: djehakoffi@yahoo.com	
29.	KONE Kouakou BATAKA	Sans Préfecture	S/Préfet	Bouaké	F	Cel: 03487825 Email: bouakou@gmail.com	
30.	Mina DIOU ANCOUAI LEINAO	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT	VICE-PRÉSIDENT DU PAYSAN DE L'ENVIRONNEMENT	Bouaké	F	Cel: 47519375 Email: coumencouai@gmail.com	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
31.	GNABLY née KONAN N'DA VIRGINE	Préfecture	Chef de Division	Bouaké	F	Cel : 07731311 Email : virgine.konan@pfr	
32.	MALAN AKA JACQUES OUKO	Consultant	Consultant Société Environnementale	Abidjan	M	Cel : 65713376 Email : malan_max@syndic	
33.	KADZO ALLOUA	DEP. RDPA UIAP	Chapier de la PP	Abidjan	F	Cel : 65820482 Email : michel.alloua@gn	
34.	Kouakou Kouassi Lanzoni	DEP. RDPA UIAP	Spécialiste Sécurité Environnementale	Débo	M	Cel : 5950223 Email : Kouakou.Lanzoni@gn	
35.						Cel : Email :	
36.						Cel : Email :	
37.						Cel : Email :	
38.						Cel : Email :	
39.						Cel : Email :	

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP JEUNES ET ADUTES

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	CNI	MONTANT	EMARGEMENT
91	Koumisa Bakaly		K. Koumisa	K. Koumisa		3	
92	Kouadio Kouadio Kouadio		Cultivateur	K. Kouadio		3	
93	Kouamé Kouamé Jean-Claude	Association Hannayman	Président de l'association	K. Kouamé		3	
94	Kouamé Kouamé		Commercial	K. Kouamé		3	
95	Kouamé Kouamé Philippe	Membre de l'association		K. Kouamé		3	
96	Kouamé Kouamé Kouamé	Membre de l'association		K. Kouamé		3	
97	Kouamé Kouamé Antoine		Cultivateur	K. Kouamé		3	
98	Kouamé Kouamé Thomas	Membre de l'association	Cultivateur	K. Kouamé		3	
99	Kouamé Kouamé Benoît		Cultivateur			3	

Liste des Jeunes

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	Kiangga Kenan		chef de village	K Kouaden Kouadiako	H	Cel : Email : 07 29 37 17 10	
5.	Koffi Kouadio		Natalie	K Kouadiako	H	Cel : Email :	S
6.	Niandou Kouate Louise		Poste garde du chef	K Kouadiako	H	Cel : Email :	X
7.	Kouadio Koffi Dione		Conseiller du chef	K Kouadiako	H	Cel : 49 37 27 51 Email :	tt
8.	Kouamé Koffi		chef de village d'Amavoukro	Amavoukro	H	Cel : 49 5620 01 Email :	CKKoffi
9.	N° de Loukou Gane		président des jeunes	Yapikro	H	Cel : 49 22 77 11 Email :	Sup
10.	Kouadio Kouamé Flourent		Secrétaire du chef	K Kouadiako	H	Cel : 57 13 69 45 Email :	Hf.
11.	Zouani Kenan		cultivateur	K Kouadiako	H	Cel : 67 57 02 66 Email :	S
12.	Koffi Kenan Emmanuel		cultivateur	K Kouadiako	H	Cel : 57 08 20 75 Email :	P

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	Kouassi Kouassi Prosper		cultivateur	K. Kouassi	H	Cel : Email :	
14.	Kouassi Kouassi		cultivateur	K. Kouassi	H	Cel : Email :	
15.	Kouassi Kouassi Jean	Association Mandagou	Président des Jeunes	K. Kouassi	H	Cel : 09 64 31 42 Email :	
16.	Kouassi N'Goran Pascal	Association Mandagou	Secrétaire de l'association	K. Kouassi	H	Cel : 09 34 48 24 Email :	
17.	Kouassi Kouassi Pierre	Association	Président	Kouassi Kouassi	H	Cel : 07 81 49 01 Email :	
18.	Yao Kouassi François	Association Mandagou	cultivateur	K. Kouassi	H	Cel : 58 42 62 44 Email :	
19.	Kouassi Kouassi Antoine	Association Mandagou	Secrétaire adjoint de l'association	Kouassi Kouassi	H	Cel : 08 44 23 71 Email :	
20.	Kouassi Kouassi	Association		Prérou	H	Cel : 57 69 90 62 Email :	
21.	Kouassi Kouassi Léon	Association	cultivateur	Prérou		Cel : 47 12 69 29 Email :	

LISTE DE PRESENCE FOCUS FEMMES

LISTE FEMMES

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
89	ETIENNE MARIE NOELLE AKOUA	COMMUNAUTÉ	INSTITUTRICE	KOUAKOU KOUADIKRO	FEMME	Cel: 57-53-13-64 Email:	
90	YAO AYA SANDRINE	"	INSTITUTRICE	"	"	55-70-24-35	
93	KONP' MAINGAH	"	Commerçante	"	"	97-34-30-28	
92	NIDA AIFOUÉ Pelagie	"	Artiste	"	"		X
95	YAO AMOEN MARIE	"	manager	"	"		+
96	XIGUOSSAN AHOU	"	manager	"	"		af
97	K. GOSAXI Adjou ROSE	"	Commerçante	"	"		SM
98	KOUMPE AMENAN EUGENIE	"	manager	"	"		cut
99	KIKIAMOU	"	manager	"	"		0

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
40	Kouadio aya elisabeth	KOUAKOU	vivrier	"		Cel : Email :	
41	Koffi AHOU SARAH	KOUADIKRO	Planteur	"	Femme	Cel : Email :	
42	Koffi AMOPI AMPE	KOUADIKRO	vivrier	"	Femme	Cel : Email :	
43	Kouadio AHOU clementine	KOUADIKRO	Commerçant	"	Femme	Cel : Email :	+
44	Koffi AMOPI clementine	KOUADIKRO	Planteur	"	Femme	Cel : Email :	x
45	Kira amoen anna marie	KOUADIKRO	mandagari	"	Femme	Cel : Email :	+
46	Koffi AHOU estelle	KOUADIKRO	Commerçant	"	Femme	Cel : Email :	
47	Kouadio aya angel	KOUADIKRO	Commerçant	"	Femme	Cel : Email :	
48	OUSSOU Achille	KOUADIKRO	mandagari	"	Femme	Cel : Email :	+
		KOUADIKRO	Planteur	"	Femme	Cel : Email :	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
89	JOFFIE AMENANI Gisela	Administrative	Commercia	//	Femmes		CM
90	Jouome aya Angela	//	Planteur	//	Fm		+
91	KOMANI AMENANI HEVELINA	//	Coiffure	//	Fm		CM
92	ANOGO AKISSI coletta	//	Manager	//	Fm		+
93	KOMANI ANOU VALENTINO	//	Commercia	//	Fm		+
94	Jouakou amon Marguerite	//	Manager	//	Fm		+
95	JANA Atoukore	//	Manager	//	Fm		+
96	KOMANI AFFOU SIOONIE	//	Planteur	//	Fm		CM

Liste des Femmes

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	Genre	MONTANT	EMARGEMENT
27	Kouassi Yoboue Marguerite	Com	Commerçante	//	Femme	/	X
28	Koffi Anne Michelle	Kouadiokro	menagère	//	Femme	/	X
29	Kouame Allou Helène	Kouadiokro	Commerçante	//	Femme	/	+
30	Kouadio Aglaé Véronique	Kouadiokro	menagère	//	Femme	/	X
31	Kouame n Agnès	Kouadiokro	menagère	//	Femme	/	+
32	Kongah Amélie Helène	Kouadiokro	menagère	//	Femme	/	+
33	Kouame Allou Moussé	Kouadiokro	menagère	//	Femme	/	Com
34	Kouassi Anne Catherine	Kouadiokro	Commerçante	//	Femme	/	SM
35	Kouadio Allou Marguerite	Kouadiokro	Commerçante	//	Femme	/	X

PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DE MANKONO

Page 1

	<p>République de Côte d'Ivoire</p>  <p>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	
<p>ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2 (PIF 2)</p>		
<p>PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMUNAUTES DE LA REGION DU BERE</p>		<p>N 2- Equipe 1</p>
<p>INTRODUCTION</p>		
<p>Le samedi 23 janvier 2021 de 09 heures 42 minutes à 14 heures 45 minutes s'est tenue, dans les locaux de la Direction Régionale des Sports de Mankono, une réunion d'information et de consultation des communautés de la région du Béré dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2).</p> <p>Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur KOUADIO Brou Benoît, Secrétaire Général 2 de la préfecture de Mankono, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Béré, Préfet du Département de Mankono et en présence des Directions Régionales des Ministères et structures techniques clés de la mise en œuvre du projet ainsi que les communautés locales des zones du projet, (voir liste de présence).</p>		
<p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présentation du projet, de ses impacts et des mesures de gestion environnementale et sociale 2) Avis/préoccupations des communautés des zones du projet et réponses apportées par le projet ; 3) Divers. <p>A l'entame de la réunion, Monsieur KOUADIO Brou Benoît, Secrétaire Général 2 de la préfecture de Mankono, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Béré, Préfet du Département de Mankono, a remercié tous les participants pour avoir effectué le déplacement et a rappelé le contexte et l'urgence du projet. Il a également présenté l'équipe de la mission et a donné l'objet de leur présence ainsi que la pertinence et l'importance de la mission. En effet, Monsieur le Préfet a insisté sur la situation préoccupante de la Côte d'Ivoire au regard de la dégradation rapide de ses forêts avant de louer l'initiative du PIF qu'il a présenté comme un début de solution. Il a, par la suite signifié, aux participants que la mission a pour objet l'information et la consultation des communautés des zones cibles du PIF 2 afin de prendre en compte leurs avis et préoccupations dans la conception et la mise en œuvre des activités dudit projet qui vise à faire face à la situation préoccupante de dégradation des forêts.</p>		
<p>1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURES DE MITIGATION</p>		
<p>Monsieur MALAN, Consultant Environnementaliste, a présenté le contexte de la mission, le projet et ses différentes activités sources d'impacts, les impacts génériques et leurs mesures d'atténuations.</p> <p>En effet, le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'aide de la Banque mondiale, vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'une part à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao); 		

- d'autre part, à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2018 de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) par la création dans la région du Centre de plantations de production à grande échelle.

Le PIF-2 constitue la seconde phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF-1) financé par le fonds fiduciaire du Programme d'Investissement Forestier, volet du Fonds Stratégique Climat et comprend 4 composantes opérationnelles pour sa mise en œuvre :

- (i) **Composante 1** : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC : Elle met en place les bases d'une gestion durable des FC ciblées en élaborant avec les communautés riveraines, les plans d'aménagement forestiers participatifs (PAPF) des FC ciblées par le projet ;
- (ii) **Composante 2** : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC : Elle assure la mise en œuvre de ces PAPF en soutenant l'agroforesterie-cacao et la conservation dans les quatre sites prioritaires de l'ICF. Ces interventions contribueront à lutter contre le facteur de déforestation "agriculture extensive " ;
- (iii) **Composante 3** : Gestion durable des Parcs Nationaux : Elle vise à renforcer la protection des Parcs Nationaux dans les quatre sites prioritaires de l'ICF, contre les fortes pressions des empiétements agricoles et de l'orpaillage (autre facteur de déforestation) ;
- (iv) **Composante 4** : Programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre : Elle appuiera la mise en œuvre de la SPREF en créant des forêts de production à grande échelle dans la région Centre, où le potentiel de reboisement de terres dégradées est élevé. Cela fournira au pays le bois de feu et d'œuvre dont il a grandement besoin tout en limitant la déforestation de forêts naturelles causée par leur prélèvement.

Au cours de cette présentation, le Consultant a mis l'accent sur les activités du projet qui concernent les FC de catégorie 4.

La présentation du projet a concerné également les bénéficiaires du projet. L'Expert a signifié aux participants que le projet prendra en compte 2 types de bénéficiaires à savoir :

- **Les bénéficiaires principaux du projet** : sont les planteurs de cacao et les communautés locales dépendant des forêts, soit environ 1,438 million d'habitants ;
- **Les bénéficiaires secondaires** : sont les institutions chargées de la gestion des FC et des Parcs Nationaux, à savoir la SODEFOR et l'OIPR (dont le projet renforcera les capacités en gestion des aires protégées), les Ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'Agriculture, ainsi que le Conseil du Cacao et l'ICF pour le renforcement des capacités dans les projets d'agroforesterie.

A la suite de la présentation du projet et de ses activités, la mission a fait la présentation de ses principaux impacts sur l'environnement biophysique et humain et des mesures d'atténuation de ses impacts.

Par ailleurs, la présentation a été traduite en « KORO », langue locale, pour permettre aux communautés de mieux comprendre afin de donner des avis/préoccupations éclairés.

2. AVIS/PREOCCUPATIONS DES COMMUNAUTES ET REPONSES APORTEES

Plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leurs avis/préoccupations. De manière générale, les participants ont déclaré avoir bien compris le projet et ses enjeux. Ils ont remercié Monsieur KOUADIO Brou Benoit, Secrétaire Général 2 de la préfecture de Mankono, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Béré, Préfet du Département de Mankono et l'équipe de mission pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des interventions sont donnés dans ce qui suit :

Intervenants	Questions / préoccupations	Réponses
1. SORO Lacina (représentant des communautés)	1. Qui va suivre les activités de reboisement, est-ce la SODEFOR	1. Equipe Mission (EM) : Il va avoir une cogestion des différentes activités (les communautés propriétaires et les services de gestion des FC et parcs se mettront ensemble pour gérer les activités)

Séoufo de Bouandougou)	(exploitant forestier) ou les populations ?	Capitaine N'Drin N'Drin Ehie (Chef Secteur OIPR) : Ce sera une gestion participative, les communautés auront un rôle à jouer et les acteurs de la gestion des forêts en Côte d'Ivoire, auront aussi leur rôle à jouer et toutes ces actions seront suivies par l'unité de gestion du projet et la Banque mondiale
2. LASSINAN Fofana (chef du village Bobosso Tieningboué)	2. Je voudrais signaler un problème : les communautés ne sont pas toujours informées des activités qui se font dans le FC (réserves) qui sont proches d'elles	2. Recommandation EM : C'est pour résoudre en partie ces problèmes qu'il y a un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui fait partie des instruments que nous voulons enrichir à travers l'organisation de cet atelier pour prendre en compte vos avis. Capitaine N'Drin N'Drin Ehie (Chef Secteur OIPR) : La situation est particulière parce que son village est proche d'une réserve et dans les réserves la gestion est plus stricte. Par ailleurs, c'est à partir de 2014, après la crise, que l'OIPR a commencé à accentuer ces interventions dans la zone dont parle le chef avec des patrouilles. Nous sommes dans une phase de sensibilisation des communautés pour les emmener à sortir des parcs dans lesquels les activités ne sont pas tolérées. Les personnes qui ont été sorties de ce parc l'ont été par une brigade spécialiste de répression des activités d'orpillage illégal mis en place par le Ministère des Mines et de la Géologie. Chef : J'aurais voulu que le chef soit informé avant qu'une quelconque activité ne se fasse dans la réserve Capitaine N'Drin N'Drin Ehie (Chef Secteur OIPR) : Nous avons mené des activités de sensibilisation pour que les infiltrés aient l'information par rapport aux activités et pour ces activités nous avons informé le chef.
3. Commandant YAYO Yapo (Directeur Départemental des Eaux et Forêts)	3. Les noms donnés au FC (par exemple Bandama Blanc – je n'ai pas l'information de son existence). Par ailleurs, il y a des FC dans la Zone de Mankono qui ne figurent pas dans la liste donnée, quel système de gestion pour ces FC. Certaines FC de notre zone sont occupées par des plantations d'anacarde, quel sort sera réservé à ces plantations	Capitaine N'Drin N'Drin Ehie (Chef Secteur OIPR) : la FC "Bandama Blanc" existe belle et bien. Sous-Préfet : Il y a une différence entre certaines superficies des FC et réserves indiquées dans le projet qui sont différentes de celles que nous connaissons. Il faut donc apporter des précisions à ces informations faciliter leur compréhension. Il se pose également les difficultés d'identification des limites matérielles de ces forêts. EM : Les choix des forêts dans lesquelles intervient le projet ont été faits par les différents acteurs (OIPR, SODEFOR, Banque mondiale) à travers des critères qu'ils ont ensemble définis. Les questions des FC qui sont infiltrées (existence de plantations) seront adressées par le comité de CoGestion qui va élaborer des Plans Participatifs d'Aménagement des Forêts. La catégorisation a été faite par les acteurs étatiques en fonction du niveau de dégradation des forêts.

	Sur quelles bases les FC ont été catégorisées	
4. DOSSO Idriss (Chef de Zone ANADER)	4. Il y a de la cacao culture dans le Sud de la région du Béré, il faut donc penser à cette activité dans notre zone - Il faut approcher les structures compétentes pour avoir les bonnes informations	3. Recommandation
5. COULIBALY Soromana (président de la mutuelle de développement de Nakara-Bada)	5. Restaurer le couvert Forestier signifie faire sortir les communautés des FC ciblées. Comment les communautés vont subvenir à leurs besoins après la restauration des FC étant donné qu'elles dépendent quasiment de l'agriculture. Seront-elles autorisées à rester proche des FC	4. EM : Les comités de cogestion seront mis en place pour réfléchir à la gestion des FC à travers l'élaboration d'un plan d'aménagement pour assurer la gestion des FC. Ces comités auront la responsabilité d'adresser ces différentes questions. GUEHI Fahé, Sous-Préfet de Marandallah : Le projet doit prendre en compte l'idée de durabilité dans la recherche des solutions qui pourrait être des reconversions en termes d'activités ou si les FC sont correctement reconstitués les communautés peuvent redemander la redistribution des FC. Fofana Mamadou (SG chefferie de NAKARA) : La croissance démographique doit être prise en compte dans les recherches de solutions en mettant l'accent sur les solutions de rendement performant à l'hectare Capitalne N'Drin N'Drin Ehie (Chef Secteur OIPR) : une solution serait de mettre les enfants à l'école ou d'enrichir les terres qui se sont dégradées et qui sont de ce fait impropres à l'agriculture ou encore mettre l'accent sur la reconversion des communautés à travers le développement et la vulgarisation des Activités Génératrices de Revenus (AGR) Traoré Allaseane, DR Environnement : Faire l'agriculture durable qui fait partie des activités du ministère de l'environnement Commandant Yayo : Avoir des alternatives pour la reconversion des communautés pour éviter l'échec de cette approche Dosso Idriss (Chef de Zone ANADER) : il existe des alternatives
6. MOGOKOUL A Kamagaté (chef du village de Baolasso)	6. Nous avons un souci : La FC commence à environ 1 m de notre village Badasso, les	5. EM : Tenir compte de la réponse 5

PIF 2

Elaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales

	sensibilisations sont en cours pour que les communautés sortent des FC mais si nous quittons la FC, comment allons-nous vivre ?	
7. FOFANA Mamadou (SG chefferie de Bouandougou)	7. Les comités de cogestion seront-ils des comités sous-préfectoraux ou villageois	6. EM : La composition des comités va dépendre du fonctionnement des communautés dans les différentes zones d'intervention du projet. La composition n'est pas connue d'avance.
8. FOFANA Zakaria (président des jeunes de Nakara)	8. Je voudrais savoir quel sera le devenir des cultures (par exemple anacarde) quand, dans le cadre des reboisements, les arbres plantés seront matures (grands)	7. EM : Tenir compte de la réponse 5 Par ailleurs, il faut retenir que pour ce projet, l'agroforesterie ne concerne que le cacao. Dans la région du Béré, il est prévu des reboisements dans des zones dégradées. Les cultures qui seront associées avec des plantings d'arbres sont exclusivement les cultures vivrières et maraichères.
9. GUISSI Antoine (Direction Régionale de l'Agriculture)	9. Est-ce que le projet prend en compte le suivi et la gestion de l'utilisation des pesticides	8. EM : Le Plan de Gestion des Pestes (PGP) va adresser ces questions dans le cadre des activités du projet

A la suite de ces fructueux échanges, les participants ont été répartis en petits groupes de travail (les jeunes et les femmes - les autorités coutumières - l'OIPR et les Eaux et Forêts - l'Agriculture et l'ANADER - Environnement) pour répondre à un questionnaire préalablement conçu pour la collecte d'informations devant permettre d'enrichir les instruments à élaborer (voir annexe).

Monsieur KOUADIO Brou Benoît, Secrétaire Général 2 de la préfecture de Mankono, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Béré, Préfet du Département de Mankono a levé la séance en remerciant les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et l'équipe de mission d'avoir effectué le déplacement. Il a également demandé aux représentant des communautés de prendre toutes les dispositions pour informer leurs populations afin qu'elles accompagnent la mise en œuvre du projet.

Pour le Consultant	Pour la région du Béré
 MALAN Aka Jacques Olivier, Consultant, Expert Environnementaliste	 KOUADIO Brou Benoît, Secrétaire Général 2, Préfecture de Mankono

LISTE DE PRESENCE ATELIER MANKONO



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

^{Samedi}
Date : JEUDI 23 JANVIER 2021
Lieu : MANKONO

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	Rouadio Emu Benoit	Préfecture	Secrétaire générale	Mankono	M	Cel : 08365045 Email : rouadio@mined.gov.cm	
2.	KOFFI Amani Grace	Préfecture	Secrétaire Générale	Mankono	M	Cel : 48 71 34 49 Email : amance@mined.gov.cm	
3.	GUEH Fehi	Sous Préfecture	Sous Préfet	Mankono	M	Cel : 08321693 Email : fgeh@mined.gov.cm	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	YAYO YAPO JOCELYN	DD Jeux et Sports Mankono	Directeur	Mankono	F	Cel : 07750957 Email : yayojocelyn@gmail.com	
5.	Ticote Soubogo	chef de Village MDA	chef de village	Mankono	M	Cel : 05448900 Email :	
6.	Ticote Tiebana	Secrétaire de chef	secrétaire de chef de village	Mankono	M	Cel : 45550636 Email :	
7.	DOSSO IDRISSE BELKACER	ANADER	CHEF DE ZONE	Mankono	M	Cel : 97767844 Email : dossoidrissi@gmail.com	
8.	FIDRANA LAMA	Secrétaire de chef	de Penguins (Madagascar)	Feguyou	F	Cel : Email : 06601513	
9.	TRACEE ALLISSANE	CHIEF DE SERVICES BUDGETAIRE ET PREVISION DES REVENUS D'EDUC.	MINISTRE	Mankono	M	Cel : 07260670 Email : traceeallissane@gmail.com	
10.	NIZUE N'BAH BRUN	Communauté locale	Gérante en Pharmacie	Mankono	F	Cel : 08820275 Email :	
11.	N'DIEN N'BIEN EUE	DIPR	chef secteur	Katiola	F	Cel : 09399419 Email : ndien1975@gmail.com	
12.	KONAN YAO THEODORE	Direction Régionale de l'Environnement	DIRECTEUR	Mankono	M	Cel : 08106819 Email : konan.yao.theodore73@gmail.com	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	Goussi Antoine	DR Agriculture	Agent à la SR	MANKONO	M	Cel : 09 20 28 33 Email : Toure-morin@ g.mobi.ci.com	
14.	Coubaly Soumane	Titulaire des Nakara - Sida	Président	Nakara SP Boulogne	H	Cel : 06 46 57 34 Email : soumanecoubaly@an	
15.	Toufane Zekania	Association des jeunes de Nakara	Président	Nakara SP Boulogne	H	Cel : 06 26 50 15 Email :	
16.	Goubaly Nafatromata	Association des femmes Nakara	Présidente	Nakara SP Boulogne	F	Cel : 06 78 23 60 Email :	
17.	FATANA NAMADOU	S.G CHÈTTERIE	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	SP II ROUMBO OUGOU	M	Cel : 05 57 17 07 Email : fofofan@an	
18.	Nogo Koula Kouwagato	Etiffaie	Chief de village	Badasso SP Boulogne	H	Cel : 09 38 12 40 Email :	
19.	Foué DOTHANAN	commune locale	Chief de commune sensu stricto	Boulogne	H	Cel : 09. 71 57 48 Email :	
20.	INZA Kouwagato	commune villagère	président des jeunes Badasso	Badasso	H	Cel : 07. 25 95 89 Email :	
21.	Kouwagato NAMIZATA	commune locale	présidente des Femmes	Badasso	F	Cel : 57 76 70 05 Email :	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	SORO LACINA	commune Totale	président de communauté S'oufo	Bouandogo II	M	Cel : 09 99 68 80 Email :	<i>Seu</i>
23.	KASIMABE Doubisa Brahim	CHIEF DU COP-Propriété	<i>Kanfin</i>	Maramdalleh	M	Cel : 44 52 79 61 Email :	<i>T</i>
24.	KANNO Mous Moh GUY-D	agent DR Environnement	chef de service	Mankono	M	Cel : 07 95 27 55 Email : <i>mankono@</i>	<i>KA</i>
25.	ESOU KANOU ESOU ULRIK F.	COP Propriété	<i>Kanfin</i>	Mankono	M	Cel : Email :	
26.	LASSINAN TOFANA	CHEF	CHEF DE VILLAGE	BOBOSSO TIENINGBIE	M	Cel : 09 51 32 32 Email :	<i>Lo</i>
27.	FOFANA NOUFOU	PRESIDENT	PRESIDENT DES JEUNES	BOBOSSO TIENINGBIE	M	Cel : 40 15 15 35 Email :	<i>Seu</i>
28.	TOFANA NALIMA	PRESIDENTE DES FEMMES	PRESIDENTE DES FEMMES	BOBOSSO TIENINGBIE	F	Cel : 08 83 27 44 Email :	<i>- J'</i>
29.	FOFANA Abdoul AZIZ	Agent surveil lant OIPR	Agent surveillant OIPR	Katiola	M	Cel : 07 46 07 70 Email :	<i>Jaf</i>
30.	Vai Bi Gohi Tural Ziphem J.	sub-préfecture Bouandogo	Sub-préfet	Bouandogo	M	Cel : 08 47 00 97 Email : <i>justmarcghis@</i>	<i>Cont.</i>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARQUEMENT
31.	Koko Julien	UIAP/RES	Chauffeur	Abidjan	M	Cel: 59695184 Email: jstikouk@paleo.fr	
32.	KOUAKOU Kouassi Langaré	UIAP	Spécialiste Sauvagerie Environnementale	Abidjan	M	Cel: 57500223 Email: k.kouakou@paleo.fr	
33.	VADZ Allow	UIAP/RES	chargé de l'EPP	Abidjan	F	Cel: 65828482 Email:	
34.	MALAN AKA JACQUES OUVIER	Consultant	Consultant Sauvagerie Environnementale	Abidjan	M	Cel: 43773976 Email: malan.jacques@paleo.fr	
35.						Cel : Email :	
36.						Cel : Email :	
37.						Cel : Email :	
38.						Cel : Email :	
39.						Cel : Email :	

LISTE DE PRESENCE FOCUS JEUNES ET ADULTES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+FCPF, PROGEF-CL,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE D'ÉMARGEMENT : PARTICIPANTS NON RESIDENTS

de présence

*Focus Groupe
BADA*

Date : SAMEDI 23 JANVIER 2021

Lieu : MANKONO

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	<i>Contour</i> -CNI-	<i>Genre</i> M/F	EMARGEMENT
1.	HOKOBOLA Kamagab	<i>chef</i>	<i>chefein</i>	BADA	09381230	M	<i>[Signature]</i>
2.	Sangaré Aboucou		<i>cultivateur</i>	Bada	01648240	M	<i>u</i>
3.	Sidi bé Boukary		<i>élève</i>	Bada	09621877	M	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
40.	Fofana Yaya		cultivateur	Bada		Cel : Email :	
41.	Diakité MAMU		éleveur	Bada		Cel : Email :	11
42.	Koné Oumar		cultivateur	Bada		Cel : Email : 01865334	
43.	Son Z Poujie		cultivateur	Bada		Cel : Email : 47502835	
44.	Sidiho Issa Sim		éleveur	Bada		Cel : Email : 03643901	
45.	Silue N'Anoussoukou		cultivateur	Bada		Cel : Email : 21691043	
46.	Tizkoro Kante		cultivateur	Bada		Cel : Email :	
47.	Kamagalo H Bou Bakar		cultivateur	Bada		Cel : Email : 47507870	
48.	Sidiho Amadou		éleveur	Bada		Cel : Email : 08883933	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	Compte ct -GMI-	Genre M/F	EMARGEMENT
4.	Moussi Bakari		cultivateur	Bada	75869187	M	X
5.	Boussin Zina		cultivateur	Bada	27793255	M	TH
6.	Sangari Zan		cultivateur	Bada	55755537	M	TH
7.	Guattara Zangha		cultivateur	Bada	84802613	M	TH
8.	Kono Moussa		cultivateur	Bada	72270181	M	TH
9.	Guattara Bazoumana		cultivateur	Bada	27619827	M	TH
10.	Diallo Amadou		cultivateur	Bada	0218 0747	M	TH
11.	Tieno Siaka		cultivateur	Bada	67634337	M	TH
12.	Diarrassou Sa Inza		cultivateur	Bada	07641031	M	TH

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
49.	Kamagate Bouweima		cultivateur	Bada		Cel : Email : 09572212	
50.	Oumar Taku		cultivateur	Bada		72567643	
51.	Sidi ba Djini		elevé	Bada		08357470	
52.	Sidi ba Diissa		elevé	Bada		04999741	
53.	Kamagate Fali Kou		cultivateur	Bada		47633972	
54.	Kamagate Mamadou		cultivateur	Bada		47631441	
55.	Silva Felipe		cultivateur	Bada		47631530	
56.	Stein Madou		cultivateur	Bada		49213554	
57.	Konate Maussa		cultivateur	Bada		57203151	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
58.	Guatlara Badoua		cultivateur	Bada		27 50 33 69	to
59.	Ba Kayoko Hou 5811		cultivateur	Bada		06 93 05 87	BM
60.	Kono oumas Kono		cultivateur	Bada		27 58 84 72	F
61.	Bazourene		cultivateur	Bada		27 12 24 75	F
62.	Bansil Soumala		cultivateur	Bada		27 63 13 25	un
63.	Yeo Be		cultivateur	Bada		46 25 53 58	M
64.	Diawla Abao Marrassoua		cultivateur	Bada		47 50 58 64	F
65.	Dj'Sira		cultivateur	Bada		52 60 16 48	-
66	Kerati Baneima		Agent de santé communautaire	Bada		46 47 85 77	to

NB: Trop de participants au focus groupe pour renseigner la liste de présence
Estimation de participants plus de 130 personnes.

3.	TOFSA Nariam	q	Ménagère	V		F	T
----	-----------------	---	----------	---	--	---	---

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	ONT	Part MONTANT	EMARGEMENT
4.	TIENE YENE	Commerçants Local	Commerçant	BADA	06 77 72 06	f	tra
5.	OUATTARA Affoussita	"	Cultivatrice			f	"
6.	OUATTARA Akoussou	"	Cultivatrice			f	"
7.	OUATTARA Aminda	"	"	"		f	"
8.	TOURE Nawa	"	"	"		f	"
9.							
10.							
11.							
12.							

PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES D'ABENGOUROU

Page 1

	<p>République de Côte d'Ivoire</p>  <p>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	 <p>Unité Intégrée d'Administration des Projets Environnement - Santé mondiale</p>
ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2 (PIF 2)		
PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMUNAUTES DES REGION DE L'INDENIE DJOUBLIN ET DE LA ME		N 4- Equipe 1
INTRODUCTION		
<p>Le mercredi 27 janvier 2021 de 09 heures 45 minutes à 15 heures 35 minutes s'est tenue, dans la salle de conférence de l'Hôtel du Lac d'Abengourou, une réunion d'information et de consultation des communautés des régions de l'Indénié-Djouablin et de la Mé dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2). Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur KONE Ardjouma Raymond, Sous-Préfet d'Amélékia, représentant Monsieur le Préfet de la Région de l'Indénié-Djouablin, Préfet du Département d'Abengourou, en présence du Sous-Préfet de Bettié et des responsables des Directions Régionales des Ministères et structures techniques clés de la mise en œuvre du projet ainsi que les communautés locales des zones du projet, (voir liste de présence).</p>		
Ordre du jour :		
<ol style="list-style-type: none">1) Présentation du projet, de ses impacts et des mesures de gestion environnementale et sociale2) Avis/préoccupations des communautés des zones du projet et réponses apportées par le projet ;3) Divers.		
<p>A l'entame de la réunion, Monsieur KONE Ardjouma Raymond, Sous-Préfet d'Amélékia, représentant Monsieur le Préfet de la Région de l'Indénié-Djouablin, Préfet du Département d'Abengourou, a rappelé brièvement la situation préoccupante de la Côte d'Ivoire au regard de la dégradation rapide de ses forêts avant de présenter le PIF comme un espoir de restauration, quoique partielle, de certaines de nos forêts. Il a, par la suite signifié, aux participants que la mission a pour objet l'information et la consultation des communautés des zones cibles du PIF 2 afin de prendre en compte leurs avis et préoccupations dans la conception et la mise en œuvre des activités dudit projet qui vise à faire face à la situation préoccupante de dégradation des forêts. Il a également exhorté tous les participants à suivre attentivement la communication du Consultant et à apporter leurs contributions pour la réussite du projet.</p>		
1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURES DE MITIGATION		
<p>Monsieur MALAN, Consultant Environnementaliste, a invité les participants à se présenter avant de présenter le contexte de la mission, le projet et ses différentes activités sources d'impacts, les impacts génériques et leurs mesures d'atténuations.</p> <p>En effet, le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'aide de la Banque mondiale, vise :</p>		

- d'une part à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao);
- d'autre part, à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2018 de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) par la création dans la région du Centre de plantations de production à grande échelle.

Le PIF-2 constitue la seconde phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF-1) financé par le fonds fiduciaire du Programme d'Investissement Forestier, volet du Fonds Stratégique Climat et comprend 4 composantes opérationnelles pour sa mise en œuvre :

- (i) **Composante 1** : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC : Elle met en place les bases d'une gestion durable des FC ciblées en élaborant avec les communautés riveraines, les plans d'aménagement forestiers participatifs (PAPF) des FC ciblées par le projet ;
- (ii) **Composante 2** : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC : Elle assure la mise en œuvre de ces PAPF en soutenant l'agroforesterie-cacao et la conservation dans les quatre sites prioritaires de l'ICF. Ces interventions contribueront à lutter contre le facteur de déforestation "agriculture extensive" ;
- (iii) **Composante 3** : Gestion durable des Parcs Nationaux : Elle vise à renforcer la protection des Parcs Nationaux dans les quatre sites prioritaires de l'ICF, contre les fortes pressions des empiètements agricoles et de l'orpillage (autre facteur de déforestation) ;
- (iv) **Composante 4** : Programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre : Elle appuiera la mise en œuvre de la SPREF en créant des forêts de production à grande échelle dans la région Centre, où le potentiel de reboisement de terres dégradées est élevé. Cela fournira au pays le bois de feu et d'œuvre dont il a grandement besoin tout en limitant la déforestation de forêts naturelles causée par leur prélèvement.

Au cours de cette présentation, le Consultant a mis l'accent sur les activités du projet qui concernent les FC de catégorie 2.

La présentation du projet a concerné également les bénéficiaires du projet. L'Expert a signifié aux participants que le projet prendra en compte 2 types de bénéficiaires à savoir :

- **Les bénéficiaires principaux du projet** : sont les planteurs de cacao et les communautés locales dépendant des forêts, soit environ 1,438 million d'habitants ;
- **Les bénéficiaires secondaires** : sont les institutions chargées de la gestion des FC et des Parcs Nationaux, à savoir la SODEFOR et l'OIPR (dont le projet renforcera les capacités en gestion des aires protégées), les Ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'Agriculture, ainsi que le Conseil du Cacao et l'ICF pour le renforcement des capacités dans les projets d'agroforesterie.

A la suite de la présentation du projet et de ses activités, la mission a fait la présentation de ses principaux impacts sur l'environnement biophysique et humain et des mesures d'atténuation de ses impacts. L'expert a également présenté brièvement les différents instruments de sauvegardes environnementale et sociale à élaborer dans le cadre du PIF 2.

2. AVIS/PREOCCUPATIONS DES COMMUNAUTES ET REPONSES APORTEES

Plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leurs avis/préoccupations. De manière générale, les participants ont déclaré avoir bien compris le projet et ses enjeux. Ils ont remercié Monsieur KONE Ardjouma Raymond, Sous-Préfet d'Amélékia, représentant Monsieur le Préfet de la Région de l'Indénié-Djouablin, Préfet du Département d'Abengourou, et l'équipe de mission pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des interventions sont donnés dans ce qui suit :

Intervenants	Questions / préoccupations	Réponses

<p>1. ABOI Acho (Directeur Régional de l'Environnement)</p>	<p>1. La lutte contre la dégradation des forêts est une problématique mondiale. La loi cadre de l'environnement depuis 1960 protège l'environnement.</p> <p>Est-ce qu'il faut donner des titres fonciers aux personnes qui sont dans les FC qui en demandent.</p> <p>Les volets environnementaux des projets ne sont pas respectés.</p> <p>Faire les mesures spécifiques avant le début du projet.</p> <p>Si tous ces projets sont dans les FC que deviendront nos projets ?</p>	<p>1. Equipe Projet (EM) : Les études actuelles viennent apporter des solutions aux différentes difficultés énumérées.</p> <p>Pour l'instruction du projet, la Banque mondiale exige l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale en amont et pour le PIF 2 nous avons 8 instruments à élaborer. Et ces instruments doivent impérativement prendre en compte vos avis et préoccupations.</p> <p>C'est souvent la mise en œuvre de ces mesures et leur suivi qui pose véritablement le problème. Il faut donc que les structures techniques proches des communautés et des zones des projets jouent leurs partitions en sensibilisant, en informant, en formant et en remontant les informations réelles aux porteurs de projets.</p> <p>N'GUESSAN Koménan, Directeur Régional de l'Agriculture : Le Ministère en charge de l'Agriculture ne peut intervenir que sur le domaine rural mais en réalité quelqu'un qui se trouve sur un domaine de l'Etat, en FC, ne peut même pas en faire une demande de titre foncier parce qu'il est en faute. Si ce dernier ne sait pas qu'il est en FC, avec sa demande, le Ministère en charge de l'Agriculture, se rendra compte de cela et lui refusera logiquement le titre.</p> <p>SILUE Lesson, Directeur régional de l'ANADER : Il y a une procédure à suivre pour la demande d'un titre foncier. Il faut déposer le dossier au niveau de du Ministère en charge de l'Agriculture qui va regarder si l'espace objet de la demande ne se trouve pas dans un espace protégé avant d'étudier la possibilité d'accorder ou non le titre</p> <p>ABOI Acho, Directeur Régional de l'Environnement : Au niveau de la gestion des pesticides, par exemple pour les emballages, il faut impliquer que l'ANADER qui est la structure étatique traditionnelle de gestion des pesticides, associé à sa gestion le Ministère en charge de l'Environnement.</p> <p>EM : Nous sommes en phase avec votre proposition d'implication de toutes les structures à la recherche de solution et d'est cela qui fonde cet atelier qui, vous le voyez-vous-mêmes, associe plusieurs acteurs étatiques de gestion durable de nos forêts y compris les communautés riveraines de ces forêts.</p>
<p>2. TANOH Atta Kablan</p>	<p>2. L'Etat devrait sanctionner les</p>	<p>2. EM : L'Etat a utilisé la manière forte en appliquant des sanctions et cette méthode n'a pas donné les résultats</p>

PIF 2

Elaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales

(Président des jeunes d'Appoisso)	personnes en FC mais au lieu de cela l'Etat vient faire un projet pour conserver les activités des personnes qui ont infiltrées les FC	escomptés. Aujourd'hui, à travers les actions de la SODEFOR et des autres acteurs sur le terrain aussi à travers le PIF 1, l'Etat a expérimenté la manière douce de sortir les infiltrés des FC et cela semble donner des résultats satisfaisants. Et cette manière douce que le projet prône et que le projet veut expérimenter avec vous dans les FC proches de vous.
3. N'CHO Kabran Léon Parfait (Notable, représentant Chef d'Appoisso)	3. Est-ce le projet concerne la FC de Bossematié	<p>3. DANO Amara, Directeur du Centre de Gestion de la SODEFOR : Oui, le projet prend en compte la FC de Bassématié mais de façon indirecte à travers des équipes de surveillances seront donnés à la SODEFOR et à l'OIPR. Cette FC, selon la classification donnée par le conférencier, est en catégorie 1 et doit être protégée.</p> <p>EM : Les FC de catégorie 1 sont des forêts qui sont relativement bien conservées et qu'il faut protéger. Le projet a des actions directes qu'on peut voir à travers les activités citées et des actions indirectes à travers des actions de protection menées quotidiennement par la SODEFOR. Ce que le projet va faire de façon indirecte pour cette FC c'est l'équipement de la SODEFOR en matériels de surveillance. Les équipes acquies dans le cadre du projet, pour le compte de la SODEFOR et l'OIPR, peuvent servir à surveiller toutes les autres FC de la Côte d'Ivoire même si elles ne font pas partir du projet.</p>
4. KOUAME Koffi Edmond (Conseiller MUDA - Amélékia)	<p>4. Quelle est la décision prise face aux activités des exploitants forestiers en Côte d'Ivoire.</p> <p>Si le projet se réalise comment les parents qui vivent à partir de champs vont se nourrir et nourrir leurs familles</p>	<p>4. LT/Col KOUAME Yao Jean, Directeur Régional des Eaux et Forêts : Les communautés soulèvent à toutes nos réunions, les mêmes soucis (chasser les étrangers de nos FC, interdire l'exploitation des bois, il faut faire des déclassements des FC pour permettre aux populations de faire des champs, etc.). Vos préoccupations sont légitimes mais l'Etat doit trouver le juste milieu et essayer de satisfaire toutes les parties. Les FC ont été choisies sans associer les communautés et on remarque que les forêts sacrées par exemple qui ont été choisies par les communautés elles-mêmes sont bien conservées. Et aujourd'hui l'Etat veut copier l'expérience des communautés et c'est tout le sens de cet atelier. Il faut que vous les communautés vous puissiez passer l'information aux autres pour que le projet puisse réussir.</p> <p>L'exploitation forestière n'est pas mauvaise en elle-même, mais c'est le non-respect des règles qui gouvernent cette activité qui crée le problème. Nous ne pouvons pas arrêter l'exploitation forestière mais il faut mieux l'organiser parce que si on l'arrête il va avoir une incidence sociale très importante. Par exemple, dans la zone d'Abengourou, nous avons au total 7 unités</p>

		<p>industrielles qui interviennent dans les activités du bois et qui emploient presque 3000 personnes. Mettre fin à cette activité, c'est mettre presque 3000 personnes au chômage. C'est pour cela, nous disons qu'avec ce projet et d'autres projet qui interviennent dans la gestion et la protection des forêts, il faut le reboisement et les autres activités qui vont nous aider à restaurer notre couvert forestier.</p> <p>SILUE Lesson, Directeur régional de l'ANADER : Pour faire face à cette situation nous devons nous tourner vers l'agriculture intensive et abandonner l'agriculture extensive. Les communautés doivent donc prendre attache avec l'ANADER qui a les outils pour la mise en œuvre de l'agriculture intensive.</p>
<p>5. KOUAKOU Gnamien (Président des jeunes de Diamarakro)</p>	<p>5. Avoir des documents pour rendre compte aux communautés</p> <p>Nous sommes tous comptable de la destruction des forêts et donc tout le monde doit s'impliquer pour la recherche de solution durable avec l'appui des structures techniques de l'Etat pour la gestion des forêts</p>	<p>5. Contributions et recommandations</p>
<p>6. KOUAME Koffi Edmond (Conseiller MUDA - Amélékla)</p>	<p>6. Pour ne pas créer des conflits dans les villages, pour l'abattage certains plants de cacao qui peuvent intervenir dans le cadre de l'agroforesterie, nous souhaitons que cela soit fait par la SODEFOR elle-même et que les plantings soient faits par les communautés riveraines.</p>	<p>6. Recommandations + remarques</p>

	<p>L'un des intervenants a souligné que toutes les communautés sont conscientes de la dégradation des forêts mais moi je voulais faire remarquer que cette destruction est occasionnée par les autorités qui ont la charge de surveiller les forêts parce que même quand les communautés s'opposent à l'exploitation des forêts les autorités donnent des autorisations pour que cela se fasse. Nous en voulons pour exemple des orpailleurs à qui nous nous sommes et qui sont revenus sur instruction des autorités d'Abidjan (Ministère de la Défense) pour faire leurs activités</p>	
<p>7. KOUAKOU Gnamien (Président des jeunes de Diamarakro)</p>	<p>7. Il faut prévoir des dispositions pour l'agroforesterie parce que certains planteurs peuvent détruire eux-mêmes les arbres plantés dans leurs plantations.</p>	<p>7. Contributions</p>
<p>8. N'CHO Kabran Léon Parfait (Notable, représentant Chef d'Appoisso)</p>	<p>8. Nous avons participé à une enquête sur l'agroforesterie. Cette Enquête a révélé que certains planteurs détruisent eux-mêmes les arbres plantés dans leurs plantations.</p>	<p>8. Contributions</p>

	Donc il faut effectivement prévoir des dispositions de suivi dans plants qui seront mis dans les plantations dans le cadre du projet.	
9. KOUAKOU Gnamien (Président des jeunes de Diamarakro)	9. Le but du projet c'est d'aider la SODEFOR à restaurer la FC en y plantant des arbres. Cette tâche n'est pas facile mais cela est possible parce que cette expérience a été faite ailleurs et cela a donné des résultats très probants	9. Contributions :

A la suite de ces fructueux échanges, les participants ont été répartis en petits groupes de travail (les jeunes et les femmes - les autorités coutumières - SODEFOR et les Eaux et Forêts - Agriculture et ANADER - Environnement - Autorités préfectorales et sous-préfectorales) pour répondre à un questionnaire préalablement conçu pour la collecte d'informations devant permettre d'enrichir les instruments à élaborer (voir annexe).

Monsieur MALAN, Consultant Environnementaliste, a pris la parole pour remercier l'ensemble des participants pour l'intérêt qu'ils ont porté à l'atelier et la qualité des échanges et des travaux de groupes.

Monsieur KONE Ardjouma Raymond, Sous-Préfet d'Amélékia, représentant Monsieur le Préfet de la Région de l'Indénié-Djouablin, Préfet du Département d'Abengourou est revenu sur l'importance que revêt le projet pour la restauration de notre couvert forestier. Il a ensuite remercié à son tour les participants et l'équipe projet avant de leur signifier que le corps préfectoral reste disponible pour accompagner le projet. Il a également demandé aux représentants des communautés de prendre toutes les dispositions pour informer leurs populations afin qu'elles accompagnent la mise en œuvre du projet avant de lever la séance.

Pour le Consultant	Pour la région de l'Indénié-Djouablin
 <p>MALAN Aka Jacques Olivier, Consultant, Expert Environnementaliste</p>	 <p>KONE Ardjouma Raymond, Sous-Préfet d'Amélékia</p>

LISTE DE PRESENCE ATELIER ABENGOUROU



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+/FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE

Date : MERCREDI 27 JANVIER 2021

Lieu : ABENGOUROU

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	Koué Adjouma Raymond	Sous-Préfet	Sous-préfet d'Amékiké	Amékiké	M	Cel.: 07825314 Email: manueladjouma@gmail.com	
2.	YAO Konan Paul	Sous-Préfet	sous-préfet	BETIÉ	M	Cel.: 07433893 Email: yao.konan@ciat.org	
3.	Dou Sègné Pascal	Sous-Préfet	Attaché Sous-préfet d'Amékiké	Nzabé	M	Cel.: 58 46 68 96 Email: dousegne@ciat.org	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	N'GUESSAN KAMOURO	MINADER	br	ABENGOUEBOU	M	Cel : 09 57 22 42 Email : anguelahygnovato@gmail.com	
5.	Ngouady AMDIKOR		Président des jeunes Amaléhié	Amaléhié	M	Cel : 07 90 62 58 Email :	
6.	Nanan Adou Kaffi		chef coutou Amaléhié	" "	M	Cel : 09 72 66 62 Email :	
7.	Kouao Bli Muguehié		Présidente des femmes Amaléhié	" "	F	Cel : 57 81 73 83 Email :	
8.	Steffi Ama		Présidente des femmes	Dramakro	F	Cel : 09-22-34- Email : 61-66	
9.	ASSANDE Kiffou Eugene		Notable Représ ente le chef du village	Dramakro	M	Cel 40-91-76-21 Email :	
10.	KOUHKOU GNANIEN		Pdt de l'asso des jeunes	Diamara Kro	M	Cel : 57-65-56-48 Email :	
11.	Ouedmogo Rassmane		REPRÉSENTANT CEDEAO	Diamara Kro	M	Cel : 09-22-36-79 Email :	
12.	N'CHO Kabrous Léon Parfait	Chefferie	Représentant chef d'Appoisso	Appoisso	M	Cel : 07-13-48-45 Email : Luis33clw@yahoo.com	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	Tanoh Atta Kablan	Association de genre	Président des jeunes Appoiss	Appoisso	M	Cel: 01 82 65 11 Email:	
14.	EBA ASSIÉDOUN	Association des femmes	Présidente des femmes Appoiss	Appoisso	F	Cel: 08 20 54 23 Email:	
15.	L'col Kouame yao Jean	MINEF	Directeur Regional EdF Abg	Abengouma	M	Cel: 02 25 11 17 Email: kyaojean@yahoo.fr	
16.	KOUARÉ KOFFI EDMOND	MUDA	Conseiller	Attékpa	M	Cel: 07-33-63-08 Email:	
17.	SILUE LESION	ANADER	Directeur Regional Centre-UNIA	Abengouma	F	Cel: 01 05 03 99 Email: ds.abengouma@anader.ci silue@anader.ci	
18.	Ahoi Aho	DR bread abeng	DR	Abengouma	M	Cel: 07063181 Email: ahoiatako@yahoo.fr	
19.	Domo Amara	SOBEFOR	DCG Abengouma	Abengouma	M	Cel: 48 84 11 11 Email: amara@sobefor.ci	
20.	Col. ABY Aka André	SOBEFOR	CSOTC	Abengouma	M	Cel: 01 24 91 96 Email: abyabende@gmail.com	
21.	KADJO BILLOU	UNIA/REDF	C. M. RP	Adidjan	F	Cel: 45 82 84 82 Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	Koko Julien	UIAP/ISSA	Chauffeur	Abidjan	M	Cel.: 59655784 Email:	
23.	BATIKANNAH	S/P Bettie	chauffeur	Bettie	M	Cel.: 07332233 Email:	
24.	ANSOINETTO Bernard	SGI Fofobu	SGI	Abengouma	M	Cel.: 07 60 04 05 Email:	
25.	MAYOGA Camara	Piffochou	SGE	Abengouma	F	Cel.: 07 63 64 64 Email:	
26.	EDUARD ARALO Fioré	Sup. pêcheur	Chauffeur	Amalékta	M	Cel.: 03 06 09 04 Email:	
27.	Ki					Cel.: Email:	
28.						Cel.: Email:	
29.						Cel.: Email:	
30.						Cel.: Email:	

LISTE DE PRESENCE ATELIER FOCUS JEUNES ET ADULTES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE

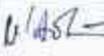
Date : MERCREDI 27 JANVIER 2021

Lieu : KIRIFI

FOCUS GROUP DES HOMMES

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	YAKHOUNAN ARNAB	KIRIFI	Secrétaire des Jeunes		M	Cel : 07721213 Email :	
2.	AKA KOUADJU	KIRIFI	NOTABLE		M	Cel : 09230663 Email :	
3.	N'DOLI AFFOU	KIRIFI	NOTABLE			Cel : 68627681 Email :	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	Boua Doua Boua Doua	KIRIFI	Conseiller du NOTABLE		M	Cel : Email : 01709081	
5.	EBROTTIE ETIBOA	KIRIFI	POTIE CANE		M	Cel : 07425575 Email :	
6.	EOMOU KOUASSI	KIRIFI	NOTABLE		M	Cel : 02413563 Email :	
7.	Kouadio Sangha	KIRIFI	NOTABLE		M	Cel : 47081053 Email :	
8.	KOFFI ADOU	KIRIFI	Jeune du village		M	Cel : 08667144 Email :	
9.	ADOU ASSANON	KIRIFI	Jeune du village		M	Cel : 40231631 Email :	
10.	KOUAME AHON	KIRIFI	Jeune du village		M	Cel : 77451549 Email :	
11.	KOUADIO EBROTTIE	KIRIFI	Jeune du village		M	Cel : 09041435 Email :	
12.	EBROTTIE AHON	KIRIFI	NOTABLE		M	Cel : Email :	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	EBROTTE Kouame	KIRIF	Jeune du Village		M	Cel.: 71210309 Email:	
14.	N'DOLI Kouao	KIRIF	Jeune du Village		M	Cel.: 48497591 Email:	
15.	YAO KOFFI	KIRIFI	Jeune du Village		M	Cel.: 47407867 Email:	
16.	SIRKI Kanga	KIRIFI	Jeune du Village		M	Cel.: Email:	
17.	Ajaman Ehui	KIRIFI	Jeune du Village		M	Cel.: 07865040 Email:	
18.	EROU EROI	KIRIFI	Jeune du Village		M	Cel.: Email:	
19.	OUSSOU BORUYACO	KIRIFI	Jeune du Village		M	Cel.: 51057087 Email:	
20.	KOUADIO TEYA	KIRIFI	Jeune du Village		M	Cel.: 08729312 Email:	
21.	DOTUI AKA	KIRIFI	REPRESENTANT de la MUTUEL			Cel.: 07533650 Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22	EBROTIE AFFOU	KIRIFI	Jeune du Village		M	Cel. : 93649472 Email :	
23	Emot or Emot	KIRIFI	Jeune du Village			Cel. : Email :	
24	Mabou Noel	Kirifi	Jeune du Village			Cel. : 03-20-17.88 Email :	
25						Cel. : Email :	
26						Cel. : Email :	
27						Cel. : Email :	
28						Cel. : Email :	
29						Cel. : Email :	
30						Cel. : Email :	



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

**ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)**

LISTE DE PRESENCE

Date : MERCREDI 27 JANVIER 2021

Lieu : KIRIFI

FOCUS GROUP DES FEMMES

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	EBZOTTIE Kumessug	Communauté Locale Association de Femmes du Village	Membre	Kirifi	F	Cel : 59293575 Email :	Yes
2.	EDUA Andoua Madeleine	" "	" "	" "	F	Cel : 47402161 Email :	Yes
3.	EBZOTTIE Agoh Jacqueline	" "	Présidente Association de Femmes de Kirifi	" "	F	Cel : 59775805 Email :	+

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	KOFFI EBO	Association des Femmes de Kirifri	Membre	Kirifri	F	Cel.: 47983573 Email:	
5.	KONAKON Affou	" "	Membre	Kirifri	F	Cel.: 40395313 Email:	
6.	KABREN Tano-Bla	" "	" "	Kirifri	F	Cel.: 40395313 Email:	
7.	AFFOU Ehouman Amg	" "	" "	Kirifri	F	Cel.: 93648286 Email:	
8.	KOUADIA Abou Catharine	" "	" "	Kirifri	F	Cel.: 57735394 Email:	
9.	KOFFI as KOFFI Bra Agnes	" "	" "	Kirifri	F	Cel.: 42763051 Email:	
10.	AGNINI Amg Fia	" "	" "	" "	F	Cel.: 72257828 Email:	
11.	KOFFI Bode Mè cou	" "	couturière	Kirifri	F	Cel.: 01355915 Email:	
12.	M. Doly Ere Johnson	" "	Portagère	Kirifri	F	Cel.: 57283930 Email:	

PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DE DALOA

Page 1

	<p>République de Côte d'Ivoire</p>  <p>MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	
<p>ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2 (PIF 2)</p>		
<p>PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMUNAUTES DE LA REGION DU HAUT SASSANDRA</p>		<p>N 3- Equipe 1</p>
<p>INTRODUCTION</p>		
<p>Le lundi 25 janvier 2021 de 09 heures 52 minutes à 15 heures 47 minutes s'est tenue, dans la salle de conférence du complexe hôtelier la Grâce de Daloa, une réunion d'information et de consultation des communautés de la région du Haut Sassandra dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2). Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur GLAO Alexandre, Secrétaire Général de la préfecture de Daloa, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Haut Sassandra, Préfet du Département de Daloa, en présence des Sous-Préfets de Zoukougbeu / Domangbeu et Sous-Préfet de Séitiffa assurant l'intérim du Sous-Préfet de Dania et des Directions Régionales des Ministères et structures techniques clés de la mise en œuvre du projet ainsi que les communautés locales des zones du projet, (voir liste de présence).</p>		
<p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présentation du projet, de ses impacts et des mesures gestion environnementale et sociale 2) Avis/préoccupations des communautés des zones du projet et réponses apportées par le projet ; 3) Divers. 		
<p>A l'entame de la réunion, Monsieur GLAO Alexandre, Secrétaire Général de la préfecture de Daloa, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Haut Sassandra, Préfet du Département de Daloa, a excusé Monsieur le Préfet qui a dû à la dernière minute, pour une urgence, se rendre dans une autre localité. Monsieur GLAO Alexandre, Secrétaire Général de la préfecture de Daloa, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Haut Sassandra, Préfet du Département de Daloa a, par la suite, remercié tous les participants pour avoir effectué le déplacement et a rappelé le contexte et l'urgence du projet. Il a également présenté l'équipe de la mission et a donné l'objet de leur présence ainsi que la pertinence et l'importance de la mission. En effet, Monsieur le Préfet a rappelé brièvement la situation préoccupante de la Côte d'Ivoire au regard de la dégradation rapide de ses forêts avant de présenter le PIF comme un espoir de restauration, quoique partielle, de certaines de nos forêts. Il a, par la suite signifié, aux participants que la mission a pour objet l'information et la consultation des communautés des zones cibles du PIF 2 afin de prendre en compte leurs avis et préoccupations dans la conception et la mise en œuvre des activités dudit projet qui vise à faire face à la situation préoccupante de dégradation des forêts.</p>		

1. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURES DE MITIGATION

Monsieur MALAN, Consultant Environnementaliste, a présenté le contexte de la mission, le projet et ses différentes activités sources d'impacts, les impacts génériques et leurs mesures d'atténuations. En effet, le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'aide de la Banque mondiale, vise :

- d'une part à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) 2017 pour une production durable du cacao dans la région du Sud-Ouest / Est (boucle du cacao);
- d'autre part, à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2018 de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) par la création dans la région du Centre de plantations de production à grande échelle.

Le PIF-2 constitue la seconde phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF-1) financé par le fonds fiduciaire du Programme d'Investissement Forestier, volet du Fonds Stratégique Climat et comprend 4 composantes opérationnelles pour sa mise en œuvre :

- (i) **Composante 1** : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC : Elle met en place les bases d'une gestion durable des FC ciblées en élaborant avec les communautés riveraines, les plans d'aménagement forestiers participatifs (PAPF) des FC ciblées par le projet ;
- (ii) **Composante 2** : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC : Elle assure la mise en œuvre de ces PAPF en soutenant l'agroforesterie-cacao et la conservation dans les quatre sites prioritaires de l'ICF. Ces interventions contribueront à lutter contre le facteur de déforestation "agriculture extensive " ;
- (iii) **Composante 3** : Gestion durable des Parcs Nationaux : Elle vise à renforcer la protection des Parcs Nationaux dans les quatre sites prioritaires de l'ICF, contre les fortes pressions des empiétements agricoles et de l'orpillage (autre facteur de déforestation) ;
- (iv) **Composante 4** : Programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre : Elle appuiera la mise en œuvre de la SPREF en créant des forêts de production à grande échelle dans la région Centre, où le potentiel de reboisement de terres dégradées est élevé. Cela fournira au pays le bois de feu et d'œuvre dont il a grandement besoin tout en limitant la déforestation de forêts naturelles causée par leur prélèvement.

Au cours de cette présentation, le Consultant a mis l'accent sur les activités du projet qui concernent les FC de catégorie 4.

La présentation du projet a concerné également les bénéficiaires du projet. L'Expert a signifié aux participants que le projet prendra en compte 2 types de bénéficiaires à savoir :

- **Les bénéficiaires principaux du projet** : sont les planteurs de cacao et les communautés locales dépendant des forêts, soit environ 1,438 million d'habitants ;
- **Les bénéficiaires secondaires** : sont les institutions chargées de la gestion des FC et des Parcs Nationaux, à savoir la SODEFOR et l'OIPR (dont le projet renforcera les capacités en gestion des aires protégées), les Ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'Agriculture, ainsi que le Conseil du Cacao et l'ICF pour le renforcement des capacités dans les projets d'agroforesterie.

A la suite de la présentation du projet et de ses activités, la mission a fait la présentation de ses principaux impacts sur l'environnement biophysique et humain et des mesures d'atténuation de ses impacts.

L'expert a également présenté brièvement les différents instruments de sauvegardes environnementale et sociale à élaborer dans le cadre du PIF 2.

2. AVIS/PREOCCUPATIONS DES COMMUNAUTES ET REPONSES APORTEES

Plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leurs avis/préoccupations. De manière générale, les participants ont déclaré avoir bien compris le projet et ses enjeux. Ils ont remercié Monsieur GLAO Alexandre, Secrétaire Général de la préfecture de Daloa, représentant Monsieur le Préfet de la Région du Haut Sassandra, Préfet du Département de Daloa et l'équipe de mission pour l'approche participative qu'ils considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des interventions sont donnés dans ce qui suit :

Intervenants	Questions / préoccupations	Réponses
1. KONE Soumahila Kolo (Sous-préfet de Zoukougbeu/Donangbeu)	1. Quelle est la période de réalisation du projet. Etant donné que les communautés sont parties prenantes du projet et qu'au final le processus vise à restaurer les FC et qu'elles seront emmenées à quitter ces FC, est-ce qu'elles ne vont pas retarder les activités pour ne pas sortir des FC	1. Equipe Projet (EM) : Le PIF 1 a une durée de 5 ans et le PIF 2 est en instruction et c'est seulement à la fin de son instruction qu'on saura combien de temps le PIF 2 va durer. Cela pourrait être effectivement le cas par l'implication des communautés mais le comité local de cogestion va résoudre cette situation. Par ailleurs, le projet, tel qu'il est conçu pour être mise en oeuvre avec l'implication des communautés à tous les niveaux et les bénéfices qu'il peut leur apporter, enlèvera aux communautés toutes volontés de le boycotter.
2. DR environnement	2. Le PROGEPCI a déjà abordé la question des pesticides, quelle est la situation actuelle et pourquoi ne pas utiliser les résultats du PROGEPCI et faire un autre document	2. EM : La PROGEPCI fait l'inventaire des produits périmés, des emballages, faire une collecte de ces éléments et les gérer durablement. La PROGEPCI agit au plan National et la PGP du projet va traiter les questions spécifiques de l'utilisation et de la gestion des pesticides qui seront utilisés dans les zones d'intervention du PIF 2.
3. KOUADIO Amani (Agent DCG, SODEFOR)	3. Quelle est la durée du projet Il y a des activités qui ont déjà été menées dans le FC, est-ce que le Pif 2 partira des résultats de ces activités en faisant un état de ces activités ? Vous avez parlé de l'implication particulière des femmes au projet, il faut ajouter à cela des écoles qui apprendront à aimer	3. EM : La durée du projet sera connue après l'instruction du projet qui est cours. Le PIF 2 va continuer les activités du PIF 1 et s'appuiera sur ce qui est déjà fait dans le sens de la restauration du couvert forestier. Recommandation

	les activités de la forêt	
4. SEBELE Kouadjo Débiré (Agent foncier départemental représentant le Directeur Régional l'Agriculture)	4. Est-ce que les structures de fourniture de produits phytosanitaire, dans le cadre du projet, ont déjà été ciblées	4. EM : Les acteurs seront définis à la phase opérationnelle avec le concours des comités de cogestion mais naturellement le comité pourra s'appuyer les données disponibles au niveau du PROGEP-CI.
5. KELI Yéré Marie-France (Présidente des femmes de Belleville)	5. L'une des activités du projet va consister à sensibiliser les communautés riveraines des FC et réserves. Qui viendra faire cette sensibilisation ?	5. EM : Tout le monde doit faire les sensibilisations (à la maison, dans les villages, etc.). Les sensibilisations seront faites par l'ensemble des acteurs du projet - y compris les communautés - et souvent par des structures spécialisées pour les questions qui toucheront des domaines spécifiques (par exemple pour la gestion des pesticides).
6. Colonel SEKA A. Akaffou (Directeur régional des Eaux et Forêts)	6. La restauration des forêts est dévolue aux E&F, Quelle a donc été la réaction du MINEF au regard des résultats a mi-parcours du PIF 1 qui est en cours de mise œuvre.	6. EM : L'évaluation à mi-parcours du PIF 1 a été effectivement faite avec tous les acteurs et le rapport existe, il pourrait être mis à la disposition des acteurs du projet qui le souhaite. Par ailleurs, il y a le PIF 2 qui est en instruction, objet de notre rencontre de ce jour, c'est que la Banque est satisfaite de l'évolution (les performances du projet) et ces résultats sont palpables sur le terrain avec les communautés qui ont adhéré au projet.
7. YATI BI Yati Francis (Chef de service-Direction régionale de l'Environnement)	7. Il faut parler de ce qui a dégradé la forêt pour en donner les solutions. Quelles sont donc les causes de la dégradation de nos forêts. L'homme et la forêt ne font pas bon ménage de façon générale mais le projet nous parle de la cohabitation entre les communautés et la forêt, comment le projet prendra cette situation en compte (la possibilité de	7. MAN Bi Difo Jean-Gilbert, Chef de village de Yala : La dégradation est le fait des étrangers qui sont venus infiltrés les FC pour faire des champs LEY Bi Ouzan Ferdinand, Président des Jeunes de Diakha : Les communautés sont à la base avec la pratique des cultures qui détruisent la forêt. KOFFI Kobenan Alexis, Chef de la communauté baoulé de Belleville : A cause des champs parce qu'il fut un moment où les communautés locales ont surveillé cette forêt jusqu'à ce que les communautés venues d'ailleurs l'infiltrèrent pour faire des champs. GUEHI Géraldine, Présidente des femmes de Fiancon : même idée que celle d'Alexis LEKPAHI Claude, Président des Jeunes de Gbéhibly : La forêt a été infiltrée à la faveur de la crise post-électorale qui a poussé les communautés à abandonner les zones qui sont restées sans surveillance et par conséquent ont été infiltrées par des communautés venues d'ailleurs pour faire des cultures.

	<p>cohabitation hommes-forêts). Pourquoi le projet a ciblé les FC et non les forêts de façon spécifique</p>	<p><u>Conclusion</u> : Les intervenants, tous issus des communautés, soutiennent que la dégradation des forêts est le fait de l'agriculture.</p> <p>KOUADIO Amani (Agent DCG, SODEFOR) : Dans les FC il ne devait pas avoir de présence humaine, mais les FC nous ont été léguées déjà infiltrées et les activités de déguerpissement n'ont pas donné les résultats escomptés. Donc aujourd'hui l'approche c'est d'associer les communautés à la gestion des FC, parce qu'en réalité aucun partenaire technique financier ne veut associer son nom à des activités de déguerpissement (déplacement forcé de population) mais plutôt des activités qui permettront de restaurer le couvert forestier en conservant les activités des communautés ou en leur apportant des solutions alternatives aux activités qu'elles mènent dans le FC. Et donc cette approche que le projet a adoptée.</p> <p>EM : L'Etat de Côte d'Ivoire ne mène pas des actions isolées mais de façon concertée et de cette façon, il y a d'autres projets qui adressent les mêmes questions que le PIF sur d'autres espaces. Par exemple, quand le PIF 1, financé par la Banque mondiale intervenait sur les espaces classés, la BAD intervenait sur le domaine rural dans les mêmes zones pour les questions de restauration du couvert forestier.</p> <p>La stratégie du ministère c'est de faire une restauration progressive sans brusquer les communautés infiltrées en les associant à la résolution du problème</p>
<p>8. MAMI G. Alphonse (Chef Unité de Gestion de la SODEFOR)</p>	<p>8. Le comité local de Cogestion : La SODEFOR a expérimenté des commissions qui n'ont pas véritablement fonctionné, qu'est-ce le nouveau comité apportera de nouveau Les projets parlent tout le temps des AGR qu'on ne voit pas de façon pratique sur le terrain – Est-ce qu'il ne faut pas privilégier le partage des bénéfices issu</p>	<p>8. EM : La stratégie du projet est de s'appuyer sur les erreurs du passé, à travers les acteurs comme la SODEFOR, l'OIPR, etc. qui ont fait l'expérience des commissions / comités de cogestion des FC, pour consolider le comité à mettre en place dans le cadre du projet.</p> <p>Mettre en place un plan de partage des bénéfices monétaires avec les acteurs bien définis à l'issue de la restauration des FC dans le cadre des activités de la REDD+.</p>

9. GUINA Lago Bertin (Chef de village de Domangbeu / Zoukougbeu)	9. Qui sont ceux qui auront accès à la FC, est-ce seulement ceux qui ont déjà leurs champs dans les FC ou c'est tout le monde	9. EM : Tout le monde. Il faudra simplement, le moment venu, approcher la SODEFOR pour lui faire savoir sa volonté de faire des activités en FC conformément aux dispositions prévues dans ce sens.
10. LAGO Zogbo Charles (Chef de village de Bohincu)	10. Dire à l'Etat de donner les moyens de déplacement aux personnes qui seront désignées pour faire les sensibilisations	10. Doléance
11. KELI Yéré Marie-France (Présidente des femmes de Belleville)	11. Il y a des gens dans les FC, quel sera le sort de ces personnes	11. Réponse 7 de KOUADIO Amani (Agent DCG, SODEFOR) est valable ici
12. COULIBALY Bintou (Sous-Préfet de Séitiffa)	12. La Côte d'Ivoire est premier producteur de cacao et l'Etat tient à conserver cette position, comment le projet qui vise à restaurer les FC, dans lesquelles malheureusement sont produits la plupart du notre cacao, fera pour qu'après l'exfiltration des infiltrés la Côte d'Ivoire reste le premier producteur de cacao ?	12. KOUADIO Amani (Agent DCG, SODEFOR) : C'est la solution que propose le projet, une exfiltration progressive avec l'agroforesterie et les AGR. La cacao-culture qui se fait seule sans la présence d'arbres a une durée maximale de 10 ans mais celle faite à partir de l'agroforesterie peut produire jusqu'à 20 ans et le rendement à l'hectare est beaucoup plus élevé. Cela permettra donc à la Côte d'Ivoire de restaurer son couvert forestier tout en gardant sa position de premier producteur de cacao au monde.
13. KONE Soumahila Kolo (Sous-préfet de Zoukougbeu/ Donangbeu)	13. Il y a-t-il un espoir de déclassement des FC ?	13. KOUADIO Amani (Agent DCG, SODEFOR) : Non

A la suite de ces fructueux échanges, les participants ont été répartis en petits groupes de travail (les jeunes et les femmes - les autorités coutumières - SODEFOR et les Eaux et Forêts - Agriculture - Environnement - Autorités préfectorales et sous-préfectorales) pour répondre à un questionnaire préalablement conçu pour la collecte d'informations devant permettre d'enrichir les instruments à élaborer (voir annexe).

Le représentant du Préfet de la Région du Haut-Sassandra, Préfet du Département de Daloa a levé la séance en remerciant les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé aux travaux de l'atelier, l'équipe de la mission pour la clarté des exposés et la maîtrise du projet. Il a rassuré les participants de la disponibilité du corps préfectoral à s'impliquer dans la réalisation de ce projet de restauration du couvert forestier et a également demandé aux représentants des communautés de prendre toutes les dispositions pour informer leurs populations afin qu'elles participent effectivement à la réalisation dudit projet.

Pour le Consultant	Pour la Région du Haut-Sassandra
 <p data-bbox="295 772 702 862">MALAN Aka Jacques Olivier, Consultant, Expert Environnementaliste</p>	 <p data-bbox="845 795 1300 873">GLAO Alexandre, Secrétaire Général de la Préfecture de Daloa</p>

LISTE DE PRESENCE ATELIER DALOA



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+FCPF, PROSEP-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE

Date : LUNDI 25 JANVIER 2021

Lieu : DALOA

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	GLAUX Alexandre	Préfecture Daloa	Secrétaire général de préfecture	Daloa	M	Cel : 42405009 Email : glauxalexandre@yahoofr	
2.	COULIBALY BINTOU	Sous-préfecture Sékouba/Daloa	Sous-préfet	Sékouba	F	Cel : 57641050 Email : coulilybintou753@yahoofr	
3.	KONE Sumakha Kolo	Sous-préfecture Zarkouba/Sikasso	Sous-préfet	Zarkouba Sikasso		Cel : 07348473 Email : konesumakha@yahoofr	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	Laga Fofa Charles	Communauté locale	chef de village de Bokoïrou	BOKHOU S/D DALIA	M	Cel : 8637328 Email :	
5.	Kéli Yéré Marie-france	Communauté locale Association de femmes	Présidente de l'association Belle-Ville	Belle-Ville S/D ZOUKOU GROUPE	F	Cel : 05771826 Email :	
6.	Keffi Kabanari, Alexis	Communauté locale	chef de village Galioula	Belle-Ville Zoukoubou	M	Cel : 47362128 Email :	
7.	Guehi Gislaine	Communauté locale jeunes filles	Présidente des jeunes	Francon (Bénin)		Cel : 67 41 10 54 Email :	
8.	Guina Logo Betcha	Communauté gnamboou	chef de village	Bomangba Zoukoubou	M	Cel : 19489125 Email :	
9.	Kambou Nayati	Communauté Lobi	chef de communauté	Bomangba Zoukoubou	M	Cel : 55818237 Email :	
10.	KOUADIO Amani Dagou	SODEFOR	Adjoint DGB	DALOA	M	Cel : 03 14 9935 Email : amani.dagou@gmail.com	
11.	MATI G. Alpha	SODEFOR	chef unité de gestion locale (UGL)	UGL local Bomangba (S/DHS)	M	Cel : 40348332 Email : mati-ullfonon@yahoo.com	
12.	SEBELE KOUADJO DESIRE	D. R. Agriculture	Agent Foncier Départemental	DALOA	M	Cel : 3782950/0548234 Email : desire.sebele@gmail.com	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	Gui Gui (LITA)	CHEFFERIE	CHEF	village bele-ville	M	Cel.: 07605832 Email:	
14.	LEKPANI G Claude		président	GBENIN	M	Cel.: 05043173 Email:	
15.	GANNIÉ SEYDOU		chef No. 56	PELEZI	R	Cel.: 49-11 9594 Email:	
16.	Koy Bi Ouzan Ferdinand	Président des jeunes	Prés. des jeunes	Ainfa (Sakéla)	M	Cel.: 42313253 Email:	
17.	Enchéango Souleymane	Chiffre	chef rassi	Yaba (Sakéla)	M	Cel.: 03730950 Email:	
18.	Foua Lou Nan Mantelacine	Association des femmes	Présidente des femmes	Yaba (Sakéla)	F	Cel.: 01811697 Email:	X
19.	Man Bi Bi Jean-Sébastien	Chiffre	chef	Yaba (Sakéla)	M	Cel.: 42293462 Email:	
20.	SERI JEAN MICHEL	président des jeunes	président des jeunes	ANIAN JIBEN		Cel.: 08-288390 Email:	
21.	TANOU Kouassi Jean	DR Ensemble DALCA	DR	Gomo flé Dalca	N	Cel.: 47175080 Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	Col. ICHA A. KRATTOS	Direction Rég. des Forêts	DR	Daloa	H	Cel : 07495252 Email : kramse201@yahoo.fr	
23.	Cne YEO Toussaint Barthélémy	Contournement des Eaux et Forêts	CC	Daloa	H	Cel : 01 22 52 04 Email : yeobarthely@yahoo.fr	
24.	YAPI YAGO Roger	Perpétuelle Daloa	Chap. Cab. prefet de Région	Daloa	M	Cel : 58552709 Email : yatyagoroger@yahoo.fr	
25.	Boudou Bi Zamina Hufurd	MINEP	Agent	Daloa	M	Cel : 07045462 Email : boudouhufurd@yahoo.fr	
26.	Yati Bi Yati Francis	MINEP	Chef de Service P. de l'EAU	Daloa	M	Cel : 09578045 Email : yatifrancis@gmail.com	
27.	MALAN AKA JACQUES OLIVIER	Consultant	Consultant environnemental Spécialiste environnementale	Abidjan	F	Cel : 69753376 Email : malan_olivier@yahoo.fr	
28.	KERAKOU K. LAZARE	RENAT UIAP	Spécialiste environnementale	Abidjan	F	Cel : 5506223 Email : kerakouk@gmail.com	
29.	KOKO Julien	UIAP	Chauffeur	ABIDJAN	M	Cel : 59695184 Email :	
30.	KADJO Alkwan	UIPP	C. E.P.P	Abidjan	F	Cel : 6582000 Email :	

LISTE DE PRESENCE FOCUS JEUNES ET ADULTES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)
REDD+FCPP, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE

Date : LUNDI 25 JANVIER 2021

Lieu : GBELIGBEU

FOCUS GROUP DES HOMMES

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	Koumè Kouakou B		Conseiller au CRP	Gbeligbeu	M	Cel: 05311908 Email:	
2.	Kouakou Koffi L		Chf du Village Gbeligbeu	Gbeligbeu	M	Cel: 49734232 Email:	
3.	Kouassi N'Goussan		Chf Koffibekro	Koffibekro	M	Cel: 47443569 Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	Kouadio Brou Landry		Président des Jeunes	Gbeligbeu	M	Cel. : 09800733 Email :	
5.	Kouakou Konan Barthélemy		Secrétaire de chef Koffibakro	Koffibakro	M	Cel. : 48126785 Email :	
6.	Yao N'BRi		Chf de yaon'drikro	yaon'drikro	M	Cel. : Email :	
7.	Kouame Kouadio		Chf Thomaskro	Thomaskro	M	Cel. : 42537639 Email :	
8.	Kouame N'Goussan Lambert		Notable	Gbeligbeu		Cel. : 48123447 Email :	
9.	Yao Konan Nazer		Habitant	Assen N'Gouan Kro		Cel. : 58150727 Email :	
10.	N'Goussan Kouadio		Président de jeune	Assen N'Gouan Kro		Cel. : 48822720 Email :	
11.	Konan Kouadio Mathias		Chf de Mathias Kro	Mathias Kro		Cel. : 07667516 Email :	
12.	Kouame Koffi Apollinaire		Président de Jeune	yaon'drikro		Cel. : 87286736 Email :	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	Kouakou Kouassi Moa		Habitant	Koffi Bakro	M	Cel.: 47374126 Email:	
14.	N'guessan Kouassi Norbert		Président des Jeunes	Thomakro	M	Cel.: 49933860 Email:	+
15.	Kouassi Brou		Président des Jeunes	Adomakro	M	Cel.: 48058524 Email:	
16.	Kouadio Kouassi Jean Philippe		Habitant	Mathias kro		Cel.: 09865070 Email:	
17.	N'guessan Kouassi Geard		Président des Jeunes	Koffi Bakro		Cel.: 47683266 Email:	+
18.	Yao Kouakou		Président des Jeunes	Mathias kro		Cel.: 47073608 Email:	+
19.	N'Dri Koffi Leonard		Habitant	Yao N'Bei kro		Cel.: 69186372 Email:	
20.	Amami Yao Marcellin		Habitant	Koffi Bakro		Cel.: 08932110 Email:	
21.	Kouassi Koffi Pierre		Habitant (chauffeur)	Gbelligbo		Cel.: 57295766 Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
22.	Nguesso Kouadio		Habitant	Gbeligbeu	M	Cel : 07314686 Email :	Nkaf
23.	Yao Brou Pierre		Habitant	Gbeligbeu	M	Cel : 09801267 Email :	Be
24.	Amani Kouame Olivier		Habitant	Kouakou	M	Cel : 48472033 Email :	tu
25.	Kouakou Kouadio Simplice		Habitant	Kouakou Kouakou	M	Cel : 87381412 Email :	tes
26.	Kouakou Yobouet Pasco		Habitant	Gbeligbeu	M	Cel : Email :	U.F
27.	Diby Yobouet Tibo		Habitant	Gbeligbeu	M	Cel : 73114750 Email :	af
28.	Assie' Brou Paul		Habitant	Gbeligbeu	M	Cel : 77488798 Email :	JEH
29.	Konan Yao Francis		Habitant	Mathueskro	M	Cel : 09237086 Email :	f
30.	Nguesso Sika Eugene		Habitant	Gbeligbeu	M	Cel : Email :	f

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
31.	Yao Yao Rodolphe		Habitante	Gbalinwa	M	Cel : 45002612 Email :	
32.	Kenan Njuewan		President des Jeunes	Petouko		Cel : 47550128 Email :	
33.	Gendo Virgil Vaillanc	SMT	Ambonagiste	Belloville	M	Cel : 09008183 Email gendoxv@gmail.com	
34.	ETIEN J.ERIC	SODEFOR	Agent UGF Haut Sissamko	Belloville	M	Cel : 08168850 Email : etienyan52@gmail.com	
35.	KOUADIO KOUADIO PATRICE	SMT	Pépinériste	Belloville	M	Cel : 49735767 Email : Kouadiopatrick1985@gmail.com	
36.						Cel : Email :	
37.						Cel : Email :	
38.						Cel : Email :	
39.						Cel : Email :	

LISTE DE PRESENCE FOCUS GROUP FEMMES



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



UNITE INTEGREE
D'ADMINISTRATION DES
PROJETS (UIAP)

REDD+FCPF, PROGEF-CI,
PIF, DGM et WACA

ATELIER DE CONSULTATION POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER phase 2 (PIF 2)

LISTE DE PRESENCE

Date : LUNDI 25 JANVIER 2021

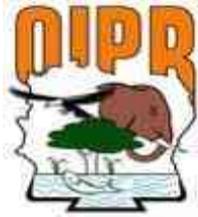
Lieu : Gbéli Gbéli

FOCUS GROUP DES FEMMES

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
1.	Koffi Aya Jeannette	Association des femmes de Gbéli Gbéli	Membre	Gbéli Gbéli	F	Cel : Email :	15
2.	AMANI Aïwa Martine	U. G.	Membre	Gbéli Gbéli	F	Cel : Email :	2
3.	N'Zi Amnon Catherine	U. G.	Membre	Gbéli Gbéli	F	Cel : Email :	0

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
4.	KOUAME Akissi Marie Chantal	Association des femmes de Gbeuigba	Présidente des femmes	Gbeuigba	F	Cel.: 47463191 Email:	+
5.	ASSI Aya Rodissu	" "	Membre	"	F	Cel.: 09717453 Email:	+
6.	KOUASSI Affoué Catherine	" "	Membre	"	F	Cel.: Email:	5
7.	KOUAKOU Amin Chantal	" "	Membre	"	F	Cel.: 69361263 Email:	OP
8.	LOUKOU Amin ngolande	" "	Membre	"	F	Cel.: 59400646 Email:	OP
9.	KOUASSI Aya Clarisse	" "	Membre	"	F	Cel.: 69191684 Email:	+
10.	BETHIBO N'guessen Solange	Communauté Locale	Membre	"	F	Cel.: 02691092 Email:	0
11.	KOFFI Amin Léontine	Association de femmes de Gbeuigba	"	"	F	Cel.: Email:	0
12.	KOUASSI Affoué Marianne	" "	" "	"	F	Cel.: Email:	OP

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACT	EMARGEMENT
13.	KOFFI Adjia Agathe	Association des Femmes de Bantaba	Membre	Abidjan Ivankro	F	Cel. : Email :	X
14.	KOUASSOU Aya Edette	Villageoise Association	..	Abidjan	F	Cel. : 58963129 Email :	6
15.	KOUASSOU Adjoua Diane	Villageoise		Cel. : Email :	SA
16.						Cel. : Email :	
17.						Cel. : Email :	
18.						Cel. : Email :	
19.						Cel. : Email :	
20.						Cel. : Email :	
21.						Cel. : Email :	



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

FIP 2 : CONSULTATION DES BENEFICIAIRES

ETAPE DE DE LA RESERVE NATURELLE

DE MABI-YAYA



Janvier 2022

DATE	Samedi 29 janvier 2022
LIEUX DE LA MISSION	Département de Yakassé-Attobrou (Yakassé-Attobrou, Biéby et Mébifon)
OBJET DE LA MISSION	Consultation des populations dans le cadre de la préparation du PIF 2 - Etape de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	<p>En vue de la mise en œuvre de ladite stratégie nationale, la Côte d'Ivoire, bénéficie depuis mai 2015, d'un financement du fonds d'investissement climatique pour mettre en œuvre le Projet d'Investissement Forestier (PIF), avec la Banque Mondiale comme Agence d'exécution. Le Projet est intervenu à l'intérieur et autour des Forêts Classées ciblées dans le Centre et le Sud-ouest du pays et du Parc National de Taï.</p> <p>En prélude à la mise en œuvre de la phase 2 du PIF, la Banque Mondiale a entrepris une mission dans les localités abritant des Aires Protégées et Forêts classées ciblées par ledit projet. C'est dans cette optique qu'une équipe de la Banque Mondiale, de l'UIAP et de la REDD+ a sillonné certaines localités du Département de Yakassé-Attobrou dans le but d'échanger avec les populations.</p>
DEROULEMENT	<p style="text-align: center;">I- Etape de Yakassé-Attobrou</p> <p>Par la suite, l'équipe de mission a été accueillie par M. GUEU Zro Simplicie, Préfet du Département de Yakassé-Attobrou. Après la phase de salutation et la présentation des membres de la délégation, des interventions ont été enregistrées dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - YAO Serge, Chef de Cantonnement de Yakassé-Attobrou ; - ANTCHOURO Kouamé Boko, Directeur Régional des Eaux et Forêts de la Mé ; - HILLIHASE Bakayoko, Directeur de Zone Sud de l'OIPR ; - AHOULOU Kouamé, RT PIF. <p>Ces intervenants ont profité de l'occasion pour situer le contexte de la mission et le rôle joué par leurs structures respectives dans la mise en œuvre du PIF 2.</p> <p>A la suite de ces interventions, le Préfet de Département a remercié l'équipe de mission pour le choix porté sur le Département de Yakassé-Attobrou qui abrite plus de 50% de la réserve. Il s'en est suivi des échanges avec la Délégation de la Banque mondiale sur les activités envisagées dans le cadre du Projet.</p> <p>Au terme des échanges, le Préfet de Département a insisté sur l'opportunité du projet qui permettra de détourner les populations des agressions dans la Réserve et sur la nécessité d'impliquer les Autorités Préfectorales dans les échanges et l'implémentation du projet avant de souhaiter une bonne mission à l'équipe.</p> <p style="text-align: center;">II- Etape de Biéby</p>

Après l'étape de Yakassé-Attobrou, l'équipe de mission s'est rendue à la Sous-Préfecture de Biéby, où les attendaient les populations venues des localités riveraines à la RNMY.

Avant la rencontre avec les populations, la mission a échangé avec Madame ADIAMONON née ABO, Sous-Préfet de Biéby.

La séance de travail avec les populations riveraines, présidée par Madame le Sous-Préfet a débuté à 12h 49min dans la salle de réunion de la Sous-préfecture, bondée de monde.

Après le mot de bienvenue de la maitresse de Cérémonie, la phase des allocutions a enregistré les interventions suivantes :

- HILLIHASE Bakayoko, Directeur de Zone Sud de l'OIPR ;
- AHOULOU Kouamé Ernest, RT PIF ;
- Salimata FOLLEA, Banque Mondiale ;

A la suite de ces intervenants, le Sous-Préfet de Biéby après avoir situé le contexte de la rencontre et demandé des échanges francs de la part des populations présentes, a déclaré ouverte la séance de travail.

Avant de passer la parole aux populations, le Lieutenant KOUAKOU Nestor, Chef secteur Mabi, à l'aide une Présentation Powerpoint, a fait un état des lieux de la réserve tout en mettant l'accent sur les stratégies mises en place par l'OIPR pour conserver cet espace. Il a, par ailleurs, relevé le bon niveau d'acceptation de la création de la Réserve par les populations autochtones selon l'enquête de l'ONG Nitidea. Il a indiqué que les infractions rencontrées qui est en baisse depuis le lancement des séances de sensibilisations.

La seconde intervention fut celle du Responsable Technique du PIF qui a porté sur la nécessité de préserver la nature pour réduire les effets du changement climatique. Il a dans son exposé indiqué que le PIF 2 se déroulera sur une période de 6 ans et prendra en compte l'aménagement et la restauration des Forêts classées ciblées, notamment la réhabilitation des pistes et bases-vies, le reboisement, l'agroforesterie, etc. Pour ce qui est du soutien aux Aires Protégées, il sera question du développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) avec le recrutement de Care International pour la phase de montage de projet.

La parole fut ensuite donnée aux populations pour leurs interventions. M. KONAN Kakou Barthelemy, Chef résident de Kossandji prenant en premier la parole a adressé des mots de remerciement à l'endroit du Sous-Préfet et des différentes délégations présentes. Après avoir présenté les vœux les meilleurs pour la nouvelle année, il a affirmé avoir de fortes attentes pour ce projet qui est le bienvenu dans la région.

A sa suite, plusieurs interventions ont été enregistrés et ont été consignées dans le tableau suivant :

Attentes	Réponses apportées
<p>Représentants des associations des jeunes et des femmes :</p> <p>Nous souhaitons que le projet prenne en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration du cadre de vie des populations par la création d'établissements scolaires et de centres d'apprentissage de métiers et l'initiations à l'informatique • l'acquisition d'une ambulance • la création et/ou équipement de centres de santé • l'extension de l'adduction en eau potable et du réseau électrique • Construction d'un foyer des jeunes intégré avec une bibliothèque, et initiation à l'outil informatique • Construction d'un centre d'éducation féminine 	<p>Le Projet ne peut financer la construction de centre de santé, l'adduction en eau potable et l'électrification rural car il concerne le volet Environnement et Forêts.</p> <p>Toutefois, le projet peut soutenir la création de forages au profit des populations riveraines de la réserve.</p>
<p>Chef du village de Kossandji</p> <p>Je remercie la REDD+ pour le don de 215 tables bancs et l'appui à la mise en place d'une microfinance.</p> <p>Nous souhaitons un appui pour l'adduction d'eau et électricité au sein de l'établissement scolaire</p>	<p>Le projet peut soutenir les initiatives des écoles en termes de microprojets</p>
<p>Chef de village de Bieby</p> <p>La création de la Réserve a permis de régler les tensions entre les populations autochtones et allogènes qui s'étaient installées dans l'ancienne Forêt Classée</p>	<p>Ovations de la mission</p>

A la suite des interventions, le Sous-préfet de Biéby a remercié l'équipe de mission et ses administrés pour la qualité des interventions et a conclu par une doléance en faveur du chef-lieu de sous-préfecture, à savoir la construction d'un forage pour pallier les difficultés liées à l'accès à l'eau potable.

Une escale a été faite dans le village de Mébifon où, le chef du village dans son discours a exprimé la joie de sa population de recevoir l'équipe de mission et a exprimé la volonté des populations à participer à la sauvegarde de ce patrimoine naturel.

La mission a rencontré plus de cent cinquante personnes.

La Chargée des Mesures Riveraines

Lt. AKA Akissi Sandrine

Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts

Annexe 1 : Quelques images



Civilités de la mission au Sous-Préfet de Biéby



Echanges avec les communautés de Biéby

Annexe 2 : Liste de présence de la rencontre



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
 Union - Discipline - Travail
 Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 Office Ivoirien des Parcs et Réserves
 DIRECTION DE ZONE SUD

LISTE DE PRESENCE

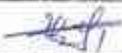
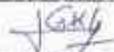
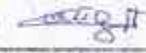
Activité : Mission de la Banque Mondiale à la Réserve Nationale de Maboï-Yébo
 Lieu : Salle de Réunion de la Sous-préfecture de Biéby
 Date : Samedi 29 Janvier 2022

N°	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT/EMAIL	SIGNATURE
01	ABO Ama BOUA Marie-Florence ADJAMONON	Sous-préfecture	Sous Préfet	ama.flo@yaho.fr	
02	LIKOU ANTEHOLOKO Karamo Doko	DR Forestiers	DR	likou.anteholoko@yaho.fr likou576185	
03	SALINATA FOLLEA	Banque mondiale	TTL	sfollea@worldbank.org +1 202 374 6770 sfollea@worldbank.org	
04	Jean-Louis BÉSTON	Banque Mondiale	Spécialiste technique	+1 202 462 082	

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Contact / e-mail	Signature
05	Abdoulaye EMABAN	DDP	Spécialiste technique Environnement conseiller	0779995122 aemabank@worldbank	
06	Toussaint P. L.	DDP		ptoussaint@worldbank.org	
07	DIARRASSANT Abdoulaye	DIPP	DDSO	0708101908 diarrassant@yaho.fr	
08	Kidara Goube Lamoussa	BTT	Coordinateur	kidaragoube@yaho.fr @gmail.com	
09	Sarré Ray Christophe	DGTT-CI	Président Exécutif	rsarre@yaho.fr @gmail.com	
10	Ahoué Koumou	DIPP/INSD	RT PIF	ahoue@yaho.fr @gmail.com	
11	Hilbrax KAKAYE	CEWR	DE Gu	hilbrax.kakaye@yaho.fr @gmail.com	
12	Atta Kobonan Yébo L.	CEF-YAK-AT	Sous-Lieutenant (Agent/Agent(e))	+225 20 33 34 kocobonan@yaho.fr	
13	Quatara Koua Kou E.	CEF-YAK-AT	Sergent	0702970407	
14	Coulibaly Kiguelman	CEF-YAK-AT	Sous-Lieutenant	0202258034	

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Contact / e-mail	Signature
15	Quattara Djatou	PROBIAPI/OPH	Assistante Financière	Quattara.jatou@Gmail.com	
16	BOMISSO Ghnein	DZSUD/OIPR	CHEF SECTEUR	ghnein.bomisso@oprc.ci	
17	IRO Parous	UIAP/PIF	Spécialiste Sursi Embouche	marin.rodal@yaho.fr 07 67 70 0573	
18	SERI Loteli Aurilia	Secrétariat S/P de Bribé	Secrétaire de Sursi Profil	07 77 81 0556	
19	YEO KASSOUM	OITR/DZS	Charge d'Etudes	07 59 82 72 77 kassoum.yeo@oprc.ci	
20	YAPO YVES-ERIC	OIPR/DZSud	SIG-SE	05 44 33 77 17 yapoyveseric@yahoo.com	
21	Diakolo madji ephe DABDA	OIPR/Jeune Coop	A, Chargé de Com	madji.diakolo@oprc.ci	
22	Kouakou Koffi Nestor	OIPR/secteur MAB	chef secteur MAB	07 08 80 66 65	
23	YAO SERGE	Chf de CEF YAK-AT	Chf de CEF riment YAK-AT	01 82 02 22 24	
24	Niamice Elané-Niaké	UIAP/PEF	Scdm	01 05 01 38 87	

N°	NOM & PRENOMS	Structure	fonction	Contact/email	Signature
35	Peni Kouakou	Nion-Kouakou	Planteur	07 88 93 67 22	
36	YIBRA PHILSON	ONG JUSFCAP		05 46 96 87 93	
37	N'DA DIANE ERNEST	ONG JUSFCRF		07-08 75-32 72	
38	YAPO NCHO FRANCIS	ONG JUSFCRF	Planteur	01 01 07 47 13	
39	ACHI KOMAN CLAUDE	Président du secteur III	Planteur	07 67 59 05 51	
30	SOMBO THIERRY	Président du secteur I	Planteur	07 48 36 67 47	
31	Kane Abdoulaye	MALINKÉ'sanemp	Planteur	05 56 27 36 33	
32	ADOU VALERY DARIUS	Région Générale Comité Bénévole / GIREFOR	Planteur Produit agricole Légumes et fruits	07 57 35 87 90 01 53 65 71 30	
33	Kouadio Kati Edoua	ONG SE-Adf	Planteur	07 71 53 60 40	
34	M'BRA K. Emmanuel	Prf ONG JUSFCAP	Prf ONG (JUSFCAP)	07 07 61 77 70	

N°	NOM & PRENOMS	Structure	fonction	Contact/email	Signature
35	ABSE ABSE François	ONG	Planleur	01 01 06 73 71	
36	ADOU ASSI Mathieu	ONG	Planleur		
37	KRAMO SUZANNE	AVEC	COMMERÇANTE	07 02 03 77 87	Jl
38	KOUADIO ABDO MABEGE	RESPONSABLE AVEC	Secrétaire de coopérative agricole colona	07 58 00 56 00	
39	Kouadio A. Alexandre	ONG	Planleur	01 02 56 66	
40	Kouassi Léa M. Chantal	ONG	COMMERÇANTE	01 03 69 21 71	
42	Diane AZOA Veronique	ONG	MENAGERE	07 08 80 09 38	WY
42	ATSE ADZOA FRANÇOISE	AVEC	MENAGERE	07 47 53 88 08	
43	Assi Augustina	AVEC	Commerçante	07 57 36 06 00	
44	Kouassi Vincent	depo dbyon Kouango	Planleur	07 57 53 70 63	

N°	NOM & PRENOMS	Structure	fonction	Contact/email	Signature
45	GNANON-Kemba Belo	Responsable de la Cesit Muraute Togolais	Planteur	0767 32 10 91	
46	PIGA-K. Bruno	Responsable de la Comite Togolais	Planteur	0103811537	
47	Ousmani Sadou	Responsable de la Comite Muraute Nigerien	commerçant	01-77-16 61-58	
48	N'dou Abdou Paul	responsable de l'ONG	élève	91-50-67-63-55	
49	Abé Asti Yean	responsable de comite Benevole	Planteur	077780606	
50	EHOW DIANE Oluw	Comite Benevole	Planteur	0705225030	
51	Wapo N'da Allegenda	Comite Benevole	Planteur	05440267-08	
52	Seka Soko Cedrick	ONG	Planteur	0172 187712	
53	ASSI ANOUE Eric				
&			Planteur	0172 15 9102	



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Office National des Parcs et Réserves

DIRECTION DE ZONE SUD

54	KOFFI N'dab N. Aminata	OIPR	CHEF d'équipe Yaya	0708734633	<i>[Signature]</i>
55	FIENI Kobenan Kra	Cont. Forestier Adjoze	Agent de contrôle	0101316413	<i>[Signature]</i>
56	DAGNOGO MOHAMED	DR Adjoze	Agent de contrôle	077627612	<i>[Signature]</i>
57	BAMBA VASSEH	OIPR	CHEF d'équipe secteur Koubou	07472973	<i>[Signature]</i>
58	ESSO ATTOUNDO Nicole	OIPR	Agent de surveillance	010193621	<i>[Signature]</i>
59	BEA TINISA	OIPR	Agent secteur	010149322	<i>[Signature]</i>
60	YAO Koffi BIAN	OIPR	Agent secteur	0103857273	<i>[Signature]</i>

N°	NOM & PRENOMS	Structure	fonction	Contact/email	Signature
61	DIABO Jeanne	Association des femmes de Prieby	Présidente des Femmes biaby	01052424 96	<i>[Signature]</i>
62	KEMETAPO Anne-Marie		présidente coopérative	058630063	<i>[Signature]</i>
63	KOMAN KACON BARTHELEMY		chef d'habitat	0556364368	<i>[Signature]</i>
64	Niaman Koman Konrad chef du village Prieby	chiffre	chef du village de Prieby	07-07 25 67 01	<i>[Signature]</i>
65	Amoné N'GBO N'DRI Prieby Yapo Julien	chiffre	S.G. de la chiffre Prieby	07-09-34-41-25	<i>[Signature]</i>
66	YODOUE N'DRI JEAN- MARC	SOE FOR	Agent U-G-F Kossoungou	0748956910	<i>[Signature]</i>
67	N'DA YAPI MARC	chiffre	Notable Prieby	0758227694	<i>[Signature]</i>
68	Amon N'GBO Jean Pierre	ONG GIREFOR	Président	0708470603	<i>[Signature]</i>
69	YAPI NDI Stéphane	JUDEB (jeunesse de BIEBY)	Vice-président	0777850594	<i>[Signature]</i>
70	N'DA RENE ABICRO	chef de famille	Porte-parole	07-08-21-25-70	<i>[Signature]</i>



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
 Union - Discipline - Travail
 Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 Office Ivoirien des Parcs et Réserves
 DIRECTION DE ZONE SUD

71	AMON YAO MICHEL	Jeune de l'ONG	Attaché agricole	076966 1#14	F
72	Katia Amando Héloïse	vice-présidente ONG	Manager	0719314	AF
73	Hammadou Koundrebo	Président Product	Planteur	0708703191	AW
74	ASSI ASSI PATRICE	Bénévol	Planteur	071783 0331	AF
75	N'BA JOSUE	Président Secteur V	Producteur Hevea	077885 557	AF
76	DIANE BRICE DEMOSTEL		OPERATEUR ECONOMIQUE	0708762 51	AW
77	ASSI APO CONSTANCE	COMMERCEANTE BENEVOL	COMMERCEANTE	07-0823 25-35	AF



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
 Union - Discipline - Travail
 Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 Office Ivoirien des Parcs et Réserves
 DIRECTION DE ZONE SUD

78	SANSAN KATIBOU DANIEL	Président des clubs de la partenance de jeunes	Président	07770000	AW
79	PALETTE WCA	Commerçant club	Secrétaire	0757532100	AF
80	AMON ZOUASSI BONATIEU PACÔME	PRÉSIDENT DES JEUNES DE GIEBY	PRÉSIDENT	0788550007	AF
81	Kemin H'cho Serge	Jeune membre comité de gestion et de contrôle	Troussier - rapporteur	014001 22-00	AF
82	DIANE PATRICE	Comité Bénévol pour la protection des aires protégées	Président	07-08-23 21-20	AW
83	ABOU YAPIFRANCK	GOREFOR Point Ecalle	chargé de communication	07497798 16	AF
84	AMON ETIEN EMMANUEL	Secrétaire de la jeunesse de l'ONG	-	014134 74 80	AW

NO. DE PRECÉDENCE	Structure	Fonction	Contact/Email	Signature
35	Religieux	Imame	07-59-09-56-57	C2
36	M	ASSIMANI	0788 01 1365	
7	Collège Moderne de Bieby	Professeur	0707856523 zahuitwotax@gmail.com	
8	VICE PRÉ	planteur	8703 18 77 34	Cp
9	ADPVB	planteur	07-5835-01-81	
10	AJPVB (Pdt)	planteur	0545681529	
11	CBPAP	Vendeur	0757022379	
12	CBPAP	Vendeur	0101671580	
13	Président des jeunes de Niesibon	Village de Niesibon	0707777733	8/37
14	Aptain Teh	Etudiant	0273 4 95 20	

NO. DE PRECÉDENCE	Structure	Fonction	Contact/Email	Signature
15	des Ailes protégées de la Région de l'Atti	planteur	0757751631	Cp
16	Secrétaire (ABS. Prés duky)	Sans emploi	05-66-53-57-51	Cf. am 2
17	Président ABSPRO SB	sans emploi	0748135320 0141564870	
18	CBPAPRM	Planteur	0142133450	
19	CBPAPRM	PLANTEUR	0759842412 0142135212	
20	CBPAPRM	PLANTEUR	0788733141	+
21	CBPAPRM	PLANTEUR	0564805054	+
22	CBPAPRM	Planteur	0787883992	
23	CBPAPRM	Planteur	0151848621	AB
24	CBPAPRM	Planteur	014249765	

N°	NOM & PRENOMS	Structure	fonction	Contact/email	Signature
105	A Ssi Adom Sylvain		planteur	05-95-09-53-78	
106	EROCHE BROU BERTIN. A	Responsable de Comité BENEVOLE	planteur	07-03-936579	
107	ABE SERGE	Comité benévole	planteur	07-275806440	
108	ANON BONI	Comité Bénévole	planteur	07-03-643327	
109	KOITIA KOISSI ANICA	comité Bénévole	planteur	0141804613	
110	ANON GNANGORAN ALEXANDRE	comité Bénévole	planteur	0172613073	
111	ATSE KACOU JEAN Gedeon	Comité Bénévole	Eleve	01-41-8702-09 07-17-22-03-20	
112	Adjett NIANIEN KROU Parfait	Sous-p responsable	CRP	0102814592	

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



RAPPORT

FIP 2 : CONSULTATION DES BÉNÉFICIAIRES

ETAPE 1 DES FORETS CLASSEES DE LA HAUTE DODO ET RAPIDES GRAH

Du 10 au 16 février 2022

Février 2022

Contexte

Dans le cadre de la mission de pré-évaluation pour la préparation du PIF 2, une équipe de la Banque mondiale accompagnée des experts de l'UIAP, de la SODEFOR, de l'OIPR, de l'agroindustriel OLAM et du cabinet AETS Afrique s'est rendue sur les sites du futur projet (PIF 2), plus précisément dans les forêts classées de Haute Dodo et Rapides Grah, des localités riveraines desdites forêts et du Parc national de Taï.

L'objectif de la mission était de (i) attester le niveau général de dégradation des FC de catégorie 3 tel que présenté dans les projets de plan d'aménagement élaborés dans le cadre du PIF 1, (ii) consulter les populations des enclaves des FC sur la faisabilité et les modalités de mise en œuvre des contrats agroforestiers envisagés dans le PIF 2 et (iii) appréhender le degré d'acceptation et d'implication des populations pour anticiper les conflits existants ou potentiels en relation avec les travaux prévus par les plans d'aménagement en cours de finalisation.

La mission a rencontré les communautés autochtones, allochtones et allogènes (chefferie, associations de jeunes et de femmes) des localités de Dogbo, Boua, Djapadji, Krémoué, Djigbagui ainsi que les autorités préfectorales, le Conseil Régional, le médiateur de la région de San Pedro, les représentants de 6 ONG de l'environnement et de 4 coopératives de cacao.

Principaux constats

Les échanges avec les communautés et associations ont permis de noter les points majeurs suivants :

- les infiltrés, majoritairement allogènes et allochtones, ont été installés dans les forêts classées par les autochtones ;
- l'existence de relations de tutorat fortes entre les infiltrés et les autochtones dans l'utilisation des parcelles occupées au sein des forêts ;
- l'affirmation par les autochtones de la connaissance des limites de leurs terroirs traditionnels jusqu'à l'intérieur des forêts classées ;
- les limites des enclaves agricoles et des forêts classées ne sont pas suffisamment connues par les populations ;
- les autochtones ont un poids important sur les infiltrés à telle enseigne qu'ils ne peuvent entreprendre de nouvelles activités dans leurs plantations sans se référer à leurs tuteurs ;
- l'adhésion des communautés à l'agroforesterie comme moyen de restauration des forêts ;
- la prise de conscience générale de la disparition des forêts et de ses conséquences néfastes déjà constatées sur les récoltes, les habitudes et la vie des populations ;
- l'empressement des populations à disposer des plants forestiers pour les activités agroforestières ;
- l'intensification des actions de sensibilisation plus rapprochées et ciblées pour garantir la réussite du projet ;

- un système local de gestion des conflits existe et implique divers acteurs notamment le Médiateur régional, le Préfet, la chefferie traditionnelle et les comités de gestion du foncier ou des ressources naturelles, comités de gestion des plaintes REDD+ ;
- les tensions entre la SODEFOR et les communautés ont baissé grâce aux mesures prises par les autorités locales pour ne plus tolérer les actes indéliques (racket, saisie abusive) du personnel forestier ;
- une faible connaissance du code forestier de 2019 par les populations ;
- l'éloignement des bases vie de la SODEFOR handicape la mise en œuvre des activités de surveillance, diminue le temps de présence sur le terrain.

Risques

A l'analyse des constats effectués, les principaux risques élevés et les mesures de mitigation associées sont résumés comme suit :

Tableau 1 : principaux risques élevés dans la mise en œuvre du PIF 2

Risques éventuels	Mesures de mitigation
La rupture du contrat social entre les tuteurs et les infiltrés qui préfèrent signer les contrats agroforestiers directement avec le gouvernement car ils pensent avoir acquis définitivement les terres auprès des autochtones	Impliquer les chefs de terre lors de la signature des contrats agroforestiers
La persistance voire l'extension des conflits en raison de la limitation des moyens de fonctionnement des acteurs de gestion des conflits	Redynamiser le dispositif de gestion des conflits Communiquer davantage sur le mécanisme de gestion des conflits

Propositions

En plus des mesures de mitigation proposées, il est à recommander de renforcer la sensibilisation et l'information des communautés au début du projet, sur la base d'une stratégie de communication élaborée de façon participative en impliquant les acteurs locaux et qui tient compte des messages adaptés à la gestion des forêts classées ainsi que du milieu rural.

Annexe 1 : Quelques images des rencontres



Rencontres avec les allochtones de Dogbo



Interventions des allogènes à Bandikro



Photo avec les femmes de Bandikro



Rencontre Krémoué



Rencontres avec les populations de ex-Patricekro

Annexe 2 : Listes de présence des consultations

Rencontre Dogbo

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINEDD

uiap PIF

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

LISTE DE PRÉSENCE
MISSION DE PRÉ-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2

Date: 11/01/2012
Lieu: DOGBO (rencontre avec la communauté AKA)

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1.	BRONH BENOIT	DOGBO	chef AGNI	Cel: 07 08 67 50 31 Email:	+
2.	KOUAME ANTOINE	DOGBO	jeunesse AGNI	Cel: 07 07 18 67 35 Email:	<i>[Signature]</i>
3.	MEA BOSSON BENOIT	DOGBO	Président des Jeunes AKA	Cel: 07 09 53 13 97 Email:	<i>[Signature]</i>
4.	Dokoukou Amouan NLOU	DOGBO		Cel: 07 08 30 30 98 Email:	<i>[Signature]</i>
5.	Kouadio Affior Ruffin	DOGBO		Cel: 07 47 02 26 57 Email:	<i>[Signature]</i>
6.	N'GUSTA KOUKOU Fulgence	DOGBO		Cel: 07 58 12 74 44 Email:	<i>[Signature]</i>
7.	Méa YAH Thérèse	DOGBO		Cel: 07 57 20 15 42 Email:	+

				Email	
9	TANOH AJOUA	DOGBO		Cell	9
				Email	
10	N'GOURAN KONAN	DOGBO		Cell 07-09-53-41-99	+
				Email	
10	N'GOURAN BEAUCHE AD	DOGBO		Cell 07-08-10-73-57	+
				Email	
11	LOUKOU AME THAYSA	DOGBO		Cell 07-59-19-07-13	+
				Email	
12	N'GUESSAN BRONDIAN JOSEPHINE	DOGBO		Cell 01-71-82-70-18	+
				Email	
12	KOUADIE AMENAN	DOGBO		Cell 02-20-85-42	+
				Email	
14	BROU AMANI BEATICE			Cell 05-75-98-37-62	
				Email	
15	KRA YAWA ROSALIE	DOGBO		Cell 07-49-54-22-38	+
				Email	
16	KOFFI KOUAKOU	DOGBO		Cell 07-09-50-26-04	
				Email	
17	KOUADIO KOUAME	DOGBO		Cell 07-887-68.67.86	
				Email	

Rencontre Ex-Patricekro



LISTE DE PRESENCE

MISSION DE PRE-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2

Date : 11/01/2012
Lieu : Ferkessédougou

N°	NOM ET PRÉNOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1	QUATTARA Albéric	P	Membre	Cel: 07 84 64 80 90 Email:	<i>[Signature]</i>
2	Bahé Sempahé E	//	Directeur L'Ecob	Cel: 01 01 57 80 31 Email:	<i>[Signature]</i>
3	Gnathia GOROU Theophile		Représentant des chefs de villages	Cel: 01 72 86 02 85 Email:	<i>[Signature]</i>
4	Ouahoun Alloissane		Président des jeunes agriculteurs	Cel: 07 08 82 18 38 Email:	#
5	PLERE ANEKOU HONORÉ 07 49 39 39 24		Chef du village de GIERE S/O. BAKOU	Cel: 07 49 39 39 94 Email:	<i>[Signature]</i>
6	YEI KLA PAUL		Représentant Chef village GOROU	Cel: 07 49 39 55 78 Email:	<i>[Signature]</i>
7	TOTO GABIA DAKAS		Chef village BAKA	Cel: 01 51 58 84 92 Email:	<i>[Signature]</i>

	NOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	REMARQUES
6.	GROBOU SOWANIN		Benin's Bankier	Email: +707 35 10 01 Cel: 01 01 49 13 49	
8.	Tiendré Régis Karim	plaine	musier	Cel: 01 72 11 19 73	
10.	GNAHON JEAN Luc			Cel: 07-57 13-9710	
11.	AP/home Évadok	TSPT	AGENCE STRAIGHT Specialité Print Env. / Packaging	Email: 07-76-30 04 49 Cel: 07-59 57 22 Email: aebwedekekewidhuk.org	
12.	KADIP ALLOUA	UI AT	CEPP/SE	Cel: 05 65 23 68 2	
13.	Atoulou Kouamé	II	RT PIF	Cel: 07 09 35 26 46 Email: kouloulo@gmail.com	
14.	Niamica Vlass-N	UEAP	SCOM	Cel: 01 03 01 38 52 Email: niamica-wap@gmail.com	
15.	Soko dom a	Fédération	DCG	Cel: 07 03 47 00 63 Email: thomson@yahoofr	
16.	Yapo J.B. Gwinkat	SODEFOR	CT-DR PC PIF	Cel: 07 07 32 15 Email: yapoanhl@yahoo.fr	
17.	KOUASSAN Agnès Nina	SODEFOR	RH - COO	Cel: 07 08 50 43 96 Email: ninakouab@gmail.com	

Rencontre Krémoué



LISTE DE PRESENCE

MISSION DE PRE-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2

Date : Samedi 12/08/2022

Lieu : Kramohé/San-Pedro

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1	DSIRA BO KETH RASCOME		chef de village	Cel: 01.70.35.96.50 Email:	
2	GALO ERNEST ROGER		chef de terre	Cel: 0142 30 25 75 Email:	
3	GHOSSOU GINIPA KIERGE		Porte Parole	Cel: 014000 12 65 Email:	
4	GALO YOUNKOU THOM ROMANIC		Porte Parole	Cel: 01 40 65 66 05 Email:	
5	KOUO YOUNKOU DANIEL		chef de village D'YANNA	Cel: 0505 96 46 11 Email:	
6	KRA KOFFI GREGOIRE		chef Boulevard de la Liberté	Cel: 01-02-85-81-68 Email:	
7	T. LAOUE BAHITA		PDT de la zone 05430	Cel: 0707 177 10 6 Email:	

NO	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	CHARGEMENT
	KONÉ ADAMA		chef FIDELITY	Email: 05-0433-1464	+
9	K'OA KONAN HAFIEN		chef. Boudi Kouassi	cel: 05-45-20-37-10	10
9	Koffi Kouadio Raurico		chef Boudi Ramonouma	Cel: Email:	OL
10	Kouan Kouadio THOMAS		chef Poullo D'ANNA	Cel: 07 77 77 16 14 Email:	KE
11	Koko Kouamas JEBON		chef ARSON KRAMANE	Cel: 09 08 45 67 53 Email:	102
12	ZOSSEU THOMAS Kambou Christophe		chef ARSON KRAMANE	Cel: 05 76 20 52 85 Email:	103
13			chef Iobi	Cel: Email:	chef
14	Yankou Lopez		chef DARIKA	cel: 05 66 66 53 61 Email:	chef
15	Agiss Thomas Gheipin		chef Agiss Thomas	Cel: Email: 01-01-11-02-95	104
16	ZOKO Kouango David		chef Boudi KRAMANE	Cel: 07 47 21 82 78 Email:	105
17	galo DANA CLARISSE		KRAMANE	Cel: 07 47 64 57 19 Email:	106

	PREMIER NOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	MANAGEMENT
18	Ousmane A.I.S.A	Recherche	Plombier AFUK	Cel: 05-76-77-46-78 Email:	
19	Naedige DIZOHA Adèle	Recherche	SrG AFUK	Cel: 01-70-29-63-49 Email:	
20	Rossinou Karidja		AFUK	Cel: 05-85-81-13-76 Email:	+
21	Ousmane ARIMATA		AFUK	Cel: 05-06-73-81-14 Email:	no
22	Houman Abenou Solange		AFUK	Cel: 05-06-75-28-51 Email:	4
23	Moua fokrara Hélène		AFUK	Cel: Email:	W
24	Gallo POLAT adette		Assistante	Cel: 01-41 93 45 85 Email:	+
25	KOUASSI N'GUESSAN		Assistante	Cel: Email: 01-71-62-43-27 Cél:	
26	KIENDREBEO SO BOUNDO		Assistante	Email: 05-76-14-96-85	ans
27	de Cete Kouassi Quadrux		Chef BOHOUSSOU	Cel: Email: 01-01502 91	
28	KOUAME-KOUAKOU.		Assistante	Cel: 07-89-85-22-61	→

	NOM ET PRENOM	STATUT	FONCTION	CONTACT	CHARGEMENT
	KOFFI N'GORAN IGNACE	KREMIER	PLANTEUR	Email: 07-58-05-26-52 Cell:	
29	KOFFI KONAN RODER	"	"	Email: 05-95-07-28-98 Cell:	
30	KESNON HARISSA	"	"	Email: 07-85-81-19-10 Cell:	
31	DOUTARA ARAMATA	"	"	Email: 05-06-72-81-14 Cell:	
32	DIZOUA ABGE	"	"	Email: 01-70-29-63-49 Cell:	
33	KOUMAN AMELIAN S	"	"	Email: 05-04-75-28-87 Cell:	
34	AKOUA ELIZINE	"	"	Email: Cell:	
35	Ouatara Abissa	"	"	Email: 05 74 77 16 38 Cell:	
36	Gallo Pollet	"	"	Email: 01 41 95 45 85 Cell:	
37	Kou Koffi GEORGES	Ngann	Planteur	Email: 01 02 05 81 68 Cell:	
38	Kou Yankou THOMAS	Koumou	Planteur	Email: 01 40 65 66 05 Cell:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
39.	ISSIROBO KEN MAUME	KREMOUE	CHEF DU VILLAGE	Cel : Email : 07-48-31-10-34	
40.	GALLO GNESSDA BOU	KREMOUE	CHEF DE TERRE	Cel : Email : 01-42-30-2575	
41.	GNESSDA GNEP-RIBRE	"	SECRETARE DU CHEF	Cel : Email : 01-40-00-12-65	
42.	GALLO MAWA CLARCE	"	"	Cel : Email : 07-47-64-57-19	
43.	YAH. KOVASSI HERMAN	"	PLANTEUR	Cel : Email : 05-04-91-33-83	
44.	N'GOMAN SEYBOU	DYAHO	"	Cel : Email : 07-48-24-64-57	
45.	KOUADIO AUGUSTIN	"	"	Cel : Email : 07-07-48-77-24	
46.	KRA - VICTOIR	"	"	Cel : Email : 07-48-23-39-91	
47.	THIO ANTOINE	KREMOUE	"	Cel : Email : 07-47-65-43-32	
48.	DSE. KOVAHOU. B.	MAMBOURKOU	PLANTEUR	Cel : Email :	

49	ZONGO CLEMENT	OSANG	PLANTEUR	Cel Email 07-47-27-70-14
50	TONDE ABDOULAYE	KREMOUE	PLANTEUR	Cel Email 05-09-40-38-08
51	N'DA KONAN MATHIEU	"	"	Cel Email 05-45-20-51-40
52	SANTO MOUSSA	OSANG	PLANTEUR	Cel Email 07-62-73-39-58
53	QUESSAO GO AMYIA	OSANG	PLANTEUR	Cel Email 07-43-37-13-69
54	M'GUESSAN KONARD	DIANNA	PLANTEUR	Cel Email
55	KOUAME ARA BERTIN	"	"	Cel Email 07-48-30-20-10
56	KANGA BEI	OSANG	"	Cel Email 05-06-52-76-94
57	KESSIC KRA JEAN	OSANG	"	Cel Email 05-08-55-20-9
58	KOUASSI YAO BEHOIR	"	"	Cel Email 07-08-43-61-78
59	KOHE ADA YA	KREMOUE	"	Cel Email 07-04-88-14-64

60.	KOUAME ISMAÏL PROSPER	KREMOUE	"	Cell Email: 07-28-28-44-37
61	KOFFI KOUAME MAURICE	MANDOUSSO	PLANTEUR	Cell Email
62	GBEKO ATIA ROBERT	KREMOUE	"	Cell Email: 05-25-67-26-33
63	ROMAN KOUADIO PAUL	DIANNA	"	Cell Email: 07-52-77-16-14
64	KOFFI KOUAME YEBOUA	KREMOUE	PLANTEUR	Cell Email: 07-02-15-64-53
65	ZOFFEN THOMAS	"	"	Cell Email: 05-76-70-52-87
66	KOFFI. MODESTE	DIANNA	"	Cell Email: 07-69-68-07-12
67	KOUAME ISSIDORE	"	"	Cell Email: 07-22-21-57-23
68	KOUAME HENRI	"	"	Cell Email: 07-79-86-26-26
69	KOUAKOU KOUASSI J	"	"	Cell Email: 07-09-64-29-26
70	BACONGO ALBERT	KREMOUE	"	Cell Email: 01-31-72-88-79

71.	KOFFI KOVASS SEBASTIEN	DIANNA	PLANTEUR	Cat Email 05-44-66-73-32
72.	KOMAN KOVAKE VALENTIN	"	"	Cat Email 05-01-32-20-27
73.	KOSSI N'GOMAN AUGUSTIN	STAYO	"	Cat Email 07-09-AR-94-60
74.	KOFFI EPH. RICHARD	MAMONDONKE	"	Cat Email 05-04-11-02-27
75.	BETITE LACINA	STAYO	"	Cat Email 05-45-91-60-00
76.	ZOMBO BOURARY	KREMOUE JEAN	"	Cat Email 05-06-09-44-52
77.	KOMAN KOVASSI	KOUASSI KRO	PLANTEUR	Cat Email 07-07-64-25-75
78.	FOTAMA SIARA	KREMOUE	"	Cat Email 05-44-41-55-96
79.	KONE FELIXE	"	"	Cat Email 05-46-23-71-33
80.	OUATARA SE	"	"	Cat Email 05-04-37-89-69
81.	KAMBOU CHRISTOPHE	"	"	Cat Email

82	KAMBOU SASSAN-BIKARY	KREMONNE	"	CM Email 05-46-49-35-33
83	YOUNE SEKH THOMAS	"	"	CM Email 05-46-06-36-78
84	GORY ASSO BIKARY	"	"	CM Email 07-49-02-12-49
85	AKANZI KOUAKO	"	"	CM Email 07-07-17-77-54
86	BOUSSOU VICTOR	JEAN KOUASSI	"	CM Email 07-07-77-05-28
87	CAMARA	KREMONNE	"	CM Email 07-88-24-34-62
88	KOUAME KONA BRUL	"	"	CM Email 05-85-12-02-29
89	N'ZI KOUAME	"	"	CM Email 01-02-15-21-65
90	ZONGO DAVID	"	"	CM Email 07-47-21-82-78
91	KABORE SALIF	"	"	CM Email 05-45-09-38-18
92	ZONGO GILBERT	"	"	CM Email 01-51-49-04-77

93	KONE ABOUNA	NSAID	FRANSEUR	Cell Email: 07-67-23-99-61	
94	AVANZA KOFFI	KREMEK	"	Cell Email: 07-47-77-03-62	
95	KOUAME-KOUAME PAUL	"	"	Cell Email:	
96	OLIVIER JACOB	KREMEK	"	Cell Email:	
97	KOUADIO-KOUADIO	"	"	Cell Email:	
98	KOMENAN GERARD	"	"	Cell Email: 07-57-57-93-47	
99	N'DIA KOUADIO FOLINE	"	"	Cell Email: 05-45-09-60-82	
100	KOFFI BEN	"	"	Cell Email: 07-97-40-24-37	
101	ORADON SOULEYMANE	"	"	Cell Email: 07-09-44-32-37	
102	dim amir REYFOND	BST	Spécialiste Tissu	Cell: 41 502 445 482 Email: jhacinto.williams@univ-ly	
103	Alphonse EMBAKAY	FMA	Spécialiste Prac. SMI, Anesth.	Cell: 07-99-57-22 Email: alphonseembakay@univ-ly	

104	WAJAP ALKAWA	WIAP	CEPI/JP	Cel 0565828632 Email	
105	Attholzi Kevani	U	RT PIF	Cel 0109352664 Email kateubupjordan101 Cel 021213012	
106	Muhammad Fauzan M	STAP	SUM	Email muhammad.fauzan@gmail.com Cel 0859778000	
107	Andi Nurhan	SCHERAR	ICC	Email	
108	YAPU 33 Lindak	SEDEPOR	ca 01 PI PIF	Cel 0859335 Email yepu33@india	
109	KUWABLAN ANDI PANG	SEDEPOR	ca 01 PI PIF	Cel 0859335 Email kuwablan@india	
110				Cel Email	
111				Cel Email	
112				Cel Email	
113				Cel Email	
114				Cel Email	

Rencontre Méagui

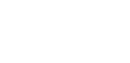
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

LISTE DE PRESENCE
MISSION DE PRE-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2 :

Date: 24/02/2022
Lieu: MEAGUI

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1.	NETAO BARTHELEMY		ch ^o central MEAGUI	Cel: 07 02 54 16 24 Email:	
2.	SARE RAY CHRISTOPHE		chef de Tribu MEAGUI	Cel: 07 07 67 26 94 Email:	
3.	GUÉDE CAMILLE KIRISSI		chef de Tribu TOUAGUI	Cel: 05 45 62 22 64 Email:	
4.	SARE KORO PAUL		chef de Village KROHON	Cel: 07 09 19 02 50 Email:	
5.	TOH PALEMEU CYRIEN		chef de Village TOUAGUI 2	Cel: 07 07 53 10 63 Email:	
6.	SAGBA MAÏJI FELIX		chef de Village GUEN GUI	Cel: 07 09 19 53 19 Email:	
7.	OTTO TOSSO DIEUBONNE		chef de Village GANTITOUAGUI	Cel: 07 57 66 83 62 Email:	

NOUVEAU PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMBARQUEMENT
8. TOUAPLE GRAH YVES	chef	chef de Village OUPYO	Email Tel: 07 07 55 66 94	
9. DJESSA TOH		chef de Village TOUANJI 1	Tel: 05 45 20 17 93 Email:	
10. OUELI GOUÉ		chef de Village KABORAGUI	Tel: 07 07 29 29 17 Email:	
11. KOKA LIGBA DANIEL		chef de Village TEREAGUI 2	Tel: 07 78 69 21 33 Email:	
12. FAROU YAHOU JEAN BATHISTE		representant chef TEREAGUI 1	Tel: 07 07 77 23 63 Email:	
13. KLA SOUAGNON JEAN		chef de Village Gbletia	Tel: 07 09 78 50 24 Email:	
14. GNANSSI Néraud Offo Boni	3	S.G. Chefferie d'Oupyo	Tel: 07 78 50 85 09 Email: 01 29 48 09	
15. NOHON BENIS		S.G. chef Gbletia	Tel: 0504 665 246 Email:	
16. HOULE SERGE THIERRY		Pol. des Jeunes Gnifitougui	Tel: 07 08 57 80 24 Email:	
17. KLA NEHLIN GERMIN		NOTABLE TOUANJI 2	Tel: 07 07 96 25 10 Email:	

	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMBARQUEMENT
18	KADOU OURAH JEAN-JACQUES		PLANTON TERADJI	Cel 07 08 11 32 23 Email	
19	Kotokou Gnepa		S.G. chef chef centre hective	Cel 07 07 70 48 87 Email	
20	PSEY Patiquon	SONEPOR	chef du service communautaire	Cel 01 02 01 01 20 Email bitignone@gmail.com	
21	Niamke Marie-Niame	USAP/DEF	Scdm	Cel 01 03 01 38 8 2 Email niame.niamke@usap.org	
22	KADOU ALLAWA	VIAP	CEPPSE	Cel 05 65 82 24 32 Email mmeb@allawa.org	
23	Athoula Kouamé	II	RT PIF	Cel 07 09 35 26 66 Email bathoula@gmail.com	
24	SORDI GOMAZ	SONEPOR	DEG San Pedro	Cel 07 05 47 80 69 Email demaool@yahoo.fr	
25	Leonie Fournetier	OLAD	Directrice Logistique et de l'assistance technique	Cel 05 06 70 70 70 Email leonie.fournetier@olad.com	
26	KADO Constant	SONETA	R.F. PIF	Cel 07 07 07 31 01 Email yepu.cumbul@yahoo.fr	
27	Jean-Dominique PÉSCONS	WB	Président Assemblée Général	Cel +33 2 46 3 01 31 Email jhd@wb-consulting.org	
28	EMATAK A. Koumbe	PSUP	Spéc. Pêche Eclaircissement	Cel 07 79 99 51 22	

	PROJET PREVIOUS	STRUCTURE	FUNCTION	CONTACT	EMBARDEMENT
				Email :	
29	ROUABLAN Ayo Nina	SUBETOR	RP-COM	Cel : 09 08 54 43 96 Email : nina.kouab@ gmail.com	
30				Cel :	
				Email :	
31				Cel :	
				Email :	
32				Cel :	
				Email :	
33				Cel :	
				Email :	
34				Cel :	
				Email :	
35				Cel :	
				Email :	
36				Cel :	
				Email :	
37				Cel :	
				Email :	
38				Cel :	
				Email :	

Rencontre Djapadji



LISTE DE PRESENCE

MISSION DE PRE-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2

Date : 15/02/2022

Lieu : YAPADJE

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1.	KADJOU Alloua	UIAP	CRIP/SE	Cel: 05 65 8 28 61 Email: mmehoballoua@gmail.com	
2.	Kahoula Kouame	U	DT PIF	Cel: 07 35 26 46 Email: kahoula@gmail.com	
3.	Wiamke Marie N	UIAP	Scam	Cel: 01 03 01 38 82 Email: wiamke@traid.u	
4.	JORA DONGA	SEDEFOR	JCG	Cel: 07 25 47 80 69 Email: dongaem@yahoo.fr	
5.	KOUABLAN AGO Nina	SEDEFOR	RH-CON	Cel: 07 08 56 43 36 Email: ninakouab@gmail.com	
6.				Cel: Email:	
7.				Cel:	

	NOM	POSTE	NUMERO	ATTACHMENT
18	FARCA MATINE	MEMBRE	Cell: 01-40-4441-73 Email:	
19	KOUASSI AGOBA LARISSA	MEMBRE	Cell: 05-56-61-24-45 Email:	
20	FARMA BAKARY OUATTARA	FONDATEUR MEMBRE	Cell: 05-05-74-42-58 Email:	
21	TRAORE HARIAM	MEMBRE	Cell: 07-57-06-17-32 Email:	
22	OULAROU MELANE TCHARQUIN	MEMBRE	Cell: 07-57-06-17-92 Email:	
23	TOGBA HANE CONSTANTE	MEMBRE	Cell: 05-94-29-20-86 Email:	
24	BAMBA SITA	MEMBRE	Cell: 01-51-57-02-31 Email:	
25	TRAORE ROHIA	MEMBRE	Cell: 01-43-77-94-84 Email:	
26	KONE HARIAM	MEMBRE	Cell: 05-86-66-99-67 Email:	
27	SALMON HARIAM	MEMBRE	Cell: Email:	
28	KANTIGNO POLINE	MEMBRE	Cell: 05-76-87-65-88 Email:	

			Email	
29	NANA Coulibaly	MEMBRE	Cell Email	1
30	BAMBA AWA	MEMBRE	Cell 01-70-03-46-73 Email	0
31	SIALOU SIBINE	MEMBRE	Cell Email	1
32	OUATTARA ALINA		Cell 05-15-96-45-30 Email	0
33	SANABOULGOU ABJARATOU	MEMBRE	Cell 07-09-91-21-64 Email	5
34	YABRI GORVELLO	MEMBRE	Cell 05-44-54-10-52 Email	1
35	OUEDRAGO MINATA	MEMBRE	Cell Email	0
36	SOUGBE KARISTA	MEMBRE	Cell Email	5
37	Coulibaly MARIAN	MEMBRE	Cell Email	5
38	ELISA RANATA	MEMBRE	Cell 05-44 13 32 14 Email	0

	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
39.	MALGOUBI ABATA		MEMBRE	Cel: 01 41 86 98 20 Email:	∞
40.	TANDRE FANTOMATA		MEMBRE	Cel: Email:	∇
41.	BITIE ANINATA		MEMBRE	Cel: 01 52 05 18 73 Email:	FE
42.	BANI BIANTA		MEMBRE	Cel: 07 97 50 87 80 Email:	+
43.	DJOURBOU BOUVA MATIVE		MEMBRE	Cel: 05 55 40 81 81 Email:	9
44.	COULIBALY BINTOU		MEMBRE	Cel: 05 04 97 64 59 Email:	8
45.	YAO ROSALINE		MEMBRE	Cel: 05 45 28 87 30 Email:	+
46.	OUATTARA FANTA		MEMBRE	Cel: 07 88 93 28 13 Email:	0
47.	BANBA HIRIAM		MEMBRE	Cel: 07 67 90 56 83 Email:	S
48.	KONATE SALIMATA		MEMBRE	Cel: 05 04 09 55 15 Email:	2

49	BATHA BINTOU		MEMBRE	Cell: 07 58 33 82 51 Email:	9
50	OUATTARA KOROTAM		MEMBRE	Cell: 05 76 41 24 22 Email:	A
51	ADOLE ANTINETTE		MEMBRE	Cell: 07 33 38 06 92 Email:	K
52	SYLLA HAIRIOUNA		MEMBRE	Cell: 01 70 83 51 90 Email:	
53	TANGBO LALAN		Spécialiste de SUIVI	Cell: 07 08 30 46 50 Email:	✓
54				Cell: Email:	
55				Cell: Email:	
56				Cell: Email:	
57				Cell: Email:	
58				Cell: Email:	
59				Cell: Email:	

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



RAPPORT

PIF 2 : CONSULTATION DES BÉNÉFICIAIRES

ETAPE 2 DES FORETS CLASSEES DE LA HAUTE DODO ET RAPIDES GRAH

Du 21 au 24 février 2022

Février 2022

Contexte

Dans le cadre de la mission d'évaluation pour la préparation du PIF 2, une équipe de la Banque mondiale accompagnée des experts de l'UIAP, de la SODEFOR, de l'OIPR, de l'agroindustriel OLAM et du cabinet AETS Afrique s'est rendue sur les sites du futur projet (PIF 2), plus précisément dans les forêts classées de Haute Dodo et Rapides Grah, des localités riveraines des dites forêts et du Parc national de Taï.

L'objectif de la mission était de consulter les populations des enclaves des FC sur la faisabilité et les modalités de mise en œuvre des contrats agroforestiers envisagés dans le PIF 2 et (ii) appréhender le degré d'acceptation et d'implication des populations pour anticiper les conflits existants ou potentiels en relation avec les travaux prévus par les plans d'aménagement en cours de finalisation.

La mission a rencontré les communautés autochtones, allochtones et allogènes (chefferie, associations de jeunes et de femmes) des localités de Krémoué, Djapadji, Méagui, ainsi que les autorités préfectorales et traditionnelles, le Conseil Régional, le médiateur de la région de San Pedro, les représentants d'ONG de l'environnement et de coopératives de cacao.

Le résumé des échanges avec les communautés et autres parties prenantes est présenté dans le tableau ci-dessous.

Synthèse des préoccupations des communautés lors des consultations menées du 21 au 23 février 2022

Préoccupations/Propositions	Réponses apportées
Séance avec les ONG, Association, Coopératives	
Président des planteurs de Rapides Grah	
<ol style="list-style-type: none">1. Remerciement à la Banque mondiale pour l'appui à la Côte d'Ivoire2. Vu qu'il y a souvent dans des plantations déjà des arbres, il faut revoir à la baisse la densité prévue pour l'agroforesterie, c'est une doléance3. Avec la population assez nombreuse y compris enfants que nous avons si nous ne pouvons pas bénéficier d'enclaves ni faire des constructions d'écoles comment ces enfants vont étudier ? Alors que les enclaves peuvent permettre aux agents des Eaux et forêts d'installer des bureaux pour la surveillance des forêts en appui aux communautés	<ol style="list-style-type: none">1. La Banque est heureuse de s'associer à la Côte d'Ivoire pour lutter contre les changements climatiques à travers la restauration des forêts2. En reboisement pure la densité de plantation d'arbres varie entre 1100 et 1300 pieds à l'hectare. L'aménagement des forêts classées dans le cadre du projet propose entre 68 et 100 pieds à l'hectare pour les zones hors HVC et 250 à 400 pieds à l'hectare dans les zones HVC. L'objectif étant de permettre aux populations de rester sur leurs parcelles pour participer à la restauration de la forêt sur une longue durée, des espèces d'arbres adaptées qui n'impactent pas négativement le rendement agricole seront proposées. Toutefois les réflexions continueront

<p>4. Concernant la redevance, les plantations sont assez vieilles avec de faible rendement, il faut donc revoir à la baisse la redevance</p>	<p>dans le sens de l'allègement des densités dans les zones HVC</p> <p>3. C'est une question très délicate il s'agit de forêts classées et construire des écoles en forêts classées va à l'encontre de tout ce qui est en cours. Cependant, Il est possible de construire plus d'écoles dans les enclaves</p> <p>4. Le MINEF poursuit les réflexions sur la question</p>
<p>Président de l'ONG Charité et Vie</p> <p>1. Il faut veiller à ce que la communication sur les thématiques du projet abordées par d'autres partenaires soient uniforme et précise et adaptée aux différents bénéficiaires</p> <p>2. Veiller également la participation des enfants aux sensibilisations car c'est la génération future</p> <p>3. Il y a beaucoup d'analphabètes en milieu rural, il faut tenir compte de ce paramètre dans le projet surtout dans la zone de San Pedro</p> <p>4. Il faut s'assurer que tous les acteurs impactés sont identifiés dans le cadre de ce projet</p>	<p>1. La communication et les sensibilisations se feront en collaboration avec les acteurs locaux de sorte à prendre en compte les réalités locales</p> <p>2. Ce sera pris en compte</p> <p>3. Ce sera pris en compte</p> <p>4. Bien noté</p>
<p>Représentant de l'ONG GFM3</p> <p>1. Nous avons été chargé dans le cadre du PIF 1 de la sensibilisation des communautés. Pour le PIF 2 il serait indiqué, il faut continuer la sensibilisation et veiller à la mise en place d'une économie verte basée sur les femmes et les jeunes. Les femmes peuvent se mettre en association pour la création de pépinière et les jeunes pour les travaux de terrain</p>	<p>1. La sensibilisation est un élément du projet. Les jeunes et les femmes seront mis à contribution pour la réalisation des activités du projet</p> <p>2. Les femmes sont des actrices de développement, leur implication dans le PIF 2 est très attendue</p>

<p>2. Nous pouvons aider les femmes à développer d'autres activités</p>	
<p>Présidente de l'association des femmes solidaires de Djapadji</p> <p>1. Compte tenu de la présence du Parc national de Taï, l'association a bénéficié du PIF 1 et elle produit de l'attiéké, fait l'élevage. Les femmes disent non au braconnage et à la destruction du Parc national de Taï. Les femmes sont disponibles pour les activités du projet d'élevage, de production d'attiéké</p> <p>2. Les femmes ont besoin de financement pour ces activités</p>	<p>1. La Banque est très heureuse de savoir que l'association a bénéficié de projets dans le cadre du PIF 1</p> <p>2. Le PIF 2 a prévu des activités génératrices de revenus au profit des femmes et jeunes</p>
<p>Représentant de l'Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des forêts (OI-REN)</p> <p>1. L'OI-REN est disponible pour accompagner la mise en œuvre du projet</p> <p>2. Il y a des enclaves, il faut que ces enclaves soient délimitées pour l'on respecte ce qui est classé donc appartient à l'Etat</p>	<p>1. La société civile est très attendue pour la sensibilisation des communautés</p> <p>2. La délimitation des enclaves est une activité bien définie dans le PIF 2. Des espèces spécifiques d'essences forestières peuvent être utilisées pour la délimitation</p>
<p>Présidente de l'Association des femmes de Krémoué</p> <p>Les femmes sont engagés, disponibles pour participer au projet</p>	<p>Le PIF 2 a prévu des activités que les femmes et les jeunes pourront réaliser</p>
<p>DG Coopérative ECSP</p> <p>Nous souhaitons que la SODEFOR confie une partie de la production des pépinières aux femmes et aux jeunes localement. Ce qui va favoriser une bonne adhésion des producteurs dans l'utilisation des plants pour les planting</p>	<p>Le projet a prévu la production des pépinières par les femmes, les jeunes</p>
<p>Séance de consultations des autorités locales</p>	
<p>Président du Conseil Régional de San Pedro</p>	<p>La Côte d'Ivoire se développe dans plusieurs secteurs de l'économie et tout doit se faire de</p>

<p>Les responsables de collectivités ont tendance à penser que la forêt classée était en dehors du Développement. Il se réjouit de la prise en compte des forêts classées dans le projet. Il est prévu le reboisement, l'agroforesterie, ce qui est bonne chose. Mais, il y a un aspect qui été oublié. Le plaidoyer pour que des édifices soient construit pour les populations qui vivent en forêts classées</p>	<p>façon harmonieuse. Aujourd'hui, il y a un manque de bois et la vocation des forêts classées est de fournir le bois. C'est pour cela que l'agroforesterie à densité variable a été proposée pour les cabinets d'études</p>
<p>Chef de Tribu de Méagui</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Depuis plus de 10 ans, nous avons cherché les auteurs de la déforestation. Maintenant que le constat est fait que les chefs traditionnels sont coupables et comptables de la déforestation. Aujourd'hui, nous prenons l'engagement de contribuer à reverdir parce que c'est nous qui avons donné l'ordre d'installer, c'est à nous aussi de donner l'ordre de coopérer avec les agriculteurs en tenant un langage pacifique 2. Le grand risque a soulevé dans le cas du PIF 2 est d'ordre psychologique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bien noté 2. Bien noté
<p>Secrétaire Général de Préfecture</p> <p>Le Chef de tribu a tout relaté</p>	<p>Bien noté</p>
<p>Chef Canton de San Pedro, représentant le Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire</p> <p>Quand nous parlons de déforestation, nous pensons à la SODEFOR car la SODEFOR était là quand la déforestation se faisait. Il faut veiller à expliquer aux producteurs les impacts de l'introduction des plants dans les plantations</p>	<p>Des campagnes d'information, de sensibilisation seront menées accompagnées de formation et des échanges d'expériences entre producteurs</p>
<p>Echanges avec les communautés Allochtones et Allogènes de Krémoué (une enclave)</p>	
<p>Planteurs Baoulé en forêt classée</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les activités génératrices de revenus sont prévues être réalisées dans les enclaves de sorte à permettre aux

<ol style="list-style-type: none"> 1. Est-ce que les populations installées en forêts classées peuvent bénéficier des activités génératrices de revenus ? 2. Nous constatons que l'objectif de l'Etat c'est de nous chasser doucement avec l'agroforesterie 	<p>populations vivant dans les enclaves de bénéficier des activités du projet. L'AGR ne peut pas se faire en forêt classée</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Juste rappeler que vous-même avez indiqué qu'avant le cacao était au centre et c'est parce que les champs ne produisaient plus bien que vous êtes arrivés à San Pedro. Si nous ne faisons rien aujourd'hui, c'est-à-dire ne pas faire l'agroforesterie, nous quitterons la zone de San Pedro plus tard. Nous devons ensemble, pratiqué l'agroforesterie pour une durabilité des plantations <p>L'objectif de la proposition de l'agroforesterie dans le PIF 2 c'est d'éviter le déplacement des populations et ces consultations nous permettront de minimiser le nombre de personnes impactées et voir comment mieux les accompagner</p>
<p>Chef Communauté Baoulé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quand nous sommes arrivés ici, nous avons détruit la forêt noire par ce que pour nous la forêt ne peut pas être ensemble avec le cacao. Si demain, il y a la forêt, notre inquiétude est que le cacao va disparaître. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que ce qui est dit : la SODEFOR dit qu'elle va planter les bois et cela va réussir avec le Cacao. Mais il y a des bois aussi ne peuvent pas réussir avec le cacao. Donc nous demandons que la parole donnée soit respectée c'est fournir des plants qui ne vont pas tuer les cacaoyers. Moi aujourd'hui j'ai 7 enfants et 4 petits fils. Il 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il y a effectivement des arbres qui ne peuvent pas cohabiter avec le cacaoyer. Il y a des experts forestiers qui ont fait des études et qui connaissent ces arbres. La SODEFOR veillera à vous fournir des plants qui cohabitent avec le cacaoyer car le projet ne veut pas vous appauvrir. Et la Banque mondiale a des principes. Pour la Banque si le projet vient pour empirer votre situation, alors cela ne vaut pas la peine. 2. Bien noté

<p>faut éviter que le projet vienne nous mettre en difficulté</p> <p>2. Nous avons bien compris que l'agroforesterie qui est proposée c'est pour nous aider à rester en forêt classée</p>	
<p>Communautés Burkinabé</p> <p>1. Nos plantations ne donnent pas assez, le rendement est faible et il est proposé que nous payons une redevance à l'Etat. C'est avec quel argent nous allons payer cette redevance/hectare ? Nous sommes prêts à planter les arbres mais nous sommes pauvres donc tenir compte de cela pour le paiement de redevance</p> <p>2. Nous voulons aller voir des expériences réussies chez d'autres planteurs</p>	<p>1. Le paiement des redevances garantit le droit d'usage de la terre. Concernant le montant, les discussions sont en cours avec le Ministère des Eaux et Forêts.</p> <p>2. Il y a un planteur à Azaguié qui a un très bon rendement avec l'agroforesterie et le projet organisera un voyage d'échanges d'expérience pour vous permettre d'allier la théorie à la pratique</p>
Echanges avec les communautés Autochtones de Krémoué (une enclave)	
<p>1. Nous souhaitons que les contrats agroforestiers n'excluent pas les propriétaires terriens (autochtones) car chaque infiltré est installé dans la forêt par un tuteur autochtone</p> <p>2. Nous souhaitons que le projet soutienne les activités l'agroforesterie dans les enclaves</p>	<p>1. Afin d'assurer la cohésion entre les communautés, le projet échangera avec les autres parties prenantes pour que les tuteurs soient des témoins dans la signature des contrats agroforestiers</p> <p>2. Avis favorable du projet : cette initiative a été entamée par l'OIPR dans le cadre du PIF 1</p>

Annexe 1 : Quelques photos des rencontres



Rencontre des communautés Autochtones, Allochtones et Allogènes de Krémoué



Rencontre des Coopératives, ONGs et Associations

Annexe 2 : Listes de présence des consultations

Liste rencontre des Autorités locales

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MINEDD

UIAP PIF

LISTE DE PRÉSENCE / Rencontre Autorités locales / R.A.

MISSION DE PRÉ-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2

Date : 22/04/2022
Lieu : SAN PEDRO - Hôtel Signy Plage

NP	NOM ET PRÉNOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMBARDEMENT
1	KOYE GREGOIRE	Chiffre Ind. Central SP	chef Centre	Cel: 05 06 42 60 25 Email: koge@central.sp.ci	
2	NKOH AMBROISE	PROBAMA AGRICBY	PCA	Cel: 07 07 73 46 84 Email: nkoh5567@gmail.com	
3	NETRO BARTHELEMY	Chiffre Ind. Traditionnel	chef central	Cel: 07 05 54 15 33 Email: basnetro@gmail.com	
4	Sare Play Christophe	Chiffre Ind. Traditionnel	iteyui	Cel: pbychristophe@gaol.ci Email: 0707072694	
5	BEUGRE TAKOU F.	Mediateur	Mediateur de la République	Cel: 0707066004 Email: beugre@yahoofr	
6	BEUGRE DONATIAN	Conseil Région San Pedro	Pdt	Cel: 0707014352 Email: donatian@yahoofr	
7	KOFFI YAO KAN Claude	Préfecture	SG de Préfecture	Cel: 0707922359	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMERGENCE
				Email: pefecturesprojecto@gmail.com	
8	Simon Ekwi	BM	Director regional development bank	Cell: setu@worldbank.org	
6	Maninder Gill	BM	Director East Africa	Cell: 221-375-6567 Email: mgille@worldbank.org	
10	MARIA SARRAF	BM	Responsible East	Cell: mrsaraf@worldbank.org	
11	Am Rahm	IL	Responsible social	Cell: araham@ " "	
12	Vanessa Keteo	"	Specialiste sociale	Cell: veteo@ " "	IL
12	Eli Adnan Toure	BM	Coord. Programme des bureaux	Cell: 0789746445 Email: etoure@worldbank.org	IL
14	J-O GESCOUD	BM	Pr. Secteur Specialiste	Cell: +1702-463-0231 Email: jlesand@worldbank.org	B
15	Oliver AHIMIN	Gif AETS	Chf de mission	Cell: 050562666 Email: o.ahiminsgund@ " "	
16	Oliver KERGALL	AETS DE	Dir de mission	Cell: 071916161 Email: olivokergall@ " "	
17	Leonie BONNETHEU	OLom	Directrice appui technique nationale de l'ouest	Cell: 0106727210 Email: leonie.bonnetheu@ " "	B

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMERGENCE
18	SORO Doma	SODEFOR	DCG	Cell: 0703478263 Email: domasor@yahoo.fr	
19	SALIMATA FOLLEA	BM	TTL	Cell: sfollea@worldbank.org	SPT
20	Niamie Marie-NIAMIE	BM/PPP	SCDM	Cell: 0105013887 Email: niamie.niamie@ " "	W
21	Yapo JB Coustaut	SODEFOR	CFD/PEAF	Cell: 071916161 Email: yjapocoustaut@yahoo.com	Y
22	KOUABLAN Aso N'la	SODEFOR	EP. con	Cell: 0708364396 Email: ninakouab@gmail.com	SPT
23				Cell: Email: "	
24				Cell: Email: "	
25				Cell: Email: "	
26				Cell: Email: "	
27				Cell: Email: "	

Liste rencontre ONG-Associations-Coopératives



LISTE DE PRESENCE / ^{personne ONG / Assoc / Coopérative} / ^{ACTI}
MISSION DE PRE-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2

Date : 22/04/2022

Lieu : Hôtel BANY / SAN-PEARD

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMBARDEMENT
1	NIAMPA BRAHIMA	ECOPAS	PCA	Cel: 07 77 70 09 50 Email: cel@ecopas.org	
2	EBE SERGE	ECSP	DG	Cel: 07 57 57 22 29 / 01 08 07 21 Email: erps@ecsp.org	
3	GOBOU TAPÉ CATILÉ	CS-REN SP	Président belisus	Cel: 07 08 77 05 12 Email: goboucatile@gmail.com	
4	N'GUESSAN MARIUS	ONG GF13	CSF de BANY SAN-PEARD	Cel: 07 77 27 35 / 05 06 77 81 30 Email: nguessanmarius@gmail.com	
5	THOMAS THOMAS	ONG CSC de la région FORETS	PREH DONT	Cel: 07 57 45 57 10 Email: thomas.thomas@csf.org	
6	Grégoire Serge Kouame	ONG Chasité Sic	Directeur Exécutif	Cel: 07 48 04 48 10 Email: grg@chasite.org	
7	KOFFI N'GUESSAN	Rapide 2012	Président des Partenaires	Cel: 07 77 30 25 13	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARQUEMENT
	BENVENISTE LEONIE	OLAM	Directrice Apprentissage Apprentissage de l'ouest	Email: leonie.benveniste@afic.com Cell: 05 06 72 72 10	
8	Oliver AHMIN	CF AETS	Chef de mission	Cell: 05 05 64 68 64 Email: o.ahmin@gmail.com	
9	Oliver KERGAM	AETS	DC Dir. de Mission	Cell: 07 69 96 48 05 Email: oliver.kergam@afic.com	
10	Dizy ou Nadie		SC - AFUK	Cell: 01 70 27 63 49 Email: dizy@afuk.org	
11	Toussaint Fh. Adama	BM	Coord. Prog. Dev. Agricole	Cell: 07 89 74 64 45 Email: toussaint@worldbank.org	
12	JEROME J. DOMINGUE	BM	Specialiste Pêche - C. Châtigny	Cell: +33 2 46 9 0 21 Email: jdomingue@worldbank.org	
13	MARJA SANDAR	II	Responsable ZAV	Cell: Email: marja.sandar@afic.com	
14	Martine GILL	BM	Directrice Energie Agricole	Cell: 02 37 6 2 57 Email: mgill@worldbank.org	
15	Simone F. HU	BM	Directrice Energie Agricole	Cell: Email: simone.f.hu@worldbank.org	
16	Aly Kaban	BM	Specialiste Sociale	Cell: Email: aly.kaban@worldbank.org	
17	Vanessa Retorn	BM	Specialiste Sociale	Cell: vretorn@worldbank.org Email:	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
18.	FOLLEA, SALOMATA	Bm	TTL	Cel: (+) 202 374 6779 Email: sfollea@worldbank.org	SDF
19.	Ahoulou Kouame	UIAP	RT PIF	Cel: 07 07 35 26 16 Email: ahoulou@gmail.com	
20.	Kouy A/koua	UIAP	CEPP	Cel: 05 45 82 84 82 Email: kouy@uiap.org	
21.	NKett Ambroise	PROGUSTIC ATECIBY	PCP	Cel: 07 07 73 42 24 Email: nkoh.5567@gmail.com	
22.	Niamica Marie - N	UIAP/BSF	SCDM	Cel: 07 03 01 31 87 Email: niamica.uiap@gmail.com	
23.				Cel: Email:	
24.				Cel: Email:	
25.				Cel: Email:	
26.				Cel: Email:	
27.				Cel: Email:	
28.				Cel: Email:	

Liste Krémoué



LISTE DE PRESENCE / Rencontre B11 / Autochtones, Allochtones
Allochtones.

MISSION DE PRE-EVALUATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2

Date : 23/02/2022

Lieu : Léroum

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
1.	Houssina Koffi Fofie Rascal		Planteur	Cel: 07 88 50 74 24 Email:	<i>[Signature]</i>
2.	Zongo Boukary		Planteur	Cel: 05 06 69 48 51 Email:	M
2.	Jean Bado		Planteur	Cel: 05 04 39 93 78 Email:	<i>[Signature]</i>
4.	KONE ADAMA		PLANTEUR	Cel: 02.52.03.05.83 Email:	<i>[Signature]</i>
5.	Koffi Kouadio Maurice		Planteur	Cel: 07.08.43.76.17 Email:	<i>[Signature]</i>
6.	Rouamba Seydou		Planteur	Cel: 07 08 57 22 38 Email:	<i>[Signature]</i>
7.	Nida Kouadio Félix		Planteur	Cel: 05 45 09 60 02 Email:	J

	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARQUEMENT
18	KOUADIO KOUADIO		Planteur	Cel: 06-43-26-46 Email: 0554-60-84-20	K
19	KONE ADAMA		PLANTEUR	Cel: 05-06-33-14-64 Email:	K
20	THIÉ ANTOINE		PLANTEUR	Cel: 07-47-65-43-53 Email:	THIÉ
21	N'GUESSAN GOSCHÉ		PLANTEUR	Cel: +759-60-8491 Email:	G
22	KOUADIO KOUADIO GROUPE		planteur	Cel: 01-01-15-02-93 Email:	K
23	KABORE NORBERT		Planteur	Cel: 0586-06-06-18 Email:	K
24	Dunkara Sié		étudiant	Cel: 0504378969 Email:	D
25	Toussaint Joseph		Planteur	Cel: 0504369592 Email:	T
26	KOFFI KENAN DANIEL		Planteur	Cel: 01-70-87-13-82 Email:	K
27	Zongo Vivien		Planteur	Cel: 07-01-05-81-06 Email:	Z
28	COMBASSO SIBEN		Planteur	Cel: 01-82-83-53-75 Email:	S

	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
	Koula Jean-Pierre		Planteur	Email: 01.43.07.90.11	<u>AK</u>
29	SOKY HADAMA		planteur	Cel: 07 57 57 54 12 Email:	<u>K</u>
30	KONAN NOEL		planteur	Cel: 07 48 09 71 65 Email:	<u>P</u>
31	Koko Kouame Tabara		Planteur	Cel: 07 08 45 67 55 Email:	<u>W</u>
32	Nita Konan Mathieu		Planteur	Cel: 05 45 20 37 10 Email:	<u>SE</u>
33	Zongo Gilbert		Planteur	Cel: 01 51 41 08 77 Email:	<u>SE</u>
34	TONDE AROUNTA		Planteur	Cel: Email: 05 54 54 25 45	<u>SE</u>
35	Kolany Nabily		Planteur	Cel: Email: 01 57 23 69 65	<u>JMS</u>
36	SOUAREMAMAMIDOU		PLANTEUR	Cel: Email: 01 46 07 78 99	<u>SE</u>
37	DRABO Soulemame		Tailleur	Cel: 07 09 44 32 37 Email:	<u>V</u>
38	Zongo Thindore		planteur	Cel: 07 48 45 57 63 Email:	<u>SE</u>

	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMARGEMENT
39	Kouman Kouassi		planteur	Cel: 07 08 77 97 75 Email:	Stain
40	Kouame Kouakou			Cel: 07 49 95 74 74 Email:	Stain
41	Bankouga Sebastien		PLANTEUR	Cel: Email: 01 76 06 38 80	Stain
42	Zongo Norbert		Planteur	Cel: 05 05 34 39 76 Email:	Stain
43	Kissi Kati Jean Battista		Planteur	Cel: 06 04 45 86 51 Email:	Stain
44	Kouakou Koffi Emile		Planteur	Cel: 07 42 23 38 46 Email:	KKE
45	Gboho Ate Fulgence		planteur	Cel: 05 05 47 24 37 Email:	Stain
46	Kaa Koffi Georges		planteur	Cel: 01 02 05 81 68 Email:	KKE
47	Kouadio Kouame Isidore		planteur	Cel: 07 02 24 51 83 Email:	Stain
48	KABONE JALIF		Planteur	Cel: 07 09 78 13 76 Email:	Stain

49	Joschim YAMEYEDOU		Planteur	Cel: 05 25 59 13 05 Email:	Stain
50	Bouquillon Alberto		Planteur	Cel: 07 57 26 43 38 Email:	Stain
51	Kouakou Kouassi Cédric		Planteur	Cel: 07 57 57 93 47 Email:	Stain
52	Koffi Kouman Roger		Planteur	Cel: 05 95 31 07 98 Email:	Stain
53	Koua Bondeste Richard		Planteur	Cel: Email: 0 32 26 97 74	Stain
54	Koffi NIGORAN IGNACE		Planteur	Cel: Email: 07 58 05 26 52	Stain
55	Koué Armand		Planteur	Cel: 07 07 99 89 41 Email:	Stain
56	KANBOU SEPE Jules			Cel: 07 60 55 42 55 Email:	Stain
57	Kouman SAKSAN XATIS		Planteur	Cel: 07 07 72 42 17 Email:	Stain
58	Djougane Amadou		Planteur	Cel: 07 65 07 86 46 Email:	Stain
59	Sango Gado		planteur	Cel: 07 59 26 21 46 Email:	Stain